

Cent soixante-cinquième session

165 EX/4

Partie I

PARIS, le 27 septembre 2002

Original anglais/français

Point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION
DU PROGRAMME ADOPTE PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE I

RESUME

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif sur l'état de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

La Partie I du rapport, qui couvre les six premiers mois de l'exercice 2002-2003, a été remaniée afin de mettre davantage en évidence les progrès accomplis au regard des "résultats escomptés" tels qu'ils sont formulés dans le 31 C/5 approuvé, y compris pour les projets relatifs aux deux thèmes transversaux ("L'élimination de la pauvreté" et "La contribution des technologies de l'information et de la communication à la construction d'une société du savoir").

INTRODUCTION

1. Comme le Directeur général l'a annoncé à la 164^e session du Conseil exécutif, la présentation de la première partie du rapport sur l'exécution du programme approuvé par la Conférence générale, qui couvre le premier semestre de l'exercice biennal 2002-2003, a été remaniée de manière à faire apparaître plus clairement les progrès réalisés au regard des "résultats escomptés" figurant dans le 31 C/5 approuvé, y compris dans le cadre des projets relatifs aux deux thèmes transversaux de "l'élimination de la pauvreté" et de "la contribution des TIC à la construction d'une société du savoir".

2. Dans sa nouvelle formule, le rapport présente, pour chaque grand programme, une brève analyse, établie par le Sous-Directeur général concerné, des tendances et faits nouveaux principaux touchant l'exécution du programme, une attention particulière étant accordée aux résultats obtenus au regard des objectifs stratégiques du 31 C/4 et de la priorité principale du 31 C/5 approuvé, aux activités et réalisations intersectorielles, au suivi des grandes conférences et forums, aux partenariats ainsi qu'à la contribution aux objectifs de développement du Millénaire, en particulier celui visant à réduire de moitié le phénomène de la pauvreté extrême d'ici à 2015. Cette analyse est suivie d'un bilan succinct, par grand axe d'action, des principaux résultats obtenus au cours de la période à l'examen. Une section est spécifiquement consacrée aux projets transversaux, faisant le point sur leur phase de lancement, en ce qui concerne notamment la participation des divers partenaires et les mesures prises pour recueillir des fonds extrabudgétaires. A titre expérimental, un rapport analytique est consacré aux faits nouveaux les plus marquants dans un bureau multipays. Ce type d'analyse, qui constitue une innovation par rapport au système général d'établissement de rapports, sera progressivement étendu à tous les autres bureaux dans les rapports futurs.

3. L'on escompte que cette nouvelle démarche, qui se veut plus systématiquement axée sur les "grandes réalisations" et sur la manière dont les "activités" entreprises contribuent effectivement à ce que les résultats escomptés soient obtenus, constituera une étape supplémentaire dans la mise en place du système de programmation, de budgétisation et de suivi axés sur les résultats. Comme il a été également annoncé à la dernière session du Conseil exécutif, des renseignements plus détaillés sur les mesures et activités prévues dans le cadre du 31 C/5, allant jusqu'au niveau des principaux axes d'action, sont entrés dans le système SISTER (Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats) et peuvent désormais être consultés en ligne par tous les Etats membres. Cet accès élargi relève d'un souci de transparence et d'ouverture, afin que les Etats membres puissent mieux suivre l'exécution du programme. Par la lettre circulaire DG/13/02/35 du 23 août 2002, les délégations permanentes, les commissions nationales et les observateurs auprès de l'UNESCO intéressés ont été invités à demander le code d'accès requis au Bureau de la planification stratégique.

4. Il est aussi prévu que ce nouveau style de rapport, qui est également censé contribuer à la préparation du "Rapport sur l'activité de l'Organisation" (C/3), permettra d'établir un document C/3 plus instructif et de le présenter dans de meilleurs délais aux organes directeurs.

5. Au cours de la période à l'examen, le Secrétariat s'est activement impliqué dans le processus des consultations préparatoires relatives au Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (32 C/5). Les secteurs du programme, les bureaux hors Siège et les services centraux concernés ont participé aux réunions régionales de consultation des commissions nationales tenues en juin et juillet 2002 afin de débattre de la préparation du 32 C/5 et des stratégies régionales formulées dans le cadre de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007. Les rapports des réunions des commissions nationales consacrées au 32 C/5, accompagnés d'une synthèse des réponses écrites adressées par les Etats membres et les Membres associés et par les organisations intergouvernementales et non

gouvernementales dans le cadre de cette consultation, figurent dans le document 165 EX/5, Partie I. Les cinq stratégies régionales seront portées séparément à l'attention du Conseil exécutif.

6. S'agissant de l'exécution du programme, il convient de souligner que, pendant une part considérable de la période à l'examen, l'Organisation a dû s'adapter au plus près au nouveau système financier et budgétaire (FABS). Les problèmes qui ont accompagné l'introduction du FABS ont, dans bien des cas, provoqué des retards et blocages dans l'exécution du programme. De manière générale, au cours du premier semestre de l'année, un important travail de planification et de fond a été effectué afin que le rythme d'exécution s'accélère au cours du second semestre de 2002 et au-delà.

GRAND PROGRAMME I - EDUCATION

Evaluation globale

7. Afin de s'aligner plus efficacement sur les priorités énoncées dans le document 31 C/5 et sur les objectifs stratégiques fixés dans le document 31 C/4, le programme "Education" a bénéficié au cours du premier trimestre de l'exercice 2002-2003 d'une intégration croissante de ses activités au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les six instituts spécialisés de l'UNESCO pour l'éducation. Le renforcement de la coopération et la multiplication des consultations aident à mieux centrer les programmes, à créer des synergies et à concevoir des modalités innovantes d'action conjointe axée sur les priorités du programme. La collaboration avec d'autres secteurs de l'UNESCO et avec divers organismes internationaux s'est également beaucoup développée à cet égard et a contribué à la réalisation des objectifs de l'Education pour tous (EPT), dont la concrétisation demeure, plus que jamais, la première des priorités du programme.

8. Les activités menées à bien au cours de cette période ont contribué à la réalisation des trois objectifs stratégiques du programme "Education" : promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental ; améliorer la qualité de l'éducation ; promouvoir l'innovation, les meilleures pratiques et le dialogue sur les principes d'action. L'UNESCO est en train de mettre en oeuvre ce triple programme en mettant à contribution ses cinq fonctions principales, à savoir en faisant office de laboratoire d'idées, d'organisme normatif, de centre d'échange d'informations, d'organisme de développement des capacités dans les Etats membres et de catalyseur pour la coopération internationale.

9. L'UNESCO assure la promotion de l'éducation en tant que droit fondamental en se fondant sur le Cadre d'action établi pour l'EPT au Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en 2000. Le rôle de l'Organisation est double. En premier lieu, elle contribue directement à la réalisation de chacun des six objectifs de l'EPT. En second lieu, elle est chargée de coordonner les activités des partenaires internationaux dans ce domaine.

10. S'agissant des six objectifs de l'EPT, les activités entreprises récemment sont, notamment, les suivantes :

- (i) En matière de protection et d'éducation de la petite enfance, l'UNESCO est en train d'élaborer un corpus de principes d'action et recourt à des réseaux régionaux pour promouvoir leur mise en oeuvre.
- (ii) L'Organisation soutient l'enseignement primaire en aidant les pays à organiser la production et la distribution de livres et en élaborant un programme phare de soutien à l'inclusion par l'éducation.

- (iii) Les besoins d'apprentissage des jeunes et des adultes font une plus large place à la science et à la technologie, et nécessitent une amélioration de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. La Recommandation révisée de l'UNESCO concernant l'enseignement technique et professionnel (2001) contribue à étendre les bonnes pratiques. Un nouveau site Web a permis de faciliter les débats sur une réorientation plus large de l'enseignement secondaire.
- (iv) L'élaboration d'un plan d'action relatif à la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation a constitué l'un des grands axes d'intervention dans ce domaine et l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation a fourni un appui aux programmes d'éducation des adultes dans différents pays.
- (v) L'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles constitue le cadre à l'intérieur duquel l'UNESCO et l'UNICEF s'emploient conjointement à favoriser l'égalité entre les sexes. Parmi ces actions communes, il convient de citer notamment une séance consacrée à cette question au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les enfants, en mai 2002.
- (vi) Afin d'accroître sa contribution à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'UNESCO est en train d'évaluer une décennie de travaux sur le suivi des résultats de l'apprentissage afin d'orienter les efforts qui seront faits à l'avenir. Une équipe solide a été constituée pour établir les rapports annuels de suivi sur l'EPT, qui constitueront la principale contribution aux réunions annuelles du Groupe de haut niveau convoquées par le Directeur général.

11. La deuxième tâche de l'UNESCO en ce qui concerne l'EPT consiste à coordonner les travaux des partenaires internationaux et à entretenir leur élan collectif. Les activités menées à ce titre au cours du premier semestre de 2002 ont été à la fois intenses et fructueuses. Au Sommet de Monterrey, en mars 2002, les pays donateurs ont promis un soutien accru aux efforts de développement international, ce qui a encouragé la Banque mondiale à proposer une initiative de financement accéléré pour l'EPT. L'UNESCO est étroitement associée à la mise au point de ce mécanisme, en particulier dans le cadre des travaux de l'Equipe spéciale du G-8 sur l'éducation, dont le rapport a été approuvé par le Sommet du G-8 tenu au Canada au mois de juin. L'initiative de financement accéléré prouve que la communauté internationale compte tenir la promesse qu'elle a faite à Dakar de veiller à ce qu'aucun pays qui s'engage sérieusement à réaliser l'EPT n'en soit empêché par le manque de ressources. L'UNESCO, qui aide de nombreux pays à finir d'élaborer leur plan national pour l'EPT d'ici à la fin de 2002, se félicite de cette assurance.

12. Le deuxième objectif stratégique de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation consiste à améliorer la qualité de l'enseignement par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion de valeurs universellement partagées. Cet objectif stratégique complète le souci de quantification des résultats de l'apprentissage évoqué plus haut à propos du sixième objectif de l'EPT. De nombreux éléments ayant trait à la qualité de l'enseignement se retrouvent sous le thème de l'éducation pour le développement durable. Les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable ont donc fourni l'occasion d'intégrer ces éléments dans des plans qui feront l'objet d'activités futures dans ce domaine. Ce travail a déjà eu une répercussion sur l'ordre du jour du Sommet, qui pourrait proposer une Décennie des Nations Unies sur l'éducation au service du développement durable.

13. Un autre vecteur essentiel de réalisation de l'objectif stratégique d'amélioration de la qualité de l'éducation réside dans l'intégration de l'enseignement des droits de l'homme, de la paix et de la démocratie dans les systèmes éducatifs. Cette action porte essentiellement sur l'Afrique mais les

activités de formation et la production de matériels concernent aussi l'Amérique latine et l'Europe du Sud-Est. Un document de synthèse sur l'éducation dans les milieux multilingues et un projet intersectoriel sur l'examen et la révision des manuels donneront lieu à l'établissement de directives et à l'octroi d'un soutien aux Etats membres dans ces domaines délicats de l'action des pouvoirs publics.

14. L'UNESCO aide aussi à diversifier les contenus et à promouvoir des valeurs universellement partagées de manière pratique, par l'entremise de ses trois réseaux mondiaux pour l'éducation. Le premier, le "Projet UNESCO d'écoles associées" (ASPnet), qui fait actuellement l'objet de perfectionnements suite à une évaluation externe, tiendra un congrès international célébrant son 50e anniversaire en 2003. Le deuxième, le programme UNITWIN de chaires UNESCO, a été également renforcé à la suite d'une évaluation et organisera un forum rassemblant tous les titulaires de chaires UNESCO en novembre 2002. Dans le cadre du troisième réseau UNEVOC, le Centre UNEVOC de Bonn a été officiellement inauguré en mai 2002.

15. Le troisième objectif stratégique du programme "Education" consiste à promouvoir l'innovation, la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques et le dialogue sur les principes d'action en matière d'éducation. L'UNESCO poursuit cet objectif à tous les niveaux et pour tous les modes d'enseignement. Les préparatifs des réunions des ministres de l'éducation - celle concernant l'Amérique latine et les Caraïbes, qui doit se tenir à La Havane (Cuba) en novembre 2002, et MINEDAF VIII, qui doit se tenir à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en décembre 2002 - constituent d'importantes occasions de confronter les politiques aux réalités. La mise au point d'un programme d'assistance à l'Afghanistan a figuré au premier rang des nombreuses activités menées au niveau des pays.

16. La réalité de la pandémie du VIH/sida a des effets dévastateurs sur les systèmes éducatifs de nombreux pays. Sous la conduite de l'Institut international de planification de l'éducation, l'UNESCO aide les Etats membres à faire face à ce fléau par la planification de l'EPT. La réalité des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) est plus positive, mais elle appelle aussi une réaction au niveau des politiques. Le Secteur de l'éducation et celui de la communication et de l'information s'emploient conjointement à conseiller les Etats membres sur la manière de tirer parti des TIC et du téléenseignement pour surmonter les considérables difficultés auxquelles ils seront confrontés au cours de la prochaine décennie sur le plan de la formation des maîtres.

17. Les Etats membres sont particulièrement soucieux d'introduire des réformes et des innovations dans l'enseignement supérieur, souci rendu encore plus impérieux par les phénomènes de la mondialisation et de la commercialisation dont l'action combinée se traduit par un développement de la pratique de l'éducation transfrontière. Le Forum mondial de l'UNESCO sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des qualifications à l'échelle internationale offre désormais une instance fort utile pour associer un large éventail d'intervenants à l'examen de ces questions.

Programme I.1 :

L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Sous-programme I.1.1	9.614.535	815.812	8
Sous-programme I.1.2	10.407.824	1.020.377	10
Programme I.1	20.022.359	1.836.189	9

I.1.1 : Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar



Axe d'action 1 :

Recherches, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'Education pour tous

18. L'**Observatoire de l'EPT** de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a considérablement accru ses activités. Un contact préliminaire avec tous les coordonnateurs de l'EPT en janvier a été suivi en avril d'une consultation sur l'élaboration de nouveaux indicateurs relatifs à la petite enfance, aux compétences de base nécessaires dans la vie courante, ainsi qu'à la qualité et à l'alphabétisation. Cette consultation s'est faite par le biais d'ateliers régionaux et a permis de s'entendre sur des principes et propositions de nouveaux indicateurs, que l'Observatoire élaborera en 2002-2003. Les ateliers ont également porté sur le renforcement des capacités et la collaboration avec les statisticiens et coordonnateurs de l'EPT pour parvenir à une conception commune de la place des indicateurs dans les plans nationaux d'EPT. L'Observatoire a également rassemblé des données pour le rapport mondial 2002 de suivi de l'EPT par le biais de l'étude annuelle de l'ISU et des contributions d'un grand nombre de partenaires, notamment d'ONG et autres institutions internationales (par exemple, l'UNICEF).

19. L'UNESCO a continué de contribuer à l'établissement de **réseaux et à l'échange d'informations sur les pays en situation d'après conflit**. Une consultation UNESCO/Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE) a été organisée le 19 mars 2002, première étape de l'élaboration de stratégies de recherche et de formation pour orienter les responsables de la planification de l'éducation et les ministères de l'éducation dans le domaine des situations d'urgence, de crise et de reconstruction. Les participants se sont attachés à recenser les besoins et priorités de la recherche et de l'information dans ce nouveau domaine de la planification et de la politique éducatives. L'UNESCO a également participé à l'organisation de deux réunions d'experts du Réseau interinstitutions sur l'éducation dans les situations d'urgence (INEE), la première sur l'élaboration de normes pour l'éducation dans les situations d'urgence (20-22 mars) et la seconde sur la conception de matériels et de méthodes d'éducation pour la paix à utiliser dans les camps de réfugiés (25-26 mars). Le BIE a également préparé un cadre de référence pour un module sur le développement de programmes d'enseignement dans les pays en situation de conflit ou de postconflit. Dans le contexte du programme d'action humanitaire et de reconstruction de l'ONU en Afghanistan, une équipe pluridisciplinaire s'est rendue en mission pour faire le point de la situation, participer à la définition de projets et préparer des propositions pour les donateurs.

20. En ce qui concerne la **diffusion des conclusions de travaux de recherche appliquée et d'information**, la capacité des Etats membres à prendre des décisions fondées sur des données

factuelles a été renforcée par la diffusion de 150.000 documents, dont plus de 3.000 exemplaires de trois CD-ROM multimédias ("*Teaching and learning for a sustainable future*", "*Stop au dopage*" et "*Conference on Higher Education in the Twenty first Century: Vision and Action*"). Sur le site Web du Secteur de l'éducation, la diffusion d'informations a considérablement augmenté (329.566 pages consultées en juin 2002 contre 280.890 en décembre 2001). L'IIPE a publié une quinzaine d'ouvrages et deux lettres d'information ; trois nouvelles bibliothèques dépositaires ont été créées. Les activités d'étude et de recherche de l'IIPE ont également contribué à enrichir la base de connaissances sur la planification et l'administration de l'éducation. L'Institut a lancé de nouveaux projets de recherche sur l'éducation dans des situations d'urgence, de crise et de reconstruction, l'éducation dans le contexte du VIH/sida (création d'un centre d'information sur l'impact du VIH/sida sur l'éducation), ainsi que sur "Ethique et corruption dans l'éducation" (une publication est sous presse).

21. Le Bureau international de l'éducation (BIE) a activement poursuivi les travaux de **collecte et d'analyse de données nationales sur les politiques éducatives**, en systématisant, analysant et diffusant des données récentes sur les systèmes éducatifs nationaux et les réformes, notamment les 99 rapports nationaux que les Etats membres ont fournis au cours de la 46e session de la CIE. L'analyse des rapports nationaux a bénéficié de l'apport de la réunion de travail d'experts internationaux de l'élaboration de programmes d'enseignement, organisée à Genève du 22 au 24 mai 2002, et qui se référait spécifiquement aux objectifs de Dakar.

01112**Axe d'action 2 :****Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT**

22. L'UNESCO a continué d'aider les Etats membres à **élaborer leur plan national d'EPT**. Vingt-cinq pays ont bénéficié d'une aide technique et méthodologique pour élaborer leur plan d'EPT, une attention particulière étant accordée aux PMA, pays en transition et pays du groupe E-9. La durabilité et la cohérence du développement de l'éducation nationale et des efforts pour atteindre les objectifs d'EPT ont été encouragés, en particulier par des activités de sensibilisation et de soutien à la préparation et au renforcement de plans de développement du secteur de l'éducation prenant en compte les objectifs d'EPT. Vingt-deux pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé à un atelier organisé à la Trinité et Tobago et se sont engagés à respecter le délai fixé en 2000 à Dakar pour l'élaboration ou le renforcement des plans d'action nationaux. En juin 2002, 41 pays ont répondu à une enquête sur l'état d'avancement de la préparation des plans d'EPT. Il ressort des résultats préliminaires que tous les pays sont encore loin d'avoir mis au point leur plan d'EPT et qu'il faudra que la communauté internationale apporte un soutien technique et financier cette année et probablement en 2003. L'UNESCO a publié des orientations méthodologiques sur le calcul des coûts et des budgets dans l'éducation. Des fonds extrabudgétaires plus importants, versés notamment par la Norvège, l'Italie et le Japon, ont été mobilisés pour répondre aux besoins considérables de soutien technique au niveau national. Une politique et un programme extrabudgétaires axés sur l'EPT et visant à apporter des services techniques aux pays appliquant le Cadre d'action de Dakar ont été mis au point et présentés à plusieurs pays donateurs et institutions.

23. L'IIPE a contribué au **renforcement des capacités de gestion et d'administration des systèmes éducatifs** des pays membres par ses programmes de formation et ses activités d'étude et de recherche. Environ 38 participants à plein temps de 31 pays différents ont achevé en mai le programme 2001-2002 de formation avancée. Plusieurs stages de formation intensive ont été organisés entre janvier et juin, auxquels environ 200 personnes ont participé. Deux forums et sept séminaires de recherche ont attiré plus de 200 spécialistes, dont 30 décideurs de haut niveau, fonctionnaires de ministères de l'éducation et journalistes spécialisés dans l'éducation. De surcroît, on a continué de renforcer les capacités nationales en planification et administration de l'éducation par le biais d'activités opérationnelles auxquelles ont participé les pays ou territoires ci-après :

Afghanistan, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Kosovo, Maroc, Mauritanie, Niger, Ouganda, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Territoires autonomes palestiniens, Tunisie, Viet Nam et Zambie. L'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) s'emploie à améliorer les capacités en matière de direction politique en mettant au point un programme de formation en économie pour les planificateurs de l'éducation et, pour les économistes, un programme de développement des ressources humaines associant le téléenseignement et des cours de type classique.

01113 Axe d'action 3 :

Activités pour l'EPT dans les pays de l'E-9

24. Pour sensibiliser l'opinion à la nécessité de mettre en commun les savoirs et les données d'expérience, neuf études nationales sont en cours de réalisation ; elles viendront enrichir le document de travail de la cinquième Réunion ministérielle des pays de l'E-9 sur l'Education pour tous (Le Caire, printemps 2003), l'accent étant mis sur l'éducation et la protection de la petite enfance. Des ateliers de formation en matière de renforcement des capacités ont été organisés au Bangladesh, en partenariat avec l'IIPE, dans le domaine de la planification et de la gestion de l'éducation de base et, en Inde, en vue de la préparation d'un manuel pour les moniteurs d'éducation non formelle qui n'ont pas reçu de formation. Les préparatifs de l'évaluation du soutien de l'UNESCO à l'Initiative de l'E-9 dans le domaine de l'éducation sont désormais en cours. Le BIE a apporté une assistance technique au National Council for Educational Research and Training (NCERT, Inde) pour l'aider à élaborer des matériels de formation sur la gestion des changements des programmes d'enseignement.

01114 Axe d'action 4 :

Constitution de partenariats pour l'EPT et coordination de l'Initiative mondiale en faveur de l'EPT

25. L'UNESCO a constitué une équipe spéciale chargée d'élaborer une **stratégie internationale** de mise en oeuvre du Cadre d'action de Dakar sur l'EPT, où tous les partenaires sont représentés. La stratégie a été lancée pour le deuxième anniversaire du Forum mondial sur l'éducation (26 avril 2002). Les participants à la troisième session du **Groupe de travail sur l'EPT** (Paris, 22 et 23 juillet) ont acquis une connaissance plus approfondie de leurs progrès et difficultés respectifs en matière d'EPT (planification, financement, promotion et suivi). Cette réunion a permis de renforcer les partenariats pour l'EPT entre représentants de pays en développement, de donateurs, d'institutions et d'organisations de la société civile.

26. **L'équipe chargée du rapport de suivi de l'EPT** créée au sein du Secteur de l'éducation avec un premier financement du Department for International Development du Royaume-Uni travaille activement à la préparation du rapport 2002 en coopération avec l'ISU et d'autres institutions. Le Conseil de rédaction du rapport s'est réuni (Paris, 23 et 24 juillet) pour examiner un avant-projet de rapport 2002 qui sera présenté à la deuxième réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT (Abuja, Nigéria, 19 et 20 novembre). En outre, l'UNESCO a été étroitement associée aux activités de **l'Equipe spéciale du G-8 sur l'éducation**, qui a soumis son rapport aux responsables du G-8 réunis en sommet à Kananaskis (Canada) les 26 et 27 juin et qui collabore avec la Banque mondiale pour préparer et appliquer **l'Initiative accélérée**.

27. La réunion du Groupe stratégique interinstitutions sur **l'éducation tout au long de la vie**, organisée par l'IUE les 25 et 26 avril, a abouti à la formulation d'un plan de coopération interinstitutions sur l'éducation pour tous tout au long de la vie, qui insiste en particulier sur les mesures et stratégies à adopter pour atteindre les objectifs du Cadre d'action de Dakar et ceux de CONFINTEA V. La "Déclaration d'Hyderabad sur l'éducation des adultes et l'éducation tout au

long de la vie" qu'ont adoptée les participants à la réunion IUE/Bureau de l'UNESCO à New Delhi/National Literacy Mission sur le dialogue politique en matière d'éducation des adultes et d'éducation tout au long de la vie dans la région asiatique (Hyderabad, Inde, 7-10 avril) a sensibilisé les planificateurs de l'éducation à l'intérêt de l'apprentissage tout au long de la vie s'agissant des activités entreprises en référence au Cadre d'action de Dakar et à la Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes.

I.1.2 : Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives

01121

Axe d'action 1 :

Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices

28. L'UNESCO a renforcé ses activités destinées à promouvoir **l'éducation de la petite enfance et des parents**, par la diffusion d'informations et de données sur l'éducation de la petite enfance, le développement des partenariats, un appui extrabudgétaire et la consolidation de la coopération interorganisations. Dans le cadre du processus qui a abouti à la formulation d'une politique globale de la petite enfance, l'UNESCO a lancé la publication d'une série de dossiers d'orientation sur la petite enfance, d'une note flash mensuelle sur la petite enfance et les questions liées à la politique de la famille, ainsi que d'une série d'études sur la petite enfance et la politique de la famille (à commencer par des monographies sur la réforme de la politique concernant la petite enfance en Nouvelle-Zélande, au Sénégal et en Suède). Le concours international de dessin et de peinture "Dessine-moi la paix" ouvert à des enfants de 4 à 7 ans, comme l'atelier sur la protection des droits des jeunes enfants contaminés par le VIH/sida en Afrique (13-17 mai, UNESCO, Paris) organisé conjointement avec le Réseau pour le développement de la petite enfance en Afrique ont contribué à renforcer l'activité du Réseau de gestion et d'information en faveur de la petite enfance. Une consultation sous-régionale (24-26 juin, Harare, Zimbabwe) consacrée aux politiques de soutien de la famille a abouti à l'établissement d'un réseau regroupant les pays participants qui peuvent ainsi en permanence dialoguer sur les actions à mener et coopérer au niveau sous-régional de manière à améliorer les politiques et les programmes dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.

29. L'action menée par l'UNESCO dans le domaine de **l'enseignement primaire** a surtout porté sur le renforcement des capacités des formateurs et des décideurs, l'institutionnalisation des programmes et la mise en commun des informations. Afin d'appuyer le développement du livre et de promouvoir la lecture pour tous, des contributions financières et techniques ont été fournies au Mozambique, à la Guinée, au Malawi, à l'Ouganda et à la Mongolie. Des politiques nationales en faveur du livre ont pu entre autres être formulées et un guide pour l'évaluation des manuels au niveau national réalisé. Un manuel traitant de la coordination dans le secteur du livre a été établi conjointement par l'UNESCO/DANIDA et l'ADEA. En coopération avec l'Association internationale pour la lecture (IRA), des formateurs pédagogiques supplémentaires ont été formés à une approche raisonnée de l'enseignement de la lecture en République-Unie de Tanzanie. Une réunion interorganisations sur le développement durable du livre (mai 2002) a fourni l'occasion d'entreprendre des activités de suivi visant à renforcer le secteur du livre, dans le cadre d'un projet conjoint pour lequel l'ADEA était responsable du soutien institutionnel, l'UNESCO de la mise en valeur des ressources humaines et la Banque mondiale du financement. L'IIRCA a soutenu les activités de renforcement des capacités en faveur de l'EPT, notamment en publiant des manuels pour la première et la deuxième année d'étude dans la région d'Amhara en Ethiopie. Le BIE a poursuivi la réalisation d'un projet de la ville de Campana (Argentine) visant à mettre en réseau des écoles, en coopération avec l'IIEP/Buenos Aires.

30. Une réunion (avril) rassemblant des représentants de différentes parties prenantes a poursuivi les préparatifs en vue de la réalisation d'un programme phare sur **l'éducation intégratrice** dans le cadre du suivi de l'EPT. Les capacités nationales dans le domaine de l'éducation intégratrice ont été

renforcées grâce à une aide pour l'élaboration de matériels destinés à faciliter la formulation de politiques appropriées, la formation de personnel, ainsi que l'assistance technique et les services consultatifs (sous forme de missions envoyées en Egypte et en Estonie). Pour contribuer à la mise en place d'un enseignement efficace dans ce domaine, le Bureau de l'UNESCO à Bangkok et le Bureau régional pour l'éducation ont entrepris de préparer une mallette pédagogique dans laquelle seront abordés divers aspects de l'enseignement et de l'apprentissage en classe, les approches permettant d'établir des contacts avec la communauté, les conseils pédagogiques et les difficultés d'apprentissage.

31. L'UNESCO a collaboré avec l'UNICEF pour réaliser des activités dans le cadre de **l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI)**, notamment en accueillant en janvier une réunion technique organisée pour mettre en place des partenariats en vue de promouvoir l'égalité des sexes dans l'éducation et en apportant une contribution au séminaire sous-régional sur l'égalité des sexes dans l'enseignement de base (février, Accra, Ghana) qui a permis de mettre en place un réseau sous-régional afin d'aider les pays à établir des plans nationaux d'EPT qui s'adressent aux deux sexes. En étroite collaboration avec l'UNICEF, l'UNESCO a organisé en marge de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants une réunion sur l'Education pour tous et la parité entre les sexes (8 mai). L'UNESCO a également publié les "Guidelines for Preparing Gender Responsive EFA Plans". En vue de renforcer le programme destiné à améliorer la situation des filles dans l'éducation ainsi que les bénéficiaires qu'elles en retirent, l'UNESCO, conjointement avec la DANIDA et l'Italie, continue à appuyer le programme pour **le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes en Afrique**. Le programme régional de formation réalisé en juillet 2002 a permis de former 38 formateurs de formateurs originaires de 18 pays africains et des modules sur le conseil en matière de VIH/sida, la formation à la gestion d'entreprise et la santé de la reproduction chez les adolescents sont actuellement utilisés dans le cadre du programme régional de formation. Une étude de faisabilité est en cours pour examiner l'intérêt du recours à de multiples modalités éducatives qui feront entrer dans le champ du programme les formateurs pédagogiques, les instructeurs du secteur de l'éducation non formelle et les travailleurs sociaux dans les régions rurales.

01122

Axe d'action 2 :

Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle par la diversification des modalités éducatives

32. Un projet de Plan d'action pour la **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation** a été élaboré sur la base de larges consultations. Le Plan, qui énonce les stratégies appropriées dans des domaines tels que le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources ou le suivi et l'évaluation, sera examiné par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-septième session. L'IUE a très largement contribué à l'élaboration de la stratégie globale pour la Décennie. Les travaux sont en cours pour mettre au point une méthodologie de suivi et d'évaluation de l'éducation non formelle par le biais de projets pilotes au Cambodge et en République-Unie de Tanzanie, ainsi que pour préparer un manuel sur la mise en place d'un système de suivi au niveau des districts. En juin, le prix international de recherche en alphabétisation (IUE) a été décerné à Judith Kalman (Mexique) pour son étude ethnographique sur l'accès d'un groupe de femmes à la culture écrite ; la portée de l'alphabétisation comme moyen de promouvoir la solidarité et le changement social. L'IUE a également fourni un appui au programme "Windows on Life - Literacy for Girls and Women in Kosovo" en apportant des conseils techniques et en menant des activités de formation et de renforcement des capacités. La plupart des 2.250 participants à cette formation ont suivi jusqu'à son terme le programme de base.

33. La deuxième réunion du Comité de rédaction d'une série de manuels sur les perspectives de **l'apprentissage des adultes** en Afrique, présidée par l'IUE, s'est tenue à Gaborone (Botswana) et

une réunion sous-régionale consacrée à la postalphabétisation et aux défis qu'elle implique pour le XXI^e siècle (Gaborone) a élaboré une définition pratique et des stratégies efficaces pour les activités de postalphabétisation au Lesotho, au Swaziland, en Namibie, en Afrique du Sud, en Zambie, au Zimbabwe avec d'autres parties prenantes intéressées. L'IUE a contribué à la création de **l'Académie africaine des langues** et a participé à la réunion d'experts gouvernementaux au siège de l'Union africaine qui a examiné le projet de statuts de l'Académie. L'étude conjointe IIRCA/IIEP/UNICEF sur **l'éducation des nomades** dans six pays d'Afrique orientale (Djibouti, Erythrée, Ethiopie, République-Unie de Tanzanie, Kenya et Ouganda) a été achevée.

34. Les activités de sensibilisation en faveur des **enfants vivant dans des conditions difficiles** ont été poursuivies, le Burkina Faso ayant bénéficié d'une aide pour formuler un plan national d'action, et une réunion sous-régionale ayant été organisée pour l'Afrique australe en avril en vue d'examiner les stratégies de prévention du VIH/sida parmi les enfants des rues et les enfants qui travaillent. Cet atelier s'adressait aux intervenants sur le terrain, ainsi qu'aux enfants des rues eux-mêmes. L'UNESCO a également apporté un appui pour l'éducation des filles vivant dans les rues au Guatemala et des enfants réfugiés afghans en République islamique d'Iran. On s'est efforcé d'intégrer l'éducation et le microfinancement d'activités visant à assurer une vie durable pour améliorer les conditions économiques et sociales et le bien-être des groupes les plus défavorisés, notamment un projet s'adressant à des adolescentes au Bangladesh et associant éducation de base, soins de santé et formation qualifiante à un mécanisme de microcrédit et d'épargne. En Afrique, l'UNESCO appuie la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'aide fournie aux enfants vivant dans des conditions d'extrême pauvreté afin d'encourager la transparence de l'aide destinée aux enfants.

Programme I.2 :

Edifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Sous-programme I.2.1	3.893.443	533.713	14
Sous-programme I.2.2	3.405.542	374.329	11
Programme I.2	7.298.985	908.042	12

I.2.1 : Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité

01211

Axe d'action 1 :

Education pour une culture de la paix et les droits de l'homme

35. Le soutien à l'intégration de **l'éducation pour les droits de l'homme, la paix et la démocratie** dans les systèmes d'enseignement a été maintenu par le biais de projets opérationnels menés dans le monde entier. La plupart d'entre eux se déroulent en Afrique, mais un effort important est fait en Amérique latine ainsi que dans le sud-est de l'Europe. La formation de formateurs, d'éducateurs et de personnel administratif, la production de matériels éducatifs et l'élaboration de principes directeurs en matière d'enseignement, entre autres, concourent à cette fin. Des ateliers de formation ont contribué à l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans les plans de l'EPT. Un projet d'exposé de positions sur l'éducation dans les milieux multilingues sert de

cadre à une consultation d'experts qui aboutira à l'élaboration de principes directeurs pour les Etats membres et autres partenaires. Une série de réseaux ont reçu de l'aide et des matériels relatifs à l'éducation et à la diversité culturelle et linguistique ont été produits, notamment dans le contexte du Sommet mondial pour le développement durable.

36. Pour donner suite à la demande de réforme du **Système des écoles associées (SEA)**, une évaluation a été entreprise par une équipe d'évaluateurs externes basés au Royaume-Uni et de partenaires travaillant dans certains pays. La disponibilité de quelques fonds reportés a permis à l'UNESCO d'améliorer cette évaluation en insistant davantage sur les établissements de formation des enseignants. Par ailleurs, le plan de travail du Congrès international de 2003, qui marquera le 50e anniversaire du programme, est bien organisé. Un effort intersectoriel est en cours pour déterminer comment aider les Etats membres et autres partenaires de la manière la plus concrète et la plus utile à **réviser et refondre les manuels**. Facilitée par des fonds reportés, cette opération comprendra une réunion d'experts techniques qui devrait aider l'UNESCO à définir plus précisément son programme de travail dans cet important et délicat domaine.

01212**Axe d'action 2 :****Education pour un avenir durable**

37. Des efforts considérables ont été faits pour préparer la contribution de l'Organisation au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 26 août - 4 septembre) dans le domaine de l'éducation. L'éducation au service d'un développement durable est une composante essentielle du Projet de plan de Johannesburg dans lequel l'EPT est spécifiquement mentionnée comme une condition du développement durable et l'UNESCO est bien placée pour se voir reconnaître un rôle de premier plan dans la Décennie de **l'éducation au service du développement durable** qu'il est envisagé de proclamer. Autre contribution au Sommet de Johannesburg, un ensemble de principes directeurs relatifs à un mode de vie actif et équilibré (sustainable active living), élaboré de concert avec le PNUE. L'Encyclopédie du sport et des jeux traditionnels dans le monde (Encyclopaedia for World Sport and Traditional Games), qui établit des liens entre **éducation, sports et culture**, est également achevée. En ce qui concerne la mise au point d'indicateurs de qualité et l'évaluation des résultats scolaires, environ 45 Etats membres ont contribué à améliorer le nouveau **Projet d'évaluation des résultats scolaires (axe d'action 2)** axé sur l'évaluation des mathématiques et des sciences, ainsi que des compétences indispensables dans la vie courante au niveau de la huitième année d'études. Des questionnaires concernant ces dernières ainsi qu'un système d'évaluation de l'enseignement professionnel et technique sont en cours d'élaboration pour l'axe d'action 2. Une série d'ateliers régionaux ont eu lieu afin de mettre au point des instruments, de procéder à leur examen critique et d'analyser des données.

01213**Axe d'action 3 :****Promotion de l'enseignement scientifique et technologique**

38. L'action de l'UNESCO a principalement consisté à aider les Etats membres à renforcer leurs programmes d'EST, à populariser la science et la technologie et à les faire comprendre par le public. Le matériel documentaire de l'UNESCO a permis de renforcer le Réseau international des responsables de l'enseignement scientifique et technologique dans les Ministères de l'éducation (INGOSTE) et d'améliorer les capacités de ses membres. Le public a été davantage sensibilisé à l'enseignement scientifique grâce à la publication de huit affiches pédagogiques thématiques sur l'enseignement scientifique et technologique intégré ; à l'organisation d'un concours international en Turquie sur le thème du Projet environnemental en Méditerranée du Sud-Est (SEMPEP), auquel ont participé 64 écoles turques ; et à la publication et à la diffusion de *Connexion*. L'organisation à Tulcea, Roumanie, d'un atelier d'enseignement/apprentissage sur le projet SEMPEP destiné à des élèves et des enseignants bulgares et roumains, et la traduction et publication de modules

d'enseignement/apprentissage en arabe ont également contribué à la promotion de ce projet. Le kit de formation aux échanges entre jeunes sur la consommation responsable (Youth Exchange Training Kit on Responsible Consumption) a été publié en collaboration avec le PNUE et Consumers International et un module d'enseignement/apprentissage sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) élaboré en collaboration avec des institutions spécialisées. En ce qui concerne le lancement du projet sur l'enseignement scientifique, technologique et professionnel à l'intention des jeunes filles en Asie (Népal, Cambodge et Indonésie), l'évaluation des besoins a été entreprise, des contrats ont été passés avec des partenaires et des programmes de formation mis au point.

01214**Axe d'action 4 :****Education préventive face à la pandémie de VIH/sida**

39. Entreprise sous la coordination de l'IPE, l'action dans le domaine du VIH/sida s'est soldée par l'amélioration de la capacité de l'Organisation et de la formation d'équipes ; la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNESCO en matière d'organisation au niveau des pays et au niveau régional ; le suivi et le compte rendu exhaustifs des résultats et dépenses ; un partenariat à part entière au sein d'organes statutaires et une réflexion et une réponse du système des Nations Unies ; une présence coordonnée à un certain nombre de grandes conférences (notamment la XIVe Conférence internationale sur le sida qui s'est tenue à Barcelone, Espagne, en juillet 2002) ; et la prise en charge de l'organisation des réunions de l'Equipe spéciale interinstitutions sur l'éducation, laquelle a mené à bien un certain nombre de réalisations au niveau interinstitutions (adoption d'une stratégie pour l'éducation) ou en a pris l'initiative.

40. L'UNESCO a poursuivi son action en faveur d'une programmation globale en matière de santé scolaire dans le cadre du programme phare de l'EPT intitulé Concentrer les ressources sur une santé scolaire efficace (FRESH), en partenariat avec l'UNICEF, l'OMS, la Banque mondiale et l'Internationale de l'éducation, l'accent étant plus particulièrement mis sur le VIH/sida. Un document de formation intitulé "FRESH : une approche globale de la santé scolaire pour prévenir le VIH/sida et améliorer les résultats d'apprentissage" a été élaboré. Certaines activités étaient principalement axées sur la formation des responsables de la formulation des politiques d'éducation et des planificateurs de l'éducation à la mise au point et en oeuvre de **programmes de santé et de prévention du VIH/sida en milieu scolaire** dans le cadre des plans nationaux d'action relatifs à l'EPT. Des ateliers ont déjà eu lieu dans la région du Pacifique (Tonga), avec la participation de 15 pays, et en Afrique (Namibie et Swaziland). En guise de suivi d'un exposé intitulé "Le VIH/sida et le programme FRESH dans le cadre de l'EPT", présenté lors d'un atelier sous-régional organisé en juin à l'intention des coordonnateurs nationaux de l'EPT de Côte d'Ivoire, de Gambie, de Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Tchad, du Sénégal et de Sierra Leone, des consultations nationales ont lieu sous la direction du coordonnateur de l'UNESCO pour les plans d'action nationaux africains relatifs à l'EPT et du Bureau de Dakar. Le Bureau de Nairobi fournit de même une assistance par le biais de réseaux au Rwanda, au Burundi, au Kenya et en Ouganda, en coopération avec des coordonnateurs de l'EPT au niveau des districts.

41. L'UNESCO a dans le même temps multiplié les efforts pour intensifier la **promotion** de l'éducation préventive contre le VIH/sida **et la sensibilisation du public** à ce sujet. Un atelier sur le renforcement des compétences, organisé par tous les partenaires du programme FRESH sur le thème "L'éducation relative au VIH/sida à l'école : une réponse du secteur de la santé", a été organisé pendant la Conférence de Barcelone. Il était consacré à l'éducation préventive contre le VIH/sida à l'école et au rôle de l'éducation dans la réduction de la discrimination liée au sida. La publication d'un numéro spécial de PEDDRO intitulé "*Drug Abuse and AIDS: Stemming the Epidemic*" (L'abus des drogues et le sida : enrayer l'épidémie) dont quelque 7.500 exemplaires ont été distribués de par le monde a également contribué à sensibiliser davantage le public. L'IIRCA

utilise désormais une bibliothèque électronique sur le VIH/sida et poursuit ses travaux sur les liens entre l'enseignement des valeurs et le VIH/sida. Un manuel de l'enseignant destiné à l'Éthiopie, et portant sur les méthodes d'enseignement des questions relatives au VIH/sida, a été préparé et publié en amharique.

42. **Le centre documentaire de référence du BIE sur les programmes et la prévention concernant le VIH/sida** s'organise progressivement et procède à une vaste collecte de données, à l'établissement d'un réseau mondial d'échange d'informations, et à la création d'une base de données sur le Web (Banque mondiale sur le contenu de l'éducation pour la prévention concernant le VIH/sida ; voir à l'adresse suivante : www.ibe.unesco.org). Le BIE a de surcroît publié et diffusé plusieurs publications relatives au VIH/sida, y compris un numéro spécial de *Perspectives* sur l'éducation pour la prévention du VIH/sida et, en coopération avec l'ONUSIDA et l'Université de Genève, le numéro d'avril 2002 d'*Innovation* intitulé "Un nouveau défi : renforcer l'action de l'éducation face au VIH/sida". Il a également coopéré avec le Brésil à la production de matériels vidéo concernant des approches novatrices de l'éducation préventive contre le VIH/sida dans des écoles secondaires.

01215

Axe d'action 5 :

Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation

43. En vue d'étudier **l'incidence des TIC sur l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur**, l'UNESCO a lancé un projet de recherche sur les moyens mis en oeuvre par les nouveaux prestataires de services d'enseignement supérieur tels que les universités ouvertes, les universités à distance et l'enseignement électronique pour promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur et répondre à la demande qui s'exprime à l'échelle mondiale en ce sens. Cette étude, qui sera disponible à la fin de 2003, reposera sur les résultats de recherches menées dans cinq régions : les pays en transition d'Europe centrale et orientale, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique et les Caraïbes. Cette activité sera mise en oeuvre en partenariat avec le Commonwealth of Learning (COL) et l'Observatoire de l'éducation sans frontières. Les bureaux régionaux hors Siège de l'UNESCO sont des partenaires actifs de ce projet.

44. Le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a organisé pour les bibliothécaires des ateliers de formation consacrés à l'utilisation de l'Internet dans la recherche universitaire. L'IUE a élaboré, en coopération avec l'Université de Pittsburgh, un programme international de formation destiné aux planificateurs et aux praticiens de l'alphabétisation et reposant sur l'enseignement électronique. L'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) a contribué à améliorer l'échange d'informations en diffusant des résultats de recherches, notamment dans le rapport statistique *Basic ICT Usage Indicators in Secondary Education in the Baltic and CIS States* et en ajoutant à son portail une rubrique Web à l'intention des pays de la CEI et du public russophone. L'Institut a poursuivi ses activités de formation du personnel éducatif en organisant, par exemple, un séminaire consacré au multimédia et à l'Internet, intitulé "The Use of Information Technology Across the Curriculum", qui s'est tenu à Nicosie. Des documents de formation ont également été élaborés et diffusés en vue de la mise en oeuvre de projets pilotes (notamment en Arménie et au Kazakhstan). L'IIRCA a commencé à travailler sur un logiciel interactif destiné à l'enseignement scientifique dans le premier cycle du secondaire, et a organisé des ateliers consacrés à l'élaboration de CD-ROM et de sites Web, à Jinja (Ouganda), Addis-Abeba (Éthiopie) et Bamako (Mali). L'IESALC a facilité l'accès des acteurs clés de l'enseignement supérieur aux ressources des informations et données sur l'enseignement supérieur relevant du domaine public, par l'intermédiaire de l'Observatoire numérique de l'enseignement supérieur, qui offre des informations sur les principaux domaines de l'enseignement supérieur dans la région Amérique latine.

I.2.2 : Rénovation des systèmes éducatifs

01221 Axe d'action 1 : **Réorientation de l'enseignement secondaire général**

45. La réforme de l'enseignement secondaire a reçu le soutien de la troisième session du **Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les affaires relatives à la jeunesse**, dirigé par l'UNESCO (26-28 mars), qui a réuni 23 participants provenant de diverses institutions et organisations internationales et régionales, ainsi que de plusieurs instituts de l'UNESCO. La discussion s'est concentrée sur la rénovation et le développement de l'enseignement secondaire, à la lumière du Cadre d'action de Dakar. En vue de faciliter l'échange d'informations, un site Web de l'UNESCO consacré à l'enseignement supérieur a été mis en place. Un atelier sur le thème de l'utilisation des TIC par les enseignants du secondaire a été organisé à Chypre en janvier, en coordination avec l'ITIE.

01222 Axe d'action 2 : **Enseignement et formation techniques et professionnels comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail**

46. A la suite de la publication de la **Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001)**, des conseils pour la formulation de politiques, fondés sur les articles de cet instrument normatif, ont été fournis à Bahreïn, à la Jordanie, au Pakistan et au Yémen en vue d'aider ces pays à revitaliser leurs systèmes nationaux d'EFTP et de leur permettre de répondre aux demandes qui seront celles du marché du travail au cours de la prochaine décennie. Des séminaires sous-régionaux destinés aux décideurs en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Europe centrale et orientale sont en préparation, en vue de promouvoir la mise en oeuvre de la Recommandation révisée dans les systèmes nationaux d'EFTP. L'amélioration de l'accès à l'EFTP et de la qualité de celle-ci, en particulier pour les jeunes filles, est l'un des points essentiels recommandés par cet instrument normatif.

47. L'inauguration du **Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (Bonn)** a été une étape marquante du programme d'éducation de l'UNESCO, et a eu pour effet une augmentation substantielle des échanges d'informations techniques au sein du réseau UNEVOC, dans son bulletin, sur son site Web et son forum électronique. La **coopération interinstitutions entre l'UNESCO et l'OIT** dans le domaine de l'EFTP s'est poursuivie avec la publication conjointe d'un livret ("The technical and vocational education and training for the twenty-first century: UNESCO and ILO recommendations") qui contient les déclarations de principes des deux organisations quant aux normes rationnelles internationalement reconnues dans les domaines respectifs de l'enseignement et de la formation professionnels, et leur articulation avec le monde du travail. Durant la même période a été lancée dans les pays de la région Pacifique une action d'enseignement de savoir-faire transversaux tels que les connaissances relatives aux petites entreprises et à l'esprit d'entreprise dans un cadre non formel. L'objet principal en est de préparer les jeunes et les adultes semi-alphabètes à se diriger vers des sources de revenus productives et susceptibles de pourvoir à leurs besoins.

01223

Axe d'action 3 :

Réforme, innovation et internationalisation dans l'enseignement supérieur

48. Les activités relatives à cet axe d'action sont organisées dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et du Forum mondial de Dakar sur l'éducation. Une grande partie du travail de l'UNESCO est centrée sur trois importants événements à venir : le Forum mondial sur la garantie de la qualité (octobre) ; le Forum mondial des chaires UNESCO (novembre) et la Réunion des partenaires de l'enseignement supérieur (2003).

49. **Les capacités nationales d'élaboration des politiques dans le domaine de l'enseignement supérieur** ont été renforcées à la suite de la réunion du Comité régional africain de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et du Réseau africain pour l'innovation dans l'enseignement supérieur (juin, Abuja, Nigéria). Le Comité intersectoriel pour l'enseignement supérieur s'est réuni en avril. La phase préliminaire du projet financé sur les fonds reportés de l'exercice biennal précédent et consacré au **renforcement des centres d'excellence en Afrique est en cours**. Une nouvelle phase du Forum de l'UNESCO sur la recherche et les savoirs relatifs à l'enseignement supérieur a été lancée, en coopération avec l'Agence suédoise de coopération internationale et le Programme UNITWIN et chaires UNESCO a été renforcé à l'occasion de plusieurs réunions d'évaluation des chaires UNESCO organisées en collaboration avec les commissions nationales de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et de la France. L'IESALC a contribué au processus de transformation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes en assurant le suivi des recommandations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES), en coopération étroite avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux compétents dans le domaine de l'enseignement supérieur et avec les chaires et réseaux UNESCO spécialisés.

50. Pour ce qui concerne **l'accès, la mobilité et la garantie de qualité**, l'application de la Convention internationale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades dans les Etats arabes et les Etats européens riverains de la Méditerranée a été améliorée dans l'ensemble des régions concernées à la suite de la réunion du Comité intergouvernemental chargé de l'application de la Convention (janvier). Une page Web sur l'enseignement supérieur et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a été ouverte. Des progrès considérables ont été faits dans le sens d'une révision de la Convention régionale sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur en vue d'étendre son application aux Etats d'Afrique, lors de la réunion consacrée à la révision de la Convention régionale, qui s'est tenue au Cap. Deux réunions de l'équipe spéciale pour le Forum mondial sur la garantie de la qualité, l'accréditation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur (Lisbonne et Paris) ont permis de faire avancer le travail sur la garantie de qualité et de l'accréditation. Les bureaux de l'UNESCO à Beyrouth, Bangkok et Dakar et le Centre européen de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur (CEPES) ont coopéré pour organiser la réunion de Lisbonne. L'IESALC coordonne une étude régionale sur les nouveaux prestataires de services d'enseignement supérieur, la commercialisation des services éducatifs dans le cadre de l'OMC, et les implications qui en découlent pour la région, en préparation du Forum mondial.

51. Dans ce domaine ont paru notamment les **publications** suivantes : Women and Management in Higher Education ; The role of Student Affairs and Services in Higher Education: A Practical Manual for Developing, Implementing and Assessing Student Affairs, Programmes and Services ; le Manuel d'orientation professionnelle, et Technologies de l'information dans les universités francophones d'Afrique de l'Ouest. L'élaboration du site Web "Etudier à l'étranger" s'est poursuivie par des consultations avec les bureaux hors Siège et une nouvelle rubrique, intitulée "Caractéristiques des régions", a été ajoutée.

52. A la suite des réunions régionales organisées par l'IESALC à Guatemala et à Caracas, deux réseaux de coopération régionale ont été créés, l'un dans le domaine de l'enseignement supérieur pour les peuples indigènes, et l'autre consacré aux macro-universités. Dans le contexte de l'Observatoire de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes de l'IESALC, une réunion régionale pour l'Amérique latine s'est tenue à Carthagène (Colombie) et a examiné l'état d'avancement des études de cas nationales actuellement en cours dans le domaine de l'enseignement supérieur, et a abordé la question de l'information statistique, en vue de permettre la comparaison des sources de données existantes et, ainsi, la réalisation d'une étude régionale comparative.

01224**Axe d'action 4 :****Amélioration de la formation et de la condition des enseignants**

53. Plusieurs activités ont été conçues dans le souci d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'accroître le nombre d'enseignants qualifiés en vue de réaliser les objectifs de l'EPT. Des conseils ont été fournis concernant l'emploi des TIC et de l'enseignement à distance. Une activité importante financée par des fonds du budget ordinaire qui avaient été reportés a été lancée en juillet 2002 pour améliorer la **qualité des instituts de formation des enseignants** dans l'ensemble des 46 pays de l'Afrique subsaharienne. Comme premier résultat, un tableau d'ensemble de la situation de ces instituts devrait être disponible à temps pour être soumis à MINEDAF VIII.

54. Afin de veiller à ce que les questions liées **aux conditions de travail des enseignants** soient intégrées directement à la mise en oeuvre des plans d'action de l'EPT au niveau national, les premières activités prévues dans le cadre d'une coopération phare OIT/UNESCO/Internationale de l'éducation ont été expérimentées en République-Unie de Tanzanie. Durant la même période, l'UNESCO et l'OIT ont publié conjointement un "Profil statistique de la profession d'enseignant" (anglais et français, 78 pages). Des ateliers sur l'enseignement/apprentissage dans l'enseignement supérieur en Afrique se sont tenus à Brazzaville et Kinshasa. A partir des résultats obtenus au terme de son évaluation de la formation continue des enseignants au Liban, le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a fait un certain nombre de propositions visant à améliorer la situation.

55. Un **Forum mondial sur l'impact des didacticiels libres dans l'enseignement supérieur dans les pays en développement** a été organisé (en coopération avec le Secteur de la communication et de l'information (CI)). Parmi les publications pertinentes réalisées durant cette période, on peut citer : *Teacher Education Guidelines: Using Open and Distance Learning ; L'enseignement ouvert et à distance : perspectives et considérations politiques ; et ICT in Teacher Education: A Planning Guide*. Le programme de diplômés d'université et de maîtrises de l'Indira Gandhi National Open University organisé par l'IIRCA s'est poursuivi en Ethiopie avec l'inscription de 40 étudiants supplémentaires. Ceux qui se sont inscrits au programme au Libéria et à Madagascar continuent à suivre le même cursus.

01225**Axe d'action 5 :****Elaboration de règles et de normes nouvelles**

56. En coopération étroite avec les activités du Forum mondial sur la garantie de la qualité, l'accréditation et la reconnaissance des titres dans l'enseignement supérieur, un cadre d'action est en cours d'élaboration, qui vise à tenir compte des nouveaux besoins nés des effets de la mondialisation sur l'enseignement supérieur et accentués par les nouvelles technologies de l'information, l'Internet et les différentes formes de commercialisation de l'enseignement supérieur, notamment celles qui ont vu le jour avec la libéralisation du marché des services éducatifs. Il est proposé, dans le cadre de cette élaboration, un ensemble de **déontologies ou de principes directeurs en rapport avec l'éducation sans frontières, notamment l'éducation à distance et l'apprentissage en ligne**. La première réunion du Forum mondial cité ci-dessus (Paris,

17-18 octobre) apportera d'autres contributions en la matière. Les déontologies/principes directeurs seront fondés sur les résultats fournis par les études de cas sur l'impact de ces nouvelles formes d'éducation sur les développements de l'enseignement supérieur, études actuellement élaborées au niveau régional par les Bureaux de Bangkok et de Beyrouth, ainsi que par l'IESALC (Caracas).

57. La collaboration s'est renforcée entre l'UNESCO et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels après une journée de débat sur la suite à donner à la journée de débat général du Comité sur le droit à l'éducation et au Forum mondial sur l'éducation, organisée en mai dernier à Genève lors de la 28e session du CESCR. Les débats ont mis en évidence des préoccupations et objectifs communs et souligné l'importance d'explorer d'autres voies en vue de collaborer plus étroitement dans le domaine du droit à l'éducation.

58. En ce qui concerne l'application du **droit à l'éducation pour tous** et la promotion d'une action normative, l'UNESCO collecte un certain nombre d'informations sur les législations nationales et les dispositions constitutionnelles en rapport avec ce droit en vue d'en consolider les assises juridiques. Dans ce contexte, l'UNESCO a fourni une assistance technique à l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur l'éducation à la demande du Ministre de l'éducation et des sciences de la République de Lituanie. Afin de promouvoir le droit à l'éducation, le manuel intitulé "Le droit à l'éducation : analyse des instruments normatifs de l'UNESCO" est actuellement largement diffusé. L'UNESCO a participé à une consultation d'experts sur le projet d'un manuel sur l'éducation aux droits de l'homme et les minorités organisée à Lund (Suède) en avril dernier par l'Institut Raoul Wallenberg pour les droits de l'homme et le droit humanitaire. L'élaboration du manuel se réfère particulièrement à l'application de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960). En outre, la coopération entre l'UNESCO et l'Association européenne sur les législations et les politiques en matière d'éducation a été l'occasion de traiter des points essentiels tels que la garantie de l'égalité des chances dans l'éducation et l'universalisation de l'accès à cette dernière.

GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Evaluation globale

59. En 2002, le suivi de la Conférence mondiale sur la science (CMS) est entré dans une nouvelle phase majeure, d'une durée de six ans, qui couvrira trois exercices biennaux successifs de partenariats, au sens du terme, dans la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence. Au cours de la période considérée, l'Organisation a concentré ses efforts sur l'exécution des activités de suivi dans le cadre de son programme en sciences et dans les domaines apparentés, de même que sur le rôle de centre d'échange d'informations qui lui a été confié par la CMS afin de coordonner l'action des organisations prenant part au suivi.

60. Un nouvel accord-cadre de coopération a été signé entre l'UNESCO et le CIUS pour l'exécution du grand programme II "Sciences exactes et naturelles" et du grand programme III "Sciences sociales et humaines". L'accord couvrira la période de la Stratégie à moyen terme (2002-2007) et s'attachera à trois aspects principaux, à savoir : (1) l'innovation dans l'enseignement des sciences ; (2) le renforcement des capacités nationales sur le plan scientifique par le partage des connaissances et de l'information ; et (3) le partenariat international au service du développement durable. Par ailleurs, l'Organisation noue des partenariats avec d'autres institutions de développement pour conduire des opérations conjointes destinées à renforcer la capacité des pays de formuler leurs politiques de ST, tel l'accord qui a été conclu pour coorganiser au printemps prochain - avec le CRDI, l'OCDE, la Banque mondiale, etc. - une réunion internationale en vue

d'examiner la normalisation des méthodes d'évaluation des réseaux nationaux en science et technologie.

61. Les activités liées au renforcement des capacités scientifiques et technologiques ont visé à encourager la constitution de réseaux entre instituts de recherche et milieux universitaires au plan tant régional qu'international et à soutenir l'enseignement et la formation en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur ainsi que dans les applications technologiques. Les domaines bénéficiaires ont été les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie et la biotechnologie, les sciences de l'ingénieur et la technologie. Il s'est agi d'accroître les moyens en pédagogie, élaboration et amélioration des programmes d'études, développement des connaissances en sciences fondamentales, amélioration des capacités de recherche, et fourniture de documentations et d'équipements scientifiques. A la suite de l'approbation par le Conseil exécutif, à sa 164^e session, de la création d'un Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées (SESAME) sous les auspices de l'UNESCO, le Secrétariat a mené un certain nombre d'activités d'amorçage destinées à jeter les bases du Centre.

62. En application des décisions prises par le Conseil exécutif à sa 162^e session, une étude de faisabilité a été réalisée concernant la création d'un nouveau programme international relatif aux sciences fondamentales. L'étude (voir document 165 EX/9, point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire) fait le tour des grandes questions susceptibles de conditionner la création d'un tel programme. Elle porte sur l'opportunité du programme, son statut et les liens qu'il aurait avec les programmes existants en sciences exactes et naturelles, les choix conceptuels, l'impact régional et international et la viabilité budgétaire. L'étude reflète aussi les opinions qui se sont dégagées d'une première consultation informelle tenue avec des partenaires importants en sciences fondamentales, et notamment des scientifiques de renom du Sud et du Nord associés aux travaux de l'UNESCO et oeuvrant à la promotion de la coopération internationale. Les décisions qui seront prises par le Conseil exécutif à la lumière des conclusions de l'étude de faisabilité détermineront les mesures à prendre quant à son suivi.

63. Au titre de la priorité principale du Secteur des sciences, à savoir "Ressources en eau et écosystèmes", des activités majeures de la sixième phase du PHI ont été lancées au début janvier, en étroite coopération avec des programmes de l'UNESCO (le MAB en particulier) et des partenaires extérieurs - notamment le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWDR) conduit par l'UNESCO pour l'ensemble du système des Nations Unies. Ces activités ont surtout visé à réduire les menaces pesant sur la durabilité et la sécurité des ressources en eau douce dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans les pays en développement. D'importants progrès ont été faits dans l'élaboration du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau qui doit être lancé lors du troisième Forum mondial de l'eau (mars 2003). D'autres initiatives tout aussi fructueuses ont été prises pour améliorer la compréhension des processus physiques et géobiologiques concernant les systèmes hydriques et leur vulnérabilité, de même que celle des causes des conflits liés à l'eau et des moyens de les régler. Ces initiatives ont revêtu la forme de divers projets relevant de la sixième phase du PHI et faisant intervenir des réseaux régionaux et mondiaux tels que HELP, FRIEND, ISARM, le réseau "Hydrologie des oueds", des centres régionaux, etc. La politique et l'orientation générales relatives à la mise en oeuvre de cette priorité principale ont été examinées et entérinées par deux réunions statutaires du Bureau du PHI qui se sont tenues en mars 2002 et par la réunion du Conseil intergouvernemental du PHI de juin 2002. De plus, d'importants progrès ont été accomplis par l'UNESCO au cours de la période pour ce qui est des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable.

64. Le programme MAB est de plus en plus sollicité par les Etats membres pour apporter des réponses modulables adaptées aux problèmes de développement durable. Les réserves de biosphère, par exemple, offrent des solutions pratiques en la matière, tout en contribuant à faire reculer la

pauvreté sur un plan général. S'agissant de l'Objectif de développement n° 7 pour le Millénaire ("Assurer un environnement durable"), il y a lieu de mentionner que 16 nouvelles réserves de biosphère, couvrant quelque 54 millions d'hectares, ont été agréées par le CIC en mars, après avoir été retenues par son Bureau, dans les catégories suivantes : systèmes forestiers (conifères, arbres à feuilles caduques, savanes et forêts humides tropicales), eaux douces, zones humides d'altitude et mangroves/mers.

65. La Division des sciences de la terre a recentré ses activités dans le cadre de la priorité principale pour les sciences exactes et naturelles ("Eau et écosystèmes") en accordant plus de place à l'hydrogéologie et aux écosystèmes karstiques, à la géologie médicale et aux risques humains liés aux catastrophes naturelles et à la lutte contre l'extrême pauvreté. S'appuyant sur le partenariat avec Geological Surveys et les agences spatiales, l'utilisation des données et des cartes géologiques s'est révélée un puissant outil pour la recherche et la formation, indispensable de surcroît pour le développement socio-économique régional ainsi que pour l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles.

66. En ce qui concerne les régions côtières et les petites îles, les efforts pour favoriser la plus grande intersectorialité, c'est-à-dire l'action complémentaire entre les secteurs de la société et l'UNESCO, se sont poursuivis. Ceux-ci ont concerné tout particulièrement les couches de populations marginalisées et déshéritées dans les pays suivants : Haïti, Inde, Indonésie, Mozambique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sénégal, Afrique du Sud et Thaïlande (www.unesco.org/csi/activiti.htm). L'Objectif de développement n° 8, qui concerne les besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement, fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'initiative transversale "Voix des petites îles" et du volet consacré aux îles du projet transversal "Savoirs locaux et autochtones (LINKS)".

Evaluation globale de la Commission océanographique intergouvernementale

67. La Commission océanographique intergouvernementale, dont le Conseil exécutif a tenu sa trente-cinquième session en juin 2002, a franchi plusieurs étapes capitales dans la mise en oeuvre du programme approuvé par la Conférence générale :

- (i) Le suivi du Processus africain pour le développement et la protection du milieu marin et côtier en Afrique subsaharienne a été intensifié et intégré à l'Initiative pour l'environnement du NEPAD en tant que sous-thème relatif à la gestion côtière.
- (ii) La mise en oeuvre du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), ainsi que des projets pilotes et composantes régionales qui lui sont rattachés, a progressé comme prévu.
- (iii) les activités en faveur des côtes et des océans destinées à préparer le Sommet mondial du développement durable (SMDD) ont également été réalisées comme prévu.

68. Le Processus africain pour le développement et la protection du milieu côtier et marin en Afrique subsaharienne est parvenu à élaborer une démarche technique qui a abouti à une série de projets concrets destinés à lutter contre les graves atteintes subies dans ce domaine par la région, et qui reçoit en outre l'appui d'importantes entités politiques comme l'Union africaine, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, entre autres. Onze pays participants ont contribué au processus, qui a largement bénéficié du financement d'un projet de taille moyenne du FEM, et a donné lieu à un programme intégré d'interventions et à un portefeuille de projets qui doivent être soumis à

l'approbation d'une conférence de partenaires lors du prochain Sommet mondial pour le développement durable.

69. En raison (i) du haut niveau de l'appui politique suscité par le Processus africain jusqu'ici, (ii) de la haute qualité technique de ses apports, et (iii) des synergies qui existent manifestement entre le Processus africain et le Plan d'action pour l'environnement du NEPAD, le Segment ministériel de la réunion du Groupe directeur du NEPAD tenue à Dakar en juin 2002 a décidé d'incorporer le Processus africain à l'Initiative pour l'environnement du NEPAD sous la forme d'un sous-thème *Gestion des côtes*. La Conférence des partenaires du Processus africain qui s'est tenue au niveau des chefs d'Etat au cours du SMDD (septembre 2002) avait pour but de rassembler les Etats africains et la communauté des donateurs en vue de susciter et d'accroître l'appui à l'élaboration de propositions de projet pour l'Afrique subsaharienne. Le Processus africain est un modèle de partenariat dynamique de type II que le SMDD s'emploie à encourager, et a été reconnu comme tel. De surcroît, le Processus africain figure désormais au chapitre VIII (Développement durable pour l'Afrique) du projet de Plan de mise en oeuvre pour le SMDD.

70. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, de concert avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Conseil international pour la science (CIUS) planifient, exécutent et coordonnent un Système mondial d'observation de l'océan (GOOS). Le GOOS est opérationnel à plusieurs niveaux. Citons celui des programmes régionaux dans le cadre desquels des pays voisins ayant des intérêts communs dans telle ou telle mer décident de combiner leurs observations marines et de les confier à des organes régionaux du GOOS. Les programmes régionaux ont accompli d'importants progrès au cours du premier semestre de 2002 : le Plan stratégique de l'IOCARIBE-GOOS a été approuvé par la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) ; la première réunion du MedGOOS consacrée au projet financé par la Commission européenne concernant le Réseau méditerranéen de consultation et d'amélioration des activités de surveillance et de prévision dans la région (MAMA) s'est tenue au Siège de l'UNESCO et a permis la mise au point des plans d'activité des neuf équipes concernées ; un nouveau Bureau régional de la COI pour le GOOS, à Rio de Janeiro (Brésil), apporte aujourd'hui son aide à la préparation d'autres activités du GOOS dans l'Atlantique Sud et dans l'Atlantique équatorial, avec le concours du Département de l'hydrographie et de la navigation de la marine brésilienne ; les actes de la deuxième Conférence EuroGOOS sur l'océanographie opérationnelle ont été publiés en juin 2002 et les préparatifs ont été arrêtés pour la troisième conférence, qui aura lieu à Athènes au cours de la première semaine de décembre 2002.

71. La COI s'est totalement impliquée dans la promotion de l'agenda *Océans et côtes* en vue des travaux de Johannesburg, s'associant ainsi à un large ensemble d'OIG, d'ONG et d'autres partenaires. La COI se doit de jouer un rôle tout aussi important au lendemain de Johannesburg. La Déclaration adoptée par la COI lors de la session extraordinaire de son Conseil exécutif en décembre 2001 a été transmise au secrétariat du Sommet en tant que contribution officielle des institutions spécialisées du système des Nations Unies destinée à éclairer les débats préalables à Johannesburg. En souscrivant à la Déclaration du SMDD, les Etats membres de la COI ont accepté une série d'objectifs stratégiques à long terme qu'ils s'efforceront de réaliser au cours des 10 prochaines années, à savoir : agir comme point focal pour encourager les interactions en sciences de la mer et les observations entre organismes compétents du système des Nations Unies et autres organisations ; développer les partenariats pour renforcer les capacités en sciences de la mer et les services océanographiques aux niveaux régionaux et nationaux, notamment avec les pays en développement et en prenant également en compte le Processus africain ; faire évoluer le GOOS vers un système opérationnel ; encourager la mise au point et l'exécution d'activités en gestion intégrée de la zone côtière ; participer pleinement à la nécessaire évaluation de l'environnement marin mondial et à l'établissement de rapports périodiques sur l'état des océans ; promouvoir l'utilisation des

connaissances scientifiques à l'appui de la gestion et des décisions de politique générale et faciliter l'accès à ces connaissances ; oeuvrer pour que l'opinion publique prenne davantage conscience de l'importance des océans et des côtes pour le développement durable et l'avenir de l'humanité.

Programme II.1 :
Science et technologie : renforcement des capacités et gestion

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Sous-programme II.1.1	1.901.150	119.857	6
Sous-programme II.1.2	4.432.038	257.632	6
Programme II.1	6.333.188	377.489	6

**II.1.1 : Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques
et enseignement scientifique**

02110

72. Les principales activités menées dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale sur la science ont visé à donner une impulsion à la formulation de politiques scientifiques et technologiques nationales dans un certain nombre de pays, à élaborer des indicateurs de S-T dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, à autonomiser les femmes en ce qui concerne la science et à engager des processus tendant à l'adoption de législations applicables en matière scientifique. Dans le cadre de l'action "Les femmes dans le domaine de la science", une chaire régionale UNESCO a été créée sur ce thème en Argentine (FLACSO, Buenos Aires). L'UNESCO a apporté un concours à la mise sur pied du prix UNESCO/L'OREAL institué sur le même thème. Un réseau régional sur l'enseignement scientifique à l'intention des femmes et des filles a été établi en Asie du Sud (Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan). Au niveau national, des services consultatifs et un financement ont été fournis en vue du renforcement de la capacité institutionnelle en matière de politique scientifique au Sénégal et de la formulation des politiques de S-T à Bahreïn. La coopération se poursuit avec le Centre de recherche sur l'innovation de Budapest pour préparer un séminaire de formation qui aura lieu en novembre 2002.

73. Dans le cadre du processus de promotion de la coopération et du dialogue entre la communauté scientifique et les parlementaires, des activités ont été entreprises pour préparer la tenue d'une **Table ronde internationale sur la science, la technologie et l'innovation : perspective parlementaire**, qui aura lieu à Helsinki les 13 et 14 janvier 2003. Cette table ronde, organisée en coopération avec la Commission de l'avenir du Parlement finlandais, rassemblera des parlementaires nationaux et des représentants des unions interparlementaires, de la communauté scientifique et des médias.

74. Conformément à la résolution 31 C/20 de la Conférence générale qui a proclamé le 10 novembre **Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement**, des activités ont été entreprises pour mobiliser différents partenaires tels que les commissions nationales pour l'UNESCO, les ministères de la science et de la technologie, les établissements et les centres scientifiques, les musées et les médias. La préparation de la célébration de la journée à Maputo (Mozambique) a été commencée avec l'organisation d'une réunion technique/ministérielle axée sur l'élaboration d'un programme d'action dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

75. Afin de promouvoir la participation efficace de jeunes scientifiques au développement, un soutien a été apporté à la mise en place du secrétariat du Forum international des jeunes scientifiques et à la participation de jeunes aux débats sur l'enseignement scientifique, notamment dans le cadre du troisième Congrès mondial du réseau international d'étudiants du troisième cycle tenu à Budapest en mars 2002 et de l'Atelier OTAN-UNESCO sur la recherche de haut niveau dans le domaine de l'enseignement scientifique : recrutement des talents et vulgarisation dans le grand public (avril 2002).

II.1.2 : Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie

02121

Axe d'action 1 :

Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie

76. Afin de renforcer l'interdisciplinarité dans **l'enseignement des sciences fondamentales**, les présidents des comités sur l'enseignement de l'UICPA, de l'UIPPA, de l'UIBPA, de l'UIBBM et de l'UMI se sont réunis à l'initiative de l'UNESCO, en février 2002, au siège de l'UICPA situé aux Etats-Unis d'Amérique. Les conclusions de cette réunion contribueront à l'élaboration de nouveaux projets et d'approches communes du processus d'enseignement par ces unions scientifiques. Les résultats de cette coopération entre unions seront portés à la connaissance de la Conférence internationale sur l'enseignement de la chimie qui aura lieu à Beijing (Chine) en août 2002.

77. Pour renforcer la coopération entre différentes académies des sciences ainsi qu'entre ces académies et les responsables des politiques, deux réunions ont été organisées : une réunion sous-régionale sur les sciences fondamentales, par l'Académie des sciences de Lettonie, en mars 2002, à Riga, et l'Atelier international "Sciences fondamentales : disciplines ou interdisciplinarité" qui s'est tenu en janvier 2002 à Saint-Pétersbourg (Russie), en coopération avec la Douma russe. Pour renforcer la contribution de l'UNESCO à la reconstitution des capacités éducatives et scientifiques en Afghanistan, l'élaboration de matériels d'enseignement et d'apprentissage en pachto et en dari a été commencée, et des accords ont été conclus avec le secteur privé pour fournir du matériel scientifique à l'Afghanistan. Environ 80.000 ouvrages et revues scientifiques ont été donnés au Sénégal, au Libéria, au Guyana et à la Jamaïque dans le cadre du partenariat UNESCO/américain pour étoffer les bibliothèques universitaires de ces pays.

78. Les activités menées dans le cadre du projet mondial UNESCO/UICPA se sont poursuivies en Erythrée, en Lettonie, au Libéria, en Ouzbékistan, au Portugal, en Sierra Leone et au Soudan. Tous les nouveaux pays participants ont été incités à introduire dans les écoles pilotes la nouvelle méthodologie pour les travaux pratiques en laboratoire relatifs aux sciences fondamentales. Deux nouvelles publications UNESCO/UICPA "*Mallette d'enseignement et d'apprentissage de haut niveau : expériences en microscience*" et "*Mallette d'enseignement et d'apprentissage de haut niveau : expériences en microélectricité*" ont été produites en anglais, français et portugais ; le contenu de ces publications a rendu très facile leur introduction dans tous les programmes d'enseignement scientifique. Le projet relatif aux éléments-traces étant une des priorités au niveau sous-régional africain, la première conférence sous-régionale portant sur ce thème a été organisée en mars 2002 au Kenya.

79. Des activités de formation de haut niveau ont été poursuivies dans le domaine de la physique au Centre international de physique théorique (CIPT) de Trieste et dans celui des mathématiques au Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA). A l'issue de la réunion des coordonnateurs du projet de laboratoire régional "MICROTRON MT-25" qui s'est tenue à La Havane en août 2001 et de la reformulation du descriptif de projet qu'elle a entraînée, les activités mises en oeuvre au cours du premier semestre de 2002 ont comporté une actualisation des

programmes de formation scientifique et de formation des ressources humaines et l'inventaire de sources de financement possibles.

80. A la suite de la décision 164 EX/3.3.3 du Conseil exécutif concernant la création sous les auspices de l'UNESCO d'un **Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME)**, deux réunions ponctuelles ont été organisées avec les délégations permanentes auprès de l'UNESCO des pays qui sont membres du Conseil international provisoire de SESAME. Ces réunions avaient pour but de mettre les délégations permanentes des Etats et de l'autorité territoriale membres du Conseil au courant des faits nouveaux intervenus dans le cadre du projet, de répondre aux questions sur l'étude de faisabilité effectuée par l'UNESCO et d'examiner la question de la contribution financière appropriée des membres du Conseil. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a également organisé l'expédition en Jordanie des éléments constitutifs de la machine BESSY I dont le Gouvernement allemand a généreusement fait don au projet. Elle a apporté un soutien au "deuxième atelier sur le dispositif de SESAME" qui a eu lieu à Grenoble (France, 2-6 avril 2002). La réunion a été organisée par le Comité technique de SESAME pour définir les caractéristiques techniques et le coût de toutes les composantes principales de l'amélioration de BESSY I. L'UNESCO a accordé des bourses pour permettre à des spécialistes des accélérateurs originaires du Moyen-Orient de poursuivre leur formation dans des laboratoires de rayonnement synchrotron d'Europe. Ces spécialistes constitueront le noyau de l'équipe d'exploitation du Centre SESAME. Les fonds qui ont servi à financer toutes ces activités provenaient de contributions reçues de membres du Conseil international provisoire de SESAME ainsi que du Département de l'énergie des Etats-Unis.

02122

Axe d'action 2 :

Renforcement des capacités dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies

81. Pour améliorer le renforcement des capacités dans le domaine de la biologie cellulaire et moléculaire, un protocole d'accord a été signé entre l'UNESCO et l'Union internationale de biochimie et de biologie moléculaire au sujet des mesures communes à prendre, notamment en ce qui concerne la création de fonds servant à accorder des bourses qui permettront à des étudiants de pays en développement ou en transition de participer à des conférences et à des ateliers et suivre des cours de formation organisés par l'UIBBM dans diverses régions. Un accord analogue a été conclu avec la Fédération des sociétés européennes de biochimie (FEBS) et avec l'Organisation européenne de biologie moléculaire (EMBO). Cette dernière prépare le lancement, avec la collaboration de l'UNESCO en tant qu'institution participante, de son "programme international", qui a pour objet d'associer des étudiants et des chercheurs des pays du tiers monde aux activités de l'EMBO. Le Réseau mondial de biologie moléculaire et cellulaire (MCBN), ancien programme de l'UNESCO récemment restructuré en ONG indépendante (avec le même nom), a également signé un protocole d'accord avec l'Organisation pour faire en sorte que les actions communes soient poursuivies et intensifiées. Le MCBN a notamment participé au processus ayant abouti à la création du nouveau Centre international de biologie moléculaire de Tripoli (Libye), qui commencera à fonctionner en 2003. Ce projet extrabudgétaire, déjà mené par le Secteur des sciences au cours du précédent exercice biennal, bénéficiera maintenant des avis du MCBN qui participera, en collaboration avec l'UNESCO, à sa supervision.

82. L'Organisation internationale de recherche sur la cellule (ICRO), s'acquittant de sa mission et poursuivant sa coopération traditionnelle avec l'UNESCO, a organisé des cours de formation sur la spectrométrie de masse et la protéomique (La Havane, Cuba), les principes et les protocoles dans le domaine de la biologie moléculaire (Abuja, Nigéria), de nouvelles conceptions de la reproduction (Woods Hole, Etats-Unis d'Amérique), l'amélioration des céréales par des technologies moléculaires (Martonvasar, Hongrie), les moteurs moléculaires et le cytosquelette (Rio de Janeiro, Brésil), la détection et l'élimination des virus (Pretoria, Afrique du Sud).

83. Pour améliorer et mieux orienter **les activités de formation et de recherche dans le domaine des biotechnologies**, une réunion du Conseil des directeurs des centres de ressources microbiennes de l'UNESCO (MIRCEN) a été organisée à Washington (Etats-Unis d'Amérique). Cette réunion a permis d'informer les participants sur les travaux scientifiques actuels et futurs de ce réseau de l'UNESCO, a fourni l'occasion de colloques scientifiques sur des questions d'actualité intéressantes dans le domaine de la microbiologie et de ses applications ainsi que celle d'un examen, dans une optique mondiale, des avancées techniques et scientifiques, et a servi à formuler des recommandations relatives à l'orientation future des activités du réseau en matière de formation et d'échanges interrégionaux. Elle a rassemblé au moins 21 directeurs de centres MIRCEN représentant 19 pays de toutes les régions et a été organisée en collaboration avec l'International Committee of the American Society for Microbiology (ASM).

84. Les objectifs du **renforcement des capacités et des infrastructures scientifiques nationales**, conformément à l'une des priorités de l'UNESCO pour l'Afrique, ont été poursuivis avec la fourniture de produits chimiques, de réactifs et de matériel léger à au moins huit laboratoires de biochimie de six pays africains. Conformément aux objectifs relatifs au renforcement des capacités et des échanges intrarégionaux dans la région arabe, un soutien a également été apporté à l'organisation de la "cinquième Ecole doctorale de biochimie et de biologie moléculaire" en Tunisie (mars 2002). La possibilité d'activités menées en coopération par le Bureau de La Havane de l'UNESCO et le Centre cubain de génie génétique et de biotechnologie (CIGB) a été explorée. Une attention particulière a été accordée à la mise en place de mécanismes de coopération triangulaire prenant en considération l'excellence du CIGB dans ce domaine. Le Bureau de Beijing de l'UNESCO a organisé une visite d'un scientifique confirmé de l'Institut de virologie de Wuhan, Académie chinoise des sciences, à plusieurs établissements de la République populaire démocratique de Corée se consacrant à la recherche scientifique afin de fournir des avis autorisés dans le domaine de la lutte biologique et de développer la coopération là où elle est possible.



Axe d'action 3 :

Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement

85. L'UNESCO a continué d'encourager la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine des sciences de l'ingénieur, des technologies et de leurs applications, en apportant son appui à des réseaux et en partageant les ressources disponibles dans le domaine de la formation. La contribution de l'Organisation à la promotion et à l'utilisation des énergies renouvelables s'est poursuivie dans le cadre du **Programme solaire mondial 1996-2005**. L'UNESCO et la Commission solaire mondiale ont préparé minutieusement une exposition commune sur le thème "Les énergies renouvelables au service du développement durable" pendant le Sommet mondial pour le développement durable. Dans le cadre de cette exposition ont été présentés notamment les nouveaux systèmes et les instruments pédagogiques mis au point par l'UNESCO dans le cadre du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables.

**Programme II.2 :
Sciences, environnement et développement durable**

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Sous-programme II.2.1	4.141.400	893.149	22
Sous-programme II.2.2	2.559.079	525.722	21
Sous-programme II.2.3	1.156.067	287.863	25
Sous-programme II.2.4	950.400	143.197	15
Sous-programme II.2.5	2.861.100	729.195	25
Programme II.2	11.668.046	2.579.126	22

02201 86. L'UNESCO a participé aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 26 août - 4 septembre 2002). Quatre réunions préparatoires ont eu lieu entre avril 2001 et juin 2002 ; la dernière session du Comité préparatoire (PrepCom4) s'est tenue au niveau ministériel à Bali, Indonésie, du 27 mai au 7 juin 2002. En marge de ces réunions, l'UNESCO a organisé de nombreuses manifestations afin d'attirer l'attention sur les questions qui intéressent particulièrement l'Organisation. Un document intitulé "Promouvoir la durabilité à l'échelle mondiale" a été rédigé. Le Directeur général a créé une Equipe spéciale intersectorielle sur le développement durable chargée de coordonner les travaux préparatoires en vue du Sommet. Trois réunions d'information spéciales ont été organisées à l'intention des délégations permanentes.

II.2.1 : L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux

02211 **Axe d'action 1 :
Ressources en eau et écosystèmes : évaluation et gestion durable à différentes échelles**

87. Grâce aux activités du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) et aux projets de la sixième phase du PHI, des progrès importants ont été accomplis dans la gestion intégrée et l'évaluation des ressources en eau douce. L'élaboration du **Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR)** et l'établissement d'une carte numérique des ressources en eau de l'Afrique ont ainsi bien avancé. Plusieurs centres et projets régionaux ont été institués en Asie (Iran), dans les Etats arabes et en Afrique (Egypte) et en Amérique latine (Chili) afin d'améliorer la gestion des zones urbaines, des rivières et des aquifères. Afin d'assurer la mise en commun équitable et harmonieuse des ressources en eaux souterraines, un séminaire régional chargé d'étudier et d'évaluer les aquifères communs d'Afrique a été organisé dans le cadre du Programme ISARM par l'UNESCO, en coopération avec l'Agence libyenne de l'eau, du 2 au 4 juin 2002, à Tripoli.

88. Pour mieux faire connaître les techniques d'utilisation des isotopes pour l'évaluation et la gestion des ressources en eaux souterraines, un accord de coopération a été conclu entre le PHI de l'UNESCO et l'AIEA durant la quinzième session du Conseil intergouvernemental du PHI, en présence des délégués concernés, afin d'officialiser la création du Programme international mixte d'application des isotopes à l'hydrologie (JIHP). La première réunion du Comité directeur du JIHP a été organisée du 19 au 21 juin 2002 à l'UNESCO, et un plan d'action a été mis au point. Une base de données et une carte numérique des ressources en eaux souterraines dans le monde ont été

élaborées, ce qui permettra de renforcer la capacité de gestion et d'évaluation des ressources en eaux souterraines des pays en développement. Une réunion d'experts tenue en Roumanie a programmé l'élaboration d'une série de cartes hydrologiques thématiques, ce qui va dans le sens de la carte numérique des ressources en eau de l'Afrique mise au point conjointement avec le WWAP.

02212**Axe d'action 2 :****Interactions relatives à l'eau et sécurité**

89. Parmi les activités préparatoires en vue de la publication d'une série en plusieurs volumes intitulée "*Histoire de l'eau et des civilisations*", il faut citer : une réunion d'experts tenue en mai avec l'Association internationale sur l'histoire de l'eau (IWHA) ; la présentation et l'examen d'avant-projets concernant trois volumes et la mise au point définitive de la structure de la future conférence de l'IWHA sur le thème "Histoire de l'eau et civilisation" (Le Caire, décembre 2003). Les travaux préparatoires en vue d'une séance du troisième Forum mondial de l'eau sur le thème "L'eau et la diversité culturelle" sont en cours. Dans le domaine de l'éducation et de la formation relatives à l'eau (WET), a été organisée la première réunion des chaires UNESCO dans le domaine de l'eau. Les formalités juridiques en vue de l'entrée en activité de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau seront prochainement achevées. L'UNESCO a lancé en Afrique du Sud un projet concernant la création d'un réseau pour le renforcement des capacités humaines financé par un fonds-en-dépôt flamand. Ces activités ont contribué à améliorer la diffusion de l'information sur la gestion des ressources en eau.

02213**Axe d'action 3 (commun PHI/MAB) :****Pour une gestion durable des interactions terre-eau**

90. La réunion sur la remise en état des terres sèches dégradées qui s'est tenue à Alep, Syrie, en coopération avec l'ICARDA et l'UNU, a formulé des propositions concrètes concernant notamment l'utilisation des réserves de biosphère. Un plan de mise en oeuvre sera élaboré, ce qui devrait contribuer à renforcer les capacités de recherche et de gestion dans le domaine des écosystèmes terrestres dégradés.

91. La première réunion du Comité consultatif scientifique pour l'écohydrologie s'est tenue du 31 mai au 1er juin 2002 au Bureau de l'UNESCO à Venise, et a consacré ses travaux à la définition de l'approche écohydrologique qui doit faire partie intégrante de la gestion durable des ressources en eau. Des activités de recherche ont été proposées sur des sites et pour des projets pilotes. Les activités de formation ont été passées en revue ainsi qu'un nouveau projet mixte UNESCO-PNUE sur l'écohydrologie et les phytotechnologies. La première phase de l'élaboration d'un modèle de gestion des eaux souterraines en milieu urbain a démarré dans le cadre d'un accord de coopération avec l'Université d'Aberdeen. L'accord entre l'UNESCO et la République islamique d'Iran relatif à la création, à Téhéran, du Centre régional sur la gestion de l'eau dans les zones urbaines a été signé en février 2002 et la première réunion du Conseil d'administration s'est tenue en mai.

92. L'Initiative interdisciplinaire de l'UNESCO pour le développement durable du bassin Volga-Caspienne a été lancée lors du 4e Forum sur les grands fleuves, en mai 2002. La première phase de cette initiative (2002-2003) sera axée sur le bassin de la Volga, y compris le delta et la zone côtière immédiatement adjacente à la mer Caspienne. De conception à la fois scientifique et axée sur l'être humain, elle évoluera en un processus interactif, participatif et interdisciplinaire. La première réunion consacrée à la mise au point d'études en commun sur les écosystèmes qui posent des problèmes particuliers d'utilisation de l'eau ou dont la restauration exige une attention spéciale a été organisée à Belem, Brésil. Cette réunion axée sur le cas de l'Amazone a défini des mécanismes permettant d'élaborer des directives pour que soient prises des dispositions institutionnelles novatrices dans le domaine de la gestion des systèmes hydrologiques et autres systèmes connexes,

démarche qui contribue ainsi à l'application de l'approche écosystémique dans certains bassins fluviaux.

II.2.2 : Les sciences de l'environnement

02221

Axe d'action 1 :

Réserves de biosphère : l'approche écosystémique en pratique

93. Le **Conseil international de coordination du MAB** s'est réuni en mars. Nombre de ses recommandations sont en cours d'application, contribuant en particulier à promouvoir les réserves de biosphère pendant l'Année internationale de la montagne. Au sujet des nouvelles réserves de biosphère transfrontières, une assistance a été fournie au Bénin, au Burkina Faso et au Niger pour créer la réserve de biosphère du "W", qui jouera un rôle clé dans la conservation et le développement durable d'une zone importante d'Afrique où les populations et la faune sauvage suivent des schémas de mobilité migratoires transnationaux.

94. En ce qui concerne la région de Pologne, un atelier qui a été organisé entre la Pologne et l'Ukraine a permis de créer deux **réserves de biosphère** en tant qu'étape vers une proposition trilatérale qui inclura le Bélarus. Le chiffre record de plus de 30 nouvelles propositions de réserves de biosphère a été atteint, y compris des propositions émanant de deux pays qui ne sont pas encore membres du réseau mondial. Dix-huit examens périodiques ont aussi été reçus. L'évaluation de ces propositions d'inscription aura lieu dans les six prochains mois.

95. La réserve de biosphère de Tonle Sap au Cambodge est l'un des plus importants lacs d'eau douce d'Asie, tant par sa superficie que par la richesse de sa biodiversité. Le lac est aussi une source essentielle de protéines pour la population et l'UNESCO-MAB a contribué aux efforts de gestion durable. Il s'agit d'un des sites majeurs où s'applique l'axe d'action commun PHI/MAB pour une gestion durable des interactions terre-eau. A la demande de la Banque asiatique de développement, deux documents de projet ont été élaborés pour Tonle Sap, et approuvés par cette banque pour un montant de 940.000 dollars. Ces projets, qui seront exécutés par le Bureau de Phnom Penh, contribuent à l'application de l'approche écosystémique aux réserves de biosphère.

96. Le MAB était représenté au Sommet mondial de l'écotourisme à Québec (Canada). Une brochure sur le rôle des réserves de biosphère a été préparée et largement diffusée, et un livre sur la biodiversité et l'écotourisme a été publié, résultat d'un effort conjoint MAB/ICSU-SCOPE. Les préparatifs pour le Congrès mondial des parcs ont commencé avec une réunion de chefs d'équipe organisée par l'UICN en mars, et des discussions concernant un partenariat possible avec la Wildlife Conservation Society et la Banque mondiale. Au cours de la période considérée, des progrès ont été réalisés concernant l'initiative BRIM (programme de surveillance intégrée des réserves de biosphère), y compris l'élaboration d'indicateurs de l'activité socio-économique, et la mise au point finale du travail réalisé avec l'Université Davis de Californie et un financement des Etats-Unis sur la flore et la faune du MAB, désormais disponible sur l'Internet. Les efforts se sont poursuivis pour élaborer de nouvelles approches concernant l'emploi des TIC, grâce à un programme conjoint de l'Université Columbia de New York (CUBES) et du site MAB, qui continue à recevoir un accueil élogieux pour sa simplicité et ses capacités d'information.

97. Pour mieux comprendre l'importance de la biodiversité, y compris la valeur économique, culturelle et sociale des biens et services de l'écosystème, la première réunion de la nouvelle Equipe spéciale du MAB sur le développement d'économies de qualité dans les réserves de biosphère a eu lieu en mars. Les participants ont souligné la nécessité d'adopter un label qui serait reconnu au plan international et qui pourrait être attribué à des biens et services de qualité provenant des réserves de biosphère, et l'Equipe spéciale travaillera sur cette question. L'exemple de la réserve de biosphère

d'Entlebuch en Suisse montre bien que les gouvernements considèrent de plus en plus que les réserves de biosphère sont des moteurs de la croissance et de la prospérité régionales. Récemment inaugurée par le Président de la Suisse, cette réserve favorise les productions et services ruraux de qualité offerts par la population locale.

02222

Axe d'action 2 :

Renforcement des capacités en matière de science et de gestion des écosystèmes

98. La conférence des parties à la CBD, qui a examiné des questions liées à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation de l'opinion publique, a invité l'UNESCO, de concert avec le secrétariat de la CBD, à élaborer des programmes innovants dans ce domaine. L'Organisation a aussi été invitée par le secrétariat de la Convention sur les changements climatiques et le secrétariat de la Convention de Ramsar à les aider à élaborer des modules pertinents concernant la biodiversité pour leurs propres efforts dans les domaines de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation de l'opinion publique. Le travail préparatoire entrepris a contribué à améliorer la capacité en matière d'éducation à la biodiversité.

99. Les premiers diplômés sont sortis de l'ERAIPT en République démocratique du Congo, et de nouveaux financements importants ont été garantis par l'Union européenne et la Belgique afin de permettre à l'Ecole d'accueillir une troisième promotion d'étudiants. Outre leur contribution à la gestion des forêts en Afrique (OID 7), les résultats aboutiront à une meilleure connaissance de la gestion sur le terrain et, en fin de compte, à l'élimination de la pauvreté (OID 1). Au cours de la période considérée, plus de 70 candidatures ont été reçues pour le programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques. La sélection se fera en novembre, au moment de la réunion du Bureau du CIC. La première réunion des chaires UNESCO-Cousteau d'écotechnie, qui a eu lieu en mars, a été une étape concrète dans la promotion des centres d'excellence régionaux pour l'étude des écosystèmes. Cette réunion a débouché sur des programmes convenus d'action conjointe, y compris leur fonctionnement sous forme de réseau mondial de formation, avec des connexions régionales spécifiques.

100. Un soutien a continué d'être apporté à **l'Evaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire**, y compris grâce aux activités du conseil d'administration, et l'accueil d'un groupe de travail technique sur le cadre conceptuel. A cet égard, parallèlement, un petit atelier a eu lieu avec l'UNU sur l'évaluation des écosystèmes urbains, pour améliorer la compréhension du rôle de l'écologie urbaine dans le développement durable. D'autres activités dans le domaine de l'écologie urbaine ont concerné la Fondation européenne de la science (FES) qui travaille avec le MAB à la préparation d'une activité prospective en sciences urbaines. De plus, le Groupe urbain du MAB a été retenu comme chef de file pour élaborer un programme sur la conservation et la promotion de la flore sauvage urbaine dans le cadre de la Stratégie européenne de conservation des plantes.

II.2.3 : Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels

02231

Axe d'action 1 :

Coopération internationale en sciences de la terre

101. Le **Programme international de corrélation géologique (PICG)**, qui vise à renforcer la coopération internationale entre géoscientifiques sur la compréhension des processus qui affectent la croûte terrestre et son histoire en vue d'une gestion durable des ressources naturelles, a tenu la 30e réunion de son Conseil scientifique en février 2002. Trente-cinq projets en cours et 10 nouvelles propositions ont été évalués. Le Conseil a pris la décision importante de lancer un nouveau "projet pour jeunes scientifiques" afin de promouvoir la coopération internationale entre futurs scientifiques de pays en développement et de pays développés en début de carrière. Ce projet

devait recruter et former de jeunes scientifiques afin de mettre en place de futurs projets de coopération internationale dans le cadre du PICG et même au-delà. Au cours du premier semestre 2002, les activités du PICG ont été renforcées par cinq nouveaux projets (dans des domaines comme la compréhension des changements climatiques et des océans, l'étude et la corrélation d'unités rocheuses) conformément aux intérêts actuels de la communauté scientifique internationale.

102. Egalement au cours du premier semestre de l'exercice biennal ont eu lieu les réunions des comités directeurs des programmes suivants : Applications géologiques de la **téledétection** (GARS), Réseau panafricain pour un **système d'information géologique** (PANGIS), Réseau d'Asie du Sud-Est pour un système d'information géologique (SANGIS) et Programme de modélisation des gîtes minéraux (DMP) pour définir les activités dans les domaines de la téledétection, de la gestion des données et de la modélisation des gîtes minéraux pour l'exercice biennal en cours. Dans le cadre de l'IGOS, un atelier spécialisé sur l'élaboration d'un nouveau thème de l'IGOS s'est déroulé en coopération avec l'Agence spatiale européenne (ESA) en mars 2002 dans les locaux de l'Agence à Frascati (Italie). L'UNESCO, en tant que président du G3OS et coprésident de la **Stratégie d'observation mondiale intégrée** (IGOS), a organisé la réunion de cette année des systèmes d'observation mondiaux (G3OS) et a parrainé les réunions des partenaires de l'IGOS en mai 2002. Des représentants des programmes scientifiques internationaux sur l'environnement, des institutions spécialisées du système des Nations Unies et des principales agences spatiales ont étudié l'emploi des observations mondiales pour le développement durable. Le partenariat de l'IGOS a été accepté en tant que résultat de type II du Sommet mondial pour le développement social (SMDS).

103. Quatre cours ponctuels portant sur les paramètres géologiques pour la protection de l'environnement ont beaucoup contribué à la remise à niveau et la mise à jour des connaissances de quelque 180 géoscientifiques d'Afrique, d'Asie et de la région arabe. Le cours sous-régional sur les paramètres géologiques de la protection de l'environnement, destiné aux pays francophones d'Afrique, qui a eu lieu à Bamako (Mali) du 18 au 27 mars 2002, le cours sur l'utilisation des indicateurs géochimiques des activités anthropogéniques, qui a eu lieu à El Jadida (Maroc) du 23 au 25 mars 2002 dans le cadre du 19e Congrès sur la géologie africaine, et deux cours de brève durée sur les paramètres géologiques de la protection de l'environnement, qui ont eu lieu respectivement à Mumbai (Inde) du 25 février au 2 mars 2002 et à Mascate (Oman) du 25 au 28 mars 2002, ont constitué une nouvelle plate-forme de **renforcement des capacités** dans les pays en développement. De plus, deux cours de formation de brève durée ont eu lieu sur l'énergie géothermique, du 18 au 22 février 2002, l'un à San José (Costa Rica) et l'autre à Pyongyang (République démocratique populaire de Corée).

02232

Axe d'action 2 :

Prévention des catastrophes naturelles et capacité d'y faire face

104. Les capacités nationales et régionales en matière de **réduction des catastrophes naturelles** ont été renforcées grâce au programme de coopération US Geological Survey/Union européenne/UNESCO de réduction des pertes causées par les tremblements de terre dans la région de la Méditerranée orientale (RELEMR) et au Programme d'évaluation et d'atténuation des risques sismiques dans la région arabe (PAMERAR). Ce dernier a des projets en Algérie, au Maroc, en Syrie et en Tunisie qui consistent à former des scientifiques et du personnel technique dans le vaste domaine de l'évaluation des risques sismiques et de la sismologie en général. Deux ateliers ont également eu lieu, l'un sur l'interprétation des données sismologiques sur une période d'observation conjointe prédéterminée (Larnaka, Chypre) et l'autre sur la planification et la coordination de l'évaluation des risques sismiques (Paris, France). Le programme asiatique a été développé grâce à un atelier sur l'analyse des risques sismiques (Kunming, Chine). De plus, le projet libyen de réseau sismique national a progressé, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités. En

Amérique centrale, le projet sur le renforcement des capacités de prévention des catastrophes a identifié des projets pilotes dans cinq pays qui seront exécutés au second semestre de 2002. Les préparatifs ont aussi commencé pour une enquête sur les mesures et institutions en place au niveau national pour l'évaluation et la réduction de la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques dans les zones urbaines.

II.2.4 : Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles

02241

Axe d'action 1 :

Promouvoir des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles : associer approches intégrées et coopération intersectorielle

105. La gestion équitable et durable des ressources des régions côtières et des petites îles a progressé grâce au développement des "accords sur les pratiques éclairées" relatifs à la gestion des conflits liés aux ressources côtières, et à l'évaluation externe des projets intersectoriels réalisés sur le terrain en Indonésie (Impact de la mégapole de Djakarta sur la baie), au Nigéria (Les inondations à Lagos) et en Russie (Les conflits pour l'utilisation des ressources côtières de la mer Blanche). La promotion de pratiques, lignes directrices et principes éclairés a été assurée par l'envoi de 21 nouveaux messages sur le forum Internet trilingue "Pratiques éclairées pour un développement humain durable dans les régions côtières" (www.csiwisepractices.org). Deux synthèses y ont été présentées sur des questions qui ont suscité les réactions les plus nombreuses, à savoir "Le savoir traditionnel des pêcheurs" et "Les mesures d'ingénierie douce pour le contrôle de l'érosion côtière". Ce forum qui relie actuellement 12.000 personnes ayant des compétences très diverses et appartenant à des organisations très différentes dans plus de 90 pays a permis d'améliorer les échanges d'informations et de connaissances. De plus, 35 messages concernant des activités et des évaluations de chaires universitaires et de projets sur le terrain, ainsi que des publications, ont été ajoutés au site du CSI qui reçoit en moyenne 60.000 visiteurs par mois. Le forum et le site Web sont tous deux en train de devenir des composantes dynamiques du savoir sur les régions côtières et les petites îles.

02242

Axe d'action 2 :

Promouvoir l'action dans les domaines prioritaires des petits Etats insulaires en développement et contribuer efficacement à la mise en oeuvre de Barbade+5 et d'autres accords et plans d'action multilatéraux

106. La capacité de développement durable des petites îles a été renforcée dans le cadre d'un projet intersectoriel mis en oeuvre dans une dizaine d'îles orientales des Caraïbes ainsi qu'à Cuba, en Haïti, à la Jamaïque, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Samoa. L'échange de connaissances et d'informations a été amélioré par l'élaboration et la diffusion dans le monde entier de 3.000 exemplaires des conclusions de l'atelier sur les Pratiques éclairées pour la prévention et la résolution des conflits dans les petites îles (www.unesco.org/csi/pub/papers2/domr.htm), la création d'un site Web sur les petites îles (www.unesco.org/csi/smismis/smallislands.htm), le lancement de Small Islands Voice (La voix des petites îles), ainsi que la publication et la diffusion (pour l'île d'Anguilla) de la première d'une série de neuf brochures sur les "Pratiques éclairées pour la gestion de l'érosion des plages" dans les îles orientales des Caraïbes (www.unesco.org/csi/act/cosalc/brochang.htm).

II.2.5 : Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

02251

Axe d'action 1 :

Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux processus océaniques dans les zones côtières et à l'échelle mondiale dans le contexte des écosystèmes marins

107. Un projet pilote a été lancé en collaboration avec le Projet mondial PIGB-PMRC-IHDP sur le carbone en vue : de mettre au point sur le Web un système centralisé d'information sur les activités dans le domaine du carbone océanique, et d'organiser conjointement des ateliers internationaux destinés à recueillir des informations sur les activités en cours et prévues d'observation et de recherche sur le carbone océanique ; de produire des synthèses sur les lacunes et les chevauchements d'activités concernant le carbone océanique, et sur les domaines dans lesquels il y a lieu d'assurer une meilleure intégration avec les activités liées au carbone atmosphérique et/ou terrestre ; et de formuler des recommandations afin d'optimiser les observations et les recherches internationales sur le carbone océanique pour atteindre les objectifs scientifiques et ceux des programmes d'observation en s'appuyant sur ces synthèses.

108. Le Comité directeur scientifique du Programme scientifique international COI-SCOR sur l'écologie et l'océanographie des efflorescences algales nuisibles à l'échelle mondiale, GEOHAB, s'est réuni à Helsinki (Finlande), sous l'égide de l'Académie finlandaise des sciences afin d'élaborer le plan de mise en oeuvre pour GEOHAB. Les premières initiatives nationales et régionales concernant GEOHAB ont été approuvées par le Comité directeur scientifique. Le plan de mise en oeuvre sera présenté à la COI et au SCOR au début de 2003. Le rapport annuel du Groupe de travail CIEM-COI sur la dynamique des efflorescences algales nuisibles a été diffusé. Il traite des principales questions présentant un intérêt pour GEOHAB. Le Groupe d'étude CIEM-COI-SCOR sur la mise en oeuvre de GEOHAB dans la mer Baltique s'est réuni pour affiner son plan de mise en oeuvre d'un programme régional de recherches en commun.

109. Dans le cadre du Projet sur cinq ans COI/PHI/SCOR relatif aux "Résurgences sous-marines d'eaux souterraines dans la zone côtière", la deuxième expérience sur le terrain s'est déroulée à Shelter Island, New York (Etats-Unis d'Amérique), du 17 au 24 mai. Cette expérience qui a pour objet de mieux évaluer le processus des résurgences sous-marines d'eaux souterraines sur les côtes, et en particulier d'en déterminer les incidences pour les spécialistes de la gestion des côtes, a été suivie par une équipe de 15 scientifiques internationaux. Un rapport a été rédigé et sera prochainement publié avec les résultats de la première expérience. Une brochure à l'intention des décideurs et des responsables de la gestion des côtes est également en cours de préparation, en coopération avec le PHI.

110. La COI et le Gouvernement du Canada (Ministère canadien des pêches et des océans) ont convoqué du 29 avril au 1er mai, à Ottawa, un atelier sur le rôle des indicateurs dans la gestion intégrée des zones côtières afin d'amorcer l'élaboration d'un protocole concernant l'utilisation d'indicateurs par l'ICAM. Cette réunion répond directement à une proposition formulée par le Gouvernement canadien à la COI dans le cadre du partenariat "Océans 21" entre la Commission et l'Union géographique internationale (UGI). Elle a pour principale mission de promouvoir le débat scientifique sur la mise au point et l'utilisation d'indicateurs pour le développement durable des océans et des zones côtières. En conséquence, un groupe de travail international sera créé pour élaborer des principes directeurs spécifiques concernant l'utilisation des indicateurs (environnementaux, socioéconomiques et de gouvernance) dans la gestion des côtes.

111. Caractéristiques mondiales des activités humaines sur terre et enrichissement des écosystèmes marins côtiers en éléments nutritifs - En 2001, la COI et le Plan d'action mondial (GPA) du PNUE ont créé un groupe de travail qui a réuni des experts d'un certain nombre de disciplines pour mettre

au point la prochaine génération de modèles mondiaux spatialement explicites applicables aux nutriments. Cette initiative vient à point nommé en raison des effets actuellement connus et des éventuelles conséquences futures d'une mobilisation accrue des nutriments sur la santé humaine et celle des écosystèmes ainsi que sur la qualité de l'environnement. Cette démarche garantit la poursuite de l'élaboration de modèles mondiaux spatialement explicites qui permettront de prévoir l'exportation d'azote, de phosphore et de silicium vers les écosystèmes côtiers, reflet de l'utilisation des sols et des activités humaines dans les bassins versants. Le (ou les) modèle(s) mis au point seront diffusés par l'Internet aux Etats membres de la COI/UNESCO qui seront ainsi informés de la situation actuelle et des conséquences éventuelles de divers scénarios de développement et/ou de changement mondial.

02252

Axe d'action 2 :

Poursuivre, dans le cadre des Systèmes mondiaux d'observation des océans et du climat (GOOS et SMOC), le développement des capacités de surveillance continue et de prévision nécessaires à la gestion et à la mise en valeur durable de la haute mer et des mers bordières

112. Sur le thème "En route pour GODAE", la première conférence internationale sur l'Expérience mondiale d'assimilation des données océaniques (GODAE) s'est tenue à Biarritz du 13 au 15 juin 2002. Les quelque 300 chercheurs réunis à cette occasion ont rendu compte de l'état d'avancement de l'Expérience et sont convenus de ses priorités futures. Le premier projet de plan de développement et de mise en oeuvre de GODAE a été publié le 30 mai 2002. Le 10 juillet, l'objectif initial de 500 flotteurs-profileurs Argo a été atteint. Une étape importante est ainsi franchie dans la mise en place du réseau mondial de 3.000 flotteurs requis d'ici à 2005. La troisième session du Groupe des observations relatives aux océans et aux zones côtières (COOP), tenue à Hanoi (15-18 janvier 2002), a permis de mettre la dernière main au plan conceptuel du sous-ensemble intégré relatif aux zones côtières du GOOS, qui a été adressé aux experts afin qu'ils l'examinent avant sa publication. A sa quatrième réunion, qui doit se tenir au Cap (24-27 septembre 2002), le COOP commencera l'élaboration du plan de mise en oeuvre dudit sous-ensemble du GOOS.

113. A l'issue d'un atelier GOOS-AFRICA organisé à Nairobi (novembre 2001), les pays africains ont entrepris, avec le secrétariat de la COI, d'établir une proposition détaillée, portant notamment sur la formation des chercheurs africains à la télédétection, qui serait présentée dans le cadre du Processus africain. Cette proposition doit être examinée à la réunion dudit Processus qui doit se tenir en marge du Sommet mondial pour le développement durable. Plusieurs modèles GODAE *prêts pour l'assimilation des données Argo entre 2003 et 2005* sont actuellement à l'essai. Les résultats de ces essais peuvent être consultés sur le serveur français du projet MERCATOR et sur le serveur américain de Fleet Numerical à Monterey, en Californie.

114. La première réunion du Comité de gestion de la JCOMM s'est tenue à Genève du 6 au 9 février. Plusieurs groupes de travail de la JCOMM ont été créés et se sont réunis au cours des six mois suivants pour traiter de questions telles que les navires occasionnels, les bouées dérivantes, le renforcement des capacités et d'autres éléments du programme de travail de la JCOMM. La 35e session du Conseil exécutif de la COI, tenue en juin 2002, a approuvé les recommandations formulées à la JCOOM-1, en Islande (juin 2001). Le Centre des opérations de la JCOOM à Toulouse a continué d'assurer un service efficace.

115. Le plan stratégique d'IOCARIBE-GOOS a été approuvé par la septième session de la Sous-Commission régionale de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), et un groupe directeur a été constitué pour mettre au point un plan de mise en oeuvre. La première réunion de MedGOOS consacrée au projet de "Réseau méditerranéen de consultation et d'amélioration des activités de surveillance et de prévision dans la région" (MAMA), financé par la Commission européenne, s'est tenue au Siège de l'UNESCO du 11 au 13 mars et a permis d'établir

les plans de travail des neuf équipes concernées. Les travaux se poursuivent en ce qui concerne l'organisation de la première conférence GOOS pour l'océan Indien, qui doit se tenir à Maurice en novembre 2002. La planification de l'évolution du système GOOS dans l'océan Pacifique et Indien est appuyée comme il se doit par le Bureau régional du Programme de la COI pour le système GOOS, à Perth (Australie occidentale), dont un bilan a permis de constater qu'il donnait des résultats supérieurs aux prévisions. L'IO-GOOS, organisation pour le développement du système GOOS dans l'océan Indien, a été créée à New Delhi en novembre 2001 et le Gouvernement indien l'a dotée d'un secrétariat situé à Hyderabad.

116. Un nouveau bureau régional du Programme de la COI pour le système GOOS, situé à Rio de Janeiro, aide à la planification de l'évolution dudit système dans l'Atlantique méridional et équatorial, avec les concours du Département d'hydrographie et de navigation de la marine brésilienne. Les actes de la deuxième conférence Euro-GOOS sur l'océanographie opérationnelle ont été publiés en juin 2002. Des dispositions ont été prises en vue de l'organisation de la troisième conférence Euro-GOOS sur le même thème, qui doit se tenir à Athènes au cours de la première semaine de décembre 2002. Les travaux de planification ont été entrepris en ce qui concerne le premier forum régional GOOS, qui doit se tenir conjointement avec la conférence Euro-GOOS susmentionnée à Athènes.

02253

Axe d'action 3 :

Continuer à développer et à renforcer le système de l'IODE (Echange international des données et de l'information océanographiques), mécanisme mondial permettant à tous d'accéder librement à des données océanographiques et de gérer l'information correspondante

117. La COI, en collaboration avec neuf partenaires européens, a réussi à obtenir de la Commission européenne un financement pour le projet intitulé "Marine XML : pour une interopérabilité prénormalisation des données marines utilisant le langage XML". Ce projet sera mis en oeuvre sur une durée de deux ans à partir de la fin de 2002 ou du début de 2003. La COI a organisé conjointement avec le CIEM la première session du Groupe d'étude de la COI sur le développement de systèmes d'échange de données marines utilisant le langage XML (SGXML), qui s'est tenue à Helsinki (Finlande) les 15 et 16 avril 2002. Les participants à cette réunion ont examiné les faits nouveaux concernant le langage XML dans leurs pays respectifs et formulé un plan d'action pour la période intersession, comprenant notamment la définition d'un dictionnaire de paramètres ; l'étude et l'essai de l'utilisation du langage XML pour le marquage des données océanographiques ponctuelles ; et la construction d'un modèle général de métadonnées et la cartographie des liens entre les répertoires de métadonnées existants (notamment le système MEDI de la COI). Le Groupe est convenu de créer sur le site Web de la COI un portail pour les spécialistes de MarineXML. Les travaux se poursuivent en ce qui concerne le logiciel du système MEDI, qui sera distribué aux établissements de recherche océanographique partout dans le monde pour la description des ensembles de données océanographiques. Ce logiciel, qui doit paraître à la fin de 2002, sera également installé sur le serveur de la COI pour l'introduction d'informations et la création en ligne de métadonnées.

118. La mise en place du Réseau de données et d'information océanographiques pour l'Afrique (ODINAFRICA) s'est poursuivie par l'organisation du deuxième cours de formation à la gestion des données océanographiques ainsi que du deuxième cours de formation à la gestion de l'information océanographique (Tunis, 29 avril - 10 mai 2002). Ces deux manifestations ont rassemblé 36 participants, dont 20 venus de pays africains, ainsi que 7 conférenciers. Les cours, intégralement à caractère pratique, étaient les deuxièmes de deux séries de trois cours de formation de 10 jours destinés à donner aux gestionnaires des données et de l'information océanographiques des 20 pays participant à ODINAFRICA une formation de base qui leur permette de créer et de tenir à jour des

centres de données et d'information océanographiques, de partager les ressources disponibles en Afrique et d'élaborer des produits et services de données océanographiques à l'intention de divers usagers.

119. Le développement du Réseau de données et d'information océanographiques pour les Caraïbes et l'Amérique du Sud (ODINCARSA) a démarré cette année avec les premiers cours de formation à la gestion des données océanographiques d'ODINCARSA (à Guayaquil, en Equateur, du 20 au 31 mai 2002). Cette manifestation a rassemblé 11 participants venus de neuf pays et deux conférenciers. Avec le soutien du Gouvernement flamand, dans le cadre du projet ODINAFRICA, le Laboratoire de climatologie océanique du Centre national de données océanographiques des Etats-Unis (US-NODC) a établi un CD-ROM qui contient des milliers d'ensembles de données réunis dans le pourtour de l'Afrique et précédemment non disponibles. Ces ensembles de données ont été numérisés à partir de diverses sources, leur qualité a été contrôlée et ils sont à présent à la disposition des Etats membres d'ODINAFRICA.

GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Evaluation globale

120. Le premier semestre du présent exercice biennal a coïncidé avec une période de changements et de consolidation dans l'exécution du programme du Secteur des sciences sociales et humaines. La restructuration du Secteur, amorcée au cours de la deuxième moitié du précédent exercice, s'est poursuivie durant le nouvel exercice, l'objectif étant de formaliser les divisions du programme du Secteur et les sections qui les composent. Le Secteur sera dans une phase de transition pour le reste de l'exercice biennal, à mesure que la nouvelle structure prendra racine et que l'impact des réformes sera reflété dans l'exécution du programme. Les modifications apportées à SHS s'inscrivent dans le cadre du processus plus large de réformes lancé par le Directeur général.

121. Pendant la période à l'étude, l'exécution du programme de SHS a été jalonnée par plusieurs étapes importantes. Premièrement, il a fallu rationaliser et recentrer les activités du Secteur en fonction de priorités moins nombreuses mais clairement définies. A cet égard, il a été constaté que le Secteur devait modifier sa manière de travailler afin d'accroître les synergies et le dynamisme entre ses activités et celles des autres secteurs de programme et entre ses programmes et ceux de ses nombreux partenaires.

122. Ce mode de travail est illustré dans le présent rapport par les mesures prises par le Secteur dans des domaines prioritaires touchant les missions éthiques et normatives de l'UNESCO (à savoir les activités menées au titre de l'axe d'action "Ethique des sciences et des technologies et bioéthique" et de l'axe d'action "Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination"). Il apparaît aussi dans les deux autres domaines prioritaires du Secteur, à savoir dans les mesures touchant les travaux de l'Organisation consacrés aux transformations sociales, à la recherche et à l'élaboration des politiques et dans les études prospectives.

123. Les sections pertinentes du Rapport soulignent les efforts qui ont été entrepris durant la période à l'étude pour resserrer la collaboration avec les Etats membres, les organismes intergouvernementaux, y compris d'autres institutions du système des Nations Unies, les organismes et réseaux scientifiques spécialisés et la société civile. Le Rapport insiste également sur l'importance de l'intersectorialité dans les activités relevant des divers axes d'action.

124. L'exécution de projets se rattachant aux deux thèmes transversaux, d'une part, la réduction de la pauvreté (pour lequel SHS a été désigné secteur pilote) et, d'autre part, les technologies de

l'information et de la communication (pour lequel CI a été désigné secteur pilote) met en évidence la valeur ajoutée par projet intersectoriel. Toutefois, les conclusions préliminaires dégagées par SHS à partir de son évaluation des projets de lutte contre la pauvreté au cours du premier semestre du présent exercice montrent que toute action future dans ce domaine devra être plus rigoureusement définie, tant d'un point de vue conceptuel et analytique que sous l'angle des résultats escomptés. Cela est important si l'on veut définir plus clairement l'avantage comparatif que l'UNESCO peut procurer dans un secteur déjà occupé par un grand nombre d'acteurs qui disposent de beaucoup plus de ressources et dont l'influence est bien plus grande.

125. Une définition plus précise du rôle que doit jouer l'UNESCO dans la réduction de la pauvreté permettra de déterminer la qualité et l'impact de son partenariat, de même que la contribution qu'elle peut réellement apporter aux Objectifs de développement pour le Millénaire, et en particulier d'évaluer la crédibilité de sa contribution à la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015. A cet égard, le rapport propose quelques recommandations à l'attention des organes directeurs, en faisant valoir, notamment, que le principe régissant la stratégie de l'UNESCO devrait consister à considérer la pauvreté comme une violation des droits de l'homme. Par l'intermédiaire de ses consultants, SHS a pris des dispositions pour aider les chefs des équipes chargés de projets à reformuler ces derniers pour y intégrer en particulier la dimension des droits de l'homme.

126. Enfin, élément majeur du processus de renouveau au sein du Secteur, un effort a été engagé pour instaurer un esprit de consultation tant avec le Secrétariat qu'avec les partenaires de l'Organisation. Comme dans les autres secteurs de l'Organisation, nous concevons les consultations comme un mode de gestion indispensable pour garantir l'obtention des résultats escomptés. A SHS, ce processus a permis, durant les six premiers mois de l'exercice biennal, de procéder à des évaluations rigoureuses de l'action du Secteur dans tous les domaines. D'où les mesures adoptées pour affiner les stratégies en vue d'une exécution plus efficace du programme.

127. Ainsi, les travaux entrepris pour élaborer les stratégies dans un certain nombre de domaines qui sont au coeur du mandat du Secteur ou essentiels à sa capacité d'obtenir des résultats sont en bonne voie, qu'il s'agisse de la réduction de la pauvreté et des droits de l'homme, des femmes et de la parité entre les sexes, de la diffusion des résultats ou du financement extrabudgétaire. Des progrès ont également été accomplis dans l'élaboration d'une stratégie régionale pour chacune des régions du monde où le Secteur opère (Afrique, Etats arabes, Asie-Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes). L'hypothèse qui sous-tend la formulation des stratégies régionales est qu'une meilleure corrélation des enjeux et des priorités dans chaque région peut permettre au Secteur de mieux cerner le rôle utile qu'il peut jouer, compte tenu en particulier de la modicité de ses effectifs et de ses contraintes budgétaires.

Programme III.1 :
Ethique des sciences et des technologies

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Programme III.1	2.158.500	262.345	12

Axe d'action 1 :**Ethique des sciences et des technologies et bioéthique**

128. Poursuivant le **résultat escompté "d'enrichir la réflexion éthique sur les connaissances scientifiques"**, le Comité international de bioéthique de l'UNESCO (CIB), renouvelé pour moitié, a rendu publics ses rapports : "*Ethique, propriété intellectuelle et génomique*" et "*Données génétiques humaines : étude préparatoire du CIB sur leur collecte, leur traitement, leur stockage et leur utilisation*". Il a entamé la réflexion sur le diagnostic génétique préimplantatoire et les interventions sur la lignée germinale.

129. L'élaboration d'un instrument international sur les données génétiques, résultat escompté à la fin du biennium, a été confiée à le CIB . Un Groupe de rédaction s'est réuni trois fois à Paris, au cours du premier semestre (voir le Rapport du Directeur général à la 165e session du Conseil exécutif - document 165 EX/11) et un autre groupe de travail s'est réuni en avril 2002 pour examiner la possibilité d'élaborer un instrument universel sur la bioéthique et entreprendre les études techniques et juridiques nécessaires. Un projet de rapport préliminaire sera présenté à la neuvième session du CIB en novembre 2002.

130. Dans la mise en oeuvre de l'article 11 de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, l'UNESCO a coopéré avec l'Organisation des Nations Unies aux travaux préparatoires à l'élaboration d'une Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction et a été représentée à la première session du Comité *ad hoc* créé par l'ONU pour étudier l'élaboration de cet instrument (New York, 25 février - 1er mars 2000), conformément à la résolution A/56/599 de l'Assemblée générale des Nations Unies. A cette occasion, compte tenu de sa compétence et de son expertise dans ce domaine, l'UNESCO a réaffirmé qu'elle était prête à mener, par l'intermédiaire du CIB et du CIGB, les études scientifiques et techniques liées à l'élaboration d'une telle convention.

131. En vue des autres résultats escomptés, diverses activités ont pris place : outre la mise à jour de la base de données sur les comités et/ou instances de bioéthique déjà existants, la publication d'ouvrages sur la bioéthique (notamment *Bioéthique et droits des femmes* dans la série "Ethique" des Editions UNESCO), la mise à jour du site Internet, ont eu lieu :

- le lancement d'une étude sur les mécanismes de promotion et de renforcement de la solidarité et de la coopération internationale en matière de bioéthique ;
- une participation au Groupe d'experts sur les droits de l'homme et les biotechnologies, convoqué par le Haut Commissaire aux droits de l'homme (janvier 2002) ;
- un séminaire régional de bioéthique, organisé à Mexico par l'UNESCO en coopération avec le Département de philosophie de l'Université nationale du Mexique, qui a débouché sur un réseau latino-américain de bioéthique.

132. S'appuyant sur ses activités antérieures en matière d'énergie et de ressources en eau douce, la **Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)** axe actuellement ses travaux sur l'éthique et l'environnement. Un groupe de travail comprenant des membres de la COMEST a tenu les 24 et 25 juin une réunion préparatoire au siège du CIUS. Une coopération COMEST/CIUS a été proposée dans le domaine de l'éthique de la durabilité et plus particulièrement de l'éthique de l'environnement. Les principaux partenaires internationaux, comme le PIGB, doivent être associés à cette initiative, de même que la société civile. Le grand problème est de jouer un rôle de catalyseur, de définir les conditions d'un dialogue structuré sur les valeurs éthiques et de créer les éléments d'un nouvel engagement de la communauté scientifique. La

COMEST a joué un rôle actif dans la préparation du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, août-septembre 2002) en participant, en mars 2002, au troisième Comité préparatoire du Sommet (PreCom III). A cette occasion, un forum sur l'éthique des connaissances scientifiques et des technologies a été organisé au Siège de l'ONU à New York. La COMEST y était représentée par son Président, M. Jens E. Fenstad (Norvège), Lord Selborne (Royaume-Uni), président de la Sous-Commission de la COMEST sur l'éthique de l'eau douce, et M. James P. Kimmins (Canada), président de la Sous-Commission de la COMEST sur l'éthique de l'énergie. La COMEST a participé à la rédaction de l'un des chapitres de fond du document exposant la position de l'UNESCO dans la perspective du Sommet de Johannesburg. Le projet RENEW (Research and Ethical Network Embracing Water) a été mis sur pied en coopération étroite par la COMEST et le Programme hydrologique international (PHI), dans le cadre des activités de la sous-commission de la COMEST sur l'éthique de l'eau douce. Il s'agit d'une activité de renforcement des capacités, qui vise à déceler et reprendre des exemples des meilleures pratiques éthiques suivies pour tous les aspects de l'utilisation et de la gestion de l'eau douce. L'Université nationale d'Australie (ANU) a créé en 2000 le premier centre RENEW, qui représente la région Asie du Sud-Est-Pacifique. Un deuxième centre RENEW a été lancé en 2001 à Bergen (Norvège) pour les pays baltes et nordiques. Ces réseaux sont à présent en cours de consolidation. A la suite d'une demande du Gouvernement égyptien d'installer un centre RENEW régional en Egypte, qui a été approuvée par la COMEST à sa deuxième session, tenue en décembre 2001 à Berlin, un nouveau centre régional RENEW pour les Etats arabes sera mis en place avant la fin de l'exercice en cours. Dans la perspective du troisième Forum mondial de l'eau (2003, Japon), la COMEST a établi des contacts avec le secrétariat du Programme hydrologique international (PHI) et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau en vue de se préparer à y prendre une part active pour insister sur l'importance de la dimension éthique de la gestion des ressources en eau douce à travers le monde.

133. Au titre du thème fédérateur de la stratégie à moyen terme (31 C/4), "humaniser la mondialisation", un schéma directeur a été mis au point (et validé lors d'une réunion informelle d'experts au Siège de l'UNESCO, du 24 au 25 juin 2002) en vue de développer un nouveau programme interdisciplinaire sur l'Ethique de l'économie à partir des résultats du premier état des lieux préliminaire des connaissances et des pratiques en matière d'économie éthique réalisé au cours du biennium 2000-2001.

03102**Axe d'action 2 :****Sciences humaines et philosophie**

134. En partenariat avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et dans le cadre du Programme interdisciplinaire "Chemins de la pensée", deux colloques interdisciplinaires ont été organisés sur certains aspects des sociétés du savoir : "Horizons de la mémoire" (3-5 septembre 2002, Rio de Janeiro, Brésil) et "La rencontre des rationalités" (19-21 septembre 2002, Porto Novo, Bénin). Ces deux activités contribuent à atteindre les premier et deuxième résultats escomptés au titre de cet axe d'action formulé dans le 31 C/5. S'agissant du troisième résultat escompté, la promotion de la recherche et de l'enseignement dans le cadre du Centre international des sciences de l'homme de Byblos, une mission de l'ADG/SHS a été organisée lors de la troisième réunion du Conseil de gestion du Centre pour relancer ce dernier.

Programme III.2 :**Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques**

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Programme III.2	2.344.633	292.757	12

03201**Axe d'action 1 :****Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination**

135. La coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation internationale du Travail étant un des résultats escomptés de l'exercice, l'ADG/SHS s'est rendu à Genève les 27 et 28 juin 2002 à la tête d'une mission intersectorielle. Les fruits de cette mission se retrouvent dans la nouvelle stratégie de l'UNESCO en matière de droits de l'homme qui est actuellement au stade de la mise au point définitive.

136. La création de trois nouvelles chaires UNESCO des droits de l'homme en Egypte (Université américaine du Caire), aux Etats-Unis d'Amérique (Université du Connecticut) et en Uruguay (Université de la République, Montevideo) contribue à atteindre les résultats escomptés en matière de promotion de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. La troisième Réunion des chaires UNESCO sur les droits de l'homme a été organisée en collaboration avec le Centre européen universitaire pour la recherche en matière de paix à Stadtschlaining (Autriche) du 24 au 27 avril 2002. Les participants ont notamment discuté du rôle des chaires dans la recherche sur les droits économiques, sociaux et culturels, de la sensibilisation aux nouveaux problèmes en matière de droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination. Le dialogue entre les chaires se poursuivra avec le Forum mondial des chaires UNESCO (13-15 novembre 2002, Siège de l'UNESCO, Paris), qui comprendra une table ronde sur les problèmes des droits de l'homme. Dans le domaine de la recherche en matière de droits de l'homme, l'UNESCO a contribué aux efforts de l'ensemble du système des Nations Unies pour définir plus avant le concept de droits culturels. Une table ronde internationale sur le thème "Le droit de participer à la vie culturelle" a été organisée aux Philippines (Quezon City, 11-13 février 2002) en collaboration avec le Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. En outre, l'UNESCO a pris part aux activités du Groupe de travail sur le droit au développement (février 2002) et de la 14e Réunion des présidents d'organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (juin 2002). Le troisième volume du *Manuel sur les droits de l'homme à l'usage des universités* intitulé "*Human Rights: Protection, Monitoring, Enforcement*" a été mis au point et envoyé à l'éditeur.

137. La Conférence mondiale de Durban contre le racisme a adressé dans différents domaines d'activité des demandes particulières à l'UNESCO, qui sont autant de résultats à atteindre pour le Secteur des sciences humaines et sociales. Des études sur la xénophobie et les réparations ainsi que des consultations à l'échelle régionale viennent d'être engagées. Un document de travail sur la question a été présenté au Conseil exécutif à sa 164e session (164 EX/16). Le donateur du prix UNESCO-Mandajeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence en a augmenté le montant, qui est passé de 40.000 dollars à 100.000 dollars. Un bilan des activités écoulées et présentes de l'UNESCO relatives aux femmes et à l'égalité des sexes a été mené à bien. Le programme sur les villes, l'environnement et les relations entre les sexes entrepris avec le soutien de la Direction du développement et de la coopération (Suisse) et de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO a abouti à la parution d'un ouvrage intitulé *Femmes dans les crises*

urbaines - relations de genre et environnements précaires (MOST, UNESCO Editions ; Karthala)/*Empoderamiento de las mujeres en las crisis urbanas - género, medio ambiente y barrios marginados* (MOST, UNESCO ; IEPALA Editorial).

03202 **Axe d'action 2 :**
Promotion de la paix et des principes démocratiques

138. Sur la base des recommandations des réunions d'experts, organisées avec l'Institute for Security Studies de l'Afrique du Sud et FLACSO-Chili, trois réunions régionales sont en cours de préparation - à Montevideo (Uruguay), Dakar (Sénégal) et Séoul (République de Corée) - en vue de définir les cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la paix et de la sécurité humaine dans les régions concernées, étape vers le premier résultat escompté au titre de cette ligne d'action. Le renforcement des principes, des valeurs et de l'éthique démocratiques, autre résultat recherché, reçoit une impulsion du prix UNESCO de l'éducation pour la paix. Après le remplacement des membres sortants des régions Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et Pays arabes, la réunion du Jury international s'est tenue au Siège de l'UNESCO les 3 et 4 juin 2002 pour évaluer les 31 candidatures présentées cette année. Sur recommandation du Jury, le Directeur général a décidé de décerner ce prix à la City Montessori School de Lucknow (Inde).

Programme III.3 :
Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Programme III.3	3.762.667	776.380	21

03301 **Axe d'action 1 :**
Transformations sociales et développement

139. Les résultats escomptés dans le sillage de la mise en oeuvre du programme MOST ont bénéficié des progrès réalisés dans plusieurs des domaines propres au programme : l'action en matière de *migrations internationales et de multiculturalisme* vise à faire mieux accepter la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Les moyens utilisés à cette fin ont été les suivants :

- consultation avec les réseaux de recherche en place - Réseau de recherche sur les migrations dans la région Asie-Pacifique (APMRN) et Réseau d'Europe centrale et orientale pour la recherche sur les migrations (CEENOM) - pour qu'ils orientent leurs recherches et travaux scientifiques sur l'exercice de leurs droits par les migrants ;
- mise en place de nouveaux réseaux en Afrique et en Amérique latine - Caraïbes ;
- missions d'enquête auprès d'autres institutions, telles que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), pour développer la coopération interinstitutions en matière de migrations internationales.

140. Dans le domaine de la *gouvernance des villes*, le projet "Villes et survie en Afrique" a été mis au point conjointement avec le Bureau de l'UNESCO à Dakar, sous l'égide de la Conférence des ministres chargés de la recherche-développement de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (COMRED-AOC). Ce projet est axé sur la symbiose entre les communautés urbaines et rurales. L'évaluation à moyen terme de la "Maison-Laboratoire" de Mahdia a été menée à bien. La ville de Jableh (Syrie) a demandé à faire partie du réseau de petites villes côtières historiques, dont la mise en place va être revue, avec le soutien éventuel de l'ALECSO et du fonds-en-dépôt japonais.

141. Le manuel *Growing up in Cities* a été publié et immédiatement salué par de nombreux organisations et universitaires, qui y ont vu un instrument remarquable pour amener les enfants à réfléchir davantage aux améliorations à apporter à leur environnement. Un séminaire organisé sur cette question à Ottawa (22-24 août) à l'initiative de la Commission canadienne pour l'UNESCO a souligné l'utilité du manuel comme auxiliaire pour mettre en place des moyens de subsistance durables avec les pauvres et pour eux, tandis que l'institution des Nations Unies Habitat le mettait à profit lors de sa réunion d'experts qui s'est tenue au Caire du 5 au 12 septembre. Des municipalités aussi diverses que celles de Rotterdam (Pays-Bas), Lille (France), Amman (Jordanie) et Hanoi (Viet Nam) se sont déclarées prêtes à l'utiliser pour associer les jeunes à la revalorisation de leur environnement urbain. Le livre *Growing up in an urbanizing world* et le manuel *Creating Better Cities for Children and Youth* ont été traduits en arabe. Un film, fondé sur le projet "Grandir en ville" en Afrique du Sud, a été retenu pour être diffusé par la télévision sud-africaine. Ceci étant acquis, et quand les résultats escomptés auront été atteints et que des apports fondés sur la recherche auront efficacement alimenté l'élaboration de politiques au service des plus démunis, le projet sera progressivement retiré, tous les instruments de sa poursuite efficace ayant été mis à la disposition d'autres partenaires et l'UNESCO reprenant son rôle de soutien éventuel. Plus tôt au cours de l'année, le projet a gagné le prestigieux prix EDRA (Recherche sur l'aménagement environnemental).

03302**Axe d'action 2 :****Recherche, formation et partage des connaissances en sciences sociales**

142. L'atelier de bilan et d'évaluation des besoins des spécialistes en sciences sociales d'Europe du Sud-Est organisé en mars 2002 en étroite collaboration avec le ROSTE (Venise) a contribué à la réalisation de l'objectif de la consolidation des réseaux UNITWIN. D'autres initiatives de renforcement des capacités ont vu le jour, depuis les ateliers thématiques interdisciplinaires et l'élargissement du réseau UNITWIN au thème des migrations forcées et au réseau "Professionnels de la ville", jusqu'à la publication d'ouvrages et de CD-ROM qui ont été présentés au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en août-septembre 2002. En vue d'assurer une liaison active avec les grandes manifestations organisées par l'ONU, les partenaires universitaires associés depuis longtemps à l'UNESCO ont été mobilisés pour participer à une table ronde sur le thème "Gouvernance pour le développement durable : des réponses à la complexité", organisée en marge de la troisième session du Comité préparatoire du Sommet de Johannesburg (Siège de l'ONU, New York, avril 2002). Un colloque sur le thème "L'après-développement : défaire le développement, refaire le monde", coorganisé par le programme MOST, "La ligne d'horizon" et "*Le Monde diplomatique*" (Siège de l'UNESCO, 28 février - 3 mars 2002) et qui a rassemblé une soixantaine d'intervenants et près de 1.000 participants, a contribué aux préparatifs du Sommet mondial.

143. La coopération interdisciplinaire des cinq programmes scientifiques intergouvernementaux s'est trouvée renforcée par la participation de SHS à la "Journée du fleuve" organisée à Nijni-Novgorod (Fédération de Russie) et suivie d'un séminaire qui s'est tenu sous l'égide de la chaire UNESCO de développement durable de l'Académie d'Etat d'architecture et de génie civil de Nijni-Novgorod. La Revue internationale des sciences sociales a publié son n° 171 sur "La société

du savoir" (mars 2002) et son n° 172 sur les "Partenariats urbains" (juin 2002). Les éditions anglaise et française du Rapport mondial sur les sciences sociales sont sorties en même temps en mai 2002. Un nouvel accord-cadre a été signé en février 2002 sous l'égide du Conseil international des sciences sociales (CISS) pour la période 2002-2007.

144. En ce qui concerne la formation de jeunes architectes et urbanistes, les résultats escomptés de la remise du prix UNESCO d'architecture paysagiste ont été atteints puisque le prix a été remis à Mme Sara Bishop (Nouvelle-Zélande) avec l'écho médiatique requis. Les résultats des travaux menés par l'Union internationale des architectes (UIA) sur le suivi de la Charte UIA/UNESCO sur l'éducation des architectes ont été présentés lors du XXI^e Congrès mondial de l'architecture qui s'est tenu à Berlin du 22 au 26 juillet 2002.

03303

Axe d'action 3 :

Promotion de la fonction de forum d'anticipation et du débat prospectif

145. Dans le cadre des **activités de prospective de l'UNESCO** a débuté, au cours du premier semestre de l'exercice, la préparation du premier Rapport mondial de l'UNESCO, consacré au thème "Construire des sociétés du savoir". Il convient, à cet égard, de souligner l'importance, pour l'orientation de ce rapport, du débat thématique que le Conseil exécutif a consacré à ce thème essentiel lors de sa 164^e session, qui a bénéficié des exposés de MM. Manuel Castells, Amat Soumaré, Tadao Takahashi, Jacques Derrida et Nilüfer Göle.

146. Deux séances du cycle des *Entretiens du XXI^e siècle* ont été organisées au cours de ce même semestre de l'exercice. La première, tenue au Siège le 18 juin 2002, s'inscrivait dans le cadre des manifestations destinées à promouvoir l'Education pour tous et à rappeler les engagements pris au Forum de Dakar en avril 2000. Présidée par le Directeur général, elle a réuni autour de la question "L'Education pour tous : toujours pour demain ?" M. Mélégué Maurice Traoré, Mme Erum Mariam et M. Michel Serres.

147. L'autre s'est tenue à Barcelone (Espagne) le 7 juillet 2002, à l'occasion de la XIV^e Conférence mondiale sur le VIH/sida. Organisée avec l'aide du Centre UNESCO de Catalogne et inaugurée par M. Antonio Campos Muñoz, directeur de l'Institut de santé Carlos III du Ministère espagnol de la santé et de la consommation, cette séance intitulée "Vingt ans après : quel avenir pour la lutte contre le sida" a réuni Mme Awa Coll-Seck, le professeur Luc Montagnier, et le docteur Peter Piot. Ces deux séances ont donné lieu à de nombreuses publications dans les médias de référence de plusieurs dizaines de pays des différentes régions du monde.

GRAND PROGRAMME IV - CULTURE

Evaluation globale

148. Le projet de programme du Secteur qui avait été soumis à l'approbation de la 31^e Conférence générale n'avait pas pu prendre en compte plusieurs facteurs qui devaient influencer considérablement le contenu et les résultats escomptés de tous les sous-programmes. Les événements du 11 septembre 2001 qui, pour beaucoup, semblaient rendre inéluctable la thèse du "clash des civilisations" appelaient à un renforcement des activités relatives au dialogue des cultures et des civilisations. La situation en Afghanistan demandait des interventions d'urgence en matière de réhabilitation du patrimoine. D'autre part, la concentration du programme et la réduction des ressources n'avaient pas permis de prévoir davantage de fonds pour la mise en oeuvre du plan d'action de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et la promotion de la Convention sur la protection du patrimoine subaquatique, toutes les deux adoptées par la

31e Conférence générale. Finalement, ce n'était qu'en novembre 2001 que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution portant sur la proclamation de l'année 2002 comme Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel. La préparation d'une année de cette envergure aurait nécessité au moins deux ans, comme ce fut le cas de l'Année internationale pour la culture de la paix. Il est donc important de souligner que le Secteur de la culture a dû faire face à une pression particulièrement forte pour répondre aux nouvelles attentes en étant sollicité davantage sur le terrain, en concevant et préparant des activités non prévues et en recherchant des fonds supplémentaires pour faire face à celles-ci.

149. Pendant les premiers six mois de l'année, le Secteur s'est concentré sur les actions prioritaires suivantes :

- (i) l'intervention d'urgence en faveur du patrimoine en Afghanistan ;
- (ii) la production et large diffusion de matériel d'information sur la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et son plan d'action, et en particulier la promotion de la Déclaration dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, notamment dans sa dimension des politiques culturelles pour le développement ;
- (iii) la préparation et la convocation de la table ronde des Ministres de la culture à Istanbul, en septembre 2002, sur le thème "Le patrimoine immatériel - miroir de la diversité culturelle" ;
- (iv) l'organisation des réunions du Bureau et du Comité du patrimoine mondial (avril et juin) ainsi que du Congrès marquant le trentième anniversaire de la Convention de 1972 en novembre ;
- (v) les consultations et réunions pour la rédaction de la future convention concernant le patrimoine culturel immatériel ;
- (vi) la promotion de la nouvelle Convention pour la protection du patrimoine subaquatique ;
- (vii) la diffusion de matériel d'information sur l'Alliance globale pour la diversité culturelle et la création de partenariats avec le secteur privé et public.

150. Pendant cette période, le lancement de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, le 2 avril, au Siège des Nations Unies et sa promotion ont constitué la toile de fond de toutes les activités entreprises par le Secteur. Un dossier d'information et du matériel promotionnel ont été réalisés et largement diffusés. Le dossier contient des documents-ressources qui soulignent l'approche novatrice de l'UNESCO par son action intégrée agissant à la fois sur le dialogue entre les cultures et la réconciliation autour des valeurs du patrimoine, sous toutes ses formes, que sur le développement tant humain qu'économique et social. Le kit d'information présente également un calendrier d'activités pour l'Année ainsi qu'un plan d'action pouvant inspirer et nourrir des initiatives nationales et internationales menées par les Etats membres. Ces initiatives sont répertoriées sur un site Web constamment mis à jour.

151. Parallèlement, des activités moins visibles, mais qui s'inscrivent dans la continuité de la mission du Secteur de la culture et de sa coopération avec ses partenaires, notamment les ONG, ont été mises en oeuvre ou préparées : la série des consultations régionales sur l'éducation artistique a continué dans la région arabe, différents prix dans le domaine des arts, de l'artisanat et du patrimoine culturel ont été décernés, le Plan Arabia, le programme Méditerranée, le projet du Mémorial de Gorée et le Plan Caucase ont été consolidés et de nouveaux objectifs ont été définis,

une cinquantaine de projets opérationnels concernant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine tangible et immatériel ont été poursuivis dans toutes les régions et de nouveaux projets ont été approuvés par les bailleurs de fonds, des activités d'information sur la Convention de La Haye et la Convention du trafic illicite des biens culturels ont été menées, la publication de plusieurs volumes des histoires régionales et générales a été poursuivie. Enfin, les projets transdisciplinaires au sein du Secteur ont pu être lancés en coopération avec les Secteurs de la communication et de l'information et des sciences sociales et humaines et en étroite consultation avec les unités hors Siège.

152. A la lumière de l'analyse faite des six premiers mois de l'exercice, il faut reconnaître que le personnel du Secteur a été soumis à une pression très forte en raison de l'importance croissante des facteurs culturels dans l'action de l'Organisation dans son ensemble et une diminution constante des moyens sur les plans humain et financier. Il faut également reconnaître que la quantité et la qualité des activités réalisées par le Secteur sont souvent méconnues et par le monde professionnel et par le grand public et qu'il y a nécessité de dédier davantage de ressources à l'information du public.

Programme IV.1 :
Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Sous-programme IV.1.1	1.068.900	208.028	19
Sous-programme IV.1.2	1.246.250	275.555	22
Programme IV.1	2.315.150	483.583	21

**IV.1.1 : Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial,
culturel et naturel**

153. Un groupe de travail a été créé en mars 2002 pour réviser les orientations devant guider **la mise en oeuvre de la Convention de 1972** qui abordent l'ensemble des questions liées à l'établissement de la Liste du patrimoine mondial, à la protection des biens qui y sont inscrits, à l'assistance internationale fournie à cet effet et à la mobilisation du soutien en faveur de la Convention de 1972.

154. Le Bureau s'est réuni en avril pour examiner les aspects politiques et juridiques de l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril et du retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial, les progrès faits dans la révision des orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention de 1972, la nouvelle identité visuelle à donner au Patrimoine mondial et à la protection juridique qui lui est associée, les orientations stratégiques du Comité, la réforme de la structure budgétaire du Fonds du patrimoine mondial, l'organisation des manifestations liées au 30e anniversaire de la Convention, ainsi que pour évaluer l'état de conservation de 11 sites naturels, 17 sites culturels et 3 sites mixtes, examiner les propositions d'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine en péril et de trois sites naturels, 12 sites culturels (dont celui du Minaret de Jam en Afghanistan) et d'un site mixte sur la liste, et enfin pour approuver huit demandes d'assistance internationale et recommander au Comité l'approbation de trois autres demandes.

155. Le Comité s'est réuni à Budapest (Hongrie) en juin pour décider des mesures d'assistance à prendre en vue de protéger le patrimoine culturel dans les Territoires palestiniens, examiner le

rapport intérimaire sur la préparation des activités devant marquer le 30e anniversaire de la Convention de 1972, adopter la Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial de manière à rehausser la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial, garantir la protection du patrimoine mondial, encourager l'adoption de mesures visant à renforcer les capacités et mieux sensibiliser le public, décider d'examiner par quels moyens il serait possible d'améliorer la mise en oeuvre de la Convention, examiner le rapport intérimaire sur l'identification des catégories sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial, prendre une décision concernant l'examen des listes indicatives en 2003 et 2004 et l'établissement de partenariats en vue de l'adoption du Rapport périodique 2001 sur l'état de conservation pour l'Afrique, recommander les actions à mener pour la conservation de 8 sites naturels et 9 sites culturels inscrits sur la Liste du patrimoine en péril, ainsi que de 29 sites naturels, 39 sites culturels et 4 sites mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, décider de l'inscription de 13 sites sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que des ajustements budgétaires à introduire au titre de 2002-2003, notamment l'augmentation des crédits au titre de l'assistance à l'Afghanistan et aux Territoires palestiniens et, enfin, approuver 15 demandes d'assistance internationale.

IV.1.2 : Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif

04121

Axe d'action 1 :

Projet de convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique

156. Une réunion régionale pour la promotion de la nouvelle Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique a été organisée à Kingston, Jamaïque (17-20 juin 2002). Elle a permis aux participants d'environ 40 Etats des Amériques de mieux connaître la Convention dans ses volets juridique et archéologique et d'obtenir des réponses à leurs nombreuses interrogations, afin de leur permettre de présenter le nouvel instrument aux autorités nationales respectives. Un Kit d'information sur la Convention a été préparé et distribué. Une amorce de promesse d'étude de la Convention en vue de sa ratification a été faite, notamment par les représentants de l'Argentine et de la Jamaïque.

04122

Axe d'action 2 :

Travaux préparatoires pour l'application du deuxième Protocole de la Convention de La Haye et suivi de l'application des Conventions UNESCO et UNIDROIT

157. Un séminaire pour la région arabe s'est tenu à Beyrouth sur le trafic illicite des biens culturels dans le cadre de la Convention UNESCO de 1970 (11-14 février 2002). La Convention d'UNIDROIT de 1995, complémentaire à celle de 1970, a également été présentée. L'importance des législations nationales de protection du patrimoine culturel (surtout mobilier) et l'intérêt pratique des techniques d'identification et d'inventaire d'objets (*Object ID*) ont été soulignés.

04123

Axe d'action 3 :

Etablissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel

158. Le Conseil exécutif, à sa 164e session, a invité le Directeur général à organiser une ou plusieurs réunions intergouvernementales d'experts, dont la première se tiendra du 23 au 27 septembre 2002. A ce stade, l'élaboration de l'avant-projet de convention a pu se nourrir de la contribution de différentes réunions d'experts tenues d'abord à Rio de Janeiro, Brésil, 22-24 janvier, puis au Siège pour des sessions de rédaction par les experts, aussi bien juristes qu'anthropologues, en mars et juin. Une première ébauche de texte a pu être réalisée, inspirée de la Convention du patrimoine mondial de 1972 et dans l'espoir de renouveler son succès pour le nouvel instrument. Cette ébauche prend soin d'éviter tout chevauchement ou double emploi avec les activités voisines

menées par d'autres organismes, principalement l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

04124 **Axe d'action 4 :**
Conventions et recommandations UNESCO dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, suivi de l'application de l'Accord de Florence et adaptation de la notion "d'usage loyal" à l'environnement numérique

159. La version en russe du *Manuel UNESCO* sur le droit d'auteur et droits voisins a été publiée. La version chinoise du *Bulletin du droit d'auteur* a été produite et diffusée par le Bureau de Beijing. Un soutien pédagogique a été apporté à l'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins au Cameroun et au Maroc, en vue de la création de chaires UNESCO. Du matériel a été fourni à la chaire de l'Université Remin en République populaire de Chine. Le processus de réflexion sur l'adaptation de la notion d'usage loyal à l'environnement numérique a été engagé par la constitution d'une équipe intersectorielle et l'engagement de consultations écrites auprès des milieux professionnels concernés.

Programme IV.2 :
Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Sous-programme IV.2.1	2.584.266	233.170	9
Sous-programme IV.2.2	2.612.900	331.781	13
Programme IV.2	5.197.166	564.951	11

IV.2.1 : Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel

04211 **Axe d'action 1 :**
Sauvegarde du patrimoine culturel matériel

160. A la suite de la *Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan*, qui s'est tenue à Tokyo en janvier 2002, et dans le cadre de l'Appel global interinstitutions des Nations Unies en faveur de l'Afghanistan, l'UNESCO a soumis quatre propositions de projet visant à restaurer le patrimoine culturel de l'Afghanistan. Trois de ces projets - *Renforcement de la capacité du Ministère afghan de l'information et de la culture*, *Restauration du Musée de Kaboul* et *Consolidation d'urgence des monuments et sites* - d'un montant total de 8 millions de dollars ont été placés par les autorités afghanes dans la catégorie I, aux fins de financement immédiat. Il n'est cependant pas certain que ces fonds leur seront versés.

161. En janvier 2002, M. Abdullah Abdullah, ministre des affaires étrangères de l'Administration intérimaire afghane, a officiellement demandé à l'UNESCO de jouer un rôle de coordination dans toutes les activités internationales et bilatérales visant à sauvegarder le patrimoine culturel de l'Afghanistan. Le 1er mars 2002, S. E. M. Hamid Karzai, président de l'Administration intérimaire afghane, a formulé la même demande lors de la session d'information du Conseil exécutif. Dans un premier temps, un mémorandum d'accord pour la restauration du Musée national de Kaboul a été signé par le Directeur général et le Ministre afghan de l'information et de la culture, Makhdoom

Raheen. Ce mémorandum confie à l'UNESCO la responsabilité de la coordination globale des efforts internationaux en faveur du Musée national de Kaboul.

162. Dans ce contexte, l'UNESCO et le Ministère afghan de l'information et de la culture ont organisé conjointement le *Séminaire international sur la restauration du patrimoine culturel de l'Afghanistan*, qui s'est tenu à Kaboul du 27 au 29 mai 2002. Le Séminaire s'est traduit par des engagements de contributions d'un montant de 7 millions de dollars en faveur de projets prioritaires, sous la forme d'une assistance bilatérale avec l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Grèce et le Fonds Aga Khan pour la culture et de fonds-en-dépôt confiés à l'UNESCO par l'Italie, le Japon et la Suisse. La France et le Royaume-Uni, entre autres, ont également fait bénéficier d'une formation les spécialistes afghans. En outre, le Séminaire a débouché sur des recommandations et des conclusions claires concernant les actions à mener pour sauvegarder le riche patrimoine culturel de l'Afghanistan. Une recommandation très importante consistait à demander à l'UNESCO de créer un Comité international de coordination qui se réunirait sur une base régulière sous les auspices du Gouvernement afghan et de l'UNESCO pour examiner les diverses activités en cours et prévues pour restaurer le patrimoine culturel en conformité avec les normes internationales les plus élevées. Le projet de statuts de ce comité est soumis pour approbation au Conseil exécutif.

163. Grâce aux fonds reportés approuvés par le Conseil exécutif, plusieurs activités opérationnelles sont déjà en cours, à savoir la consolidation/restauration du Minaret de Jam, récemment inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, la restauration des jardins Babur à Kaboul, la consolidation des falaises de Bamyán et l'évaluation de la situation des sites majeurs de Balkh et Aikhanum sur lesquels on ne dispose pas d'informations récentes.

164. La session plénière du *Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du Site historique d'Angkor (CIC), Cambodge*, les 2 et 3 juillet 2002, s'est tenue exceptionnellement à Siem Reap pour marquer le 10^e anniversaire de l'inscription d'Angkor sur la Liste du patrimoine mondial (1992). Une mission d'évaluation de la phase II de la conservation du temple du Bayon et des Prasat Suor Prat, mise en oeuvre par l'équipe japonaise JSA (Japanese Government Team for Safeguarding Angkor) et financée par les fonds-en-dépôt japonais auprès de l'UNESCO, a été organisée à Siem Reap du 1^{er} au 5 juillet 2002 avec trois experts internationaux. Une mission d'expertise d'urgence a été organisée le 6 juillet, à la demande des autorités cambodgiennes, au temple de Preah Vihear, pressenti pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

165. En **République populaire de Chine**, les efforts ont été concentrés sur l'étude topographique, photographique, géologique et environnementale de la grotte aux mille bouddhas de Kuntura et sur l'étude technique des grottes de Longmen. Les travaux de conservation de la grande salle Hanyuan du Palais Daming ont été réalisés à 75 % et leur qualité a été saluée tant par le comité d'experts que par les autorités.

166. Le Secteur a intensifié ses efforts pour aider les autorités de la **République populaire démocratique de Corée** à sauvegarder son patrimoine culturel, notamment les tombes de Koguryo et leurs peintures murales. A cette fin, une mission technique comprenant un ingénieur en hygrométrie et un spécialiste de la conservation des peintures murales a été envoyée dans le pays. Dans le prolongement de cette mission, un plan détaillé pour la conservation de la tombe Yaksuri de Koguryo a été établi.

167. Un atelier international d'experts a été organisé du 23 au 27 avril 2002 à Moenjodaro (**Pakistan**) en vue d'élaborer la stratégie de conservation la plus adaptée pour le site de Moenjodaro, compte tenu de problèmes actuels tels ceux liés à la réversibilité, à l'authenticité, à l'écologie et à l'efficacité par rapport au coût. Plus de 20 experts à la compétence reconnue au plan international

ont participé à l'atelier et ont contribué à l'élaboration d'une stratégie quinquennale faisant suite à la campagne de sauvegarde du site de Moenjodaro.

168. Un accord a été conclu avec le Gouvernement pakistanais pour utiliser les fonds provenant de la Campagne internationale de sauvegarde de Moenjodaro qui n'ont pas été dépensés en vue de la mise en oeuvre de cette stratégie. Le Secteur mettra en chantier les activités prévues ci-dessus, dès qu'elles auront été approuvées, en collaboration étroite avec les autorités compétentes.

169. Au **Kazakhstan**, un important projet financé par la Suède pour la préservation des pétroglyphes de Tamgaly a été lancé, tandis que le projet financé par un fonds-en-dépôt japonais pour la restauration de l'ancienne ville d'Otrar située dans une oasis est désormais complètement opérationnel et sert déjà à former d'autres spécialistes de la conservation originaires de la région, en particulier du Kirghizistan où de nouveaux travaux de conservation de grande envergure sont en préparation. Au **Tadjikistan**, le réaménagement du Musée ethnologique de Douchanbé, la restauration d'un certain nombre de peintures murales sogdiennes anciennes au Musée national et la rénovation du Musée régional de Pendjikent sont achevés.

170. Dans le Caucase, des experts et des spécialistes de la conservation venant d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie ont été réunis pour la première fois depuis le grave conflit qui a éclaté depuis la dislocation de l'Union soviétique pour participer à un atelier de travail intensif de 10 jours consacré à la préparation aux séismes et à l'intervention rapide en cas de catastrophe. Cette activité modeste mais très concrète s'inscrit dans le cadre des efforts de recherche de la paix et de réconciliation de l'UNESCO dans la région.

171. **En Amérique latine et dans les Caraïbes**, dans le cadre de deux projets sous-régionaux définis pour 2002-2003, "Plans de gestion des pays andins" et "Création d'un réseau de musées communautaires en Amérique centrale" : deux questionnaires détaillés ont été élaborés en étroite coopération avec les Bureaux de Lima et San José, afin d'identifier les besoins et l'intérêt des 10 pays concernés. L'analyse des questionnaires et la préparation de projets détaillés seront confiées à des consultants régionaux, identifiés en concertation avec les bureaux hors Siège.

172. Le projet pour la restauration et la préservation des temples préhistoriques de Kuntur Wasi (**Pérou**) est entré dans sa phase finale et toutes les activités prévues seront menées à terme en octobre 2002.

173. Pour le projet "Préservation du patrimoine culturel de l'Ile de Pâques" (**Chili**), la phase d'exécution a démarré en mars 2002 ; une réunion d'experts s'est tenue à l'Ile de Pâques en août 2002.

174. Un nouveau projet "Capacity building in the field of Protection and Conservation with the Centre for Restoration, Conservation and Museology (CENCREM), Cuba", financé par la Belgique, a été approuvé et le plan d'opérations est en cours de signature.

175. En raison des événements survenus à **Jérusalem** et dans les **Territoires autonomes palestiniens** et la nette dégradation de la situation de sécurité, les projets ont soit subi des ralentissements substantiels, soit ont été partiellement arrêtés. Malgré l'impossibilité répétée d'accéder à certaines villes, le Bureau de l'UNESCO de Ramallah a pu fonctionner par intermittence, et certaines mesures destinées à continuer les programmes existants ont pu être prises. Dans ce cadre, certains projets de restauration du patrimoine culturel ont pu être continués. Les Bureaux de Ramallah et Amman ont poursuivi des négociations avec des donateurs pour des projets de protection et de restauration du patrimoine culturel dans les principales villes palestiniennes. Des documents de projet ont été établis et les accords suivants ont pu être conclus ou sont en cours de

conclusion : 80.000 euros supplémentaires à l'accord déjà existant avec la Communauté européenne pour la restauration du Khan Al Wakalat à Naplouse, 174.000 dollars des Etats-Unis de la Banque Mondiale pour la préparation d'un Plan directeur de conservation pour la ville de Bethléem, 100.000 dollars des Etats-Unis pour des travaux de restauration de la vieille ville de Naplouse, 200.000 dollars des Etats-Unis du PNUD pour le plan de revitalisation de Naplouse. Suite à la création d'une équipe spéciale par le Directeur général pour la contribution de l'UNESCO à la reconstruction et à la réconciliation au Proche-Orient, il a été décidé d'envoyer des missions techniques sur place, dont une de la Division du patrimoine culturel, pour les premières évaluations. Aucune mission n'a, pour l'heure, pu partir, faute de visa des autorités israéliennes.

176. Durant les six derniers mois, les activités suivantes ont pu être exécutées :

- (i) Jérusalem : poursuite et fin de la formation de cinq étudiants palestiniens à l'Istituto per l'Arte e il Restauro (Florence/Italie) pour la conservation des manuscrits islamiques.
- (ii) Territoires autonomes palestiniens : après l'élaboration du projet pour la couverture des mosaïques du Qasr Hisham, Phase II (1800 m²), deux réunions de travail ont été organisées à Florence en février 2002 et à l'UNESCO le 28 mars 2002 dont les recommandations ont été envoyées à l'architecte responsable pour leur intégration dans le projet final.
- (iii) Le mobilier, l'équipement du bureau et les livres pour la bibliothèque Hosh Al-Syrian/Bethléem ont été livrés. Les travaux de rénovation ont été terminés, y compris les travaux de réparation dus aux dommages infligés récemment. Les deux bibliothécaires, qui ont été formés à cet effet, ont commencé leur travail.
- (iv) Dans les **Etats arabes**, la 12e session du Comité exécutif pour les musées d'Egypte s'est tenue au Caire en janvier et a permis de réviser le projet architectural du musée de la civilisation égyptienne afin de préparer les appels d'offres pour sa construction. Deux cours de formation régionaux destinés aux experts des sept pays de la région du Golfe ont été organisés, l'un en janvier à Sharjah pour la restauration des bâtiments ayant une valeur culturelle, et l'autre en mars au **Qatar** pour la formation à la muséologie.
- (v) Une mission s'est rendue en avril dans l'Emirat d'**Abou Dhabi** pour préparer une stratégie pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel des Emirats.
- (vi) Dans le cadre de deux importants projets de coopération avec le PNUD et les autorités nationales concernées, une réunion a eu lieu au **Koweït** pour la finalisation du projet de restauration du Musée national du Koweït et la préparation des appels d'offres, et l'autre au Yémen pour la finalisation du document de stratégie nationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel du pays.
- (vii) Dans le cadre de deux importants partenariats avec la Banque mondiale, l'UNESCO a participé, d'une part, au Comité de suivi pour la réhabilitation de la Médina de Fez, **Maroc**, qui a été suivi le 31 mai par une Conférence internationale des donateurs au cours de laquelle des contributions de plus de 3 millions de dollars ont été annoncées, et, d'autre part, au Comité d'orientation du projet pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel de Mauritanie. Dans ce cadre, deux séminaires ont été organisés : l'un pour la protection de l'architecture traditionnelle, l'autre pour établir un plan d'action pour la sauvegarde des manuscrits.

- (viii) En Tunisie, le projet de restauration de l'église Sainte-Croix, financé par l'Italie, a été inauguré officiellement au mois de mai en présence de l'Ambassadeur d'Italie, du Maire de Tunis et d'une délégation de parlementaires.
- (ix) En **Afrique**, une mission d'experts a été effectuée dans le cadre du projet au titre des fonds-en-dépôt japonais pour la restauration des palais royaux d'Abomey (**Bénin**) et deux projets préparatoires pour la restauration de monuments culturels importants du Mozambique ont été approuvés par le Japon et les Flandres.
- (x) Dans le cadre de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, le Directeur général a organisé, le 6 juin, une manifestation concernant le rôle de l'UNESCO dans la reconstruction du Vieux Pont de Mostar (**Bosnie-Herzégovine**) sur le thème de "patrimoine et réconciliation" en présence du maire et du vice-maire de Mostar ainsi que du haut représentant civil adjoint.

04212**Axe d'action 2 :****Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel immatériel**

177. Lors de la célébration de la *Journée internationale de la langue maternelle*, le 21 février, l'accent a été mis sur la sauvegarde des langues en voie de disparition conformément aux conclusions de l'Atlas des langues en péril dans le monde. A cet égard, un accord a été signé avec Discovery Channel (Etats-Unis d'Amérique) pour la production de films de une à deux minutes sur le sujet.

178. Dans le cadre de la **Proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité**, l'appel à candidatures pour la deuxième proclamation en 2003 a été lancé par le Directeur général et une assistance préparatoire a été octroyée aux Etats membres pour l'élaboration de dossiers de candidature grâce à la généreuse contribution des autorités japonaises. La mise en oeuvre du plan d'action pour l'opéra Kunqu (République populaire de Chine) a bénéficié d'une assistance du Bureau de Beijing. La télévision japonaise NHK a commencé la production de documentaires sur certains chefs-d'oeuvre proclamés en 2001. Un atelier régional destiné aux personnels culturels de la région Asie et Pacifique sur *La proclamation par l'UNESCO des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité* a été organisé du 12 au 16 mars 2002 à Tokyo (Japon) avec la participation de 28 pays.

179. Un Séminaire international sur "les médias et le patrimoine culturel immatériel" a été organisé par l'UNESCO et le Ministère de la culture de la Colombie, à Cartagena de Indias du 2 au 4 mai 2002, avec la participation d'experts de toutes les régions. Le plan d'action adopté par les participants appelle les médias à élaborer des stratégies de diffusion qui tiennent compte de la spécificité du patrimoine immatériel et les gouvernements à promouvoir la mise en place de campagnes nationales de sensibilisation et de promotion de ce patrimoine.

180. Dans le cadre de la "Collection UNESCO de musiques traditionnelles du monde", l'album "Afghanistan : musiciennes d'Herat" a été publié en mars 2002, après avoir fait l'objet d'une cérémonie de lancement au Siège de l'UNESCO le 28 février 2002, en présence du Ministre afghan de l'information et de la culture. L'album "Musique traditionnelle d'Herat", publié en 1996, a été réédité.

181. Le Bureau de Kaboul a organisé la participation de trois orchestres d'instruments traditionnels à la célébration du "Nou Rouz" (Nouvel an afghan) le 22 mars 2002, et a apporté son appui à des ateliers de tissage de tapis.

182. Le Bureau de Beijing a procédé à des enregistrements sur place de chants, poèmes et récits historiques au sein des groupes ethniques zhuang, tibétain, dong, tong et yao.

IV.2.2 : Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel

04221

Axe d'action 1 :

Construction du pluralisme culturel et renforcement de l'action en faveur des autochtones

183. Dans le cadre du Forum social mondial II (Porto Alegre, février 2002), la diversité culturelle a été largement débattue à l'occasion d'une conférence et de divers séminaires. Le rôle et la responsabilité de l'UNESCO ont été rappelés à de nombreuses reprises. L'UNESCO a apporté une double contribution à ce débat en traitant la "diversité culturelle face à la mondialisation" dans le contexte international et la "citoyenneté multiculturelle" à travers l'exemple des peuples autochtones, à l'échelle nationale.

184. Le programme en faveur des populations autochtones se propose d'organiser des échanges interdisciplinaires et un dialogue entre autochtones et allogènes, en vue d'établir un ensemble des meilleures pratiques et de tirer des enseignements grâce à l'analyse d'un certain nombre d'études de cas et de leur impact sur les communautés autochtones concernées. La première étude de cas a été menée dans le cadre d'une coopération entre l'UNESCO et le South African San Institute, qui a oeuvré pendant cinq ans auprès de la communauté khomani san, au sud du Kalahari, pour dresser un inventaire de ses connaissances, renforcer la cohésion au sein de la communauté et les relations entre les générations, et former des jeunes à des savoir-faire à la fois traditionnels et modernes. D'autres études de cas sont en cours de réalisation en Afrique (Gabon) et dans les pays andins (Bolivie).

185. La première réunion historique de l'Instance permanente sur les populations autochtones, qui s'est tenue à New York en mai dernier et à laquelle l'UNESCO a apporté sa contribution, constitue une étape historique dans la lutte pour la reconnaissance de l'identité, de la diversité et de la richesse des peuples autochtones. Les travaux de cette Instance intéressent tout particulièrement l'UNESCO puisque sa structure conduit à un partenariat renforcé entre les populations autochtones et les gouvernements et que son mandat, qui va au-delà de la seule protection des droits de l'homme, crée un nouvel espace commun pour l'ensemble des organisations de la famille des Nations Unies afin que soient abordées, de façon holistique, les questions fondamentales sur l'avenir des peuples autochtones. A cette occasion, l'UNESCO a souhaité tout particulièrement souligner l'importance des liens qu'entretiennent "diversité culturelle et développement" par l'organisation d'un atelier d'échanges sur cette thématique.

186. Dans le cadre du *prix des villes pour la paix*, le Directeur général a remis le prix UNESCO *Villes pour la paix* le 18 mars 2002 à Marrakech (Maroc) aux villes de Boukhara (Ouzbékistan), Charm el-Cheikh (Egypte), Cotacachi (Equateur), Lubumbashi (République démocratique du Congo) et Vilnius (Lituanie). Cinq autres villes, Bahir Dar (Ethiopie), La Havane (Cuba), Jaipur (Inde), Sousse (Tunisie) et Kazan (République du Tatarstan, Fédération de Russie) ont reçu une Mention d'honneur.

187. Le livre sur l'exposition multidisciplinaire sur la diversité culturelle "Patrimoine commun - Identités plurielles", qui avait été organisée par le Secteur de la culture avec la contribution de tous les secteurs de programme ainsi que des bureaux hors Siège lors de la 31e session de la Conférence générale, a été publié et diffusé auprès des Etats membres.

04222

Axe d'action 2 :**Encouragement au dialogue interculturel pour la promotion de valeurs universelles**

188. En vue de faire face aux nouveaux défis et aux nouvelles échéances du projet de la Route de l'esclave, et à la lumière de la décision 164 EX/3.4.2, le Directeur général a créé une Equipe spéciale sur les activités de l'UNESCO relatives à l'étude de la traite négrière et de ses implications. Celle-ci sera chargée, entre autres, de procéder à une évaluation du projet "Route de l'esclave" et de revoir la structure de son Comité scientifique, d'assurer une articulation plus étroite entre ce projet et le "Mémorial de Gorée" ainsi qu'avec les projets intersectoriels qui peuvent s'y rattacher et, enfin, de préparer une stratégie en vue de l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition (2004).

189. Dans le cadre du projet La Route de l'esclave, le n° 3 des *Cahiers des anneaux de la mémoire* a été copublié avec l'association "Les anneaux de la mémoire", France. Un appui a été donné à la création théâtrale haïtienne autour du thème "De l'esclavage à 2004" (avril 2002). Le Réseau des écoles associées, chargé de la mise en oeuvre du volet éducation et enseignement, a organisé une réunion à La Havane, Cuba (avril 2002). L'UNESCO a participé à une réunion sur le thème "*Esclavage et liberté en Nouvelle-Angleterre*", organisée par le Yale Center for International and Area Studies, et au Colloque international sur le thème "*Ruptures et continuités de la politique coloniale française : 1802-1804/1825-1830*", à Paris, 20-22 juin 2002. Comme chaque année, le Directeur général a lancé un appel à l'occasion de la *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition*, le 23 août. A la suite des réunions de concertation organisées par l'UNESCO et les autorités sénégalaises à Dakar, en février 2002, le Président de la République sénégalaise et le Directeur général ont analysé le futur du projet du Mémorial de Gorée qui fait actuellement l'objet d'un audit.

190. Le Comité consultatif du **Plan Arabia** a tenu plusieurs réunions pour définir les projets à mettre en oeuvre, notamment la production d'un film documentaire sur le patrimoine culturel arabe, la création d'un site Web pour la diffusion de la littérature arabe, l'organisation d'une exposition de photos sur les villes et la culture arabe et l'organisation d'un concert au Siège, en mars 2003. Des réunions de travail en vue du développement du Plan ont été tenues avec la Ligue arabe et l'ALECSO. L'UNESCO a participé à différents colloques portant sur le dialogue interculturel dans la région arabe ainsi qu'à la cérémonie d'ouverture de *Amman, capitale culturelle du monde arabe*.

191. Dans le cadre du **Programme Méditerranée**, le projet "La navigation du savoir" a été lancé à Malte, les 27 et 28 mai. Bénéficiant d'une subvention de la Commission européenne à hauteur de 3 millions d'euros, ce projet, dont l'UNESCO assure le conseil scientifique, vise à stimuler la création de réseaux de chercheurs et d'institutions des différents métiers relatifs au riche patrimoine de la région.

192. Dans la série des **histoires générales et régionales**, la mise au point du volume V de *l'Histoire des civilisations de l'Asie centrale* a été achevée. Le volume IV de *l'Histoire générale de l'Amérique latine* intitulé "*Procesos americanos hacia la redefinición colonial*" (mai 2002) a été publié. Le volume V intitulé "*La crisis estructural de las sociedades implantadas*" est en préparation.

04223

Axe d'action 3 :**Promotion de la diversité culturelle dans les biens et services culturels**

193. S'agissant du **livre**, l'UNESCO a pris part aux réunions des instances régionales et des ONG, notamment l'ACCU (Centre culturel pour l'UNESCO de l'Asie et du Pacifique) et le CERLALC (Centre régional pour le développement du livre et de la lecture en Amérique latine et dans les

Caraïbes), l'Union internationale des éditeurs (UIE), la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothécaires (IFLA), la Fédération des associations d'éditeurs espagnols (Federación de Gremios de Editores de España). La publication du supplément mensuel *Kitab fi Jarida* a pu se poursuivre dans 18 journaux arabes, atteignant un lectorat populaire de 2,5 millions de personnes. La continuation de ce projet sera liée au renforcement de son financement qui est exclusivement extrabudgétaire.

194. En ce qui concerne l'**Alliance globale pour la diversité culturelle**, la stratégie de communication a été renforcée grâce à de nombreux contacts pris à l'occasion de la participation à des réunions - au Brésil, en Colombie, aux Etats-Unis d'Amérique, dans la Fédération de Russie et au Mexique -, par l'élargissement des bases de données concernant l'Asie et la réalisation de nouveaux instruments de diffusion, y compris un article de presse dans de nombreuses publications spécialisées. Plus de 80 demandes de participation aux projets ont été enregistrées à ce jour et les premières contributions budgétaires ont été obtenues pour un montant dépassant 150.000 dollars des Etats-Unis. Enfin, la préparation de la Conférence de la CNUCED sur les services audiovisuels, prévue en novembre, avec l'appui de l'UNESCO, a donné lieu à trois réunions, dont deux avec la participation d'experts de différentes régions.

Programme IV.3 :

Renforcer les liens entre culture et développement

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Sous-programme IV.3	2.237.450	182.322	8
Programme IV.3	2.237.450	182.322	8

04301

Axe d'action 1 :

Assistance aux Etats membres dans l'élaboration de leurs politiques culturelles

195. Une assistance a été apportée à la République dominicaine en vue de l'établissement d'un plan décennal pour la culture.

196. L'Observatoire des politiques culturelles en Afrique a été lancé au Mozambique en mai, avec la participation des représentants de 14 pays de la région et de l'OUA. Un mémorandum d'accord concernant l'organisation d'une conférence panafricaine à Maurice en 2003 a été signé par l'OUA, l'UNESCO et la Fondation Ford. La Fondation envisage d'accorder une contribution de 300.000 dollars des Etats-Unis pour le processus de lancement de l'Observatoire et l'organisation de la conférence.

197. L'UNESCO a apporté une contribution à la réunion des ministres et des hauts responsables des politiques culturelles des Etats américains, qui s'est tenue à Cartagena de Indias (Colombie) en juillet 2002 sous les auspices de l'Organisation des Etats américains et dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré. Les participants, qui ont examiné en profondeur la coopération dans le domaine de la diversité culturelle, ont adopté la Déclaration et le Plan d'action de Cartagena de Indias concernant la coopération et la participation dans les domaines culturels d'intérêt mutuel pour l'ensemble de l'hémisphère.

198. Dans le cadre du projet "**L'approche culturelle de la prévention et du traitement du VIH/sida**", une journée d'évaluation consacrée à un projet relatif au sida a été organisée à Maputo (Mozambique) le 28 mai 2002, afin d'examiner l'interaction entre culture, sida et développement dans la région. Les résultats des recherches permettront de formuler des propositions et principes directeurs méthodologiques pour l'approche culturelle à adopter dans les stratégies et programmes de prévention du sida. Les évaluations des stratégies nationales de prévention mises en oeuvre au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Uruguay ont été achevées et le document "Towards a handbook for India" a été mis au point. Les projets ci-après ont été lancés, en coopération avec des partenaires locaux et des bureaux régionaux :

- (i) "Le VIH/sida au Viet Nam - réduction des risques grâce à une autonomisation fondée sur une approche culturelle", en collaboration avec le Bureau de Hanoi ;
- (ii) "Evaluation des stratégies de prévention du VIH/sida dans le cadre d'une approche culturelle dans quelques grandes villes de la Fédération de Russie", en collaboration avec le Bureau de Moscou ;
- (iii) "Le VIH/sida et la communauté autochtone en Afrique du Sud", en collaboration avec le South African San Institute (SASI).

199. Dans le but d'élaborer des propositions de **politique de tourisme culturel**, l'UNESCO a participé à la Conférence internationale organisée le 14 mars 2002 dans le cadre du Salon international du tourisme de Paris, sur le thème "*Tourisme, éthique et mondialisation*" et au colloque international organisé le 27 avril 2002 à Ubeda (Espagne) par la municipalité d'Ubeda, l'ICOMOS et la délégation provinciale de Jaén chargée du tourisme et des sports, sur le thème "*L'exigence de qualité : tourisme, patrimoine et développement local*". L'UNESCO a également organisé, du 17 au 19 mars 2002 à Bruges, en coopération avec les autorités de la région des Flandres (Belgique), une Conférence internationale sur le thème "*Le tourisme dans les villes historiques : la culture au service de l'avenir*". Le projet "Culture, tourisme et développement en Afrique de l'Ouest" a été officiellement lancé le 10 juin 2002 à Dakar, dans le cadre d'un atelier sous-régional, avec l'appui des commissions nationales du Burkina Faso, du Cap-Vert, du Ghana, du Mali, du Niger et du Sénégal et la participation d'experts de ces pays. Une mission d'experts sur le développement touristique durable a été organisée en République démocratique populaire lao.

04302 Axe d'action 2 :

Promotion des arts et de l'artisanat

200. Dans les **domaines artistiques**, la réunion régionale sur l'éducation artistique dans la région arabe, prévue pour décembre 2001 et reportée à 2002, s'est déroulée avec succès du 19 au 21 mai, à Amman (Jordanie). Environ 60 experts de la région y ont participé. Les bases d'un *Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste* ont été jetées ; des commentaires et des informations complémentaires seront demandés aux commissions nationales, aux ONG et autres institutions concernées. Le lancement de cet observatoire sur Internet devrait avoir lieu au cours du deuxième semestre 2003.

201. En ce qui concerne la musique, plusieurs actions ont été réalisées en collaboration avec le Conseil international de la musique (CIM) : la pianiste portugaise, Maria Joao Pires, et le Centre des musiques traditionnelles du Sultanat d'Oman ont été désignés lauréats du prix CIM/UNESCO pour la musique 2002. La cérémonie de remise du prix aura lieu à Aix-la-Chapelle (Allemagne) le 9 novembre 2002. La 9e Tribune internationale de musique électroacoustique s'est tenue à Copenhague (Danemark), du 22 au 24 mai 2002. Cinq oeuvres de cinq jeunes compositeurs ont été recommandées pour radiodiffusion; la 49e Tribune internationale des compositeurs s'est tenue au

Siège de l'UNESCO, du 10 au 14 juin 2002. Les oeuvres de deux jeunes compositeurs ont été recommandées pour radiodiffusion : Anders Hillborg (Suède) et Daniel Vacs (Argentine).

202. Dans le domaine de l'artisanat, une assistance technique à la mise en oeuvre de programmes de développement a été apportée à Cuba et à la Bolivie (Foire internationale de l'artisanat à La Paz - FIPAZ). L'opportunité de créer un centre sous-régional de formation aux métiers artisanaux accompagné d'un programme global de développement au Liban a fait l'objet d'une mission d'expertise en juin 2002.

203. Le Conseil d'administration du **Fonds international pour la promotion de la culture** s'est réuni en session ordinaire les 17 et 18 juin 2002 et a continué à affiner sa stratégie d'amélioration du fonctionnement du FIPC. Une meilleure information du public sera mise en place avant la fin de cette année, notamment grâce aux matériaux promotionnels déjà créés. Le Conseil d'administration a décidé de financer partiellement 13 projets culturels pour un montant total de 120.000 dollars des Etats-Unis. Deux contributions financières importantes ont été faites par la Banque interaméricaine de développement et par la Fondation Ford pour deux projets : d'une part, le renforcement du réseau des éditeurs indépendants hispanophones (*Editores independientes*), d'autre part, la préparation de l'Enquête mondiale sur les pratiques culturelles, qui sera menée en collaboration avec l'IUS.

04303

Axe d'action 3 :

Contribution de la culture à la mise en oeuvre du Plan d'action de Dakar : promotion de la lecture et de l'éducation artistique

204. Le programme de donations de bibliobus dans cinq pays d'Amérique latine est entré dans sa dernière phase de réalisation. Des échanges ont eu lieu avec des ONG de développement en France et en Afrique en vue d'entreprendre des actions similaires. Un soutien a été apporté à la Foire du livre de Harare et à l'APNET (African Publishers Network) dans le cadre du projet SAP KAWI pour la promotion de la lecture dans les langues africaines.

GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION

Evaluation globale

205. Le contexte dans lequel analyser l'exécution du grand programme V, Communication et information, au cours des six premiers mois de l'exercice biennal 2002-2003 est défini par les trois principaux objectifs stratégiques qui lui sont assignés dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), à savoir : encourager la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information ; promouvoir l'expression du pluralisme et la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux ; assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003 (31 C/5), la réalisation des principaux objectifs stratégiques passe par les 11 axes d'action et les 33 résultats escomptés énoncés dans les deux sous-programmes du Secteur. Plusieurs des activités mises en oeuvre entre janvier et juin 2000 ont contribué à la concrétisation de certains de ces résultats.

206. On s'achemine d'un bon pas vers l'obtention de certains des résultats escomptés au titre de la principale priorité, **promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public**. Il convient de noter plus particulièrement les activités entreprises pour faire mieux connaître au monde les questions liées à la société de l'information ; pour lui faire mieux comprendre les défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information ; et pour formuler, eu égard à la société de l'information, une vision et des principes communs qui

seraient inclus dans la Déclaration de principes et le Plan d'action que le Sommet mondial sur la société de l'information adoptera en décembre 2003 à Genève, Suisse. Les efforts déployés en ce sens ont débuté par des activités telles que l'organisation d'une série de réunions et de consultations visant à fournir des bases de discussion aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux groupes de la société civile, à recueillir leur opinion sur les questions intéressant le Sommet qui relèvent des domaines de compétence de l'UNESCO et à préparer leurs contributions à la Déclaration de principes et au Plan d'action (Paris, février et avril 2002 ; La Havane, Cuba, février 2002 ; Bamako, Mali, mai 2002 ; et Mayence, Allemagne, juin 2002) ; la participation à la première session du Comité préparatoire du Sommet (PreCom I) à Genève, Suisse, en juillet 2002, et l'élaboration du document stratégique intitulé "L'UNESCO et le Sommet mondial sur la société de l'information", document conçu pour contribuer à l'élaboration d'une vision de la société de l'information en proposant des principes et modalités d'action susceptibles d'être retenus pour examen par le Sommet.

207. La réalisation de certains des résultats escomptés au titre de l'autre priorité du programme, à savoir **promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication**, est également en bonne voie, surtout en ce qui concerne l'axe d'action relatif à la liberté d'expression, démocratie et paix. Le soutien apporté à des manifestations telles que séminaires, tables rondes, conférences de presse, programmes radiophoniques de discussion organisés dans le monde entier par des organisations internationales, régionales et nationales de professionnels des médias et autres groupes pour célébrer le 3 mai la **Journée mondiale de la liberté de la presse**, ainsi que l'attribution du prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano 2002, ont contribué à sensibiliser davantage le public à la liberté de la presse en tant que droit fondamental de l'homme ; et à favoriser la protection de la liberté de la presse et des droits des journalistes. L'étroite collaboration qui s'est instaurée avec le Réseau d'échange international pour la liberté d'expression (IFEX) et article 19, organisation internationale non gouvernementale de premier plan oeuvrant à la promotion de la liberté d'expression, a également contribué à la réalisation de ces objectifs. Le Séminaire international sur les médias et le terrorisme qui s'est tenu à Mali en mai 2002, ainsi que les réunions organisées à Bogota (Colombie) et Bilbao (Espagne) sur le terrorisme et ses répercussions sur le journalisme avaient pour objet de renforcer l'action de sensibilisation concernant la résolution 29 C/29, qui exhorte à combattre les actes de violence impunis commis contre les journalistes et les médias. Dans le même esprit, plusieurs activités exécutées ou entreprises entre janvier et juin 2002, comme l'aide à la création ou au renforcement de stations de radiodiffusion communautaires, de centres multimédias et de télécentres polyvalents communautaires ; le soutien à la production locale en Namibie, la fourniture de productions télévisuelles de haute qualité à l'Afghanistan, et de productions de haute qualité provenant d'Afrique, d'Amérique latine et de la région de l'Asie et du Pacifique qui reflètent la diversité culturelle mondiale et l'excellence de la production télévisuelle locale, ont toutes été réalisées pour contribuer à développer l'accès du public aux services de communication et d'information ; à améliorer la qualité de la production de la télévision et des programmes de radiodiffusion endogènes ; et à développer l'accès et la participation des communautés et groupes pauvres et marginalisés à la société du savoir.

208. Le lancement concluant de 13 projets au titre du thème transversal "La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir" est le signe d'un certain degré de réussite de ce mécanisme novateur de collaboration intersectorielle. En dehors des projets transversaux, le Secteur de la communication et de l'information a amorcé une série de discussions avec d'autres secteurs de programme en vue de renforcer la coopération intersectorielle. Elles ont notamment abouti à la création d'un Groupe de travail intersectoriel sur l'enseignement à distance et les TIC, composé de spécialistes du programme appartenant au Secteur de la communication et de l'information, ainsi qu'à celui de l'éducation. Il est envisagé d'en créer d'autres, analogues, composés

de membres du Secteur de la communication et de l'information, d'une part, et de membres des Secteurs de la culture, de la science et des sciences sociales et humaines, de l'autre. Un tel mécanisme devrait permettre d'améliorer la planification, l'exécution et l'évaluation des activités intersectorielles de l'exercice 2002-2003 et au-delà.

209. En ce qui concerne la contribution aux Objectifs de développement pour le Millénaire, et notamment à celui de réduire l'extrême pauvreté de moitié au moins d'ici à 2015, il convient de noter que l'accès à des informations et des connaissances pertinentes est un élément indispensable des programmes de réduction de ce fléau. Les activités du Secteur de la communication et de l'information privilégient un accès accru à l'information et au savoir par le biais de centres communautaires multimédias, de télécentres communautaires polyvalents, de services publics de radio et télédiffusion, de bibliothèques, de services d'archives et d'information ainsi que de réseaux, de même que le développement des ressources humaines et des capacités en matière d'utilisation des TIC et l'amélioration de la formation des professionnels de la communication et de l'information. Son but ultime est d'accroître la contribution de la communication et de l'information aux programmes en faveur du changement social, du développement et de la réduction de l'extrême pauvreté. Néanmoins, pour participer efficacement à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire relevant du mandat de l'UNESCO, les programmes doivent toucher les millions de personnes vivant dans des pays en développement, qui sont les premières concernées par les objectifs du développement. Or, il est permis de douter que les modalités actuelles d'exécution des programmes permettent à ces derniers d'atteindre la plupart des intéressés. C'est pourquoi, pendant la période considérée, le Secteur de la communication et de l'information a entamé, tant en son sein qu'au niveau de l'Organisation dans son ensemble, des discussions sur la nécessité d'une analyse et d'un examen approfondis des modalités actuelles d'exécution du programme afin, notamment, de définir les modalités les plus efficaces pour assurer l'accès universel au savoir et à l'information et leur utilisation dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté - parmi les femmes, les jeunes, les communautés défavorisées et les vastes segments de la population nationale de chaque pays qui vivent en zone rurale. Cette réflexion se poursuivra lors de l'élaboration du 32 C/5.

Programme V.1 :

Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Sous-programme V.1.1	1.561.399	248.700	16
Sous-programme V.1.2	3.314.042	244.841	7
Programme V.1	4.875.441	493.541	10

V.1.1 : Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir

05111

Axe d'action 1 :

Etablissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique par le biais du programme "Information pour tous"

210. La principale activité menée à bien au cours de la période à l'examen a consisté à organiser la première réunion du Conseil intergouvernemental du **programme "Information pour tous"**, qui s'est tenue en avril 2002 au Siège de l'UNESCO, à Paris. Après avoir élu son président et les autres membres de son bureau, le Conseil a examiné la participation de l'UNESCO, avec d'autres organisations internationales, à l'élaboration d'une approche commune du problème de la fracture numérique et s'est prononcé pour un rôle actif de l'UNESCO dans ce domaine. Les travaux de base nécessaires à l'établissement de directives sur l'accès à l'information du domaine public et la préservation de cette information ont également été effectués au cours de cette période. Ces activités constituent les étapes initiales d'un processus qui doit aboutir au renforcement de la coopération internationale en vue de la construction d'une société de l'information pour tous et l'établissement de directives propres à faciliter l'accès à l'information dans le domaine public et sa préservation.

05112

Axe d'action 2 :

Relever les défis éthiques et sociétaux de la société de l'information

211. A l'occasion d'une série de réunions et de consultations, l'Organisation a contribué à l'instauration d'une meilleure compréhension, à l'échelle mondiale, des **défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information** ; à l'élaboration d'une vision commune et de principes à expliciter et à inclure dans la Déclaration de principes et le Plan d'action du **Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)** ; et à la sensibilisation de tous aux enjeux de la société de l'information. Ces réunions et consultations ont constitué des instances de débat où les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les représentants de la société civile ont pu échanger et confronter leurs points de vue sur les enjeux du SMSI dans les domaines de compétence de l'UNESCO et préparer leurs contributions au Sommet. Cinq réunions consultatives de groupes représentant la société civile et d'ONG professionnelles ont été organisées : deux réunions à Paris (février et avril 2002) ; un colloque régional "Informatica 2002" : colloque pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur l'éducation, la science et la culture dans la société de l'information, à La Havane (Cuba) (février 2002) ; une consultation régionale avec les représentants des organisations non gouvernementales, organisée en collaboration avec le secrétariat exécutif du Sommet à Bamako (Mali) (mai 2002), sur le rôle de la société civile dans la préparation du Sommet et la participation à ses travaux ; et une réunion régionale européenne de préparation à la Conférence, organisée en collaboration avec la Commission nationale allemande pour l'UNESCO à Mayence (Allemagne) (juin 2002), sur le thème "Cultures de l'information, intérêts de l'information". Les conclusions de ces réunions ont été adressées au secrétariat exécutif du SMSI afin qu'elles soient examinées par la première réunion du Comité préparatoire (PrepComI), qui s'est tenue à Genève (Suisse) (juillet 2002).

212. A titre de contribution à la PrepComI, l'Organisation a établi un document stratégique intitulé "L'UNESCO et le Sommet mondial sur la société de l'information" dont la finalité est d'aider à recentrer la notion de société de l'information sur les trois principaux éléments que sont la vision, l'accès et les applications, en proposant des principes et des modalités d'action que le Sommet pourrait retenir. Ce document décrit aussi, dans leurs grandes lignes, les mesures concrètes que l'Organisation a prises jusqu'ici ou envisage de prendre dans le cadre des préparatifs du Sommet. Parmi les documents de base destinés au SMSI, l'Organisation a fait établir un certain nombre de

rapports de recherche sur les principaux enjeux éthiques et sociétaux de la société de l'information, notamment les questions de parité entre les sexes, l'infoéthique et l'accès universel à l'information et au savoir ; les TIC et les personnes handicapées ; la diversité linguistique et culturelle dans les médias et les réseaux d'information ; la liberté de la presse et la liberté d'expression dans la société de l'information ; et l'éducation et la formation à la société de l'information. Ces rapports, ainsi que d'autres documents de base prévus, feront l'objet d'une large diffusion, en ligne et sur d'autres supports.

213. L'Observatoire de la société de l'information de l'UNESCO, qui joue un rôle essentiel dans la sensibilisation générale aux enjeux correspondants, a inauguré la publication de nouvelles quotidiennes et d'articles plus techniques sur des sujets relatifs à la société de l'information, ainsi qu'une base de données de suivi en diverses langues. L'Observatoire s'est joint au partenariat sur les TIC au service du développement sur le portail du développement du site Web de la Banque mondiale. Des activités préparatoires ont été également entreprises pour lancer les versions russe, espagnole et arabe de l'Observatoire et créer un Observatoire de la société de l'information en Afrique.

05113 Axe d'action 3 :

Portails mondiaux et outils méthodologiques

214. Afin d'aider à la promotion et à l'élargissement de l'**accès interactif à l'information et du partage des connaissances**, le site Web du Secteur de la communication et de l'information, *Webworld*, a été remanié au moyen d'un nouvel outil Internet baptisé *Simplify*. Une version française a été inaugurée qui publie quotidiennement des nouvelles bilingues et, périodiquement, des éditoriaux également bilingues. L'UNESCO a aussi continué de diffuser ses outils de traitement de l'information, IDAMS et CDS/ISIS, à près de 1.400 institutions partout dans le monde ; elle a conçu, et rendu accessible en ligne, un nouvel outil d'échange de données CDS/ISIS. Une équipe spéciale sur le développement d'IDAMS en code source libre a été constituée pour consolider le travail effectué sur ce logiciel, et le réseau de partisans et de contributeurs du logiciel à code source libre a été renforcé. En partenariat avec le Bureau flamand de la coopération pour le développement et l'assistance technique, l'UNESCO a établi une connexion Internet hertzienne ("Geopath") avec le Centre de ressources pédagogiques du Kenya Technical Teachers College (KTTC) (Institut de formation de maîtres de l'enseignement technique du Kenya) afin de relier cet établissement au Réseau éducation du Kenya (KNET) nouvellement créé et d'établir un portail Web pour les établissements de formation des enseignants en Afrique de l'Est.

V.I.2 : Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir

05121 Axe d'action 1 :

Élargir l'accès à l'information du domaine public et Mémoire du monde

215. Les activités correspondant à cet axe d'action ont pour but de renforcer la capacité des Etats membres à promouvoir l'information du domaine public et à en élargir l'accès ; à sensibiliser les décideurs et le public à la valeur du patrimoine documentaire analogique et numérique, et à améliorer la sauvegarde du patrimoine documentaire. Les efforts en ce sens ont commencé avec un séminaire régional de formation sur la préservation du patrimoine documentaire et l'élargissement de son accès en Asie du Sud-Est, tenu à Hanoi, Viet Nam (février 2002), qui a réuni 16 participants venus d'Australie, du Cambodge, de Chine, d'Indonésie, de la République démocratique populaire lao, de Malaisie, de Mongolie, des Philippines, de Thaïlande et du Viet Nam. Ceux-ci ont formulé diverses recommandations visant à assurer la survie du patrimoine culturel de la région et ont identifié des actions que l'UNESCO devrait soutenir en priorité. Une autre réunion régionale a été

organisée en vue de définir des directives pour les nominations proposées, au titre du patrimoine documentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, et le Sous-Comité pour la technologie du programme Mémoire du monde a révisé, lors de sa sixième réunion à Paris (juin 2002), la notice technique consacrée à la préservation qu'il avait publiée. Des activités ont également été lancées pour étendre le projet d'Archives sur la traite négrière à un certain nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes tels que l'Argentine, la Barbade et Cuba.

05122

Axe d'action 2 :

Renforcement de la radiotélévision de service public

216. Pour ce qui est de la radiotélévision de service public, trois résultats principaux sont attendus au terme de l'exercice biennal : l'amélioration de l'accès à l'information et au savoir et le développement accru du **service public de radiotélévision (PSB)** à vocation universelle, l'ouverture d'un débat et d'une réflexion internationale sur le service public de radiotélévision comme voie d'accès à la société du savoir, et le renforcement de la créativité des producteurs de programmes audiovisuels. Dans ce contexte, une assistance technique et financière a été fournie à un certain nombre d'associations professionnelles. En particulier, l'Organisation a apporté son soutien et a participé à une réunion de l'Association de radiodiffusion du Commonwealth à Manchester, Royaume-Uni (mai 2002), consacrée au renforcement des liens professionnels et de la coopération entre les organisations membres et à la réunion organisée à Copenhague, Danemark (avril 2002) par le Baltic Media Centre en vue de la mise en place d'un service public de radiotélévision en Afghanistan. A également été soutenue l'organisation, par l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion (AIBD), d'un séminaire sur les aspects juridiques, financiers et administratifs de la radiotélévision de service public dans les républiques d'Asie centrale, qui s'est tenu à Bishkek, Kirghizistan (juillet 2002), avec la participation de représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Russie, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan. Les 54 participants ont adopté des recommandations relatives à la promotion de la radiotélévision de service public dans leurs pays respectifs (juin 2002) et à la mise en réseau des acteurs concernés. L'UNESCO a soutenu la formation à l'élaboration de logiciels destinés à la radiotélévision qui a été dispensée aux ingénieurs des services de radiotélévision du Bhoutan à Singapour (juin 2002) et leur a permis d'utiliser le matériel informatique fourni par l'UNESCO pour le montage, la programmation et l'archivage des programmes audiovisuels. Une assistance technique et des services de conseil ont également été fournis pour la création d'une station de diffusion communautaire de service public en République démocratique du Congo, en vue de soutenir le processus de paix dans la région des Grands Lacs, ainsi que pour permettre aux conseils d'administration de la Caribbean Media Corporation (CMC) et de l'Union des radiodiffusions des Caraïbes (CBU) de préparer une stratégie de restructuration et de relance de la CMC.

05123

Axe d'action 3 :

Renforcer le rôle des bibliothèques et archives, des services et réseaux d'information et des centres communautaires multimédias

217. Les activités ont pour objet de valoriser et de renforcer le rôle de points d'accès à l'information des bibliothèques et services d'information et d'améliorer le traitement de l'information. L'assistance fournie à la bibliothèque virtuelle méditerranéenne (MEDLIB), qui a pour mission d'offrir un accès multilingue aux bibliothèques numériques de la Méditerranée par l'intermédiaire de l'Internet et d'autres ressources électroniques telles que les CD-ROM, s'est poursuivie. Un consortium a été constitué pour la mise en oeuvre d'un projet visant à élaborer une base de données multilingue, des documents en différentes langues relatifs aux normes et références applicables aux bibliothèques numériques et aux droits de propriété intellectuelle, ainsi que des supports de formation pertinents. L'Organisation a également soutenu le lancement d'un projet de bibliothèque virtuelle à la

Zimbabwe Open University (ZOU), qui prévoit notamment la mise en réseau de la bibliothèque de la ZOU, au niveau national, avec des centres provinciaux d'information ; elle a aussi apporté son soutien à une étude menée à Haïti par l'ONG "Save the Children" en vue de la mise en place d'un centre multimédia communautaire dans les zones rurales marginalisées du Plateau central. Dans le cadre de la préservation du patrimoine audiovisuel, et en vue de poser les bases d'une coopération plus étroite, une consultation a été organisée à Paris, France (juin 2002), avec des représentants de la communauté des archivistes et des industriels produisant des bandes magnétiques et des équipements de stockage sur CD-ROM, qui ont pour fonction de conserver la richesse du patrimoine mondial des sons et des images, et d'en élargir l'accès. Les réserves mondiales de bandes audio et vidéo conservées dans les dépôts d'archives, estimées à environ 200 millions d'heures d'enregistrement, sont menacées de disparition du fait de l'instabilité du support. L'Organisation considère qu'il est essentiel de formuler une stratégie de préservation permettant de planifier le transfert de ces documents en danger.

05124**Axe d'action 4 :****Mise en valeur des ressources humaines et développement des capacités**

218. Les efforts se sont concentrés sur l'élaboration d'un cadre d'action destiné à la **mise en valeur des ressources humaines** et au développement des capacités, notamment grâce à de nouvelles modalités d'utilisation des TIC, sur la promotion de l'accès des professionnels et des utilisateurs à l'information par le biais des médias électroniques, et sur la formulation de politiques d'initiation aux médias. Un projet d'enseignement à distance et de campus électroniques a été lancé en Amérique latine avec le Laboratoire national d'informatique avancée (LANIA) en vue d'identifier les principaux besoins en matière de formation à distance, d'élaborer des principes, des méthodes et des directives pour les campus électroniques de la région et de coordonner la mise en place d'une plate-forme régionale de formation à distance. Ces activités sont exécutées en étroite collaboration avec diverses organisations, dont la Red Interamericana de Formación en Educación y Telemática, l'Institut latino-américain de communication éducative, le Ministère mexicain de l'éducation nationale et la Corporación de las Universidades Mexicanas para el Desarrollo de la Internet. L'UNESCO a également soutenu l'élaboration par l'Instituto Prensa y Sociedad de modules de formation au journalisme d'investigation qui seront produits en ligne et sous forme imprimée, et d'une base de données relatives à la pratique du journalisme d'investigation en Amérique latine. Un soutien a aussi été fourni à la Fondation pour le journalisme moderne pour l'organisation d'une série d'ateliers sur l'éthique du journalisme en Amérique latine et la production d'une publication en ligne présentant des études de cas dans ce domaine. L'UNESCO a, en outre, apporté son soutien à la participation de six formateurs du Bangladesh, du Lesotho, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda à la seconde Conférence internationale sur la recherche dans le domaine de l'enseignement à distance et de l'enseignement des adultes (CRIDALA 2002), qui s'est tenue à Hong Kong en juin 2002. Cette conférence, à laquelle ont participé environ 140 personnes venues de 20 pays, a permis aux participants d'étendre leurs connaissances et de partager leurs expériences en matière de recherche en ligne sur l'apprentissage à distance, et d'utilisation des TIC pour l'enseignement à distance.

219. L'UNESCO a apporté un soutien et a participé au quatrième Forum international des femmes pour la survie de la planète, qui s'est tenu à Irkoutsk, Fédération de Russie (juillet 2002). Conformément aux OID, ce forum a été l'occasion d'élaborer un programme destiné à accroître le rôle des femmes dans le développement, en particulier grâce à l'usage des NTIC. Il a également permis aux participants de renforcer la coopération et la responsabilité des décideurs en matière d'égalité entre les sexes. Dans le cadre du projet de développement du journalisme au Swaziland parrainé par le PNUD et l'UNESCO, une aide a été apportée au Swaziland Institute of Management and Public Administration - auquel le projet est rattaché - pour la remise à niveau de son laboratoire de TIC destiné aux étudiants du programme de développement du journalisme. Dans le domaine de

l'initiation et de l'éducation aux médias, l'UNESCO a organisé une réunion d'experts à Séville, Espagne (février 2002), qui a recommandé l'élaboration de politiques dans cinq domaines : plates-formes régionales de recherche destinées aux décideurs, aux planificateurs et aux chercheurs ; formations destinées aux enseignants et aux autres spécialistes, aux ONG et aux étudiants ; partenariats entre les médias et les écoles, les ONG et les institutions privées ou publiques ; mise en réseau de tous les spécialistes et du grand public par l'intermédiaire d'un site Web spécialisé et de portails Internet à caractère professionnel ; enfin, renforcement et promotion du domaine public pour les groupes de la société civile.

Programme V.2 :

Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Sous-programme V.2.1	1.299.133	334.410	26
Sous-programme V.2.2	2.643.101	325.832	12
Programme V.2	3.942.234	660.242	17

V.2.1 : Liberté d'expression, démocratie et paix

05211

Axe d'action 1 :

Liberté d'expression, médias et démocratie

220. Comme dans le passé, la célébration de la Journée mondiale de la presse (3 mai) a donné à l'UNESCO l'occasion d'appuyer des manifestations particulières - séminaires, tables rondes, conférences de presse, programmes de débats radiophoniques - organisées dans le monde entier par des associations internationales, régionales et nationales de professionnels des médias et autres groupements s'employant à mieux sensibiliser le public aux principes fondamentaux de la liberté de la presse et à ses liens avec les droits de l'homme et la notion de société démocratique. Parmi ces manifestations, il convient de citer l'attribution du prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano, 2002, au journaliste zimbabwéen Geoffrey Nyarota lors d'une cérémonie spéciale tenue à Manille (Philippines) en présence des plus hautes autorités de ce pays. Par ailleurs, l'UNESCO a organisé dans cette même ville (mai 2002) un séminaire international sur les médias et le terrorisme qui a rassemblé des professionnels des médias et des organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine des droits civils. Les participants ont adopté une résolution déclarant que les journalistes avaient le droit et le devoir d'enquêter et de faire rapport sur le terrorisme, et que le droit au travail dans la sécurité devait être respecté. L'Organisation a maintenu ses étroites relations avec des associations de médias et des groupes de défense de la liberté de la presse régionaux et internationaux, notamment avec le réseau Echange international de la liberté d'expression (IFEX) dont la vocation est essentiellement de renforcer la protection de la liberté de la presse et les droits des journalistes. L'UNESCO collabore également avec Article 19, une importante ONG internationale oeuvrant à promouvoir la liberté d'expression, afin d'élaborer un bulletin régional sur des questions ayant trait à la liberté de l'information, qui doit être diffusé électroniquement en espagnol et en portugais, et de publier un manuel sur les lois et questions relatives à la liberté de l'information, également en espagnol et en portugais, à l'intention des fonctionnaires.

221. L'UNESCO a contribué à organiser un séminaire régional sur la télévision communautaire : liberté d'expression et protection de la culture à La Havane (Cuba, juillet 2002) pendant lequel les 26 participants venus de la Bolivie, de Cuba, de l'Equateur, des Etats-Unis d'Amérique, du Guatemala, de la Jamaïque, du Mexique et du Pérou ont échangé des données d'expérience sur la liberté d'expression dans les communautés rurales et marginalisées et examiné différentes questions comme la diversité culturelle, la télévision numérique et la programmation locale/mondiale, de même que l'Internet et la télévision communautaire. Les participants ont demandé que soient réalisées un plus grand nombre d'études sur l'impact politique, culturel et social des TIC et des médias communautaires et que soient créées dans la région des conditions réglementaires et législatives qui soient favorables à la télédiffusion communautaire. Une aide a également été apportée à l'organisation, à Antigua (mai 2002), de la cinquième Conférence annuelle des médias des Caraïbes sur la liberté de la presse : accès, contenu et technologie. La Conférence a permis aux 60 propriétaires de médias et professionnels des médias présents d'aborder des questions touchant la protection et le **renforcement de la liberté de la presse** et le développement professionnel des spécialistes des médias et de mieux connaître le potentiel et les dangers des TIC pour le développement et la croissance des médias dans les Caraïbes.

222. Afin d'appeler l'attention, aux plans national et international, sur la situation critique des médias face à la violence, aux assassinats et aux enlèvements dont sont victimes des journalistes, l'UNESCO a collaboré avec des associations professionnelles internationales en vue d'organiser des conférences à Bogota (Colombie) et à Bilbao (Espagne), de lancer un programme de renforcement des capacités visant à promouvoir la liberté de la presse et d'aider les médias à obtenir leur indépendance financière en améliorant leurs résultats économiques et la qualité de leur travail de rédaction. La Commission nationale iranienne pour l'UNESCO, agissant en coopération avec cette dernière, a organisé à Téhéran (janvier 2002) un séminaire régional sur les médias et la société civile. Plusieurs thèmes, dont la liberté d'expression, la liberté de la presse, le rôle des médias dans la société civile, les médias et la culture de la paix, ont été examinés. Le séminaire a élaboré une résolution finale appelant l'UNESCO à accroître son aide et sa participation dans le processus de réforme et de développement du journalisme en Iran et dans d'autres pays en transition. L'Organisation a également tenu à Beyrouth (mars 2002) un séminaire sur la liberté d'expression et les médias au Liban, en coopération avec l'Université américaine de Beyrouth et l'Institut international de la presse (IIP), avec la participation de secteurs de la société libanaise s'intéressant à des questions touchant le droit des médias et la liberté d'expression, d'ONG internationales spécialisées dans les médias et de la communauté universitaire. Plusieurs sujets concernant différents aspects de la liberté d'expression au Liban et dans le monde arabe ont été examinés, dont une proposition des médias en vue de l'adoption volontaire d'un code de déontologie des journalistes.

05212**Axe d'action 2 :****Média pour la paix et la tolérance**

223. Dans le cadre des efforts visant à **rétablir et/ou consolider la paix** et à transmettre les valeurs de tolérance et de compréhension dans les zones de conflit et après les conflits, l'UNESCO a joué un rôle essentiel pour relancer le *Kabul Weekly*, première publication indépendante à paraître en Afghanistan après la chute des Talibans. Pour faire en sorte que les nouvelles et l'information circulent dans tout le pays, l'Organisation et l'Association mondiale des journaux apportent un concours au rétablissement des réseaux de distribution des journaux ainsi qu'à la formation de journalistes et de techniciens, y compris ceux de la station nationale de télévision et de l'Agence de presse afghane. L'UNESCO a également contribué financièrement à la création à Kaboul d'un centre à l'usage des médias indépendants coordonné par l'AINA, qui est un centre polyvalent offrant aux journalistes des formations, des informations et des services consultatifs, et fournissant les équipements, les moyens de communication et les locaux nécessaires pour permettre aux médias

indépendants de fonctionner. Afin de favoriser la coopération, la tolérance mutuelle et la compréhension entre professionnels des médias dans les zones de conflit et après les conflits, l'Organisation a continué d'accorder une aide aux "maisons de la presse" du Rwanda et du Burundi, dont les activités contribuent à établir des liens entre les professionnels des médias appartenant à différents groupes ethniques, ce qui leur permet de coopérer sur un certain nombre de sujets. L'UNESCO a également continué de soutenir le réseau RADIPAZ qui utilise la radio pour promouvoir la liberté d'expression, la démocratie et une culture de la paix en Amérique latine.

224. Pour ce qui est du développement de **banques de programme destinées à des médias indépendants**, l'UNESCO a continué à fournir une assistance à la production de programmes locaux de télévision en Bosnie-Herzégovine et en Serbie en aidant des sociétés de production indépendantes à réaliser des documentaires, une série de reportages, des programmes culturels et des débats télévisés. Un appui a également été accordé à l'EERNO, qui assure un service d'échange de nouvelles au profit des organismes de télévision de service public de l'Europe du Sud-Est et fonctionne comme un cadre de développement des ressources humaines et techniques en vue de faciliter la production, la transmission et la réception de programmes d'information par ces organismes. L'objectif est le renforcement de la paix et de la démocratie dans les pays d'Europe du Sud-Est grâce à la télévision de service public. En ce qui concerne la participation accrue des **femmes aux médias**, à tous les niveaux, l'UNESCO a commencé à travailler en mai 2002 à la création d'un site Web qui offrira des informations et un espace de communication au Réseau de professionnelles des médias indiens. On trouve sur ce site des informations et des nouvelles diverses, les dispositions législatives existant et les politiques suivies en matière de gestion des médias, des bases de données, des lignes directrices et des dossiers.

V.2.2 : Renforcer les capacités de communication

05221 Axe d'action 1 : Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène

225. Pour renforcer le rôle du **Programme international de développement de la communication (PIDC)** en tant que catalyseur du renforcement des capacités de communication des Etats membres, son Conseil intergouvernemental a examiné et approuvé, à sa 22e session (Paris, France, avril 2002) les réformes (proposées par un groupe de travail *ad hoc*) destinées à accroître l'efficacité et la transparence du Programme et à inciter les donateurs traditionnels et ceux qui pourraient rejoindre leurs rangs à élever le niveau des contributions financières. Le Conseil a décidé d'adopter des procédures plus rigoureuses d'examen et d'approbation des nouvelles propositions de projets et a confirmé que le PIDC reste un mécanisme utile pour répondre aux initiatives tendant à développer les moyens et les services de communication dans les pays en développement. L'UNESCO a également fourni au cours de la période considérée une assistance à la création ou au renforcement de stations de radio communautaire au Malawi et en Zambie, ainsi qu'à celui du réseau de stations mis en place aux Caraïbes. En Amérique latine, elle a aidé l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC) et l'Asociación Latinoamericana de Educación (ALER) pour créer une base de données sur la législation et les questions d'ordre juridique concernant la radiodiffusion communautaire.

226. En vue de **promouvoir la production endogène**, l'UNESCO a fourni à TV Samoa un choix de programmes de haute qualité produits en Chine, au Pakistan, en Uruguay et au Zimbabwe pour une émission spéciale à l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars). Ces programmes - fiction et documentaires - étaient l'oeuvre de réalisatrices ou portaient sur la conception de la masculinité et de la féminité dans les sociétés contemporaines. TV Samoa a complété cet apport par des productions locales ou venant d'îles voisines. L'objectif de l'opération

était d'encourager l'échange d'émissions de télévision entre pays qui ne sont généralement pas considérés comme des fournisseurs de contenus, mais ont beaucoup à offrir dans le domaine de la production endogène aux niveaux national, régional et international. En collaboration avec d'autres institutions, l'Organisation a, en Namibie, apporté un concours à un groupe de producteurs locaux pour réaliser un documentaire destiné à mettre en relief le problème social du suicide en Namibie septentrionale. Une centaine de productions télévisuelles récentes, originales et de haute qualité dues à des réalisateurs indépendants de pays d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes et d'Amérique latine ont été mises à la disposition de Radio-Télévision Afghanistan. Un certain nombre d'organismes de radiotélévision de service public, à savoir ORB (Allemagne), DR (Danemark), la chaîne de télévision chinoise Beijing, WorldNet (Etats-Unis d'Amérique) et des associations internationales telles que Television Public International (INPUT) et l'Université radiophonique et télévisuelle internationale (URTI) ont également fait don de productions.

227. L'UNESCO a collaboré avec le Marché international de la télédiffusion indépendante et locale (MITIL) en fournissant, par l'intermédiaire de la borne vidéo en ligne de celui-ci, un ensemble de 30 productions de haute qualité témoignant de la diversité culturelle du monde et de l'excellence de la production télévisuelle locale. Les pays dont elles venaient étaient l'Argentine, le Bangladesh, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Chili, la Chine, la Côte d'Ivoire, les Fidji, l'Inde, le Mali, le Népal, le Niger, le Nigéria, la République démocratique du Congo, le Sri Lanka, le Tchad, le Togo et le Zimbabwe. Les prix MITIL ont été décernés au documentaire indien et à la fiction chilienne. La borne vidéo électronique a permis de sélectionner les productions en ligne sur des postes de travail individuels de sorte que les producteurs, les programmeurs et les diffuseurs connectés au Marché ont pu procéder à un échange commercial de programmes et/ou se lancer dans de nouvelles coproductions. L'UNESCO et le MITIL ont fourni la plate-forme de sélection des programmes et de recherche en ligne sans jouer le rôle d'agents ou de distributeurs des productions. L'UNESCO a aussi coorganisé avec Eureka Audiovisuel, pour les participants au MITIL, un atelier de formation sur la télévision locale et régionale - programmation, ressources financières et diffusion des émissions. Les participants à l'atelier ont débattu de la télévision locale en tant que service communautaire, de la place de la culture et de l'éducation dans ses programmes et des moyens d'accroître leur diversité du point de vue culturel. L'Organisation a fourni un appui à l'Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (ABU) pour la tenue de l'atelier sur l'échange de programmes télévisés pour enfants (juillet 2002) avec la participation de dix producteurs de tels programmes venus du Bangladesh, du Bhoutan, des Fidji, des Maldives, de Mongolie, du Pakistan, des Philippines, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam.

228. Dans le cadre des efforts visant à améliorer l'accès et la participation des jeunes à la société du savoir, le **programme Infojeunesse** a produit et diffusé un CD-ROM, *European Youth Directory*. Il a également contribué à sensibiliser les jeunes et à faciliter leur initiation aux nouvelles compétences en matière de technologies de l'information et de la communication, particulièrement dans les communautés marginalisées et les zones émergentes d'un conflit (Afghanistan, Territoires autonomes palestiniens). L'UNESCO a apporté un soutien à un atelier régional de formation d'animateurs de jeunesse africains sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la prévention du VIH/sida et la lutte contre ce fléau tenu au Burkina Faso ; un réseau d'information créé et coordonné en Roumanie à l'intention des jeunes concernés par la prévention du VIH/sida ; et à des organisations de jeunesse en Afrique du Sud pour leur combat contre le virus.

05222

Axe d'action 2 :

Améliorer la formation professionnelle dans le domaine des technologies de la communication et de l'information

229. Le principal objectif poursuivi est **l'amélioration des capacités dans le domaine de la communication**, en particulier celles des formateurs. Dans ce contexte, l'UNESCO collabore avec un certain nombre de partenaires clés, notamment Panos, OneWorld, l'AMARC et la Fondation Rockefeller, avec lesquels elle met en commun et adapte les matériels de formation existants en vue de créer un jeu d'auxiliaires didactiques multimédias très complet et en accès libre. Cette nouvelle approche de l'amélioration et de la création de matériels de formation inspirera à l'avenir les initiatives de collaboration et confèrera une grande valeur ajoutée aux activités de l'UNESCO dans ce domaine.

230. L'Organisation a fourni un soutien à l'Asian Media Information and Communication Center (AMIC) à Singapour pour la publication d'un ouvrage de référence destiné aux formateurs et intitulé *News Media & New Media: The Asia Pacific Landscape*, qui met en lumière les répercussions socio-économiques et politiques des nouveaux médias sur les organes d'information traditionnels et en ligne. Près de 2.000 exemplaires de cette publication ont été distribués à des formateurs dans le domaine des médias, à des professionnels des nouveaux médias, à des décideurs et à des chercheurs. Afin de familiariser les journalistes africains avec les nouvelles technologies de la communication et de l'information, l'UNESCO a organisé, en coopération avec la Banque mondiale, à Abidjan en Côte d'Ivoire (juin 2002), un stage de formation sur la recherche d'informations sur l'Internet à l'intention de journalistes africains. Un soutien a également été fourni à l'Institut cambodgien des communications pour la conception et la mise en oeuvre d'un programme de formation pilote des journalistes de la presse écrite visant à les former à l'utilisation des ressources Internet, de même qu'au Centre pour la communication de la SADC à Harare (Zimbabwe) pour l'élaboration d'un programme de mastère scientifique dans le domaine de la communication au service du développement, qui sera publié sur l'Internet. Cette activité, bien qu'elle intéresse au premier chef les pays d'Afrique australe, devrait être utile à d'autres pays et régions, car les universités et les établissements de formation pourront télécharger le programme, suggérer des améliorations, voire l'adapter compte tenu de leurs propres besoins en matière de formation au niveau local. L'UNESCO a appuyé les activités de formation en ligne et la production de matériels de formation aux TIC destinés aux femmes, ainsi que l'établissement d'un répertoire des organismes de formation des femmes aux TIC dans la région de l'Asie et du Pacifique, dans le cadre du centre d'apprentissage en ligne pour les femmes. Ces activités s'inscrivaient dans la mission de la Chaire UNESCO sur les technologies de la communication pour les femmes de Séoul (République de Corée), qui est d'offrir des possibilités de formation et d'apprentissage ou d'autonomisation aux femmes et à leurs communautés par le biais des TIC. L'Organisation a également financé la participation de six professionnels de la communication au programme de perfectionnement à la présentation télévisuelle et à l'écriture proposé sur place pendant l'été par le CARIMAC.

231. En ce qui concerne la sensibilisation à l'importance d'une "**culture de la maintenance**" du matériel de communications, l'UNESCO a fait réaliser une étude des pratiques dans ce domaine parmi les stations membres de la Caribbean Broadcasting Union (CBU) en collaboration avec la CBU, la FES, l'IUT et le centre de formation de Radio Netherlands. Cette étude recommandait entre autres que soient mis en place, pour les stations de radiodiffusion de la région, des services de conseil, d'information et de diffusion des connaissances, ainsi que de formation technique et de maintenance et, d'autre part, que six spécialistes de la télématique originaires d'Amérique latine et des Caraïbes participent au cinquième atelier sur la technologie des réseaux Internet, organisé en République dominicaine (mai 2002).

INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO

06002 232. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a été créé en novembre 1999 en vue de faciliter la prise de décisions éclairées, tant au niveau national qu'au niveau international, grâce à la collecte et à l'utilisation de données de grande qualité, recueillies en temps voulu, en matière d'éducation, de science et de technologie, de culture et de communication. Un "Rapport du Directeur général sur l'installation de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) au Canada et sur sa première année d'activité" (document 165 EX/42) est soumis au Conseil exécutif à la présente session (point 10.1 de l'ordre du jour provisoire).

PROJETS RELATIFS AUX THEMES TRANSVERSAUX

(i) L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Total, Elimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	4.525.250	448.449	10

01411 *Enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles : les établissements scolaires, catalyseurs locaux de l'autonomisation des filles et de la réduction de la pauvreté*

233. Le projet a été révisé et recentré, en particulier en vue de l'articuler avec deux autres projets et de permettre l'acquisition de connaissances fondamentales plus poussées, de telle sorte que l'échantillon d'établissements et de programmes d'enseignement sélectionnés constitue une référence valable dans un plus large éventail de situations. Les missions effectuées dans les quatre pays sélectionnés ont précisé les conditions de mise en oeuvre du projet. Des communautés ont été choisies ; on a procédé à une première évaluation des besoins et, à cette occasion, le contenu de la formation des programmes pilotes a été défini et les critères de sélection des stagiaires fixés ; on a identifié des partenaires et conclu des contrats avec eux ; les ministères de l'éducation et les commissions nationales prêteront leur concours en testant et en certifiant les savoir-faire acquis et en incorporant les recommandations finales dans les politiques nationales. Dans le cas de l'Indonésie, les industries locales collaboreront également à l'élaboration du programme de formation. Les quatre activités de terrain sont en cours et leurs premiers résultats devraient être connus dans les mois à venir.

01412 *Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud*

234. Mis en place à la suite d'une réunion de lancement tenue en avril 2002 à Jaipur (Rajasthan, Inde) avec tous les partenaires locaux des quatre pays concernés (Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan), le projet a dans un premier temps été mis en oeuvre par composantes : la composante "éducation" a pu être lancée, et portera sur des périodes de 16 à 18 mois selon les pays, touchant d'ores et déjà quelque 4.000 filles et jeunes filles ; la composante "sciences" est sur le point de commencer, à la suite de la réunion des experts nationaux au Bangladesh en juillet, et la composante "communication" est en cours de finalisation. La participation personnelle de hauts responsables aux réunions de lancement de ce projet très centré sur l'action de terrain donne bon

espoir que les leçons qui commencent à se dégager des expériences en cours trouveront un écho attentif au niveau décisionnel, et contribueront à valoriser la capacité reconnue des femmes et des jeunes filles de jouer un rôle majeur dans l'abolition de la pauvreté par l'action des pauvres eux-mêmes.

02411 *Les savoirs locaux et autochtones (LINKS)
dans une société mondialisée*

235. Tous les secteurs de programme de l'UNESCO participent à ce projet, de même que les Bureaux hors Siège d'Appia, Bangkok, Montevideo et Moscou, la participation d'autres partenaires étant actuellement examinée. Des missions d'évaluation axées sur la réduction de la pauvreté par le biais de la gestion durable des ressources ont été menées à bien pour les savoirs des populations autochtones Mayagna et Miskito dans la Réserve de biosphère de Bosawas (Nicaragua) et pour les savoirs des agriculteurs à Charan (Bangladesh). Il ressort de consultations avec le Centre culturel de Vanuatu que les programmes scolaires qui risquent de décrédibiliser les savoirs autochtones utiles pour la gestion coutumière des ressources sont une source de préoccupation. Des données (textes, images, supports audio et vidéo) sur les connaissances traditionnelles dans le domaine de la navigation ont été compilées, en exploitant des bases de données présentées sur l'Internet, avec des contributions d'experts de Nouvelle-Zélande, de Guam et de Samoa. Les missions effectuées dans les Iles Cook, en collaboration avec la Cook Island Voyaging Society, et à Satawal, avec le soutien des Etats fédérés de Micronésie et du Centre de la recherche scientifique (CNRS France), ont réalisé des séquences numériques des savoirs des navigateurs. Ces données sont présentées dans le deuxième CD-ROM de la série LINKS qui exploite les possibilités offertes par les NTIC pour revitaliser les savoirs autochtones. Un séminaire international organisé par le CNRS en collaboration avec le projet LINKS sur le thème "Les ONG, les peuples autochtones et les connaissances locales" s'est tenu au Siège de l'UNESCO en mai 2002. Une demande de ressources extrabudgétaires a été établie pour financer un projet connexe PNUD-FEM portant sur la gouvernance équitable des ressources par les populations autochtones Even et Koryak d'un site du Kamchatka inscrit sur la Liste du patrimoine mondial (Russie). Une autre proposition concernant la gestion coutumière des ressources dans les Iles Salomon, à Vanuatu et à Palau est actuellement examinée avec le PNUD-FEM, le Centre culturel de Vanuatu, l'Université de Bergen et d'autres experts. Un poste d'expert associé a été créé pour le projet LINKS et attend d'être financé par un gouvernement. Grâce à un stage de six mois offert par le Canada, un jeune autochtone a pu acquérir une expérience internationale, tout en prêtant son concours au projet LINKS. Ce dernier figurait à l'ordre du jour de l'une des tables rondes organisées en marge du Sommet de Johannesburg et il a été largement approuvé.

02412 *Lutte contre les catastrophes naturelles
en Asie et dans les Caraïbes*

236. La couverture géographique de ce projet a été réduite, de manière à lui permettre d'atteindre des résultats concrets en concentrant les moyens sur un nombre limité de sites représentatifs, à partir desquels pourront être mis au point des instruments qui permettront aux populations et aux autorités de faire face aux conséquences des catastrophes naturelles, et en prévenir le risque, dans un souci de protection spécifique des plus pauvres, généralement les plus exposés aux risques. L'approche suivie est fondée sur la prise en compte des droits de l'homme au profit des plus pauvres.

02413 *Renforcer les capacités locales pour assurer
la durabilité du développement*

237. Le projet, initialement prévu pour permettre une comparaison entre deux pays, a dû être recentré sur le seul Mali, pour des raisons de faisabilité. Il a pour objet de favoriser le recours à des

technologies accessibles aux pauvres pour concourir au développement de leurs ressources et de leurs capacités à faire reculer la pauvreté. Retardé par sa réorientation, ce projet est en cours de mise en place.

02414 *Extraction minière et développement durable en Amérique latine*

238. Le projet, qui vise à articuler autour des activités minières de petite échelle des mécanismes de développement communautaire, a d'ores et déjà abouti à la production d'une étude approfondie de la situation sur les mines de petite taille dans les cinq pays couverts : Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur et Pérou. Sur cette base, les experts mobilisés vont chercher, en travaillant au sein d'un certain nombre de communautés sélectionnées pour leur valeur représentative, à développer des formes de sortie du paupérisme utilisant l'éducation, le développement d'activités complémentaires, l'information, comme leviers mis à la portée de ces populations extrêmement démunies. Ceci devrait nourrir un argumentaire appelant les pouvoirs publics à mieux prendre en compte les droits humains de ces communautés marginalisées.

02415 *Alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté*

239. Le projet UNISOL mobilise des universités pour qu'elle s'attaquent ensemble aux problèmes des droits humains soulevés par le fait que des populations de migrants dans le monde entier n'ont pas accès aux soins de santé, au logement, à l'emploi, voire à une nourriture suffisante. Organisée par le Tropical Institute of Community Health and Development (TICH) en collaboration avec l'OMS, l'UNESCO et la Fondation Rockefeller, une première conférence préparatoire s'est déroulée à Nairobi (Kenya) en juin 2001. Elle a créé le chapitre africain des universités solidaires des communautés défavorisées (UNISOL), le TICH abritant les locaux du premier secrétariat de l'UNISOL. Font partie du Comité directeur l'Université du Cap (Afrique du Sud), l'Université des Grands Lacs (RDC), l'Université Jimma (Ethiopie), l'Université du Malawi, l'Université de Zambie, l'Université Makerere (Ouganda), le TICH, l'Université Egerton (dont le professeur Maritim assure la présidence du Comité directeur) et l'Université Moi, élues parmi les 20 universités qui ont participé au premier congrès. Le Comité directeur a tenu une nouvelle réunion le 13 septembre 2002 pour formuler un programme stratégique en vue de l'extension du projet UNISOL. En 2002, le TICH a commencé à intégrer les sciences sociales dans ses programmes de formation, dont certains volets sont axés sur la pauvreté et les problèmes de santé. Conformément à la nécessité de mieux affirmer l'importance accordée aux droits de l'homme par le projet, un programme pilote intitulé "Health and Human Rights, Benchmarks of Fairness and Ethics" spécifiquement conçu pour des communautés défavorisées, telles que les orphelins, d'autres groupes d'enfants vulnérables et les réfugiés, a été lancé dans le cadre du TICH, à Nairobi et à Kisumu. L'UNESCO appuie désormais la recherche participante axée sur ces thèmes par les institutions participantes, de manière à améliorer le contenu des programmes en matière de santé publique et de faire en sorte qu'ils prennent mieux en compte la complexité sociale. Il est également essentiel que la santé et les droits de l'homme fassent partie intégrante de la formation des responsables de la santé publique pour favoriser le dialogue sur les mesures à prendre et repenser les politiques, autre mission du projet UNISOL qui organisera une conférence internationale consacrée à ce sujet au Cap, fin 2003.

240. Le volet Technologie et Elimination de la pauvreté du projet a pour but d'assurer aux plus démunis un meilleur accès à la technologie afin que puisse être atteint d'ici à 2015 l'objectif de développement pour le millénaire consistant à réduire de moitié la population vivant dans la pauvreté. A cette fin, on s'apprête à mettre sur pied un "réseau de connaissances technologiques pour les défavorisés - TechKnowNet" -, avec le soutien de plusieurs groupes de bureaux ; celui-ci permettra de concevoir et de produire des mallettes UNESCO contenant des matériels d'information,

d'apprentissage et d'enseignement, ainsi que d'utiliser ces matériels pour les plus démunis et avec eux. Un atelier sur "la technologie et la réduction de la pauvreté" doit avoir lieu à Accra (Ghana) en octobre 2002. Conçu à l'origine pour mettre des technologies appropriées à la disposition d'un éventail limité de bénéficiaires, le projet a été recentré, l'accent étant mis, d'une part, sur les moyens permettant durablement de mener des actions de sensibilisation à la technologie et de transfert de compétences auprès des communautés défavorisées en général, et, d'autre part, sur la formulation d'orientations stratégiques en ce sens à l'intention des gouvernements, outre que des résultats significatifs sont attendus dans toute une série d'activités pilotes. Il a été présenté à la session du Forum on science, technology and innovation consacrée aux innovations techniques et technologiques en vue du développement durable, qui s'est tenue parallèlement au Sommet mondial pour le développement durable, le 28 août 2002.

03411 *Éliminer la pauvreté par l'insertion sociale des jeunes marginalisés sans-abri en milieu urbain dans la Communauté d'Etats indépendants*

241. Ce projet vise à promouvoir la recherche sur les causes sociales, économiques, psychologiques, morales, culturelles et autres du phénomène de plus en plus répandu des sans-abri et des pauvres chez les enfants, les adolescents et les jeunes. Ce projet a été élaboré au titre du suivi des conférences internationales organisées par l'UNESCO en 2000-2001 dans la Fédération de Russie ("La Russie contemporaine face aux défis mondiaux à l'aube du nouveau millénaire. Comment lutter contre l'extrémisme agressif, la xénophobie et la violence chez les jeunes", Moscou, novembre 2000 ; "L'éducation pour le dialogue interculturel et la non-violence et la protection des droits sociaux et économiques des enfants et des jeunes dans le Caucase", Vladikavkaz, septembre 2001). Le projet appuie aussi les activités du Centre de prévention des conflits en Asie centrale créé par l'UNESCO à Bichkek (République du Kirghizistan). Le projet a été lancé en juin 2002 après examen et approbation des plans de travail. Les équipes du projet ont été mises en place en coopération avec les Bureaux de l'UNESCO à Moscou et Almaty et avec la participation de représentants des commissions nationales, des ministères des affaires sociales, des comités pour les questions concernant les jeunes, les femmes et la famille, des principales universités et instituts de recherche et des ONG travaillant dans le domaine de la protection des droits de l'homme des jeunes défavorisés. Le projet s'efforce aussi de sensibiliser les décideurs, l'opinion publique et la société civile à la situation des jeunes sans-abri en organisant des tables rondes télévisées, des entretiens radiodiffusés, et en encourageant des pratiques éprouvées permettant d'aider les sans-abri, telles que proposées par des organisations municipales et non gouvernementales dans les pays concernés. Au Kirghizistan, deux conférences d'experts sont prévues à Bichkek et à Och en septembre 2002 pour examiner des thèmes de recherche, notamment des profils de pauvreté pour les femmes et les filles, en accordant une attention particulière à leur situation dans les régions qui ont connu des conflits, et sur les obstacles à l'accès aux services d'assistance sociale. La préparation d'une page Internet sur les problèmes des sans-abri est en cours à l'Institut de la jeunesse de Moscou (Fédération de Russie).

03412 *Campagne de mobilisation pour l'élimination de la pauvreté*

242. Étroitement lié au projet figurant au paragraphe 03417, ce projet se concentre sur le contexte auquel doivent concourir les divers projets, au titre de la stratégie développée pour les orienter et préciser le positionnement de l'UNESCO dans l'effort international de lutte contre la pauvreté. Un séminaire international d'analyse des concepts mis en oeuvre, réunissant des participants, notamment, de la London School of Economics et de l'Université de Princeton, a contribué très utilement à donner au projet de campagne internationale des références précises, tandis qu'un travail approfondi de définition des termes d'une telle campagne était entrepris.

03413 *Briser le cercle de la pauvreté
chez les jeunes marginalisés*

243. Ce projet, qui a été rapproché du projet figurant au paragraphe 04415 développé sur le même thème par le Bureau de Kingston, a commencé avec un certain retard après avoir été recadré.

03414 *Gouvernance démocratique
et pauvreté dans le monde arabe*

244. Une réunion de définition des termes de l'analyse qui sera confiée à des ONG s'est tenue et a assuré le lancement du projet, qui consiste essentiellement à promouvoir la capacité des ONG à favoriser la prise en compte, dans les politiques de lutte contre la pauvreté menées par les gouvernements, du point de vue des pauvres eux-mêmes. Cette évolution passant par une élévation des capacités des ONG concernées en matière d'aide à la formulation de politique et de participation à la gouvernance, c'est sous cet angle que le projet s'attache à servir la cause de l'éradication de la pauvreté. Des apports méthodologiques et pratiques (un glossaire par exemple) ont déjà jalonné les premières étapes de ce projet, basé au Liban et au Maroc, mais intéressant un réseau régional d'ONG.

03415 *Contribution à l'élimination de la pauvreté et au renforcement
de la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali et au Niger*

245. Le projet a fait l'objet de plusieurs séminaires tendant à approfondir la problématique, assurer la cohésion de l'approche à travers les quatre pays concernés, et jeter les bases des opérations prévues. Le 14 juin, un atelier de validation de l'étude prospective menée en coopération avec l'AFCEN/PNUD sur l'autonomisation des populations les plus vulnérables dans quatre pays (Bénin, Burkina Faso, Mali et Niger) a jeté les bases d'une approche renouvelée en termes de renforcement des droits humains (accès aux services de base, accès à une société du savoir, participation, environnement de paix, sécurité humaine). Ce travail fait l'objet d'une publication aux éditions Karthala fin septembre, et doit faire l'objet d'une large diffusion dans les pays intéressés. Les actions qui vont immédiatement suivre la phase de lancement et d'identification qui s'achève ont toutes pour objet, à ce stade, le renforcement des capacités, en vue d'assurer la participation effective des communautés intéressées aux actions ultérieures.

03416 *Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les jeunes migrants en Asie de l'Est :
Chine, République démocratique populaire lao, Cambodge*

246. Après recentrage du projet et une étude de faisabilité, les efforts ont consisté sur les différents sites à amorcer l'approche de recherche-action qui consiste, à Pékin, à Vientiane, à Phnom Penh, d'une part à mettre en place des activités aidant des jeunes migrants, notamment des jeunes filles, à s'arracher aux misères de leur situation, d'autre part à prendre appui sur ces actions pour porter à l'attention des gouvernements des mesures propres à réduire la détresse de ces populations et valoriser leur potentiel. A l'horizon de cette opération conduite sur des sites et dans des sociétés différentes, la comparaison peut déboucher sur des leçons de portée plus générale, qu'il s'agira alors de traduire en propositions d'action à l'attention des pouvoirs publics à tous les niveaux. La gamme des activités repose sur une problématique en termes de droits de l'homme - faire reconnaître le devoir des gouvernants à déférer en la personne de ces migrants déshérités aux droits dont ils sont porteurs, en leur assurant l'équité, la dignité, l'accès aux possibilités de développement individuel et collectif. Pour assurer la durabilité des initiatives engagées, le projet s'est d'abord concentré sur la formation des capacités locales à participer à son développement.

03417 *Renforcer les capacités d'action
contre la pauvreté*

247. La première tâche réalisée au titre du projet a été de reprendre la problématique d'ensemble des autres projets, pour y fortifier l'approche de la pauvreté en termes de violation des droits de l'homme, affiner la contribution de chaque projet à l'obtention d'un résultat à l'échelle du programme, et veiller à la faisabilité effective de chacun d'entre eux. Un appui documentaire et logistique a été fourni à l'ensemble des projets, tandis que des avancées spécifiques étaient faites en matière de stratégie de communication à leur propos. Une coordination permanente des projets est assurée, et un site Internet spécifique est développé pour accueillir leurs contributions et le débat sur ces questions. La tâche la plus importante a consisté à préparer la stratégie destinée à orienter non seulement ces projets, mais l'action tout entière de l'UNESCO en matière de contribution à la lutte pour l'abolition de la pauvreté, dans le cadre de l'action internationale pour atteindre les MDG, et à la lumière des plus récentes réunions internationales ayant porté sur ce sujet. L'inscription d'une problématique en termes de droits de l'homme au coeur de cette stratégie constitue l'enjeu capital, et a fait l'objet de contributions substantielles en cours d'intégration.

04411 *Développement de l'écotourisme culturel dans des régions montagneuses
de certains pays en développement*

248. Le projet, qui tend à promouvoir les conditions d'un écotourisme propice au développement des populations isolées et pauvres des régions reculées des montagnes d'Asie centrale, couvre sept pays (Inde (Ladakh), Iran, Kazakhstan, Kirghizistan, Népal, Pakistan et Tadjikistan). Il a d'ores et déjà produit des résultats en matière de réseaux d'hébergement chez l'habitant, de promotion de produits artisanaux, de guides, en s'appuyant sur les communautés intéressées avec le concours d'experts et d'ONG régionales, dans un esprit tendant à fortifier la capacité des populations à formuler, exprimer, défendre et promouvoir leurs droits et intérêts en vue de leur propre émancipation de la pauvreté où elles sont généralement prises.

04412 *Stratégie pour un développement durable
du tourisme au Sahara*

249. Le projet a lancé lors d'une réunion tenue en juin 2002 à Tunis, où s'est fait le cadrage des sept études destinées à en spécifier les objectifs : asseoir l'objet du projet : associer une composante de lutte contre la pauvreté et d'appui aux populations à des projets de développement touristique durable et respectueux du cadre naturel et humain dans le Sahara. Les 10 Etats ayant le Sahara en partage y ont pris part. Un cadre d'analyse commun a été mis au point, permettant aux équipes de concourir à partir de situations assez diverses à formuler des recommandations de divers ordres tendant à protéger les droits et améliorer la condition des populations affectées par les progrès du tourisme dans cette région. Sur ces bases, le projet est en cours de réalisation, en étroite coopération avec les organisations intergouvernementales concernées (OMT, PNUD, ALECSO) et diverses institutions compétentes. Un atelier de suivi et d'échanges tenu en juillet avec entre autres les représentants des pays intéressés a vérifié la bonne marche des opérations.

04413 *Gestion durable des sites du patrimoine mondial en vue de la réduction
de la pauvreté : conduite d'activités pilotes sur trois sites*

250. Le projet a permis de mobiliser un soutien de diverses institutions et gouvernements pour les sites choisis, et de mettre en place une expertise appropriée avec l'aide de commissions nationales et d'ONG ; il est donc prêt à produire les résultats escomptés qui sont de montrer comment la mise en valeur du patrimoine peut aller de pair avec le souci du bien-être des populations pauvres concernées par ces changements de leurs modes de vie. Les sites de Luang Prabang (République

démocratique populaire lao), Saint-Louis (Sénégal), les six villes (Chine), Porto Novo (Bénin) et de Mauritanie serviront de banc d'essai pour atteindre l'objectif qui est de préparer des recommandations à soumettre aux autorités et à transmettre au Comité du patrimoine mondial, visant à ce que des critères sociaux et liés aux droits de l'homme soient pris en considération pour décider si un site mérite l'étiquette de patrimoine mondial.

04414 *L'artisanat traditionnel, promesse d'emploi pour les jeunes les plus pauvres*

251. Le projet intéresse des jeunes appelés à exercer des métiers artisanaux pour élargir leur capacité d'y trouver une issue à la pauvreté pour eux et les leurs, et cherche dans ce but à procurer dans six pays cibles (Congo, Zimbabwe, Cambodge, Kazakhstan, Haïti, Papouasie-Nouvelle-Guinée) des formations technique, générale et commerciale à de petits groupes ayant valeur d'exemple. Au-delà de la valeur de démonstration qui doit en résulter, l'objectif est d'en dégager des leçons utiles aux gouvernements dans leurs politiques de lutte contre la pauvreté, en valorisant l'artisanat de qualité et ses débouchés.

04415 *Formation des jeunes et réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable*

252. Le projet, coordonné par le Bureau de Kingston, et qui porte sur la formation de jeunes à l'animation de sites classés, et par là sur la recherche d'une recherche de conjonction entre la protection du patrimoine et le progrès social au sein des populations environnantes, est lié aux projets 04413 et 03413. Les premières actions de formation ont débuté, à l'issue de la phase d'approfondissement de la problématique et de documentation préalable demandée.

05411 *Autonomiser les défavorisés grâce aux technologies de l'information et de la communication*

253. Ce projet fédère des médias, des systèmes de communication, des opérateurs de développement, pour conduire en Asie du Sud une série d'expériences pilotes tendant à déterminer en quoi, comment et sous quelles conditions les technologies modernes de communication peuvent participer à la réduction de la pauvreté par leur introduction au sein de communautés déshéritées. Ces innovations se feront dans le cadre de réseaux de lutte contre la pauvreté préexistants, et conduiront à présenter des conclusions utiles sur les formes et les limites de ce type d'outils pour la réduction de la pauvreté. Le projet a démarré sur plusieurs sites choisis au terme d'une première analyse.

06411 *Observatoire de l'éducation pour tous : aider les Etats membres à suivre et mener à bien la mise en oeuvre des objectifs d'EPT*

254. Ce projet a pour premier objet d'apporter un soutien aux stratégies nationales d'Education pour tous, en développant les capacités nationales à mesurer et évaluer les progrès accomplis à cet égard. A ce titre, il s'agit d'une contribution indirecte mais incontournable à la lutte contre la pauvreté, dans la mesure où celle-ci nécessite une capacité à apprécier de manière fiable et exacte les réalités sur lesquelles elle se fonde et les résultats qu'elle tend à obtenir. Différée par la difficulté de bien mettre au point la justesse de son inscription au titre de la lutte pour la réduction de la pauvreté, la mise en oeuvre de ce projet a récemment commencé, par des contributions méthodologiques et pédagogiques qui seront exploitées lors de deux ateliers de formation en Afrique et en Asie respectivement.

(ii) **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

	Fonds alloués pour 2002-2003, au titre des plans de travail \$	Dépenses effectives au 30.06.2002 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2002
Total, Technologies de l'information et de la communication	5.164.500	498.611	10

01421 *Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes
et des ressources en eau en Afrique*

255. L'équipe de gestion du projet, qui comprend des représentants des cinq secteurs de programme, a tenu des réunions régulières d'examen jusqu'au lancement du projet. Pour élaborer un réseau de chaires UNESCO en Afrique, neuf instituts universitaires qui avaient posé leur candidature ont été sélectionnés comme participants au projet. Il s'agit de plusieurs chaires UNESCO existantes et d'autres instituts spécialisés dans les pays suivants : Bénin, Botswana, Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée équatoriale, Guinée, Mozambique, Niger et Afrique du Sud. Des fonds ont été alloués à ces instituts pour leur permettre d'organiser des ateliers chargés de définir des priorités au niveau national en liaison avec les parties prenantes dans le pays et le secteur privé, avec le soutien des bureaux hors Siège concernés. Une réunion régionale de création de réseau avec les instituts participants sera organisée les 11 et 12 novembre 2002 pour construire le réseau régional des chaires et en faire des centres d'excellence régionaux. Une collaboration et des partenariats ont été mis en place avec les principaux projets régionaux en cours et les institutions du continent, y compris le Système mondial d'observation de l'océan pour l'Afrique, l'approche multidisciplinaire de la mousson en Afrique, le processus africain sur le développement et la coopération de l'environnement côtier et marin, l'Association africaine de télédétection pour l'environnement, le Centre africain des applications météorologiques au service du développement, AGRHYMET, le réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique, la Banque africaine de développement, et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Des partenariats ont également été établis avec le Bureau des affaires spatiales de l'ONU, l'Agence spatiale européenne et EUMETSAT.

01422 *Mise en place à l'aide des TIC de communautés d'apprentissage ouvertes
pour favoriser l'équité entre hommes et femmes*

256. La mission d'évaluation effectuée par l'équipe multidisciplinaire a validé le projet en tant que réponse appropriée aux priorités et demandes actuelles d'assistance. Les partenaires se sont félicités de l'accent qui est mis sur l'élaboration de contenus locaux et sur la création d'une synergie entre l'éducation et les questions, les acteurs et les compétences dans le domaine des TIC. Des universités, des ministères, des ONG et des commissions nationales ont pris l'engagement de fournir un soutien. Des équipes locales d'exécution ont été mises en place, faisant intervenir les comités de gestion communautaires des centres identifiés et des instituts techniques nationaux ayant les compétences voulues. Ces équipes collaborent étroitement avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO. Au Mozambique, les principaux partenaires d'exécution sont le Télécentre communautaire polyvalent de Manhiça et le Centre pour l'information et la communication de l'Université Eduardo Mondlane ; en Afrique du Sud, il s'agit du Centre communautaire Alessan Kopano dans la cité d'Alexandra et

de la Fondation pour l'éducation Alexsan Kopano. D'après l'évaluation des besoins locaux et les consultations qui ont eu lieu, le paludisme et les problèmes des jeunes étaient en tête de liste des préoccupations communautaires. Ces questions seront traitées d'un point de vue sensible aux différences entre les sexes grâce à des applications adaptées à ces besoins. Une enquête virtuelle sur les applications existantes a été lancée et un site Web du projet a été créé. Ces activités et les applications constitueront des supports utiles pour de futures collectes de fonds.

01423 *Base de connaissances destinée aux décideurs concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance*

257. Pour promouvoir le travail d'équipe et la coopération entre les partenaires, de vastes consultations sur la préparation du plan de travail du projet ont été organisées avec l'équipe du projet entre janvier et avril 2002. Au cours de cette période, outre les discussions approfondies entre le Secteur de l'éducation et celui de la communication et de l'information, la Division de l'enseignement supérieur (ED/HED) a rencontré ses partenaires au BREDA, à l'IPE, à l'ITIE et au PROAP. A l'issue de ces consultations, un plan de travail a été définitivement mis au point pour le projet dans SISTER. Ce plan de travail a pris en compte les conclusions d'une évaluation des besoins de 2001, effectuée en coopération avec le BREDA, l'ITIE et le PROAP, qui avait souligné l'inadéquation des informations existantes aux besoins des décideurs dans ce domaine. D'autres échanges avec le BREDA et le PROAP ont permis de retenir l'Institut sud-africain pour l'enseignement à distance (SAIDE) et l'Université ouverte de Hong Kong (OUHK) comme éventuels partenaires principaux d'exécution. En ce qui concerne les mesures prises pour assurer un financement extrabudgétaire, des contacts ont été établis avec l'Union européenne au cours du deuxième Atelier du Réseau européen d'enseignement à distance (EDEN) (21-23 mars 2002). Des contacts ultérieurs ont permis d'explorer des pistes pour un financement extrabudgétaire possible dans ce domaine.

01424 *Utilisation des TIC pour la formation de prestataires de services d'éducation de base en vue du développement social*

258. Dans la phase de lancement, les différents secteurs, les bureaux hors Siège, les instituts et les partenaires ont collaboré à la préparation des plans de travail pour l'exécution du projet, et en particulier à la planification d'une réunion technique au deuxième trimestre de 2002 sur l'élaboration de modules d'enseignement basés sur les TIC pour les sous-ensembles retenus en éducation de base. Ces sous-ensembles sont les suivants : autonomisation des agricultrices ; lecture pour tous ; renforcement de la gouvernance éducative ; questions liées au VIH/sida ; éducation des filles et des femmes ; enseignement scientifique ; et introduction des questions de parité dans l'éducation familiale. La réunion technique sera centrée sur les points suivants : élaboration des contenus de base des sous-ensembles, évaluation des TIC appropriées pour les pays visés afin d'appliquer le contenu des modules d'enseignement, et démonstrations sur la façon d'élaborer et d'utiliser une application d'apprentissage interactive sur ordinateur. Outre le Secteur de la communication et de l'information et celui de l'éducation au Siège, les bureaux hors Siège, les institutions et les partenaires engagés dans ce processus sont les Bureaux de l'UNESCO à Almaty, Bangkok, Beijing, Harare, Phnom Penh, et l'IIRCA, les ministères de l'éducation des pays visés en Afrique et en Asie et l'Institut de recherche pédagogique du Yunnan.

02421 *La Voix des petites îles (2004)*

259. Le projet a débuté dans quatre pays des Caraïbes (Saint-Kitts-et-Nevis), de l'océan Indien (Seychelles) et du Pacifique (Palaos et Iles Cook). Des comités nationaux - composés de représentants du gouvernement, des organisations non gouvernementales et communautaires, des

médias, du secteur privé et de la société civile - stimulent et facilitent des activités au niveau local dans chaque pays insulaire. Des enquêtes pilotes visant à définir les principales questions d'environnement-développement préoccupant la population en général ont été entreprises à Saint-Kitts-et-Nevis et aux Seychelles. Des membres du personnel des différents secteurs dans trois bureaux hors Siège (Kingston, Dar es-Salaam et Apia) ont participé à toutes les activités de démarrage. Un site Internet a été créé (www.smallislandsvoice.org) et 10.000 exemplaires d'une brochure promotionnelle ont été imprimés et largement diffusés. Trois textes de la Voix des petites îles affichés sur le forum Internet concernant les pratiques éclairées ont suscité beaucoup d'intérêt et des offres de contribution. Une des ces offres a débouché sur le lancement d'activités pour les jeunes aux Iles Cook. Un document intitulé "*Civil society's perspective on environment and development issues*" [Le point de vue de la société civile sur les questions d'environnement et de développement] a été présenté à la septième Conférence des îles du monde à l'île du Prince Edward, Canada (juin 2002). Des forums Internet de discussion entre le grand public et les écoles des trois régions ont été préparés et devraient ouvrir en septembre.

02422 *Laboratoire virtuel sur les lacs en voie d'assèchement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale*

260. Le projet vise à mettre en commun des expériences entre scientifiques et responsables des politiques qui participent à l'étude, à la recherche et à la réduction des crises qui affectent les populations des régions de la mer d'Aral, du lac Tchad et de la mer Noire. Le projet mobilise plusieurs instituts de recherche au Kazakhstan, en Ouzbékistan, en Russie, en Jordanie, au Cameroun, au Nigéria et au Tchad. Il mobilise aussi, outre le Secteur des sciences et celui de la communication et de l'information, les Bureaux hors Siège d'Almaty, d'Amman et du Caire. Ces six derniers mois ont été organisées des discussions avec certains des principaux instituts de recherche ; ces discussions ont débouché sur un accord général concernant la nécessité des études préliminaires ci-après : une enquête de marché sur le logiciel et le matériel les plus appropriés pour le réseau, une étude d'expériences similaires et l'identification d'experts qualifiés dans les diverses régions. Les contrats pour ces études sont en préparation. Une ventilation provisoire du budget a été convenue entre le Secteur de la communication et de l'information et celui des sciences. Si nécessaire, cette ventilation sera ajustée au cours de la réunion de lancement prévue fin septembre 2002 à Amman (Jordanie).

03421 *Les technologies de l'information et de la communication au service de la gouvernance locale*

261. Des efforts ont été déployés pour assurer une coopération intersectorielle Siège/hors Siège grâce à une réunion de deux jours chargée de définir un accord sur la stratégie du projet et d'énoncer les termes du partenariat avec un institut d'enseignement à distance (Ecole virtuelle de gouvernance/Institut international pour la gouvernance à Barcelone-Espagne) afin d'élaborer un programme de formation virtuelle sur la gouvernance en ligne pour les responsables municipaux en Amérique latine. Des partenariats avec des instituts africains de formation se mettent en place grâce au projet et réseau EDITOSIA (Formation électronique à distance sur le développement durable au sein des gouvernements africains locaux) financés par la Commission européenne. Afin de garantir un financement extrabudgétaire, une proposition de projet est en préparation, en étroite coopération avec le Conseil international pour les initiatives écologiques communales (ICLEI), concernant la gouvernance en ligne dans le cadre du programme @LIS de la Commission européenne ; et une proposition de projet sur des initiatives liées aux TIC a été préparée pour financement par le Gouvernement italien. Avec la participation active des membres des équipes des Bureaux hors Siège d'Accra et de Montevideo, des consultants/experts régionaux mènent une étude d'évaluation des besoins pour préparer une stratégie de renforcement des capacités qui sera élaborée en octobre 2002.

03422 *Rapport mondial de l'UNESCO
sur "La construction de sociétés du savoir"*

262. La préparation du premier Rapport mondial de l'UNESCO sur "La construction de sociétés du savoir" a débuté au cours du premier semestre de l'exercice. Il convient, à cet égard, de souligner l'importance pour l'orientation de ce Rapport, du débat thématique que le Conseil exécutif a consacré à ce thème essentiel lors de sa 164e session, à l'initiative de sa Présidente et avec le concours de la Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines. Ce débat a été ouvert par les exposés de trois experts de haut niveau, M. Manuel Castells, professeur à l'Université de Berkeley (Etats-Unis) et directeur de recherche à l'Universitat Oberta de Catalunya à Barcelone (Espagne), M. Amat Soumaré, président-fondateur de SOPEL International, organisation d'intelligence économique spécialisée dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et M. Tadao Takahashi, président du Groupe de travail sur la société de l'information mis en place par le Ministère brésilien de la science et de la technologie. Ces interventions ont été commentées par le philosophe Jacques Derrida et la sociologue Nilüfer Göle. Le débat a permis aux représentants des Etats membres du Conseil exécutif d'échanger des vues de grand intérêt et d'esquisser sur cette thématique des pistes de réflexion précieuses pour orienter tant la préparation du Rapport mondial que, plus largement, l'action future de l'UNESCO dans ce domaine crucial. Un document d'information sur la construction de sociétés du savoir a été préparé en vue de ce débat par la Présidente du Conseil exécutif, avec le concours de la Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines.

05421 *Initiative
B@bel*

263. Pendant la phase de lancement du projet, des responsabilités ont été confiées à tous les secteurs de programme, comme suit :

- ED : élaboration de recommandations sur la promotion de politiques éducatives multilingues. Un soutien est fourni pour organiser une réunion sur l'éducation et le multilinguisme en octobre 2002. Les résultats escomptés en sont notamment des recommandations sur les perspectives, politiques et meilleures pratiques de l'éducation à incorporer dans les "recommandations sur le multilinguisme" que CI élaborera.
- ISU : élaboration de méthodes/indicateurs statistiques pour le multilinguisme dans le cyberspace.
- SHS : bulletin thématique sur les problèmes de diversité linguistique dans le cyberspace et dossier sur les meilleures pratiques.
- CLT : site Web en ligne interactif et actualisable sur les langues menacées.
- CI : intégration d'une capacité supérieure de reconnaissance/traitement de données multilingues dans le logiciel CDS/ISIS de l'UNESCO (application d'une base de données puissante élaborée et utilisée par plus de 20.000 institutions dans quelque 150 pays) ; élaboration d'une plate-forme d'administration de contenus multilingues dotée d'une capacité de recherche en ligne de données multilingues ; logiciel de traduction à base Web .

Les Bureaux hors Siège suivants participeront au projet : Addis Abeba, Kingston, Bangkok, Rabat et Nairobi. Les partenaires associés au projet sont SIL International (autrefois connu sous le nom de "Summer Institute of Linguistics") et le Centre international d'information pour la terminologie (INFOTERM).

05422 *Préserver notre patrimoine numérique*

264. Un document de travail sur la préservation du patrimoine numérique présentant tous les éléments utiles à une charte internationale a été soumis au Conseil exécutif à sa 164^e session. Le Conseil exécutif ayant invité le Directeur général à consulter les Etats membres, une lettre circulaire a été envoyée le 31 juillet 2002 pour demander aux Etats membres de donner leur avis. La National Library of Australia travaille à l'élaboration de recommandations techniques sur la préservation du patrimoine numérique et des consultations régionales sur la question seront organisées à Canberra (Australie) du 4 au 6 novembre 2002 et à Quito (Equateur) en novembre 2002. CI a tenu des réunions avec les Secteurs de la culture et des sciences pour examiner le calendrier des activités et présenter des documents qui avaient été préparés. Des consultations ont également eu lieu avec des représentants des Bureaux hors Siège du Caire, Addis Abeba et Quito. Parmi les partenaires associés au projet, on citera la National Library of Australia et la Commission européenne sur la préservation et l'accès, qui ont participé à l'élaboration du cadre conceptuel de la préservation numérique. Mettant à profit l'actuel Programme d'archive Internet de la Bibliotheca Alexandrina, le Bureau du Caire est en train de préparer un projet pilote de préservation, classement et indexage de contenus numériques en arabe.

05423 *Universités virtuelles : essais et principes directeurs relatifs à leur mise en place*

265. Le projet regroupe trois activités : évaluation des besoins du téléenseignement, élaboration de matériels de téléenseignement et mise en place d'un campus électronique, ainsi que diffusion, évaluation et développement. Le Secteur de l'éducation a mis en train une évaluation des besoins en téléenseignement, notamment en diffusant dans le monde entier un questionnaire par l'intermédiaire de l'Association internationale des universités (AIU). Des études de cas nationales sur l'utilisation des TIC dans l'éducation, sur le téléenseignement et sur les politiques nationales en matière d'utilisation des TIC sont rassemblées pour compléter l'étude d'évaluation des besoins. Les Bureaux de Bangkok, du Caire, de Nairobi et d'Addis Abeba participent à cette activité en diffusant le questionnaire auprès d'établissements de formation non universitaire ainsi qu'en rassemblant des études de cas et autres informations régionales utiles. Des campus virtuels seront mis en place dans différents pays de chaque région dans un cadre de coopération régionale pour échanger les contenus, compétences et formations. Les Bureaux de Bangkok, du Caire, de Nairobi et d'Addis Abeba et le Secteur de l'éducation participent de façon approfondie aux débats sur les contrats avec des institutions spécialisées en vue de créer un campus électronique pilote en Afrique (Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire et Sénégal), en Asie (Cambodge, Chine, Malaisie, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam) et dans les Etats arabes (Jordanie et Syrie).

05424 *Programme Mémoires et thèses électroniques*

266. Un guide UNESCO des mémoires et thèses électroniques a été publié pour (i) les étudiants qui rédigent des mémoires ou thèses, (ii) les professeurs de facultés qui souhaitent diriger des auteurs de mémoires ou de thèses, (iii) les doyens de facultés qui souhaitent lancer des programmes de mémoires et thèses électroniques, (iv) les responsables des technologies de l'information dans les universités. Des contacts ont été pris pour accueillir des projets pilotes, qui devraient aboutir en octobre 2002.

267. L'ossature technique du portail UNESCO de la connaissance est désormais disponible puisque le logiciel "Simplify" a été acquis et installé sur un serveur spécialisé. Des équipes opérationnelles ont été mises en place pour quatre sous-portails, bien que les progrès en matière de production et de publication de contenus soient inégaux. Une nouvelle version du sous-portail **CI WebWorld** sera lancée pendant la 165e session du Conseil exécutif (avec de nouveaux services ainsi qu'une convivialité et un aspect différents) ; quant au travail sur les divers éléments du **sous-portail océanographique**, il est désormais bien avancé, avec une composante de décentralisation forte et une formation adéquate pour les éditeurs. En ce qui concerne le **sous-portail Education**, sa structure fondamentale a été élaborée, on a commencé à mettre en place des partenariats pour l'apport de contenus, et des premiers contenus ont donc été obtenus. Le travail de base (établissement de la structure, définition du contenu) du **sous-portail Patrimoine mondial** et du **sous-portail Digi-Arts** est également bien avancé. Tous les secteurs de programme participent au projet.

Coordination de l'action en faveur de l'Afrique

10008 268. Dans le cadre de la coordination de l'action en faveur de l'Afrique, un appui a été apporté par le Département Afrique aux efforts déployés pour la mise en oeuvre des actions prioritaires définies dans le chapitre VII de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, et dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ainsi que des recommandations du Séminaire international sur l'Afrique (novembre 2001). L'UNESCO a pris part aux travaux du troisième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF III, Addis Abeba, 3-8 mars 2002) consacré à "la définition des priorités de l'intégration régionale africaine" et a participé au 38e Sommet de l'Organisation de l'unité africaine de même qu'à la première Conférence de l'union africaine (Durban, 8-10 juillet 2002).

269. Dans le cadre des activités communes du système des Nations Unies, l'UNESCO a participé aux réflexions tendant à assurer une réponse coordonnée du système aux besoins des Etats de la région et, à la lumière des enseignements tirés de l'évaluation de l'UNSI et de l'UN-NADAF, à promouvoir le NEPAD comme cadre de référence en matière de partenariat et de coopération avec l'Afrique. En particulier, le Département a coordonné la contribution de l'UNESCO à l'évaluation de l'UN-NADAF ainsi que les différentes contributions aux rapports du Secrétaire général des Nations Unies relatifs à la coopération des Nations Unies avec l'OUA et d'autres organisations sous-régionales, notamment la SADC. Il en est de même de la contribution de l'Organisation au rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des recommandations contenues dans son rapport sur les causes des conflits et les conditions d'une paix et d'un développement durable en Afrique.

270. Dans le même temps, des consultations étroites ont été menées, tant à l'intérieur du Secrétariat qu'auprès des différents partenaires, afin d'aider à la formulation de politiques et de stratégies adaptées aux besoins des Etats membres, et, grâce à une mobilisation accrue des partenaires, d'assurer une mise en oeuvre effective des programmes. Ainsi, les activités suivantes ont été poursuivies, qui répondent à cet objectif : tenue d'un collège des ADG et création d'un comité de suivi des recommandations du Séminaire international sur le développement de l'Afrique ; poursuite de la diffusion et de la restitution des résultats dudit séminaire, notamment lors des réunions des bureaux hors Siège (Addis Abeba) et de la consultation des commissions nationales (Dakar) consacrées à l'élaboration de la stratégie régionale et du 32 C/5. Le Département a en outre participé à la formulation du Plan d'action du NEPAD en matière de ressources humaines (Benoni, Afrique

du Sud) et collabore actuellement à la préparation, en relation avec le Groupe africain et le Groupe de la francophonie, d'une Journée NEPAD (décembre 2002).

271. L'Organisation s'est par ailleurs employée à renforcer les liens de coopération avec les Etats membres de la région, en continuant de prêter une attention particulière à leurs priorités nationales. Ainsi, au titre du programme d'aide d'urgence, une allocation de 100.000 dollars a été accordée à la République démocratique du Congo, suite aux dommages causés par l'éruption du volcan Nyirangonggo. Une mission intersectorielle s'est rendue sur place, du 2 au 6 avril 2002, pour identifier les actions prioritaires à entreprendre, qui nécessiteront la mobilisation de ressources extrabudgétaires.

272. Enfin, diverses activités ont été menées : diffusion du bulletin *A l'écoute de l'Afrique* ; mise à jour du *Portail Afrique* et création d'un Forum de discussion ; diffusion d'un CD-ROM ; publication de l'ouvrage *L'Afrique au miroir de l'UNESCO*, qui ont permis d'assurer une plus grande visibilité de l'action de l'Organisation notamment auprès des décideurs, des partenaires institutionnels et de la société civile.

Programme de bourses

11004 273. Entre le 1er janvier et le 30 juin 2002, 89 bourses au total (Afrique : 27 ; Etats arabes : 5 ; Asie et Pacifique : 21 ; Europe : 12 ; et Amérique latine et Caraïbes : 24) ont été décernées à des candidats dûment parrainés par les commissions nationales. Quarante-sept bénéficiaires étaient des hommes (53 %) et 42 des femmes (47 %). La ventilation, par source et type de financement, de ces bourses, qui sont gérées par la Section du Programme de bourses, se présente comme suit :

- Cinquante bourses de voyage d'un montant de 45.392 dollars (financées par des crédits du Programme ordinaire) au titre du partage des coûts du système de bourses cofinancées offertes par Israël dans le cadre du programme coparrainé par le MASHAV (Centre pour la coopération internationale, Ministère des affaires étrangères, Israël). La valeur de la contribution en nature offerte par Israël sous forme de bourses est estimée à environ 236.000 dollars.
- Quatorze bourses décernées à des candidats faisant des études universitaires supérieures dans le domaine des sciences et de la technologie pour un montant de 210.000 dollars, financées par le Comité du budget du Conseil pour la planification de l'enseignement supérieur d'Israël.
- Dix bourses ont été décernées, lors d'une cérémonie organisée le 6 mars 2002 au Siège, à de jeunes femmes méritantes actives dans le domaine des sciences de la vie, pour un montant de 201.500 dollars au titre d'un projet extrabudgétaire entièrement financé par L'OREAL.
- Trois bourses décernées dans le cadre du Programme de participation 2000-2001 pour un montant de 15.000 dollars.
- Deux bourses décernées dans le cadre de donations privées à la Banque de bourses de l'UNESCO pour un montant de 15.000 dollars.

La valeur totale des 89 bourses versées jusqu'à maintenant au titre de l'exercice biennal 2002-2003, toutes sources de financement confondues (y compris les contributions en nature au titre du Programme de bourses coparrainées), est estimée à 722.892 dollars.

274. La lettre circulaire CL/3611 datée du 9 janvier 2002 a été envoyée à toutes les commissions nationales et délégations permanentes pour définir les critères et conditions de soumission des demandes de bourses dans le cadre du programme de la Banque de bourses de l'UNESCO en 2002-2003. Les recommandations adoptées par le Conseil exécutif (décision 161 EX/3.6.3) ont été dûment prises en considération lors de la préparation de cette lettre invitant les Etats membres à soumettre des demandes. A ce jour, 211 demandes de bourses ont été reçues et sont examinées en consultation avec les secteurs de programme quant aux qualités intrinsèques des candidatures.

275. Les pays ci-après ont généreusement contribué en 2002-2003 au Programme de bourses coparrainées : République populaire de Chine, République tchèque, Israël, Pologne et République de Corée (PIDC). Dans le cadre des projets japonais de fonds-en-dépôt pour "la mise en valeur des ressources humaines", deux projets conçus par la Section du Programme de bourses et intitulés respectivement "Programme de bourses de recherche 2001 et 2002 UNESCO/Keizo Obuchi" et "Appui au système UNESCO de bourses coparrainées", se sont poursuivis. Plus d'une centaine de bourses devraient être accordées au titre de ces deux projets. Vingt et une candidatures ont été retenues par les comités de sélection en juin 2002 au titre du Programme de bourses de recherche UNESCO/Keizo Obuchi (cycle de 2002).

276. En vue de fournir des informations sur les résultats du Programme de bourses, un répertoire des boursiers de l'UNESCO 2000-2001 est en cours d'impression et sera distribué à toutes les commissions nationales et délégations permanentes. Une mise à jour des programmes de bourses à l'UNESCO est maintenant disponible sur le site Internet de l'UNESCO en anglais et en français. Par ailleurs, un document traitant des bourses d'études administrées par la Section du Programme de bourses (document 165 EX/INF.6) est présenté au titre du point 8.6 de l'ordre du jour provisoire du Conseil exécutif.

Information du public

12008

277. Une Section éditoriale regroupant tous les secteurs et activités intersectorielles a été créée au Bureau de l'information du public (BPI) en janvier 2002. Au cours des six premiers mois de l'année, elle a produit au total 42 communiqués de presse, 26 bulletins d'information pour les médias et 14 articles spécialisés et les a distribués à des agences de presse dans le monde entier. Avec le Calendrier mensuel des événements destiné aux correspondants basés à Paris et les bulletins Flash-Info publiés par le Bureau de la porte-parole, ces divers produits offrent aux médias et autres observateurs attentifs aux travaux de l'UNESCO des flux réguliers et diversifiés d'informations sur les problèmes de fond et institutionnels. Outre les versions française et anglaise, tous les **communiqués de presse et articles spécialisés** sont, pour la première fois, distribués simultanément en espagnol. Ceux qui présentent un intérêt particulier pour les régions concernées sont également publiés en arabe et en russe.

278. Parmi les différents thèmes couverts, cinq ont beaucoup intéressé les médias : les taux d'échec scolaire et de redoublement dans les systèmes éducatifs en Amérique latine (février), les langues en péril (février), les médias à l'heure du terrorisme (Journée mondiale de la liberté de la presse, Manille, mai), la sauvegarde du patrimoine culturel afghan (Kaboul, mai) et l'inscription de neuf nouveaux sites sur la Liste du patrimoine mondial (Budapest, juin). Il convient de noter à cet égard que les activités en direction des médias lors de ces manifestations à Budapest, Kaboul et Manille ont été coordonnées par des équipes de BPI sur place.

279. Diverses manifestations au Siège ont été bien couvertes par les médias au cours de la période considérée. On signalera en particulier la réunion des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO en février, la visite du Président afghan Hamid Karzaï en mars, la conférence de presse donnée en avril par V. Yakovlev, gouverneur de Saint-Pétersbourg afin de lancer les célébrations du

300e anniversaire de cette ville en 2003, et la nomination en avril également du coureur automobile Michael Schumacher en tant que champion de l'UNESCO pour les sports.

280. Le numéro zéro du *Nouveau Courrier*, qui sera désormais publié deux fois par an, est sorti en mai en anglais, français, espagnol et russe. La version chinoise a été publiée en juillet et la version arabe en septembre. L'accueil a dans l'ensemble été favorable. Destiné avant tout aux personnes actives dans les différents réseaux de l'UNESCO, ce nouveau magazine est gratuit et envoyé en nombre aux commissions nationales et aux bureaux de l'UNESCO dans le monde entier.

281. La nouveauté la plus importante dans le domaine de la **production audiovisuelle** a été la signature, en avril, d'un accord avec *Discovery Channel* basée aux Etats-Unis pour la coproduction d'une cinquantaine de séquences d'une durée de deux minutes sur les langues en péril. Ces séquences commenceront à être diffusées sur *Discovery* et ses filiales dans le monde entier à l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle le 23 février 2003. Des courts métrages vidéo destinés à des programmes d'informations télévisés (bobines B) ont été distribués lors de huit événements distincts. BPI a continué à faire des contributions régulières au programme "World Report" de CNN.

282. La mise en place d'une petite équipe constituant la section Web de BPI a permis de jeter les bases d'une **coordination éditoriale du Web de l'Organisation**. Le dispositif de coordination qui relie à présent la soixantaine de personnes impliquées dans les différentes facettes du Web a permis d'engager des modifications importantes telles que le choix de menus de navigation principalement thématiques, plus évocateurs pour des publics externes, l'adoption de principes graphiques et ergonomiques qui renforcent le caractère uni et multidisciplinaire de l'UNESCO, ainsi que la transformation progressive de pages statiques en pages dynamiques permettant à différentes communautés de s'approprier des contenus et de s'organiser à l'aide de l'Internet. Les équipes Web de BPI et des secteurs ont mis en chantier plus de 50 sous-sites, dont une demi-douzaine sont d'ores et déjà en ligne. La moyenne mensuelle de fréquentation du site de l'UNESCO pour les six premiers mois de l'année s'établit autour de 1.400.000 visiteurs et pratiquement tous les pays du monde se connectent au moins une fois par mois.

283. Les nouveaux livres publiés au cours de cette période ont été des **coéditions**, telles que *Eternités afghanes* et *Eternal Afghanistan*, avec les éditions du Chêne ; *Geological Map of the World* [Carte géologique du monde], avec la CCGM, en petit format, pour les écoles ; *Historia General de América Latina* [Histoire générale de l'Amérique latine], volume IV, avec Trotta (Espagne), et des ouvrages de la **Section des éditions** de l'UNESCO (notamment *A Year in Transition*, *Une année de transition* ; *Learning throughout life: challenges for the twenty-first century* [L'apprentissage tout au long de la vie : les défis du XXIe siècle]). Trente accords de coédition dans les langues officielles ont été négociés au cours de cette période. De plus, 31 accords de licence ont été passés pour des publications dans 10 langues non officielles.

284. Une réduction du nombre de titres (coéditions et titres UNESCO), la non-publication de *Etudes à l'étranger*, la suppression de l'*Annuaire statistique* et des *Rapports mondiaux* ont entraîné une réduction importante des recettes des ventes qui, pour le premier semestre 2002, ont été de 40 % inférieures à celles de la période correspondante de 2001, la principale réduction étant enregistrée en Amérique du Nord (80 % en raison essentiellement de la suppression de *Etudes à l'étranger* et de l'*Annuaire statistique*) et en Afrique (70 %) et à la Librairie de l'UNESCO (30 %). Les ventes en Europe sont restées stables. Le bulletin *Vient de paraître* a été remanié et s'appelle maintenant *UNESCO Publishing News* ; le premier numéro est sorti.

Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme

12005

285. Pendant la période considérée, le Bureau de planification stratégique (BSP) a mis au point définitivement la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé) et le Programme et budget pour 2002-2003 (31 C/5 approuvé), où figurent les résolutions et décisions pertinentes de la Conférence générale. Dans le cadre d'une série de cinq consultations régionales avec les commissions nationales, à laquelle ont également participé des représentants des bureaux régionaux, des bureaux multipays et des bureaux nationaux de l'UNESCO, le Bureau a entrepris d'élaborer le Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (projet de 32 C/5) et de formuler des stratégies régionales se rapportant au 31 C/4. Ces stratégies seront portées séparément à l'attention du Conseil exécutif. Une version grand public de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 a aussi été établie et devrait être diffusée en novembre 2002. Le Bureau a aussi dirigé l'élaboration du document sur le report de fonds inscrits dans le 30 C/5 et sa mise en oeuvre ainsi que l'établissement pour l'Organisation de documents et de rapports stratégiques concernant le Sommet mondial pour le développement durable, les instituts et les centres de l'UNESCO, les objectifs de développement du millénaire ainsi que la Conférence de haut niveau sur le renforcement de la coopération dans le Sud-Est européen. Il a aussi fait en sorte que l'UNESCO participe aux activités de programmation du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) et du Comité de haut niveau du CCS sur les programmes.

286. Le Bureau a aussi entamé une étude approfondie de tous les plans de travail, y compris pour les projets relatifs à des thèmes transversaux, proposés pour l'exécution du 31 C/5 approuvé, faisant des suggestions au Directeur général pour l'aider à les examiner et les approuver ou, le cas échéant, les modifier. Par la suite, il a entrepris de superviser de façon suivie l'exécution et les résultats du 31 C/5, notamment des projets relatifs aux thèmes transversaux, au moyen de SISTER, qui est désormais un outil éprouvé de programmation, d'exécution et de suivi. Il est régulièrement conseillé et recommandé aux secteurs de programme d'améliorer la qualité des textes, la formulation des résultats escomptés et le taux d'exécution. En particulier, pour améliorer la formulation des résultats et l'utilisation de SISTER en général, le BSP a continué de proposer des ateliers de formation - à l'intention de certains bureaux du Siège et bureaux hors Siège (Dakar, Brasilia, Genève, Montréal). Parallèlement, les opérations de SISTER ont été renforcées. Un groupe d'étude a achevé dernièrement une évaluation ayant trait aux moyens d'améliorer encore le système et ses opérations, dont les résultats seront mis en oeuvre. Les interfaces entre SISTER et FABS ont été mises en service en avril 2002 et le système SISTER a été étendu avec succès à tous les bureaux hors Siège, tandis qu'une formation était en outre dispensée dans les différentes régions. Afin d'accroître la transparence en matière d'exécution du programme, la possibilité d'accéder à SISTER sur demande, grâce à un mot de passe, a été offerte dernièrement aux délégations. Dans le domaine de la gestion du savoir, le Bureau a animé un groupe de discussion à l'échelle de l'Organisation sur les "biens publics mondiaux" dont les travaux ont débouché sur un rapport interne.

287. Concernant la suite donnée par l'Organisation à l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, le BSP est étroitement associé à la mise en oeuvre des dispositions des dernières décisions prises par le Conseil exécutif à ce sujet ainsi que sur le Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations. Les actes de la Conférence tenue à Vilnius ont fait l'objet d'un volume de la série "Dialogue entre les civilisations" (et ils sont aussi disponibles sur le Web). Deux autres volumes sont prêts à être publiés, à savoir le compte rendu des travaux du premier Colloque sur le thème "Les civilisations dans le regard de l'autre", organisé conjointement avec l'Ecole pratique des hautes études (des préparatifs sont en cours pour un deuxième colloque prévu pour janvier 2003 et aussi organisé conjointement avec l'Ecole pratique) et les actes de la Conférence tenue à Kyoto en 2001. Des activités préparatoires visant à assurer une participation de haut niveau et l'établissement d'un document d'information théorique ont été mises en route pour la Conférence sur le dialogue entre les civilisations qui doit avoir lieu prochainement à Ohrid

(7-8 novembre 2002) et qui est organisée conjointement par le Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Directeur de l'UNESCO. Par ailleurs, il a été mis sur pied un mécanisme de mise en réseau afin d'associer une plus vaste fraction de la société à des activités favorisant le dialogue, notamment en vue de solliciter la recommandation de nouvelles orientations. Des exposés ont aussi été présentés à deux rencontres internationales sur la participation de l'UNESCO au dialogue entre les civilisations, à savoir la conférence tenue sur le thème "*Western Policies Towards the Islamic World*" à Wilton Park (Royaume-Uni), le 15 février 2002, et l'*International Policy Dialogue "Development of Cultures - Cultures of Development"*, qui a eu lieu à Berlin (Allemagne), les 4 et 5 mars 2002. Le Bureau a souvent contribué à la préparation des discours du Président de la Conférence générale. Un site Web consacré au dialogue est constamment actualisé et donne les dernières informations sur les activités, les publications et les coordonnées pertinentes (<http://www.unesco.org/dialogue2001>).

288. Le BSP, qui est chargé d'élaborer, d'intégrer dans l'ensemble des activités et de coordonner les stratégies et programmes de l'UNESCO concernant les femmes, la jeunesse, les pays les moins avancés et une culture de la paix, a produit une série de publications sur les principaux aspects de ces quatre domaines qui sera aussi diffusée au cours de la présente session du Conseil exécutif et est accessible en ligne (<http://unesdoc.unesco.org>). Par ailleurs, l'unité BSP/WGE a organisé conjointement avec l'organisation Africa Leadership Forum une conférence régionale sur les femmes au sein du NEPAD (Lagos, Nigéria, 3-5 février) en vue de sensibiliser davantage les femmes au NEPAD, d'examiner les moyens pour les femmes de participer à la programmation et à l'action entreprises dans le cadre du NEPAD et d'étudier les interfaces entre le NEPAD et les groupes de femmes. Cette conférence a fait l'objet d'une publication. Avec le British Trust for the Environment, il a été organisé une réunion internationale sur le projet intitulé *Reel to Real: Women Broadcasting for Change*, centrée sur l'ordre du jour du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg. La BSP/WGE a aussi organisé des consultations collectives UNESCO-ONG et a participé pleinement aux activités relatives au partenariat L'OREAL-UNESCO des femmes de science.

289. En ce qui concerne les jeunes, l'unité BSP/UCJ a organisé la participation de l'UNESCO à l'Open de tennis des jeunes "Coupe Fila 2002" au Stade français (Paris), qui a eu lieu du 5 au 14 juillet 2002 et dans le cadre duquel se sont rencontrés quelque 300 jeunes joueurs de 52 nationalités différentes. L'UNESCO a proposé un grand nombre d'activités culturelles et éducatives dont il a abondamment été rendu compte et qui ont conféré une dimension nouvelle au tournoi en en faisant une rencontre interculturelle. Afin de favoriser l'action menée concernant les indicateurs relatifs aux jeunes en coopération avec d'autres organismes internationaux, l'UCJ a participé à une réunion d'experts sur les indicateurs des politiques en faveur de la jeunesse convoquée par le Conseil de l'Europe (Budapest, Hongrie, 1er-3 juillet 2002). L'UCJ a aussi mis l'accent sur le volontariat des jeunes considéré comme un élément important des politiques nationales relatives à la jeunesse. Avec le concours des VNU, de la Commission européenne et des organisations internationales non gouvernementales de volontaires, on a continué d'encourager le volontariat des jeunes en tant que mode d'apprentissage non formel. L'UCJ a également participé à une réunion sur le thème "*Monitoring and Evaluation of HIV/AIDS Plus in Young Persons*", organisée par l'OMS et le FNUAP (Saas-Fee, Suisse, 9-12 juin 2002). La Journée internationale de la jeunesse (12 août) a été célébrée par l'UNESCO en partenariat avec son réseau d'organisations non gouvernementales de jeunesse. En tant que membre du Comité directeur du Forum mondial de la jeunesse pour TELECOM 2003 de l'UIT, l'UCJ a participé à une première réunion (Genève, Suisse, 4 mars 2002) et aux téléconférences ultérieures. Au titre d'un contrat conclu avec le CCSVI, un jeune volontaire a été affecté à un projet pilote au Congo pour travailler en collaboration avec des ONG et des réseaux de jeunes dans les domaines d'une culture de la paix et de la résolution non violente des conflits. L'UCJ a aussi pris part au colloque final de la campagne commune menée par les ONG pour l'Année internationale des volontaires, coordonnée par le CCSVI (Malaga, Espagne,

22-27 janvier 2002). Des contacts ont aussi été pris avec l'*International Advisory Board Meeting* du Parlement international des jeunes.

290. Pour ce qui est des pays les moins avancés, une coopération étroite est assurée avec le Département Afrique ainsi que le Bureau, récemment créé, du haut représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les PMA, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement ainsi qu'avec les récentes initiatives du NEPAD. L'UNESCO a participé à la Conférence ministérielle des PMA tenue en août 2002 à Cotonou. Deux monographies (relatives au Niger et à Haïti) ont été réalisées en vue de renforcer l'action de l'Organisation dans ces pays. La coopération entre l'Institute for Security Studies of South Africa et le SHS a permis de mettre au point une série d'indicateurs sur les questions relatives au développement des PMA ainsi qu'un CD-ROM sur les actions régionales et sous-régionales menées en Afrique qui sera diffusé en novembre 2002. Les mesures prises par l'UNESCO pour répondre aux besoins des PMA en général ont fait l'objet d'une brochure nouvelle mise à la disposition du Conseil exécutif pour sa présente session et également accessible sur le Web (<http://www.unesco.org/ldc>).

291. Conformément à la recommandation figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (document A/56/349), le thème prioritaire pour 2002 est le développement économique et social durable dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable et de la célébration de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel. C'est ainsi qu'a été élaboré un projet sur le thème "Patrimoine et culture de la paix" avec le Comité de liaison UNESCO-ONG en vue d'encourager les initiatives locales. La coordination avec les points de convergence pour une culture de la paix aux niveaux national et international a été maintenue afin de soutenir un mouvement mondial dans ce domaine par le truchement du site Web sur la culture de la paix. On a enregistré 177 acteurs nouveaux au niveau national et 19 au niveau international ainsi que 26 actions nouvelles – activités ou projets à long terme. Le Bureau a aussi publié le volume "*Message to the Children of the Twenty-first Century - An International Symposium Commemorating the 50th Anniversary of Japan's Participation in UNESCO*", en association avec l'Institut national de recherche sur les politiques de l'éducation du Japon.

Gestion et coordination des unités hors Siège

16005

292. Au cours de la période à l'examen, le Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC), servant de point focal pour les bureaux hors Siège, a :

- adopté de nouvelles procédures pour le recrutement des directeurs de bureau et la mise en place d'un jury de sélection, trois directeurs ayant été nommés depuis le début de 2002 ;
- recensé les besoins du nouveau réseau hors Siège en ce qui concerne les coûts indirects et réparti les crédits en conséquence ;
- participé activement à la mise au point des tableaux d'effectifs pour le document 31 C/5 et apporté son concours pour la répartition optimale du personnel d'encadrement et des administratifs, mais aussi du personnel chargé des programmes, dans l'ensemble des régions ;
- pris les dispositions nécessaires pour établir un bureau à Kaboul (Afghanistan), conformément à la décision 164 EX/3.1.2 ;
- aidé à planifier la participation de neuf directeurs de bureau à la première session du programme sur le leadership et la gestion du changement, tenue en juin 2002 ;

- organisé un certain nombre de consultations régionales de directeurs de bureau, ainsi que d'autres rencontres entre directeurs de bureau hors Siège et représentants d'Etats membres desservis par des bureaux multipays, à l'occasion des consultations régionales avec les commissions nationales menées par ERC/NCP et BSP ;
- continué de collaborer avec DIT et d'autres services pour passer en revue les équipements des bureaux hors Siège, afin d'améliorer les télécommunications et les liaisons en ligne.

Relations extérieures et coopération

17003 293. Au cours de la période considérée, les efforts ont été poursuivis afin de donner à l'action de l'UNESCO l'écho souhaité et de lui assurer un impact durable dans ses Etats membres. Comme par le passé, l'accent a été mis sur le renforcement de la **coopération avec les Etats membres**, notamment par le biais d'une concertation suivie avec les commissions nationales et les délégations permanentes, afin de répondre adéquatement à leurs besoins. A cet égard, la **Conférence de haut niveau sur le renforcement de la coopération dans le Sud-Est européen** tenue au Siège de l'UNESCO, les 4 et 5 avril 2002, a constitué un événement important. Y participaient des ministres et hauts fonctionnaires de 10 pays de l'Europe du Sud-Est, des représentants des Etats membres de l'Union européenne, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique (en qualité d'observateur), de la Fédération de Russie, de la Hongrie, du Japon, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Suisse, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe ainsi que des représentants du Pacte de stabilité, de la Commission européenne, de l'OCDE, de l'OSCE, de l'ONU, de l'UNICEF, du PNUD, de la MINUK et de la Banque mondiale. Cette conférence a facilité les contacts, les échanges et le dialogue et aidé à définir des priorités communes pour la région.

17009 294. Depuis mai 2002, les efforts concernant la **coopération avec les commissions nationales** ont surtout eu pour objet de faire en sorte que les activités contribuent au renforcement du mandat de ces commissions, tel qu'il a été défini à l'origine dans leur charte de 1978 - à savoir toucher la société civile et l'associer à la réalisation de la mission de l'UNESCO. Au cours de la période en question, les résultats obtenus ont été principalement les suivants :

- progrès dans l'élaboration de documents directifs essentiels réclamés par les commissions nationales (publication des *Textes juridiques relatifs aux commissions nationales* et avancement des travaux portant sur *The Architecture of National Commissions Structures*) ;
- tenue de cinq consultations régionales (*Rabat, Budapest, Djakarta, Dakar, Montevideo*) sur les documents de stratégie régionale et le futur document 32 C/5 ; en outre, la 19e Conférence quadriennale des commissions nationales de la région arabe a été organisée en prélude de la consultation sur le document C/5 à Rabat ;
- mise au point finale et présentation du nouveau *Plan d'action pour le renforcement des capacités des commissions nationales* ; établissement d'un calendrier de formation pour 2002-2003 ;
- aide à la formulation des stratégies régionales qui sous-tendent la décentralisation, à travers le soutien aux commissions nationales pour leurs activités globales relatives à la formation.

17011 295. Les efforts ont également visé à définir une nouvelle conception de la coopération avec la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO (FMACU) pour dynamiser le **mouvement des clubs UNESCO**, suite à la décision prise par le Conseil exécutif à sa 164e session

de renouveler les relations formelles avec cette ONG pour deux ans et de réévaluer les modalités de coopération à l'issue de cette période (décision 7.3). S'agissant d'instaurer de **nouveaux partenariats**, on a continué de mobiliser les parlementaires de toutes les régions pour appuyer les programmes et activités de l'UNESCO (deuxième réunion du Forum de parlementaires africains pour l'éducation pour tous – FAPED, et 28e session de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, par exemple). Un *Guide de la coopération avec les parlementaires à l'intention des commissions nationales* a également été établi.

17009

296. Des progrès considérables ont été faits en ce qui concerne la **capacité de communication** grâce aux activités suivantes : lancement du premier débat dans le cadre du Forum électronique pour les commissions nationales et leurs partenaires, tenue de séminaires d'information sur les relations avec les médias à l'intention des commissions nationales (en marge des consultations régionales à Rabat et Dakar), avancement de projets de communication novateurs, notamment le *Portail de la connaissance* et le CD-ROM pour les commissions nationales ainsi que la publication de la deuxième édition du bulletin d'information sur les commissions nationales et leurs partenaires *NCP Synergy*. On a également analysé les résultats d'une enquête sur les tendances relatives au parrainage de l'UNESCO, menée en collaboration avec les commissions nationales et les bureaux régionaux ; des travaux préparatoires sont en cours en vue de réexaminer les conditions d'utilisation du nom et de l'emblème de l'UNESCO ainsi que les modalités de sélection des partenaires pour l'exécution des programmes ; en outre, avec l'élaboration d'un dossier sur les partenariats, les commissions nationales disposent d'un nouvel instrument pour les aider dans leur travail de mobilisation.

297. Les commissions nationales se sont félicitées des innovations apportées au programme ainsi que de l'importance accordée au renforcement des capacités et aux matériels de formation. Toutefois, il n'est pas rare qu'on sollicite des éclaircissements sur le rôle que sont appelés à jouer respectivement le réseau hors Siège et les commissions nationales dans le processus de décentralisation et la délégation de pouvoir. Les consultations régionales sur le document 32 C/5 menées avec les commissions nationales ont offert l'occasion de réfléchir à de nouvelles modalités de coopération, notamment en instaurant une communication périodique au sein des groupes de pays. Il est particulièrement indispensable d'encourager les commissions nationales à agir au niveau local tout en maintenant des liens étroits avec leurs homologues dans les autres régions afin que le réseau hors Siège puisse avoir un rayonnement très large. Cela suppose obligatoirement un renforcement et une fiabilité accrue des modalités de communication.

17018

298. En matière de coopération avec les **organisations internationales intergouvernementales**, l'UNESCO a participé aux travaux des différents mécanismes de coordination interinstitutions, notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG). Au cours des six premiers mois de l'exercice, les résultats suivants ont été obtenus :

- prise en compte par les secteurs de programme, dans le cadre de leurs activités, des décisions, recommandations et résolutions adoptées par les Nations Unies, en particulier le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CEB) ;
- participation active à la réunion générale biennale ONU/Organisation de la Conférence islamique pour passer en revue la coopération entre les deux systèmes et planifier les actions futures. On notera en particulier que les participants à la réunion ont retenu le *Dialogue entre les civilisations* et la *Diversité culturelle* comme nouveaux secteurs d'action prioritaire pour l'ONU/OCI, l'UNESCO et l'ISESCO faisant office de points focaux ;

- coopération renforcée avec les OIG dans des domaines prioritaires se traduisant par un nombre accru d'activités conjointes.

17019 299. Les efforts ont en outre été poursuivis en vue de renforcer le partenariat avec les **organisations non gouvernementales** (ONG) en assurant une meilleure coordination avec les secteurs de programme et en facilitant les procédures d'évaluation, par les organes directeurs, de la coopération avec les ONG au regard des objectifs stratégiques de l'Organisation. Un document sur "les relations avec les ONG, les fondations et les institutions similaires" (document 165 EX/39) est soumis à la présente session du Conseil. Par ailleurs, le secteur s'est attaché à développer l'échange et la diffusion d'informations à tous les niveaux, par le biais notamment de sa base de données et de son site Web, et s'efforce de faciliter le fonctionnement des mécanismes de coopération existants au travers du Comité de liaison ONG-UNESCO et des consultations collectives sectorielles. Des efforts ont été faits pour favoriser l'extension régionale et nationale des mécanismes consultatifs, notamment dans le domaine de l'éducation pour tous, et pour sensibiliser les commissions nationales à l'importance de la coopération avec leurs partenaires locaux.

300. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a aidé à l'organisation de la quatrième réunion du réseau informel des chargés de liaison ONG d'institutions internationales (21 juin 2002) et participé à la réunion du Comité de liaison ONG-UNESCO (28 juin 2002). Une attention particulière sera accordée durant le biennium et au-delà au renforcement des mécanismes de coopération entre les unités hors Siège et les commissions nationales, d'une part, et la société civile sur le terrain, d'autre part, afin de répondre au souci croissant des Etats membres d'impliquer largement toutes les parties prenantes dans l'action de l'UNESCO. En outre, les efforts seront poursuivis en vue d'une participation active des ONG à la préparation et au suivi des résultats des grandes conférences internationales.

17023 301. En ce qui concerne la coopération avec les **sources de financement extrabudgétaires**, des efforts particuliers ont été déployés pour accroître et diversifier les contributions extrabudgétaires aux activités de l'UNESCO, et notamment pour améliorer la planification des activités financées à l'aide de ces ressources compte tenu des priorités définies dans le Programme ordinaire et la Stratégie à moyen terme. Suite à la décision 164 EX/6.3, les efforts se sont poursuivis pour définir les meilleurs moyens de planifier et de présenter, dans le cadre de l'élaboration prochaine du document 32 C/5, les activités futures qui seront financées à l'aide des ressources extrabudgétaires. En attendant, on utilise SISTER et FABS, dans toute la mesure possible, pour s'assurer que les activités financées à l'aide des ressources extrabudgétaires contribuent bien au renforcement des objectifs stratégiques et des priorités globales de l'UNESCO, et non à leur dilution.

302. On met également davantage l'accent sur les mesures visant à améliorer l'exécution effective par l'UNESCO des activités financées au moyen des contributions extrabudgétaires. On a entrepris d'analyser les principales raisons du taux d'exécution relativement faible enregistré en 2001, en vue de prendre des mesures correctrices - amélioration de la planification et de la prévision et simplification des procédures administratives, notamment. Un programme global de formation du personnel, tant au Siège qu'hors Siège, a également été mis en place en coopération avec HRM et BFC. Un stage a ainsi eu lieu à Mexico en mars 2002 à l'intention des personnels des Bureaux d'Amérique latine et des Caraïbes, d'autres stages étant prévus d'ici à la fin de l'année à Nairobi et au Qatar, ainsi qu'au Siège. Des matériels de présentation et didactiques détaillés sont en cours d'élaboration ; ils seront mis à la disposition des commissions nationales et des délégations permanentes intéressées.

303. Les **gouvernements donateurs bilatéraux** demeurent la principale source de contributions extrabudgétaires aux activités de l'UNESCO. Si les contributions de la plupart de ces donateurs continuent de fluctuer, plusieurs Etats membres - notamment le Japon, l'Italie, les pays nordiques, la

Belgique (y compris le Gouvernement flamand) et les Pays-Bas - restent très généreux dans leur appui à l'UNESCO. On est parvenu à simplifier quelque peu les modalités de coopération avec les gouvernements donateurs et des accords de coopération plus larges ont été conclus, notamment avec la France et l'Espagne ainsi qu'avec le Gouvernement flamand (en sus de l'accord de coopération en vigueur). Plusieurs projets individuels ont été approuvés pour financement au titre des fonds-en-dépôt depuis le début de 2002. D'importants progrès ont également été réalisés dans les relations avec la **Commission européenne**, qui appuie activement le rôle de premier plan joué par l'UNESCO dans le domaine de l'éducation pour tous. Une réunion est prévue à la fin de septembre pour examiner les principaux projets envisagés dans ce domaine.

304. Les efforts pour accroître la coopération avec des **organismes multilatéraux de développement**, à la fois en tant que sources de financement et que partenaires aux fins d'analyse et de promotion, ont été intensifiés. Les relations avec diverses sources de financement des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI), qui devient bien vite un très important partenaire de l'Organisation, ont remarquablement progressé. L'UNESCO continue également à participer aux réunions des conseils d'administration du PNUD et du FNUAP ainsi qu'aux réunions du Conseil économique et social des Nations Unies et exerce une influence notable sur les nouveaux accords de coopération entre les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies. Elle cherche également à établir une relation de travail plus étroite avec l'UNOPS ; une réunion technique est prévue en septembre 2002 à Paris pour définir le contenu et les modalités d'une coopération au caractère plus opérationnel.

305. La coopération avec les banques **multilatérales de développement**, en particulier la Banque africaine de développement et le Fonds de l'OPEP pour le développement international, est restée axée sur des activités conjointes tendant à définir et préparer des projets. Des discussions visant à ce que l'UNESCO participe davantage à l'exécution d'activités concrètes de coopération technique sont en cours. Les perspectives de développement de la coopération avec la Banque islamique de développement, notamment en faveur de l'Afghanistan, sont également prometteuses. Des consultations ont régulièrement lieu avec la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale, mais les activités directes de coopération restent limitées.

306. A mesure que sa structure hors Siège s'étend, l'Organisation accroît sa participation à la programmation conjointe au niveau des pays au titre des bilans communs par pays (CCA) et de l'UNDAF pour ce qui est du système des Nations Unies, et des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) en ce qui concerne les institutions issues des accords de Bretton Woods. Par le biais de ces activités, coordonnées au Siège, l'UNESCO est en fait en mesure d'exercer son influence sur de très importantes ressources extérieures mises à la disposition des pays en développement dans ses domaines de compétence.

307. Après la restructuration des mécanismes de l'UNESCO régissant le traitement des sources de financement du **secteur privé**, ce dernier devrait, dans les prochaines années, jouer un rôle de plus en plus grand dans les activités extrabudgétaires. L'accent sera essentiellement mis sur le développement des relations avec les principales fondations et entreprises privées sérieuses qui financeront des activités de l'UNESCO au titre de fonds-en-dépôt. L'Organisation participe en outre activement aux efforts de coordination des Nations Unies à cet égard. La mise au point d'instruments susceptibles d'augmenter les possibilités de collecte de fonds auprès du grand public, notamment par publipostage, est également à l'étude.

Faits marquants observés dans les sous-régions qui relèvent d'un bureau multipays et tendances et aspects généraux de l'exécution du programme

308. Comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, on envisage d'inclure dans les futurs documents EX/4 des rapports analytiques individuels portant sur les faits marquants intervenus dans un certain nombre de bureaux multipays. On trouvera ci-après en guise d'exemple une évaluation pertinente effectuée par le Directeur du Bureau multipays de Kingston. Ce type d'exercice devrait se développer et devenir partie intégrante des rapports ultérieurs.

Bureau multipays de Kingston

309. Le Bureau de l'UNESCO dans les Caraïbes s'occupe de quelque (19) pays insulaires en développement ainsi que de trois Etats continentaux, Suriname, Guyana et Belize. Etant donné l'immensité de la zone géographique et le nombre de pays qu'il couvre, son nouveau directeur n'a pas été en mesure de se rendre partout et il serait par conséquent prématuré de donner à ce stade un aperçu analytique de l'évolution et des tendances observées dans la région. Un certain nombre de faits marquants, qui auront probablement une incidence sur l'exécution de nos programmes, ont toutefois été relevés à la Jamaïque et dans un certain nombre d'autres pays des Caraïbes.

310. Les événements du 11 septembre 2001 ont déclenché dans toute la région des Caraïbes une onde de choc encore sensible à ce jour – la région est tellement dépendante des recettes du tourisme pour son développement et le bien-être économique et social de sa population que le climat d'insécurité consécutif aux événements du 11 septembre a eu un impact considérable sur le nombre de touristes la visitant au dernier trimestre 2001 et au premier trimestre 2002. Il s'en est donc suivi, tant au plan interne qu'externe, une concurrence féroce entre les différentes îles. Non seulement le nombre de touristes a diminué mais, les prix ayant considérablement baissé, les recettes en devises ont faibli.

311. La Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement ont l'une et l'autre prévu que de graves répercussions économiques se feraient sentir au cours du prochain cycle budgétaire. Cette situation a été aggravée fin 2001 par une série d'ouragans et d'inondations hors du commun et par des précipitations exceptionnellement élevées en 2002. Les gouvernements de plusieurs pays ont dû redistribuer des crédits pour les affecter à des programmes d'urgence et à la reconstruction de routes et autres infrastructures. Il est donc encore trop tôt pour constater l'incidence directe de ces phénomènes sur le secteur du développement social, c'est-à-dire l'éducation et la santé, bien que la plupart des observateurs du développement prévoient une baisse des investissements dans ces deux domaines.

312. La nette augmentation de la criminalité et de la violence en Jamaïque, au Guyana, à la Trinité et Tobago, à la Barbade et aux Bahamas, attribuée essentiellement au commerce international illicite de drogues, constitue un autre sujet de préoccupation dans toute la région. Elle entraîne non seulement un risque de désintégration sociale, mais une augmentation de la part du budget allouée aux forces de sécurité, ce qui risque d'influer à son tour sur les ressources budgétaires consacrées à l'éducation, la santé et la culture. L'instabilité politique et les troubles de l'ordre public viennent aggraver ce sérieux problème de sécurité. Les liens entre "la communauté", la pauvreté et d'autres pathologies sociales (comme le crime, la drogue, la prostitution et la violence des gangs) sont tout à fait clairs. Il devient impératif d'instaurer dans la région une gouvernance et un développement reposant davantage sur la communauté. Dans la plupart des pays, les interventions visant à faciliter un tel changement devront tenir compte des événements extérieurs, qui risquent de porter atteinte au développement de programmes d'auto-assistance et d'initiatives collectives, si nécessaires.

313. Dans toute la région, les systèmes éducatifs souffrent cruellement du manque de personnel et autres ressources. On constate actuellement dans ce secteur une tendance à la fuite des cerveaux vers des pays tels que le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et, de plus en plus, vers des pays d'Afrique comme le Botswana et l'Afrique australe, principalement dans ce dernier cas du fait de la disparition d'enseignants victimes du VIH/sida. Très nombreux sont les enseignants originaires des Caraïbes, en particulier de la Jamaïque et du Guyana, qui émigrent chaque année et ce sont ceux qui ont la meilleure formation en sciences et en technologies de l'information qui partent. Le problème de la perte des enseignants les plus qualifiés a de grandes chances de continuer à s'aggraver en même temps que la situation économique de nombreux pays. Il empirera sans doute encore du fait de l'incidence probable du VIH/sida sur le secteur de l'éducation et sur la profession enseignante dans les années à venir. Il est désormais officiel que la région des Caraïbes se situe au deuxième rang mondial pour son taux d'incidence du VIH/sida et que, jusqu'à présent, les travaux de recherche ou les plans stratégiques concernant l'impact du VIH/sida dans le secteur de l'éducation ont été relativement peu nombreux. La capacité des pays de la région à atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015 est donc gravement menacée.

314. Autre tendance préoccupante, le nombre croissant de jeunes gens qui, dans le système officiel, abandonnent l'école. Les études réalisées font apparaître d'importantes disparités des résultats selon les sexes, ceux des filles étant largement supérieurs à ceux des garçons. Cette tendance est manifeste tout au long de la filière éducative, jusqu'au troisième degré. Ce phénomène, qui n'a guère fait l'objet de recherches approfondies, pourrait être lié aux problèmes sociaux croissants auxquels sont confrontés les jeunes gens, comme la violence et les problèmes liés à la drogue, ainsi que l'absence de possibilités d'emploi une fois leurs études secondaires terminées.

315. Compte tenu de la mondialisation croissante de la société et des impératifs qu'imposent les défis auxquels le secteur de l'éducation doit actuellement faire face, il conviendrait en priorité de définir une stratégie de réforme régionale de l'enseignement, afin de faire pièce à la baisse de qualité de l'éducation, détérioration du taux de réussite scolaire, des résultats, et augmentation des taux d'abandon des études et de redoublement. Comme l'a souligné M. Clive Thomas, chercheur à l'Université du Guyana, *"Pour résoudre ces problèmes, il faut absolument que les ministères de l'éducation modifient leur conception du développement des ressources humaines et adoptent une vision plus globale afin d'abandonner l'optique traditionnelle de l'éducation qui continue de prévaloir chez eux"*. Il est indispensable qu'en aidant des gouvernements à atteindre les objectifs de l'EPT, l'UNESCO s'emploie de plus en plus à résoudre ces problèmes cruciaux.

316. L'intégration régionale reste un objectif majeur soutenu par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et par les gouvernements de la région. Il faut prendre encore d'autres mesures en vue d'instaurer le cadre politique nécessaire pour faciliter ce processus, en particulier dans certains domaines de compétence de l'UNESCO. Compte tenu du phénomène de mondialisation, la plupart des donateurs reconnaissent toutefois la nécessité d'accroître l'intégration régionale et soutiennent les efforts en ce sens. Le téléenseignement et l'utilisation des nouvelles technologies pour les communications régionales bénéficient de plus en plus du soutien financier de donateurs multi et bilatéraux, ouvrant ainsi à l'UNESCO des possibilités de coopération dans ces domaines.

317. Malgré ces circonstances défavorables et les facteurs qui entravent le développement dans la région, il convient de noter que, d'un point de vue général, les pays des Caraïbes ont, à de rares exceptions près, "réussi", ou sont "en passe de réussir" à progresser dans les domaines de la santé et de l'éducation, comme l'indique le Rapport mondial du PNUD sur le développement humain 2002 qui prend en considération des facteurs tels que l'espérance de vie, le niveau d'instruction atteint, les libertés civiles, les droits de l'homme et le revenu réel. Mais, comme le soulignait M. Clive Thomas, *"sous-estimer les prodigieux déficits et fossés économiques et sociaux qui sont apparus en dépit des importants progrès enregistrés aurait de graves conséquences à long terme"*.

318. L'orientation et le fil directeur des activités du Bureau multipays de l'UNESCO dans les Caraïbes seront donc fonction des tendances et caractéristiques régionales susmentionnées tout en restant conformes au cadre d'action général de l'UNESCO.

QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

15004

319. Le **budget ordinaire** pour 2002-2003 approuvé par la Conférence générale à sa 31e session s'élevait à **544.367.250 dollars**. Au 30 juin 2002, ce montant a fait l'objet d'un relèvement dû :

- (i) au report de **8.005.346 dollars** correspondant au solde non dépensé et non vérifié des crédits du budget ordinaire approuvé pour 2001-2002, en application de la décision prise par le Conseil exécutif à sa 164e session (*décision 164 EX/6.2*) et
- (ii) à des dons et contributions spéciales pour un montant de **508.110 dollars**, dont des contributions de gouvernements aux frais de fonctionnement des unités hors Siège (204.815 dollars), conformément à la Résolution portant ouverture de crédits (*résolution 31 C/73, paragraphe A (b)*),

qui a porté le montant des crédits ajustés à **552.880.706 dollars**. Le Directeur général exprime sa gratitude aux gouvernements, institutions et particuliers pour la générosité de leurs dons et contributions.

320. Au 30 juin 2002, le total des crédits ouverts pour les Titres I à III du budget s'élevait à 552.094.156 dollars. Or, la Résolution portant ouverture de crédits dispose que pour respecter le plafond budgétaire, ce montant doit être réduit de 11.034.300 dollars par absorption de coûts au cours de l'exécution du programme, ce que le Directeur général entend faire en abaissant les dépenses de personnel. Au 30 juin 2002, le **montant total des fonds engagés pour les Titres I à III** s'élevait à 110.891.500 dollars*, soit 20,5 % du montant "réduit" des crédits (541.059.856 dollars).

321. En ce qui concerne les **dépenses de personnel**, les crédits alloués s'élevaient au 30 juin 2002 à 324.070.700 dollars, y compris la réserve pour les reclassements (321.040.700 dollars prévus dans la Résolution portant ouverture de crédits pour 2002-2003), plus un virement de 3.030.000 dollars du Titre IV du budget (*Augmentations prévisibles des coûts*) approuvé par le Conseil exécutif à sa 164e session (*décision 164 EX/6.2*). Les **dépenses effectives de personnel** au 30 juin 2002 s'élevaient à 73.207.360 dollars, soit 22,6 % des crédits de 324.070.700 dollars équivalant à 23,4 % des crédits "réduits" de 313.036.400 dollars compte tenu de l'absorption de 11.034.300 dollars mentionnée au paragraphe 320.

322. Au titre du **Programme de participation**, 2.002 demandes représentant un montant total de 77.576.022 dollars ont été reçues durant l'exercice biennal en cours, dont 460, représentant un montant de 7.968.782 dollars, étaient approuvées au 31 juillet 2002. Sur ce total, huit demandes étaient approuvées au titre du programme d'aide d'urgence.

323. Pour les six premiers mois de l'exercice 2002-2003, les dépenses totales afférentes à l'exécution d'activités financées sur des **ressources extrabudgétaires** se sont élevées à **134,5 millions de dollars**, soit une augmentation de **84,5 millions de dollars** par rapport à la même période de l'exercice antérieur. Toutefois, ce niveau apparemment élevé d'exécution pourrait devoir

* En ce qui concerne les dépenses hors Siège, le montant total des dépenses engagées ne concerne que 53 des 65 unités hors Siège, soit 93 % des ressources décentralisées de l'Organisation (*voir document 165 EX/4, Partie II, "Tableau de bord"*).

être revu quand les dépenses de projet des bureaux hors Siège seront intégrées dans le système financier et budgétaire central (FABS).

Sources de financement	Dépenses d'exécution (six premiers mois de l'exercice biennal)		Augmentation/(diminution) en 2002-2003 par rapport à 2000-2001
	2000-2001 \$M	2002-2003 \$M	\$M
Sources Nations Unies			
PNUD	4,3	3,1	(1,2)
FNUAP	1,6	1,2	(0,4)
Autres sources Nations Unies	6,4	21,2	14,8
Autres sources			
Banque mondiale	0,1	0,5	0,4
Banques et fonds régionaux	0,3	1,6	1,3
Fonds-en-dépôt autofinancés	12,9	67,1	54,2
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons	13,8	21,3	7,5
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	10,6	18,5	7,9
Total général	50,0	134,5	84,5

Il est à noter que 62 % des dépenses sont imputables à deux principaux programmes : la coopération de l'UNESCO avec le Brésil (66,4 millions de dollars, soit 49 % des dépenses totales) au titre de fonds-en-dépôt autofinancés et le programme iraquien "Pétrole contre nourriture" (représentant 17,9 millions de dollars, soit 13 % des dépenses totales) au chapitre Autres sources Nations Unies.

Cent soixante-cinquième session

165 EX/4
Partie II
PARIS, le 27 septembre 2002
Original anglais/français

Point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE II

Tableau de bord de l'exécution du programme en 2002-2003

(31 C/5 approuvé)

N° 30

Etat au 31 août 2002

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION

II. PRESENTATION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002-2003

- Figure 1** Evolution du budget ordinaire de l'UNESCO de 1981 à 2003 (croissance nominale et croissance réelle)
- Figure 2** Répartition des crédits du budget ordinaire pour 2002-2003
- Figure 3** Répartition du budget total pour 2002-2003 (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) entre les dépenses de personnel et d'activités et entre le programme, le soutien de l'exécution du programme et la direction/administration
- Figure 4** Répartition du budget ordinaire pour 2002-2003 entre les dépenses de personnel et d'activités et entre le programme, le soutien de l'exécution du programme et la direction/administration

III. EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE

- Tableau 1** Exécution du Programme ordinaire par article budgétaire principal (incluant les Dépenses de personnel et le Programme de participation)
- (Tableau 2)** (Exécution du programme par catégorie de dépenses)
- Tableau 3** Exécution du programme par principal article budgétaire (à l'exclusion des dépenses de personnel et du Programme de participation)
- Tableau 4** Utilisation des fonds décentralisés
- Tableau 5** Programme de participation
A. Exécution par région
B. Exécution par nature des dépenses
- Tableau 6** Etat des effectifs et dépenses de personnel
- (Tableau 7)** (Etat des Titres I, II.C et III par principal article budgétaire et par principaux postes de dépenses au 31 août 2002)

IV. PRESENTATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

- Figure 5** Programmes opérationnels extrabudgétaires pour 2002-2003 ventilés par source de fonds et par grand programme
- Figure 6** Programmes opérationnels extrabudgétaires, allocations et dépenses au 30 juin 2002

V. EXECUTION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ET EXTRABUDGETAIRES

- Tableau 8** Exécution des programmes extrabudgétaires par source de fonds
- Tableau 9** Exécution des programmes extrabudgétaires par région
- Tableau 10** Exécution des programmes extrabudgétaires par secteur

ANNEXE **Tableau détaillé de la situation du budget ordinaire au 31 août 2002**

I. INTRODUCTION

1. Le "Tableau de bord de l'exécution du programme" est un document technique qui vise à faciliter l'examen et l'évaluation par le Conseil exécutif de l'exécution du budget des programmes approuvés. La nature et la présentation des données figurant dans le document ont évolué avec les années de manière à répondre aux besoins du Conseil qui a souhaité disposer de renseignements complets et plus appropriés.

2. Un aspect important de la réforme en cours est l'adoption d'un système intégré d'information moderne sur la gestion. FABS, qui est la composante financière et comptable du nouveau système, est progressivement mis en service depuis janvier 2002. Comme cela a été indiqué à la dernière session du Conseil exécutif, **le Système financier et budgétaire fondé sur SAP (FABS) n'est pour l'instant utilisé qu'au Siège** (voir 164 EX/5, Partie II, paragraphe 24). Afin de réduire les risques au minimum et de tenir compte des ressources disponibles dans l'exécution du projet, il a été décidé de renvoyer l'intégration des unités hors Siège à une date ultérieure en 2002-2003. Un plan d'action visant à assurer une intégration sans danger de ces unités est actuellement mis au point et les activités qui permettront d'étendre progressivement le système aux unités hors Siège devraient débiter dans un proche avenir.

3. En attendant, des mesures ont été prises à titre provisoire pour recevoir et traiter au niveau central au Siège les données relatives aux provisions de fonds hors Siège. Malgré ces dispositions particulières, le nombre considérable des entrées de données de terrain a occasionné une surcharge. On prévoit que le retard accumulé sera rattrapé avant la prochaine session du Conseil exécutif.

4. La situation décrite ci-dessus a été un sérieux obstacle pour l'établissement du présent Tableau de bord. En vue d'y remédier, il a été demandé aux unités hors Siège de fournir un rapport simplifié sur l'état de l'exécution du budget des activités décentralisées au 30 juin 2002. Le temps a manqué pour analyser et compiler toutes les données recueillies. Les chiffres communiqués par 53 des 65 unités hors Siège ont fait l'objet d'un examen approfondi avant d'être incorporés dans le Tableau de bord. Les données provenant des autres unités hors Siège, qui n'ont pas été reçues en temps voulu pour que leur exactitude soit vérifiée, n'ont pas été incluses. Le manque de temps a aussi empêché d'achever l'étude de l'exécution du programme par catégorie de dépenses.

5. Par conséquent, il n'a pas été possible, pour la présente session du Conseil, d'établir les tableaux suivants qui sont habituellement contenus dans le Tableau de bord :

Tableau 2 : Exécution du programme par catégorie de dépenses

Tableau 7 : Etat budgétaire des Titres I, II.C et III par principal article budgétaire et par grande catégorie de dépenses.

6. S'agissant du **tableau 4**, relatif aux fonds décentralisés, les 53 unités hors Siège prises en considération comptent pour 93 % dans les ressources décentralisées de l'Organisation au titre du Programme ordinaire et, de ce fait, les données présentées montrent encore bien l'état d'exécution des activités décentralisées. Des explications détaillées sont données dans ce tableau.

7. En ce qui concerne le **tableau 1** (Exécution du Programme ordinaire par article budgétaire principal – y compris les dépenses de personnel et le Programme de participation) et le **tableau 3** (Exécution du programme par article budgétaire principal, non compris les dépenses de personnel et le Programme de participation), on y a fait figurer uniquement les données du Siège dans un souci de précision. Seuls les crédits et les dépenses se rapportant au Siège sont donc mentionnés sous les

titres "31 C/5 approuvé", "Crédits ouverts pour le plan de travail" et "Dépenses". Comme antérieurement, ces tableaux sont arrêtés au 31 août 2002.

8. S'agissant des opérations extrabudgétaires, il n'a pas été possible de dresser des états séparés pour le Siège et les unités hors Siège étant donné que les budgets des projets exécutés conjointement ne sont pas ventilés. En conséquence, tous les tableaux relatifs aux programmes extrabudgétaires donnent les indications à la fois sur les opérations du Siège et sur les opérations hors Siège. Les unités hors Siège prises en considération comptent pour 96 % dans les ressources destinées aux projets entièrement décentralisés. Les données concernant les programmes extrabudgétaires sont arrêtées au 30 juin 2002.

9. En dépit de ce qui précède, le Tableau de bord a été restructuré et on s'est efforcé de faciliter l'interprétation des figures et des tableaux dont chacun est accompagné d'explications sur la méthode employée et d'observations.

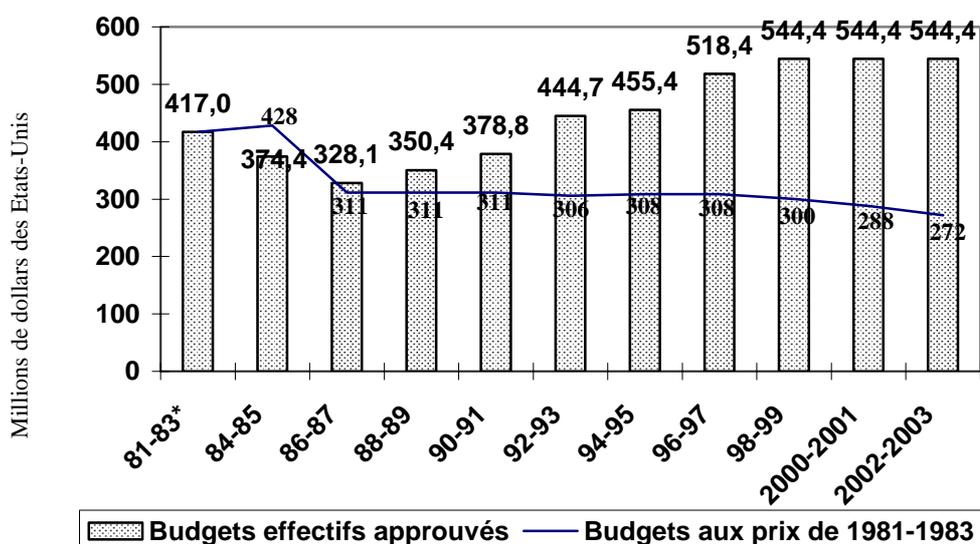
10. Il convient de noter que le présent Tableau de bord correspond au budget approuvé dans le document 31 C/5 (544,4 millions de dollars). Il ne comprend pas le report du solde non dépensé de 2000-2001 s'élevant à 8.005.346 dollars qui a été approuvé par le Conseil exécutif à sa 164e session. Un rapport sur les différentes activités qu'il est prévu de financer au moyen des fonds reportés fait l'objet du document 165 EX/27.

II. PRESENTATION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002-2003

Figure 1

EVOLUTION DU BUDGET ORDINAIRE DE L'UNESCO DE 1981 A 2003

(Croissance nominale et croissance réelle)



* Chiffre correspondant aux deux tiers du budget triennal.

Méthodologie

La figure 1 permet de comparer l'évolution du budget depuis plus de vingt ans en **valeur nominale** (ou le plafond budgétaire approuvé) et en **valeur réelle** correspondant au volume de ressources réellement disponibles pour réaliser le programme de travail compte tenu de la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation.

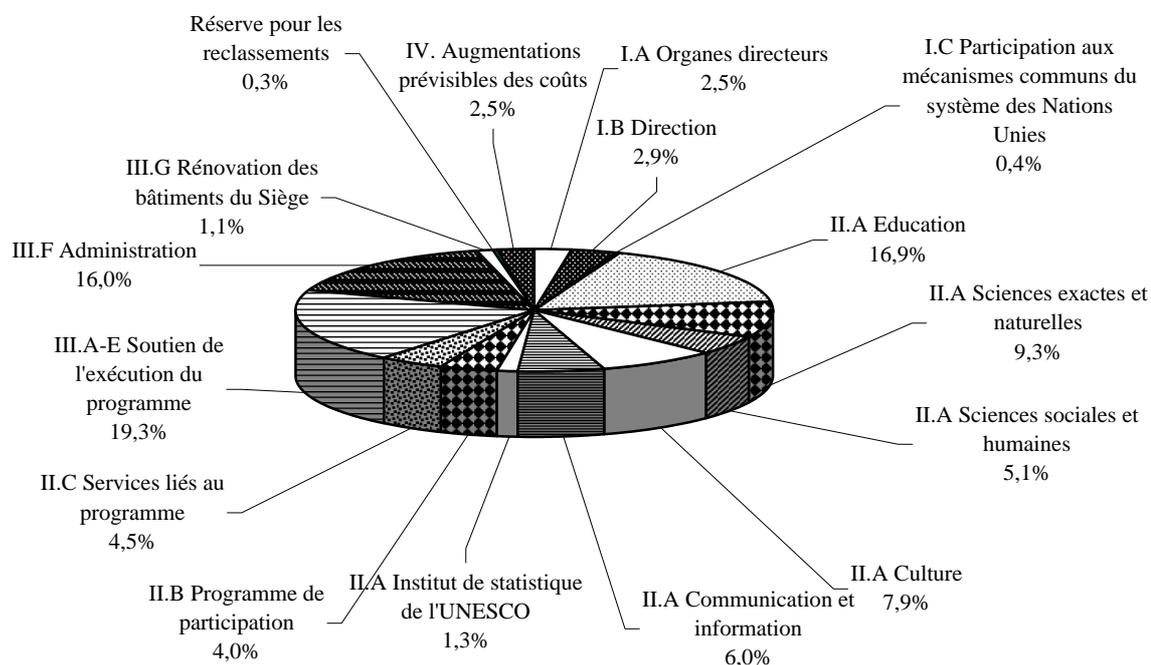
Contrairement à la présentation statistique précédente, qui ramenait le niveau des prix à l'année 2000 choisie comme base indiciaire, la période 1981-1983 constitue ici la base indiciaire comparative (c'est-à-dire le point de départ théorique). Ce choix de la base indiciaire ne modifie aucunement la tendance à la réduction du pouvoir d'achat du budget que l'on constate d'une année à l'autre depuis déjà 1981-1983. Mais cette présentation est plus logique et d'une interprétation visuelle plus aisée.

Observations

Malgré une tendance à l'augmentation du budget en **valeur nominale**, c'est-à-dire en dollars (cf. la suite croissante en "panneaux"), les ressources subissent en réalité une détérioration significative en **valeur réelle**, c'est-à-dire en volume d'activités. L'Organisation voit en fait les ressources réellement disponibles pour mettre en œuvre son programme de travail diminuer (cf. la courbe décroissante).

Figure 2

REPARTITION DES CREDITS DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2002-2003



Méthodologie

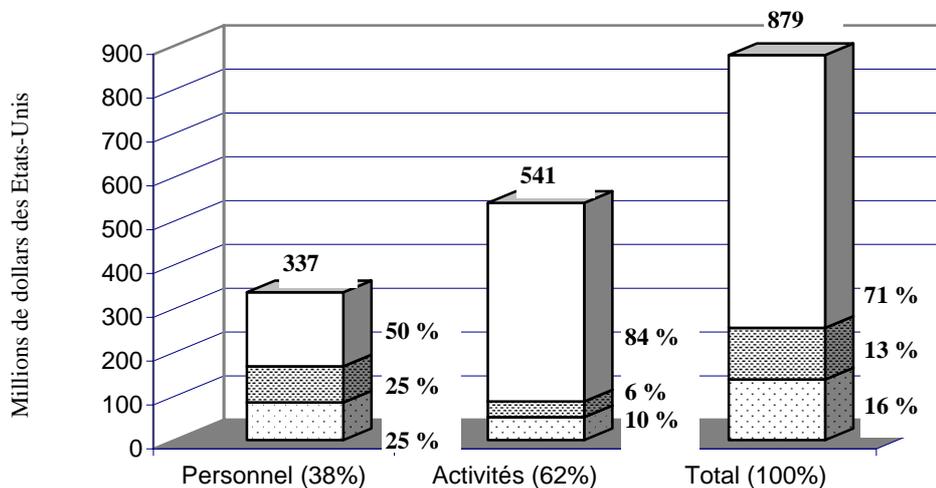
La figure 2 indique la répartition du budget ordinaire en fonction des Titres budgétaires figurant dans le document 31 C/5 approuvé (page XXIII).

Observations

La structure du Programme et budget qui est détaillée ici a été rationalisée. On rappellera en particulier le regroupement en quatre titres principaux au lieu de sept dans les précédents C/5, et l'introduction d'un grand programme distinct consacré aux sciences sociales et humaines.

Figure 3

**REPARTITION DU BUDGET TOTAL POUR 2002-2003
(BUDGET ORDINAIRE ET FONDS EXTRABUDGETAIRES)
ENTRE LES DEPENSES DE PERSONNEL ET D'ACTIVITES
ET ENTRE LE PROGRAMME, LE SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME
ET LA DIRECTION/ADMINISTRATION**



- Programmes (Titres II.A : Programmes, B : Programme de participation, C : Services liés au programme)
- ▨ Soutien de l'exécution du programme (Titres III.A : BSP, B : BB, C : BFC, D : ERC, E : HRM, G : Rénovation des bâtiments du Siège)
- ▤ Direction et administration (Titre I : Politique générale et Direction et Titre III.F : ADM)

Méthodologie

Le budget total (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) se subdivise en dépenses de personnel et en dépenses au titre des activités, représentées respectivement par les deux premières colonnes. Chacune des trois colonnes se décompose en "programme", "soutien de l'exécution du programme" et "direction et administration".

Cette analyse inclut le Titre IV du budget et tient compte de l'ajustement de 11 M\$ au budget ordinaire (544,4 M\$) que le Directeur général prévoit d'absorber sur les coûts de personnel. En ce qui concerne les fonds extrabudgétaires, l'analyse se fonde sur le niveau des ressources anticipé dans le document 31 C/5 approuvé (334,2 M\$). Pour les deux types de fonds, les coûts de personnel incluent exclusivement les coûts des postes établis.

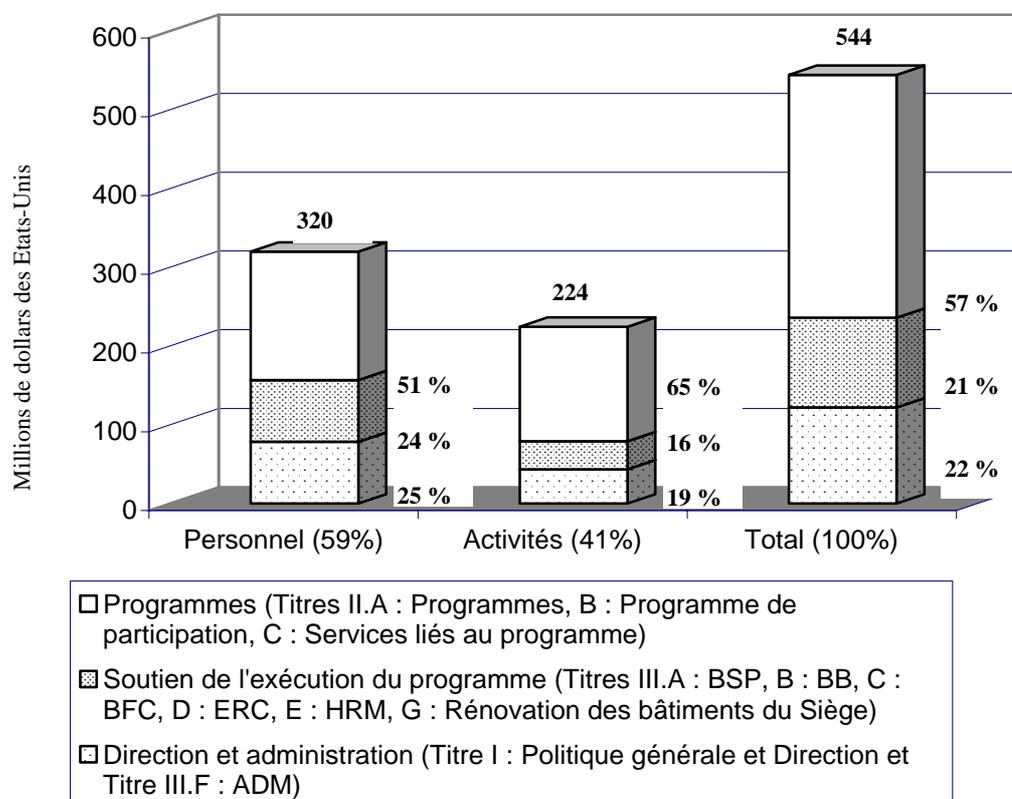
Observations

L'intérêt de ce graphique est de montrer que le poids relatif des postes établis au sein du budget total (budget ordinaire plus fonds extrabudgétaires) est de 38 %.

On relèvera également que le poids relatif de la "direction et administration" et du "soutien de l'exécution du programme" dans le budget total s'établit à 29 %, tandis que le poids relatif de la "direction et administration" stricto sensu représente 16 % du budget total.

Figure 4

**REPARTITION DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2002-2003
ENTRE LES DEPENSES DE PERSONNEL ET D'ACTIVITES
ET ENTRE LE PROGRAMME, LE SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME
ET LA DIRECTION/ADMINISTRATION**



Méthodologie

La figure 4 porte uniquement sur le budget ordinaire. Celui-ci se subdivise en dépenses de personnel et en dépenses au titre des activités représentées respectivement par les deux premières colonnes. Chacune des trois colonnes se décompose en "programme", "soutien de l'exécution du programme" et "direction/administration".

Cette analyse inclut le Titre IV du budget ordinaire et tient compte de l'ajustement de 11 M\$ au budget ordinaire (544,4 M\$) que le Directeur général prévoit d'absorber sur les coûts de personnel. Les coûts de personnel incluent exclusivement les coûts des postes établis.

Observations

Les coûts de personnel pèsent plus lourd dans le budget ordinaire : constituant seulement 38 % du budget total (figure 3), ils représentent 59 % du budget ordinaire (figure 4). Cette situation s'explique par le fait que le personnel permanent financé par le budget ordinaire est également engagé dans la mise en œuvre des programmes extrabudgétaires de l'UNESCO. On notera a contrario que les postes établis financés par les ressources extrabudgétaires restent encore relativement limités.

D'autre part, le poids de "direction/administration" et du "soutien de l'exécution du programme" est également relativement plus élevé dans le budget ordinaire où il représente 43 % (figure 4), contre 29 % dans le budget total (figure 3). Ceci vient du fait que les services administratifs sont financés par le budget ordinaire, mais soutiennent les activités du Programme

ordinaire aussi bien que les projets extrabudgétaires. Néanmoins, les ressources extrabudgétaires participent également au financement des frais généraux par le biais des fonds collectés au titre des dépenses d'appui.

III. EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE

TABLEAU 1

EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE PAR ARTICLE BUDGETAIRE PRINCIPAL

(Dépenses du Siège, y compris les dépenses de personnel
et le Programme de participation, au 31 août 2002)

Méthodologie

Le tableau 1 indique l'exécution du Programme ordinaire par article budgétaire principal.

Seules les informations financières du Siège ont été intégrées ici (comme expliqué dans l'introduction).

Ce tableau inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et tient compte des virements de crédits aux autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif.

La différence entre les colonnes "31 C/5 approuvé" et "Crédits ouverts pour le plan de travail" tient aux montants transférés du Titre IV et à l'affectation des dons supplémentaires reçus jusqu'au 31 août 2002. Elle est également en partie imputable, notamment dans le cas des grands programmes, au fait que les budgets prévus pour les unités hors Siège n'ont pas encore été complètement décentralisés. La décentralisation des ressources se poursuivra ultérieurement, une fois que les secteurs de programme auront achevé d'évaluer les besoins les plus urgents ou prioritaires. A cet égard, le Directeur général a donné pour instruction à l'ensemble des secteurs ou unités de respecter, au minimum, le taux de décentralisation indiqué dans le document 31 C/5 approuvé. La situation est suivie de très près et fera l'objet d'un réexamen à la fin de 2002.

Observations

Le taux d'exécution global au 31 août 2002 s'élève à 30,3 % et est supérieur à celui du biennium précédent à la même date (29,3 %). Il demeure, par ailleurs, assez proche de l'objectif théorique de 33,3 % correspondant au prorata du temps écoulé depuis le début du biennium (8 mois sur 24).

TABLEAU 1
EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE
PAR ARTICLE BUDGETAIRE PRINCIPAL
(Dépenses du Siège, y compris les dépenses de personnel
et le Programme de participation, au 31 août 2002)

Article budgétaire	31 C/5 approuvé	Crédits ouverts pour le plan de travail*	Dépenses (engagées effectuées)	Taux d'exécution
	\$	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE ET DIRECTION GENERALE				
A. Organes directeurs				
1. Conférence générale	6 292 400	6 294 400	473 378	7,5
2. Conseil exécutif	7 839 400	7 858 800	1 849 005	23,5
Total, Titre IA	14 131 800	14 153 200	2 322 383	16,4
B. Direction				
3. Direction générale	2 282 100	2 295 800	546 114	23,8
4. Cabinet du Directeur général	6 437 700	6 499 100	2 474 287	38,1
5. Contrôle interne	4 671 600	4 698 000	1 286 677	27,4
6. Normes internationales et affaires juridiques	2 795 000	2 853 500	788 159	27,6
Total, Titre IB	16 186 400	16 346 400	5 095 237	31,2
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies				
	2 153 000	2 153 000	445 782	20,7
TOTAL, TITRE I	32 471 200	32 652 600	7 863 402	24,1
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME				
A. Programmes				
I Education	58 398 100	60 035 132	21 204 812	35,3
II Sciences exactes et naturelles	35 736 000	36 586 507	11 237 186	30,7
III Sciences sociales et humaines	20 661 900	21 739 500	6 980 839	32,1
IV Culture	32 866 100	33 660 760	10 454 275	31,1
V Communication et information	21 881 800	22 302 813	6 738 459	30,2
Institut de statistique de l'UNESCO	7 170 000	7 320 000	3 405 150	46,5
Total, Titre II.A	176 713 900	181 644 712	60 020 721	33,0
B. Programme de participation				
	22 000 000	22 000 000	1 433 850	6,5
C. Services liés au programme				
1. Coordination de l'activité en faveur de l'Afrique	2 647 700	2 669 100	607 927	22,8
2. Programme de bourses	1 962 400	1 979 900	883 441	44,6
3. Information du public	20 043 800	20 277 600	6 706 766	33,1
Total, Titre II.C	24 653 900	24 926 600	8 198 134	32,9
TOTAL, TITRE II	223 367 800	228 571 312	69 652 705	30,5
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION				
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme				
	6 128 000	6 217 390	1 542 842	24,8
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution				
	4 244 900	4 277 100	1 101 720	25,8
C. Gestion et coordination des unités hors Siège				
	3 474 500	3 545 900	887 265	25,0
D. Relations extérieures et coopération				
	19 488 000	19 893 900	6 891 604	34,6
E. Gestion des ressources humaines				
	25 684 800	25 931 500	5 789 905	22,3
F. Administration				
	88 685 500	90 539 724	33 300 454	36,8
G. Rénovation des bâtiments du Siège				
	6 292 500	6 452 500	0	-
TOTAL, TITRE III	153 998 200	156 858 014	49 513 790	31,6
TOTAL, TITRES I-III	409 837 200	418 081 926	127 029 897	30,4
Réserve pour les reclassements	1 500 000	1 500 000	0	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS				
	13 690 850	10 320 850	0	-
TOTAL, TITRES I-IV	425 028 050	429 902 776	127 029 897	29,5
MOINS : Montant à absorber, au cours de l'exécution du Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé**				
	(-11 034 300)	(-11 034 300)	-	-
TOTAL	413 993 750	418 868 476	127 029 897	30,3

* La colonne "Crédits ouverts pour le plan de travail" inclut l'affectation des dons reçus et les virements du Titre IV aux Titres I-III déjà approuvés par le Conseil exécutif.

** Le montant de 11.034.300 dollars figure ici intégralement dans le budget du Siège, bien qu'on prévoit que ce montant sera absorbé dans les limites du budget global des dépenses de personnel.

TABLEAU 2

EXECUTION DU PROGRAMME PAR CATEGORIE DE DEPENSES

Comme expliqué dans l'introduction, le tableau 2 qui montre l'affectation du budget total et l'exécution par catégorie de dépenses, sans avoir à distinguer les parts relatives du Siège et des unités hors Siège, a dû être supprimé pour la présente session du Conseil exécutif. Compte tenu de la simplification provisoire du rapport financier manuel obtenu des unités hors Siège au 30 juin 2002 (en raison de la période transitoire liée à l'implantation de FABS), l'information sur l'exécution par catégorie de dépenses est aujourd'hui disponible de manière fiable uniquement pour le Siège, et non pas pour les unités hors Siège. Or, le budget approuvé (31 C/5) n'est ventilé par catégorie de dépenses qu'au niveau global sans distinguer le Siège des unités hors Siège. Ainsi, sur le plan méthodologique, ce tableau est temporairement impossible à réaliser.

TABLEAU 3

EXECUTION DU PROGRAMME PAR PRINCIPAL ARTICLE BUDGETAIRE

(Dépenses du Siège, à l'exclusion des dépenses de personnel
et du Programme de participation, au 31 août 2002)

Méthodologie

Le tableau 3 fait apparaître l'état d'avancement des activités du programme par principal article budgétaire (à l'exclusion des dépenses de personnel et du Programme de participation).

Seules les informations financières du Siège ont été intégrées ici (comme expliqué dans l'introduction).

Le tableau inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et prend en compte les virements de ce titre aux autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif.

La différence entre les colonnes "31 C/5 approuvé" et "Crédits ouverts" s'explique par les montants virés du Titre IV et par les donations ajoutées aux crédits approuvés au 31 août 2002. Elle est aussi partiellement imputable, en particulier au titre des grands programmes, au fait que les budgets prévus pour les unités hors Siège ne sont pas encore complètement décentralisés. D'autres ressources seront ultérieurement décentralisées, quand les Secteurs de programme auront achevé l'évaluation en cours des besoins les plus urgents ou prioritaires. A cet égard, le Directeur général a invité tous les secteurs et unités à respecter, au minimum, le taux de décentralisation indiqué dans le document 31 C/5 approuvé. La situation est attentivement suivie et sera réexaminée à la fin de l'année 2002.

Observations

Le taux de réalisation global, qui s'élève à 30,5 % au 31 août 2002, est supérieur au taux constaté à la même date de l'exercice biennal précédent qui se montait à 28,2 %. Il demeure, par ailleurs, assez proche de l'objectif théorique de 33,3 % correspondant au prorata du temps écoulé depuis le début du biennium (8 mois sur 24). Cet objectif théorique de 33,3 % a été atteint pour le Titre II du budget relatif aux "Programmes et services liés au programme" (34,1 %).

TABLEAU 3

EXECUTION DU PROGRAMME PAR PRINCIPAL ARTICLE BUDGETAIRE
(Dépenses du Siège, à l'exclusion des dépenses de personnel et du Programme de participation)

au 31 août 2002

Article budgétaire	31 C/5 approuvé	Crédits ouverts pour le plan de travail*	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION				
A. Organes directeurs				
1. Conférence générale	5 491 200	5 491 200	239 146	4,4
2. Conseil exécutif	6 531 800	6 531 800	1 421 872	21,8
Total, Titre I.A	12 023 000	12 023 000	1 661 018	13,8
B. Direction				
3. Direction générale	458 500	458 500	192 120	41,9
4. Cabinet du Directeur général	399 500	399 500	185 846	46,5
5. Contrôle interne	567 600	567 600	253 428	44,6
6. Normes internationales et affaires juridiques	203 100	243 100	93 446	38,4
Total, Titre I.B	1 628 700	1 668 700	724 840	43,4
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	2 153 000	2 153 000	445 782	20,7
TOTAL, TITRE I	15 804 700	15 844 700	2 831 641	17,9
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME				
A. Programmes				
I Education	28 320 400	29 648 632	11 336 221	38,2
II Sciences exactes et naturelles	13 975 000	14 573 507	3 733 404	25,6
III Sciences sociales et humaines	7 345 400	8 298 000	2 600 370	31,3
IV Culture	7 484 400	8 051 660	2 096 354	26,0
V Communication et information	8 378 400	8 671 513	2 278 414	26,3
Institut de statistique de l'UNESCO	7 170 000	7 320 000	3 405 150	46,5
Total, Titre II.A	72 673 600	76 563 312	25 449 912	33,2
C. Services liés au programme				
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	419 600	419 600	198 426	47,3
2. Programme de bourses	1 018 600	1 018 600	578 968	56,8
3. Information du public	4 798 000	4 836 000	1 988 468	41,1
Total, Titre II.C	6 236 200	6 274 200	2 765 862	44,1
TOTAL, TITRE II	78 909 800	82 837 512	28 215 774	34,1
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION				
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	984 100	1 037 390	364 326	35,1
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution	70 000	70 000	21 915	31,3
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	531 500	531 600	74 094	13,9
D. Relations extérieures et coopération	4 140 700	4 396 500	1 201 584	27,3
E. Gestion des ressources humaines	10 702 100	10 702 100	2 022 891	18,9
F. Administration	26 925 100	27 702 924	12 001 151	43,3
G. Rénovation des bâtiments du Siège	6 292 500	6 452 500	-	0,0
TOTAL, TITRE III	49 646 000	50 893 014	15 685 960	30,8
TOTAL, TITRES I-III	144 360 500	149 575 226	46 733 375	31,2
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS	3 827 450	3 487 450	-	0,0
TOTAL, TITRES I-IV	148 187 950	153 062 676	46 733 375	30,5
MOINS : Montant à absorber, au cours de l'exécution du Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé	-	-	-	-
TOTAL	148 187 950	153 062 676	46 733 375	30,5

* Les crédits ouverts pour le "plan de travail" comprennent les donations reçues et les virements du Titre IV aux Titres I à III déjà approuvés par le Conseil exécutif.

TABLEAU 4

UTILISATION DES FONDS DECENTRALISES

(Dépenses de personnel et dépenses consacrées aux activités hors Siège au 30 juin 2002)

Méthodologie

Le tableau 4 fait apparaître l'utilisation des ressources des unités hors Siège au 30 juin 2002 pour le Titre II (Programmes et services liés au programme) et le Titre III (Soutien de l'exécution du programme et administration).

Dans cette période de transition (comme expliqué en introduction) et compte tenu des délais de traitement de la consolidation financière, un rapport manuel a été demandé aux unités hors Siège au 30 juin 2002. Toutefois, dans la mesure où l'information du Siège la plus récente était disponible au 31 août, nous avons maintenu une date de clôture générale de ce rapport pour le Tableau de bord de l'exécution du programme au 31 août 2002.

Afin de présenter un taux de réalisation pertinent, la colonne "budget alloué des unités hors Siège pour lesquelles des données fiables sont disponibles" a été consolidée sur la base des 53 unités hors Siège (sur un total de 65 unités hors Siège), dont les informations ont pu être traitées.

Pour mémoire, nous avons maintenu également la colonne "budget alloué de toutes les unités hors Siège" qui rappelle, comme dans la présentation de l'exercice biennal précédent, les allocations initialement budgétées dans le 31 C/5 approuvé.

Observations

Les informations présentées dans ce rapport intègrent les données d'unités hors Siège représentant près de 93 % du budget total, ce qui permet de fournir une information qui reste significative.

Le taux d'exécution global s'établit à 16 % au 30 juin 2002, sachant qu'il était de 24,3 % au 31 août 2000. On constate un retard dans la décentralisation par rapport au temps écoulé depuis le début du biennium, soit 25 % (6 mois sur 24).

TABLEAU 4

UTILISATION DES FONDS DECENTRALISES

(Dépenses de personnel et dépenses consacrées aux activités hors Siège)

au 30 juin 2002

Principal article budgétaire	31 C/5 approuvé pour toutes les unités hors Siège	Budget alloué de toutes les unités hors Siège	Budget alloué des unités hors Siège pour lesquelles des données fiables sont disponibles	Dépenses*	
				(effectives/ engagées)	au 30 juin 2002
	\$	\$	\$	\$	%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME					
A. Programmes					
I Education	35 693 600	34 864 552	32 618 113	4 508 281	13,8
II Sciences exactes et naturelles	16 131 600	15 601 360	14 011 360	2 127 986	15,2
III Sciences sociales et humaines	7 920 300	6 992 700	6 814 700	581 651	8,5
IV Culture	10 983 800	10 431 164	9 581 464	1 429 621	14,9
V Communication et information	11 182 800	10 929 221	10 096 383	1 109 159	11,0
Institut de statistique de l'UNESCO	150 000	0	0	0	-
Total, Titre II.A	82 062 100	78 818 997	73 122 020	9 756 699	13,3
C. Services liés au programme					
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	-	-	-	-	-
2. Programme de bourses	-	-	-	-	-
3. Information du public	310 600	272 600	272 600	157 898	57,9
Total, Titre II.C	310 600	272 600	272 600	157 898	57,9
TOTAL, TITRE II	82 372 700	79 091 597	73 394 620	9 914 597	13,5
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION					
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme					
	-	4 500	4 500	0	0,0
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution					
	-	-	-	-	-
C. Gestion et coordination des unités hors Siège					
	45 480 000	45 607 778	43 244 498	8 339 974	19,3
D. Relations extérieures et coopération					
	2 520 800	2 275 000	2 275 000	726 168	31,9
E. Gestion des ressources humaines					
	-	-	-	-	-
F. Administration					
	-	-	-	-	-
G. Rénovation des bâtiments du Siège					
	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRE III	48 000 800	47 887 278	45 523 998	9 066 142	19,9
TOTAL	130 373 500	126 978 875	118 918 618	18 980 739	16,0

* Le taux d'exécution est calculé en comparant les dépenses au "Budget alloué des unités hors Siège pour lesquelles des données fiables sont disponibles".

TABLEAU 5
PROGRAMME DE PARTICIPATION

A. EXECUTION PAR REGION

Méthodologie

Le tableau 5A fait apparaître le taux d'exécution du Programme de participation par région au 31 août 2002, ainsi que la situation concernant les requêtes approuvées (i) pour des ONG internationales, (ii) au titre de l'aide d'urgence.

Observations

L'exécution du Programme de participation dans les Etats arabes prend du retard, car un grand nombre de rapports financiers sur l'exécution des projets approuvés durant le biennium précédent n'ont pas été reçus, comme l'exige la réglementation en vigueur.

De façon générale, la différence entre les montants approuvés par le Directeur général et les montants effectivement versés au 31 août 2002 est liée à la non-réception des rapports financiers dont sont redevables les Etats membres.

Le taux d'exécution de 18 % au 31 août 2002 est supérieur à celui enregistré pendant l'exercice biennal précédent à la même date (10,4 %).

Le rapport du Directeur général sur la mise en oeuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence est présenté dans le document 165 EX/33 (Parties I et II).

Région	Crédits alloués	Dépenses (effectives/engagées) au 31 août 2002	
		\$	%
AFRIQUE	1 572 400	85 000	5,4
ASIE ET PACIFIQUE	1 235 800	59 000	4,8
ETATS ARABES	411 000	-	-
EUROPE 1 (Europe occidentale, Etats-Unis, Canada)	344 500	45 000	13,1
EUROPE 2 (Europe orientale et centrale)	1 551 250	556 750	35,9
AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	2 318 632	489 100	21,1
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES	336 200	-	-
PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE	199 000	199 000	100,0
TOTAL	7 968 782	1 433 850	18,0

TABLEAU 5
PROGRAMME DE PARTICIPATION

B. EXECUTION PAR NATURE DES DEPENSES

Méthodologie

Le tableau 5B présente l'exécution du Programme de participation ventilée entre les "contributions financières" et l'assistance matérielle et/ou technique fournie par l'UNESCO.

Observations

Le taux d'exécution de 18 % au 31 août 2002 est supérieur au taux constaté à la même date pour l'exercice précédent (10,4 %).

Le rapport du Directeur général sur l'exécution du Programme de participation et du Programme d'aide d'urgence figure dans le document 165 EX/33 (Parties I et II).

Nature des dépenses	Crédits alloués	Dépenses (effectives/engagées) au 31 août 2002	
		\$	%
A. CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
Conférences, réunions	3 043 134	516 140	17,0
Séminaires ou cours de formation	976 316	265 400	27,2
Fournitures et matériel	1 489 823	309 980	20,8
Bourses, allocations d'études	161 500	31 000	19,2
Consultants	909 664	162 475	17,9
Publications, traductions, reproduction	867 145	123 855	14,3
Autres formes de participation financière non spécifiées ci-dessus	-	-	-
B. ASSISTANCE MATERIELLE ET/OU TECHNIQUE DIRECTEMENT FOURNIE PAR L'UNESCO			
Conférences, réunions	59 000	-	-
Séminaires ou cours de formation	301 000	-	-
Fournitures et matériel	25 000	25 000	100,0
Bourses, allocations d'études	75 200	-	-
Consultants	51 500	-	-
Publications, traductions, reproduction	9 500	-	-
Autres formes d'assistance matérielle et/ou technique directement fournie	-	-	-
TOTAL	7 968 782	1 433 850	18,0

TABLEAU 6

ETAT DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL

Méthodologie

Le tableau 6 indique l'évolution mois par mois des économies nettes de postes de janvier à août 2002. Les postes figurant dans ce tableau correspondent aux postes qui sont budgétairement vacants, déduction faite de ceux qui sont employés pour financer une assistance temporaire.

Ce tableau représente la vacance d'emploi financière, c'est-à-dire le nombre de postes vacants qui génèrent des économies. Il n'est donc pas directement comparable avec les données de HRM qui comptabilisent les postes vacants ouverts au recrutement.

Le tableau 6 est complété par une récapitulation des dépenses globales de personnel au 31 août 2002 au Siège et dans les unités hors Siège.

Observations

Du 1er janvier au 31 août 2002, le nombre de postes financièrement vacants est en moyenne de 128, au-delà du nombre requis (60 postes) pour couvrir l'ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement ("lapse factor") fixé à 3 % pour l'exercice biennal actuel en application des techniques budgétaires en vigueur. Cette vacance d'emploi financière de 128 postes est significative et résulte, pour partie, de la nécessité d'absorber 11 millions de dollars d'ajustement sur l'exercice biennal en cours. Elle explique le taux relativement bas des dépenses de personnel, qui s'établit à 30,6 %.

A. Ventilation mensuelle des postes budgétairement vacants pendant la période janvier-août 2002

ANNEE/ MOIS	Nombre total de postes indiqués dans le document 31 C/5 approuvé	Postes pourvus			Postes vacants					Ecart par rapport aux exigences de l'ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement ("lapse factor") (3% = 60 postes)
		Siège	Hors Siège	TOTAL	Siège		Hors Siège		TOTAL	
					CO	SG	CO	L		
2002										
Janvier	1 983	1 303	471	1 774	57	57	71	24	209	149
Février	1 983	1 307	473	1 780	56	54	50	43	203	143
Mars	1 983	1 308	481	1 789	56	53	47	38	194	134
Avril	1 983	1 308	479	1 787	56	53	49	38	196	136
Mai	1 983	1 321	472	1 793	52	44	50	44	190	130
Juin	1 983	1 331	478	1 809	40	46	45	43	174	114
Juillet	1 983	1 327	478	1 805	54	36	45	43	178	118
Août	1 983	1 337	486	1 823	44	36	40	40	160	100
Moyenne	1 983	1 318	477	1 795	52	47	50	39	188	128

B. Etat cumulatif des dépenses de personnel au 31 août 2002

	Crédits	Dépenses	
	\$	\$	%
SIEGE	246 506 700	78 862 670	32,0%
HORS SIEGE	76 064 000	20 271 600	26,7%
Réserve pour les reclassements	1 500 000	-	-
TOTAL	324 070 700 *	99 134 270	30,6%

* Le montant total des crédits comprend le virement de 3.030.000 dollars du Titre IV approuvé par le Conseil exécutif à sa 164e session.

TABLEAU 7

**ETAT DES TITRES I, II.C ET III PAR PRINCIPAL ARTICLE BUDGETAIRE
ET PAR PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES AU 31 AOUT 2002**

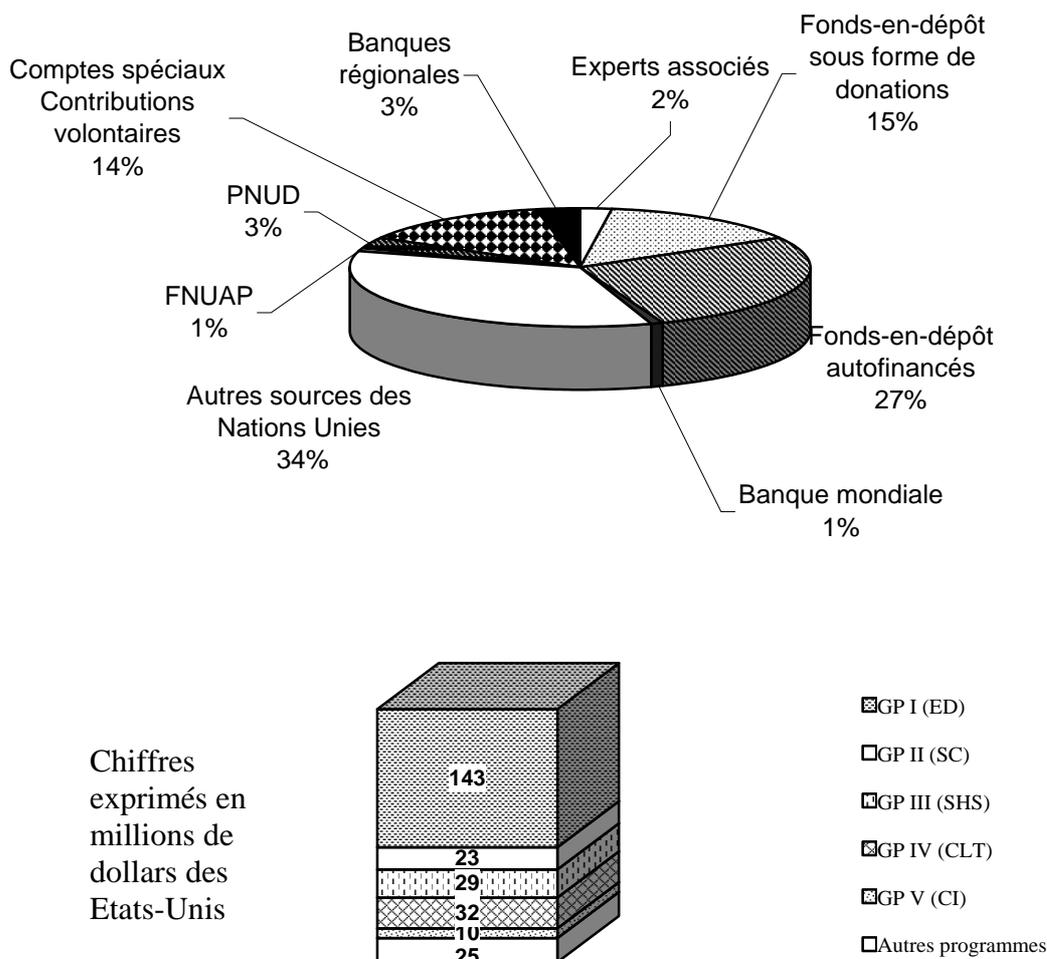
Comme expliqué dans l'introduction, le tableau 7 qui montre les crédits affectés aux Titres I, II.C, et III du budget et le réalisé par principal article budgétaire et par poste de dépense, sans avoir à distinguer les parts relatives du Siège et des unités hors Siège, a dû être supprimé pour la présente session du Conseil exécutif. Compte tenu de la simplification provisoire du rapport financier manuel obtenu des unités hors Siège au 30 juin 2002 (en raison de la période transitoire liée à l'implantation de FABS), l'information sur le réalisé par objet de dépense est aujourd'hui disponible de manière fiable uniquement pour le Siège, et non pas pour les unités hors Siège. Or, le budget approuvé (31 C/5) n'est ventilé par objet de dépense qu'au niveau global sans distinguer le Siège des unités hors Siège. Ainsi, sur le plan méthodologique, ce tableau est temporairement impossible à réaliser.

IV. PRESENTATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

Figure 5

PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES POUR 2002-2003 VENTILES PAR SOURCE DE FONDS ET PAR GRAND PROGRAMME

ALLOCATIONS AU 30 JUIN 2002
TOTAL : 262 MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS-UNIS



Méthodologie

La figure 5 indique les allocations au titre des programmes extrabudgétaires au 30 juin 2002, par source de Fonds et par grand programme.

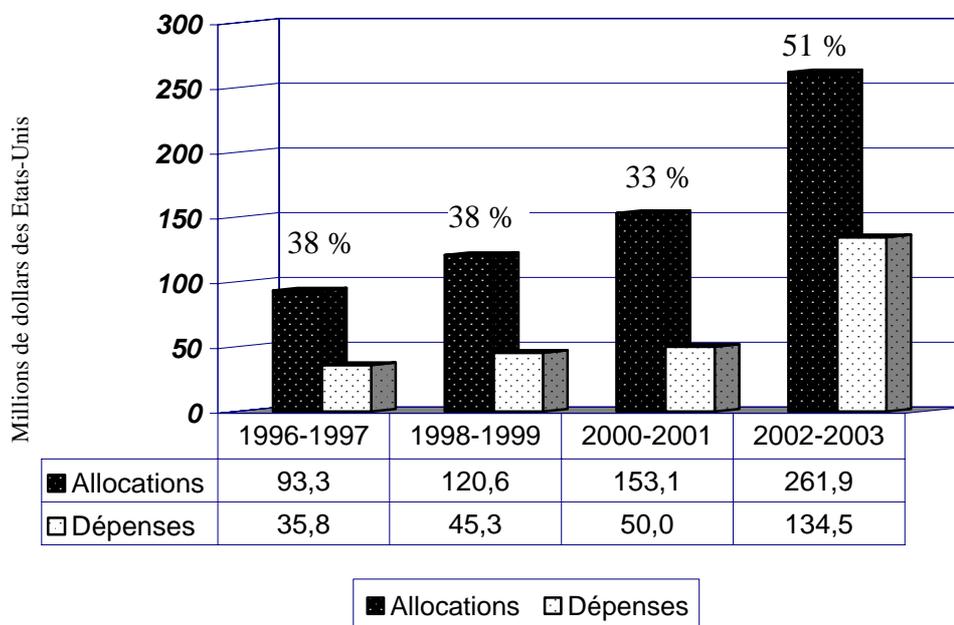
Observations

Les parts relatives des principales sources de financement sont les suivantes : Sources des Nations Unies (38 %), fonds-en-dépôt autofinancés (27 %), fonds-en-dépôt constitués par voie de dons (15 %) et comptes spéciaux/contributions volontaires (14 %).

Les poids relatifs respectifs de chaque grand programme sont les suivants : GP I-Education (55 %), GP IV-Culture (12 %), GP III-Sciences sociales et humaines (11 %), GP II-Sciences exactes et naturelles (9 %) et GP V-Communication et information (4 %).

Figure 6

**PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES
ALLOCATIONS ET DEPENSES
AU 30 JUIN 2002
(6 premiers mois de chaque exercice biennal)**



Méthodologie

La figure 6 met en évidence l'exécution des programmes extrabudgétaires au 30 juin 2002. Pour donner une idée de l'évolution depuis 1996, la situation à la fin des six premiers mois de chacun des trois derniers exercices biennaux autrement dit au 30 juin des années paires, a été indiquée.

Observations

La comparaison des ressources extrabudgétaires collectées au 30 juin de la première année de chaque exercice biennal, de 1996 à 2002, révèle une importante tendance à la hausse. Le taux d'exécution au 30 juin 2002 s'élève à 51 %. Il a été successivement de 38 % en 1996-1997, 38 % en 1998-1999, 33 % en 2000-2001.

Cette hausse du financement extrabudgétaire, constatée dans l'ensemble des agences des Nations Unies, traduit la confiance des bailleurs de fonds en l'expertise de l'UNESCO dans ses domaines de compétence. La tendance à la hausse du financement extrabudgétaire est, en partie, le corollaire de la stagnation nominale du budget ordinaire observée à l'UNESCO sur les trois derniers exercices.

V. EXECUTION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ET EXTRABUDGETAIRES**TABLEAU 8****EXECUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES
PAR SOURCE DE FONDS****Méthodologie**

Le tableau 8 présente l'exécution des programmes extrabudgétaires par source de fonds au 30 juin de la première année de l'exercice biennal en cours et de l'exercice biennal précédent.

Contrairement au passé où les rapports soumis au Conseil exécutif étaient basés exclusivement sur les données enregistrées dans les livres de l'Organisation, les données présentées dans ce rapport comprennent les dépenses collectées directement auprès des unités hors Siège consolidées manuellement au 30 juin 2002 (sans être passées donc par l'intégration dans la comptabilité sur FABS). Par conséquent, les informations reçues des unités hors Siège, qui n'ont pas été rapprochées de facto de la comptabilité dans FABS, pourraient être ajustées en conséquence d'ici à la fin de l'année 2002.

Le taux d'exécution de 51 % pour les six premiers mois de cet exercice biennal est donc par définition un taux indicatif, et dont le niveau élevé est aussi lié à la méthode utilisée pour élaborer ce rapport.

La consolidation des unités hors Siège, fixée au 30 juin 2002, a déterminé la date de clôture également pour les données extrabudgétaires concernant le Siège car, contrairement au budget ordinaire, les ressources extrabudgétaires ont toujours été considérées globalement. En effet, la distinction entre le Siège et les unités hors Siège est moins pertinente dans le cas de l'extrabudgétaire, car de nombreux projets sont gérés de façon intégrée par le Siège et les unités hors Siège.

Observations

Le taux d'exécution de 51 % au 30 juin 2002 est supérieur au taux constaté à la même époque de l'exercice biennal précédent, soit 33 %. Cela s'explique davantage par le changement méthodologique appliqué pour la collecte d'information (décrit ci-dessus), que par l'amélioration du taux d'exécution lui-même.

On constate d'autre part que les allocations au 30 juin 2002 ont presque doublé par rapport à l'exercice biennal précédent et que les deux donateurs les plus importants sont les Nations Unies et les fonds-en-dépôt autofinancés (respectivement 38 % et 27 % des allocations au 30 juin 2002).

Par ailleurs, l'important taux d'exécution de 93 % des fonds-en-dépôt autofinancés s'explique entièrement par l'ampleur des projets en cours au Brésil.

TABLEAU 8

**EXECUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES PAR SOURCE DE FONDS
(1er janvier 2002 au 30 juin 2002)**

En millions de dollars des Etats-Unis

SOURCES DE FONDS	2002-2003			2000-2001		
	Allocations 1er jan 02 - 30 juin 02	Dépenses 1er jan 02 - 30 juin 02	Taux d'exécution	Allocations 1er jan 00 - 30 juin 00	Dépenses 1er jan 00 - 30 juin 00	Taux d'exécution
	\$M	\$M	%	\$M	\$M	%
SOURCES DES NATIONS UNIES						
➔ PNUD	8,1	3,1	38	21,1	4,3	20
➔ FNUAP	2,1	1,2	57	4,2	1,6	38
➔ Autres	90,3	21,2	23	28,9	6,4	22
AUTRES PROGRAMMES						
➔ Banque mondiale	1,6	0,5	31	0,5	0,1	20
➔ Banques régionales de développement et fonds régionaux	7,5	1,6	21	3,9	0,3	8
➔ Fonds-en-dépôt sous forme de donations	37,9	21,3	56	30,9	13,8	45
➔ Fonds-en-dépôt autofinancés	71,9	67,1	93	35,6	12,9	36
➔ Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	42,5	18,5	44	28,0	10,6	38
TOTAL	261,9	134,5	51	153,1	50,0	33

TABLEAU 9

EXECUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES PAR REGION

Méthodologie

Le tableau 9 présente l'état d'exécution des programmes extrabudgétaires par région et par source de fonds au 30 juin 2002.

Il est rappelé que la consolidation des unités hors Siège, fixée au 30 juin 2002, a déterminé la date de clôture également pour les données extrabudgétaires concernant le Siège car, contrairement au budget ordinaire, les ressources extrabudgétaires ont toujours été considérées globalement. En effet, la distinction entre le Siège et les unités hors Siège est moins pertinente dans le cas de l'extrabudgétaire, de nombreux projets étant gérés de façon intégrée par le Siège et les unités hors Siège.

Observations

On constate que le premier bénéficiaire des dépenses sur les fonds en provenance des Nations Unies est la région des Etats arabes (du fait notamment du programme "Pétrole contre nourriture" pour l'Iraq), tandis que les financements provenant des donateurs autres que les Nations Unies (dont les fonds-en-dépôt autofinancés qui représentent 50 % des dépenses totales de 134,5 M\$) ont été utilisés majoritairement dans la région de l'Amérique latine et les Caraïbes, et plus spécifiquement, en grande partie, au Brésil.

Les fonds-en-dépôt sous forme de donations, qui ont toujours constitué la source de financement principale des activités extrabudgétaires, continuent leur progression avec 16 % des dépenses totales au 30 juin 2002.

La hausse de la ligne "Experts associés, Comptes spéciaux, Contributions volontaires" (14 % des dépenses totales au 30 juin 2002) est due, pour une large part, aux deux comptes spéciaux relatifs au projet FABS et à la rénovation des bâtiments du Siège.

TABLEAU 9

EXECUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES PAR REGION (1er janvier 2002 au 30 juin 2002)

(en millions de dollars des Etats-Unis)

SOURCES DE FONDS	TOTAL	AFRIQUE	AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	ASIE ET PACIFIQUE	ETATS ARABES	EUROPE	PROJETS INTERREGIONAUX ET MONDIAUX
SOURCES DES NATIONS UNIES							
→ PNUD	3,1	1,0	0,2	0,5	1,3	0,1	0,0
→ FNUAP	1,2	0,2	0,0	0,3	0,2	0,0	0,5
→ Autres	21,2	1,1	0,7	0,4	17,9	0,0	1,1
Total partiel, Sources des Nations Unies	25,5	2,3	0,9	1,2	19,4	0,1	1,6
→ Banque mondiale (Assistance technique)	0,5	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,2
→ Banques régionales de développement et fonds régionaux	1,6	1,0	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0
→ Fonds-en-dépôt sous forme de donations	21,3	3,8	3,1	4,5	1,3	1,2	7,4
→ Fonds-en-dépôt autofinancés	67,1	0,0	66,7	0,0	0,4	0,0	0,0
→ Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	18,5	0,8	0,3	0,9	1,2	0,6	14,7
Total partiel, Autres programmes	109,0	5,6	70,4	5,8	3,1	1,8	22,3
TOTAL	134,5	7,9	71,3	7,0	22,5	1,9	23,9

TABLEAU 10

EXECUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES PAR SECTEUR

Méthodologie

Le tableau 10 fait apparaître l'état d'avancement des programmes extrabudgétaires par secteur au 30 juin 2002. La situation à la même date pour l'exercice biennal précédent est indiquée à des fins de comparaison.

Contrairement au passé où les rapports soumis au Conseil exécutif étaient basés exclusivement sur les données enregistrées dans les livres de l'Organisation, les données présentées dans ce rapport comprennent les dépenses collectées directement auprès des unités hors Siège consolidées manuellement au 30 juin 2002 (sans être passées donc par l'intégration dans la comptabilité sur FABS). Par conséquent, les informations reçues des unités hors Siège, qui n'ont pas été rapprochées de facto de la comptabilité dans FABS, devront être ajustées en conséquence d'ici à la fin de l'année 2002.

Le taux d'exécution de 51 % pour les six premiers mois de cet exercice biennal est donc par définition un taux indicatif, et dont le niveau élevé est aussi lié à la méthode utilisée pour élaborer ce rapport.

La consolidation des unités hors Siège, fixée au 30 juin 2002, a déterminé la date de clôture également pour les données extrabudgétaires concernant le Siège car, contrairement au budget ordinaire, les ressources extrabudgétaires ont toujours été considérées globalement. En effet, la distinction entre le Siège et les unités hors Siège est moins pertinente dans le cas de l'extrabudgétaire, de nombreux projets étant gérés de façon intégrée par le Siège et les unités hors Siège.

Observations

Le taux d'exécution de 51 % au 30 juin 2002 est supérieur au taux constaté à la même époque de l'exercice biennal précédent soit 33 %. Cela s'explique davantage par le changement méthodologique appliqué pour la collecte d'information (décrit ci-dessus), que par l'amélioration du taux d'exécution lui-même.

Toutefois, un taux d'exécution important de 86 %, constaté pour le Secteur des sciences exactes et naturelles, s'explique par l'importance des projets en cours dans ce domaine au Brésil.

En ce qui concerne la structure de distribution des fonds extrabudgétaires par secteur, la comparaison avec l'exercice biennal précédent montre que le Secteur de l'éducation enregistre le niveau d'allocations le plus élevé avec 143 M\$ (soit 55 % des allocations), suivi des Secteurs de la culture et des sciences sociales et humaines avec respectivement 32 M\$ et 29 M\$ (soit 12 % et 11 % des allocations).

TABLEAU 10

**EXECUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES PAR SECTEUR
(1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2002)**

(en millions de dollars des Etats-Unis)

SECTEUR	2002-2003			2000-2001		
	Allocations	Dépenses	Taux	Allocations	Dépenses	Taux
	1er jan 02 - 30 juin 02	1er jan 02 - 30 juin 02	d'exécution	1er jan 00 - 30 juin 00	1er jan 00 - 30 juin 00	d'exécution
	\$M	\$M	%	\$M	\$M	%
→ ED	142,7	78,1	55	78,6	20,5	26
→ SC	22,9	19,7	86	17,4	6,7	39
→ SHS	29,3	7,2	25	15,9	5,0	31
→ CLT	31,7	13,8	44	17,9	8,0	45
→ CI	10,0	5,0	50	12,4	4,0	32
→ Autres	25,3	10,7	42	10,9	5,8	53
TOTAL	261,9	134,5	51	153,1	50,0	33

ANNEXE

**TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE
AU 31 AOUT 2002**

(Siège seulement)

Méthodologie :

L'annexe fait apparaître le taux d'exécution du Programme ordinaire par axes d'action tels qu'ils figurent dans l'annexe au document 31 C/5 approuvé. Les crédits ouverts et les dépenses relatives au coût des activités, d'une part, et aux dépenses de personnel, d'autre part, sont indiqués au niveau des axes d'action étant donné que c'est à ce niveau que les résultats escomptés sont énoncés et évalués.

Elle inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et prend en compte les virements de ce titre aux autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif.

Comme cela est expliqué dans l'introduction, seules figurent dans ce tableau les informations concernant le Siège.

ANNEXE
TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE
DEPENSES DU SIEGE AU 31 AOUT 2002

Article budgétaire	Coûts de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION						
A. Organes directeurs						
1. Conférence générale	5 491 200	239 146	4,4	803 200	234 232	29,2
2. Conseil exécutif	6 531 800	1 421 872	21,8	1 327 000	427 133	32,2
Total, I.A	12 023 000	1 661 018	13,8	2 130 200	661 365	31,0
B. Direction						
3. Direction générale	458 500	192 120	41,9	1 837 300	353 994	19,3
4. Cabinet du Directeur général	399 500	185 846	46,5	6 099 600	2 288 441	37,5
5. Contrôle interne	567 600	253 428	44,6	4 130 400	1 033 249	25,0
6. Normes internationales et affaires juridiques	243 100	93 446	38,4	2 610 400	694 713	26,6
Total, I.B	1 668 700	724 840	43,4	14 677 700	4 370 397	29,8
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	2 153 000	445 782	20,7	-	-	-
TOTAL, TITRE I	15 844 700	2 831 641	17,9	16 807 900	5 031 762	29,9
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME						
A. Programmes						
I EDUCATION						
I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation						
I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar						
1 Recherches, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous	1 259 630	252 141	20,0	3 753 053	986 105	26,3
2 Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT	1 313 055	215 283	16,4	3 912 232	841 957	21,5
3 Activités en faveur de l'éducation pour tous dans les pays de l'E-9	90 000	2 661	3,0	268 154	10 407	3,9
4 Constitution de partenariats pour l'EPT et coordination de l'Initiative mondiale en faveur de l'EPT	464 880	170 474	36,7	1 385 105	666 713	48,1
I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives						
1 Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices	1 737 508	333 513	19,2	5 176 885	1 304 348	25,2
2 Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle par la diversification des modalités éducatives	1 388 668	334 404	24,1	4 137 520	1 307 830	31,6
Total, I.1	6 253 741	1 308 476	20,9	18 632 949	5 117 360	27,5

Article budgétaire	Coûts de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts	Dépenses	Taux	Crédits	Dépenses	Taux
	pour le plan de travail	(effectives/ engagées)	d'exécution	ouverts	(effectives/ engagées)	d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
I.2 Edifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs						
I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité						
1 Education pour une culture de la paix et les droits de l'homme	886 750	292 901	33,0	2 642 061	1 145 514	43,4
2 Education pour un avenir viable	540 000	244 433	45,3	1 608 924	955 961	59,4
3 Promotion de l'enseignement scientifique et technologique	224 385	50 019	22,3	668 553	195 620	29,3
4 Education préventive face à la pandémie de VIH/sida	268 000	53 122	19,8	798 503	207 755	26,0
5 Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation	214 000	22 287	10,4	637 611	87 164	13,7
I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs						
1 Réorientation de l'enseignement secondaire général	120 000	34 007	28,3	357 539	132 998	37,2
2 Enseignement et formation techniques et professionnels comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail	371 000	90 953	24,5	1 105 390	355 712	32,2
3 Réforme, innovation et internationalisation dans l'enseignement supérieur	774 027	305 441	39,5	2 306 204	1 194 559	51,8
4 Amélioration de la formation et de la condition des enseignants	294 500	57 442	19,5	877 459	224 650	25,6
5 Elaboration de règles et de normes nouvelles	252 160	64 255	25,5	751 308	251 298	33,4
Total, I.2	3 944 822	1 214 860	30,8	11 753 551	4 751 231	40,4
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation						
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591 000	2 295 500	50,0	-	-	-
Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IIPE)	5 100 000	2 550 000	50,0	-	-	-
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	1 900 000	944 100	49,7	-	-	-
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100 000	545 350	49,6	-	-	-
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000	1 095 400	49,8	-	-	-
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	1 200 000	594 300	49,5	-	-	-
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	16 091 000	8 024 650	49,9	-	-	-
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	115 000	32 971	28,7	-	-	-
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	1 066 076	65 068	6,1	-	-	-
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 181 076	98 038	8,3	-	-	-
Fonds affectés à d'autres fins directement liées à l'exécution du programme*						
A. Mobilisation de ressources extrabudgétaires	6 000	-	-	-	-	-
B. Information du public	87 026	-	-	-	-	-
C. Evaluation et établissement de rapports	178 822	-	-	-	-	-
Total	271 848	-	-	-	-	-
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	636 600	254 064	41,8	-	-	-
B. Dépenses d'appui du programme	638 745	77 883	30,6	-	-	-
C. Charges communes	630 800	358 250	30,3	-	-	-
Total	1 906 145	690 197	36,2	-	-	-
Total, Grand programme I	29 648 632	11 336 221	38,2	30 386 500	9 868 591	32,5

* Les activités précises menées dans ces domaines seront déterminées au cours de l'exercice biennal par l'ADG concerné dans le cadre d'un processus de sélection fondé sur une évaluation des besoins les plus urgents ou les plus prioritaires.

Les fonds destinés aux activités approuvées par l'ADG seront reportés sur le programme pour lequel les dépenses seront engagées.

Article budgétaire	Coûts de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES						
II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion						
II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique	1 678 850	116 490	6,9	3 532 325	353 848	10,0
II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie						
1 Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie	934 500	106 889	11,4	1 966 202	324 684	16,5
2 Renforcement des capacités dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies	783 450	304 623	38,9	1 648 390	925 315	56,1
3 Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement	429 700	49 294	11,5	904 095	149 735	16,6
Total, II.1	3 826 500	577 296	15,1	8 051 011	1 753 582	21,8
II.2 Sciences, environnement et développement durable						
II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux						
1 Ressources en eau et écosystèmes : évaluation et gestion durable à différentes échelles	1 374 300	513 136	37,3	2 891 547	1 558 691	53,9
2 L'eau - interactions et sécurité	405 300	100 335	24,8	852 757	304 774	35,7
3 Pour une gestion durable des interactions terre-eau	677 900	125 589	18,5	1 426 311	381 486	26,7
4 Evaluation de la cinquième phase du PHI (1996-2001)	60 300	-	-	126 872	-	-
II.2.2 Les sciences de l'environnement						
1 Réserves de biosphère : l'approche écosystémique en pratique	591 600	152 241	25,7	1 244 735	462 444	37,2
2 Renforcement des capacités en matière de science et de gestion des écosystèmes	520 290	199 077	38,3	1 094 698	604 713	55,2
II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels						
1 Coopération internationale en sciences de la terre	605 600	226 180	37,3	1 274 191	687 038	53,9
2 Prévention des catastrophes naturelles et capacité d'y faire face	151 667	44 036	29,0	319 110	133 762	41,9
II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles						
1 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles : associer approches intégrées et coopération intersectorielle	388 550	111 918	28,8	817 515	339 959	41,6
2 Promouvoir l'action dans les domaines prioritaires des petits Etats insulaires en développement et contribuer efficacement à la mise en oeuvre de Barbade +5 et d'autres accords et plans d'action multilatéraux	193 750	21 744	11,2	407 653	66 049	16,2
II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO						
1 Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux processus océaniques dans les zones côtières et à l'échelle mondiale dans le contexte des écosystèmes marins	1 007 000	333 707	33,1	1 265 236	475 496	37,6
2 Poursuivre, dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation des océans et du climat (GOOS et SMOC), le développement des capacités de surveillance continue et de prévision nécessaires à la gestion et à la mise en valeur durable de la haute mer et des mers bordières	1 028 300	249 042	24,2	1 291 998	354 857	27,5
3 Continuer à développer et à renforcer le système de l'IODE (Echange international des données et de l'information océanographiques), mécanisme mondial permettant à tous d'accéder librement à des données océanographiques et de gérer l'information correspondante	755 600	267 341	35,4	949 366	380 931	40,1
Coûts indirects relevant de la COI	127 400	39 750	31,2			
Total, II.2	7 887 557	2 384 094	30,2	13 961 989	5 750 200	41,2

Article budgétaire	Coûts de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 048 750	73 355	7,0	-	-	-
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	242 000	37 168	15,4	-	-	-
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 290 750	110 524	8,6	-	-	-
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	251 500	240 829	41,8	-	-	-
B. Dépenses d'appui du programme	600 500	196 011	30,6	-	-	-
C. Charges communes	716 700	224 650	30,3	-	-	-
Total	1 568 700	661 490	42,2	-	-	-
Total, Grand programme II	14 573 507	3 733 404	25,6	22 013 000	7 503 782	34,1
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES						
III.1 Ethique des sciences et des technologies						
1 Ethique des sciences et des technologies et bioéthique	1 127 200	327 970	29,1	2 484 546	642 980	25,9
2 Sciences humaines et philosophie	852 000	451 706	53,0	1 877 957	885 564	47,2
Total, III.1	1 979 200	779 676	39,4	4 362 503	1 528 544	35,0
III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques						
1 Promodion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination	1 047 900	418 728	40,0	2 309 755	820 910	35,5
2 Promotion de la paix et des principes démocratiques	617 320	35 568	5,8	1 360 681	69 731	5,1
Total, III.2	1 665 220	454 296	27,3	3 670 436	890 641	24,3
III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives						
1 Transformations sociales et développement	1 099 050	516 109	47,0	2 422 499	1 011 825	41,8
2 Recherche, formation et partage des connaissances en sciences sociales	961 330	431 513	44,9	2 118 940	845 975	39,9
3 Promotion de la fonction de forum d'anticipation et du débat prospectif	393 400	52 785	13,4	867 122	103 484	11,9
Total, III.3	2 453 780	1 000 407	40,8	5 408 561	1 961 284	36,3
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 064 000	125 636	11,8	-	-	-
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	530 000	27 897	5,3	-	-	-
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 594 000	153 533	9,6	-	-	-
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	145 100	136 850	41,8	-	-	-
B. Dépenses d'appui du programme	22 000	-	30,6	-	-	-
C. Charges communes	438 700	75 608	30,3	-	-	-
Total	605 800	212 458	35,1	-	-	-
Total, Grand programme III	8 298 000	2 600 370	31,3	13 441 500	4 380 469	32,6

Article budgétaire	Coûts de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
IV CULTURE						
IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture						
IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	1 068 900	358 320	33,5	4 838 100	1 368 377	28,3
IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif						
1 Projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique	58 482	7 169	12,3	232 959	40 640	17,4
2 Travaux préparatoires pour l'application du deuxième Protocole de la Convention de La Haye et suivi de l'application des Conventions UNESCO et UNIDROIT (1970 et 1954)	422 700	119 604	28,3	1 683 793	678 011	40,3
3 Etablissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel	158 860	123 122	77,5	632 807	697 955	110,3
4 Conventions et recommandations UNESCO dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, suivi de l'application de l'Accord de Florence et adaptation de la notion d'"usage loyal" à l'environnement numérique	216 850	55 367	25,5	863 805	313 865	36,3
Total, IV.1	1 925 792	663 582	34,5	8 251 463	3 098 848	37,6
IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel						
IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel						
1 Sauvegarde du patrimoine culturel matériel	1 020 238	154 332	15,1	4 064 039	874 875	21,5
2 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel immatériel	464 700	90 808	19,5	1 851 097	514 772	27,8
IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel						
1 Construction du pluralisme culturel et renforcement de l'action en faveur des populations autochtones	399 700	73 264	18,3	1 592 174	415 319	26,1
2 Encouragement au dialogue interculturel pour la promotion de valeurs universelles	916 060	203 637	22,2	3 649 054	1 154 380	31,6
3 Promotion de la diversité culturelle dans les biens et services culturels et appui aux industries culturelles	486 000	140 464	28,9	1 935 943	796 265	41,1
Total, IV.2	3 286 698	662 506	20,2	13 092 307	3 755 611	28,7
IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement						
1 Assistance aux Etats membres dans l'élaboration de leurs politiques culturelles	1 070 770	265 217	24,8	4 265 330	1 503 461	35,2
2 Promotion des arts et de l'artisanat	-	-	-	-	-	-
3 Contribution de la culture à la mise en oeuvre du Plan d'action de Dakar : promotion de la lecture et de l'éducation artistique	-	-	-	-	-	-
Total, IV.3	1 070 770	265 217	24,8	4 265 330	1 503 461	35,2
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	608 000	126 833	20,9	-	-	-
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	-	-	-	-	-	-
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	608 000	126 833	20,9	-	-	-
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	215 700	90 239	41,8	-	-	-
B. Dépenses d'appui du programme	492 500	150 878	30,6	-	-	-
C. Charges communes	452 200	137 100	30,3	-	-	-
Total	1 160 400	378 217	102,8	-	-	-
Total, Grand programme IV	8 051 660	2 096 355	26,0	25 609 100	8 357 921	32,6

Article budgétaire	Coûts de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
V COMMUNICATION ET INFORMATION						
V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public						
V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir						
1 Etablissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique par le biais du programme "Information pour tous"	114 273	70 232	61,5	365 148	255 811	70,1
2 Relever les défis éthiques et sociétaux de la société de l'information	369 395	162 914	44,1	1 180 366	593 395	50,3
3 Portails et outils mondiaux	362 812	78 113	21,5	1 159 330	284 518	24,5
V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir						
1 Elargir l'accès à l'information du domaine public et Mémoire du monde	706 315	140 581	19,9	2 256 961	512 050	22,7
2 Renforcement de la radiotélévision publique	66 397	4 691	7,1	212 165	17 088	8,1
3 Renforcer le rôle des bibliothèques et archives, des services et réseaux d'information et des centres communautaires multimédias	378 806	56 281	14,9	1 210 438	204 995	16,9
4 Mise en valeur des ressources humaines et développement des capacités	453 340	125 304	27,6	1 448 604	456 404	31,5
Total, V.1	2 451 338	638 117	26,0	7 833 012	2 324 261	29,7
V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication						
V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix						
1 Liberté d'expression, médias et démocratie	728 428	279 683	38,4	2 327 621	1 018 711	43,8
2 Médias pour la paix et la tolérance	73 702	28 598	38,8	235 508	104 166	44,2
V.2.2 Renforcer les capacités de communication						
1 Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène	796 524	248 832	31,2	2 545 215	906 339	35,6
2 Améliorer la formation professionnelle dans le domaine de la communication et des technologies de l'information	215 918	29 258	13,6	689 945	106 568	15,4
Total, V.2	1 814 572	586 371	32,3	5 798 288	2 135 783	36,8
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	-	-	-	-	-	-
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	2 421 243	377 287	15,6	-	-	-
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	2 421 243	377 287	15,6	-	-	-
Fonds affectés à d'autres fins directement liées à l'exécution du programme *						
Mobilisation de ressources extrabudgétaires	86 904	-	-	-	-	-
Total	86 904	-	-	-	-	-
Dépenses générales de fonctionnement						
A. Coûts indirects relevant de l'ADG	209 200	100 697	48,1	-	-	-
B. Dépenses d'appui du programme	1 103 056	401 898	36,4	-	-	-
C. Charges communes	585 200	174 045	29,7	-	-	-
Total	1 897 456	676 640	35,7	-	-	-
Total, Grand programme V	8 671 513	2 278 415	26,3	13 631 300	4 460 044	32,7
Institut de statistique de l'UNESCO	6 820 000	3 405 150	49,9	-	-	-
Projet relatif à un thème transversal	500 000	-	-	-	-	-
Total, Institut de statistique de l'UNESCO	7 320 000	3 405 150	46,5	-	-	-
Total, IIA	76 563 312	25 449 916	33,2	105 081 400	34 570 807	32,9

* Les activités précises menées dans ces domaines seront déterminées au cours de l'exercice biennal par l'ADG concerné dans le cadre d'un processus de sélection fondé sur une évaluation des besoins les plus urgents ou les plus prioritaires.
Les fonds destinés aux activités approuvées par l'ADG seront reportés sur le programme pour lequel les dépenses seront engagées.

Article budgétaire	Coûts de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
B. Programme de participation	22 000 000	1 433 850	6,5	-	-	-
C. Services liés au programme						
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	419 600	198 426	47,3	2 249 500	409 501	18,2
2. Programme de bourses	1 018 600	578 968	56,8	961 300	304 473	31,7
3. Information du public	4 836 000	1 988 468	41,1	15 441 600	4 718 298	30,6
Total, ILC	6 274 200	2 765 862	44,1	18 652 400	5 432 272	29,1
TOTAL, TITRE II	104 837 512	29 649 627	28,3	123 733 800	40 003 079	32,3
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION						
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	1 037 390	364 326	35,1	5 180 000	1 178 516	22,8
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution	70 000	21 915	31,3	4 207 100	1 079 805	25,7
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	531 600	74 094	13,9	3 014 300	813 171	27,0
D. Relations extérieures et coopération	4 396 500	1 201 584	27,3	15 497 400	5 690 020	36,7
E. Gestion des ressources humaines	10 702 100	2 022 891	18,9	15 229 400	3 767 014	24,7
F. Administration						
1. Coordination et soutien administratifs	6 111 300	5 317 414	87,0	3 284 600	782 066	23,8
2. Comptabilité et contrôle financier	1 593 100	478 527	30,0	7 049 200	2 348 370	33,3
3. Systèmes informatiques et télécommunications	3 741 300	1 064 340	28,4	8 730 100	2 053 467	23,5
4. Achats	72 500	31 023	42,8	2 901 300	501 540	17,3
5. Conférences, langues et documents	3 873 824	1 184 187	30,6	25 062 700	8 545 012	34,1
6. Services communs, entretien et sécurité	12 310 900	3 925 659	31,9	15 808 900	7 068 848	44,7
Total, III.F	27 702 924	12 001 150	43,3	62 836 800	21 299 303	33,9
G. Rénovation des bâtiments du Siège	6 452 500	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRE III	50 893 014	15 685 960	30,8	105 965 000	33 827 829	31,9
TOTAL, TITRES I-III	171 575 226	48 167 228	28,1	246 506 700	78 862 670	32,0

Article budgétaire	Coûts de l'activité			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
Réserve pour les reclassements	-	-	-	1 500 000	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS	3 487 450	-	-	6 833 400	-	-
TOTAL, TITRES I-IV	175 062 676	48 167 228	27,5	254 840 100	78 862 670	30,9
MOINS : Montant à absorber, au cours de l'exécution du Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé*	-	-	-	(11 034 300)	-	-
TOTAL	175 062 676	48 167 228	27,5	243 805 800	78 862 670	32,3

* La totalité du montant de 11.034.300 dollars figure ici au budget du Siège bien qu'il soit prévu de l'absorber dans le budget global des dépenses de personnel.

Cent soixante-cinquième session

165 EX/4
Partie II Add.
PARIS, le 4 octobre 2002
Original anglais

Point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE II

Tableau de bord de l'exécution du programme en 2002-2003

(31 C/5 approuvé)

ADDENDUM

Notes explicatives concernant l'exécution du programme

N° 30

Etat au 31 août 2002

NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT L'EXECUTION DU PROGRAMME
Réf. : Annexe au Tableau de bord (165 EX/4 - Partie II)

Conformément à la décision 160 EX/3.1.1 et à la décision 164 EX/3.1.1, qui invitait le Directeur général à inclure "dans les futurs rapports sur l'exécution du Programme et budget, une section distincte dans laquelle seront indiquées, avec des explications pertinentes, les activités pour lesquelles il existera un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les dépenses prévues", le présent document porte sur les activités dont le taux d'exécution a été supérieur à 48,3 % ou inférieur à 18,3 %. Dans un souci de clarté et de concision, la présentation du document a été largement simplifiée. A cette fin, seuls les axes d'action entrant dans le champ de la décision du Conseil y figurent, avec l'indication des taux d'exécution correspondants. Cette nouvelle présentation devrait faciliter l'examen par le Conseil de l'état de l'exécution des activités concernées.

Enfin, deux observations doivent être formulées afin de replacer dans son contexte l'état de l'exécution du budget :

- (a) Compte tenu de l'introduction des nouveaux outils de gestion de l'information, qui a nécessité des efforts de formation de la part du personnel et une adaptation des méthodes de travail, l'exécution du programme a démarré à un rythme relativement lent. Cet état de choses explique dans une certaine mesure la faiblesse des taux d'exécution enregistrés à la date du 31 août 2002.
- (b) Il a fallu également procéder à certains ajustements dans les modalités de mise en oeuvre des projets relevant des thèmes transversaux, étant donné qu'il s'agissait de nouvelles initiatives pour lesquelles était expérimenté un mode d'exécution intersectoriel qui exigeait des actions communes de la part des secteurs ; en conséquence, les premiers mois ont été surtout consacrés à l'établissement, au sein des équipes, d'un consensus sur la planification et la stratégie des projets, ce qui a contribué à ralentir l'exécution.

Axe d'action	Taux d'exécution %	Observations
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION		
A. Organes directeurs		
1 Conférence générale	4,4	Le gros des dépenses sera effectué en 2003, année de la Conférence générale.
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME		
A. Programmes		
I EDUCATION		
I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation		
I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar		
2 Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT	16,4	La plupart des activités et opérations sont dans leur phase finale de préparation. Il faudra donc procéder bientôt à des décaissements, qui auront pour effet d'élever le taux d'exécution du budget. En outre, un nombre important d'activités menées au titre de cet axe d'action ont été financées à l'aide de ressources extrabudgétaires.
3 Activités pour l'EPT dans les pays de l'E-9	3,0	La principale activité relevant de cet axe d'action, à savoir la cinquième Réunion ministérielle des neuf pays à forte population dans le domaine de l'Education pour tous (Le Caire), qui est prévue pour le printemps 2003, est en préparation. L'autre grande activité à mener au titre de cet axe d'action est l'évaluation de l'action de l'UNESCO en faveur des activités de l'EPT dans les pays de l'E-9, dont le cadre a déjà été établi. L'évaluation proprement dite commencera avant la fin de l'année 2002.

Axe d'action	Taux d'exécution %	Observations
I.2 Edifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs		
I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité		
5 Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation	10,4	Une bonne partie des activités prévues sont déjà dans une phase de préparation avancée, ce qui est le cas notamment du Forum mondial sur la garantie de la qualité au niveau international, qui se tiendra d'ici à la fin de l'année. De même, les travaux préparatifs sont déjà en cours en ce qui concerne (i) deux réunions internationales qui doivent se tenir respectivement en octobre 2002 et novembre 2002 et (ii) trois publications qui paraîtront au début de l'année 2003.
Projets relatifs aux thèmes transversaux		
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	6,1	L'UNESCO a sollicité des candidatures de la part des universités africaines pour la mise en oeuvre du projet "Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique". Il a fallu du temps pour procéder à un examen approfondi des dossiers et à une sélection équitable des meilleures offres. Huit universités ont été finalement retenues et seront bientôt invitées à participer à l'atelier qui doit se tenir au mois de novembre prochain.
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES		
II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion		
II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique	6,9	Coordination du suivi de la Conférence mondiale sur la science : les négociations relatives à l'impression du rapport analytique sur le suivi de la Conférence mondiale sur la science sont en bonne voie.

Axe d'action	Taux d'exécution %	Observations
		<p>Coordination des activités en matière d'enseignement scientifique : la première partie de l'année a été consacrée à des consultations, notamment avec les bureaux hors Siège, afin de définir une nouvelle stratégie d'action dans le domaine de l'enseignement scientifique et de constituer un cadre rénové de coopération intersectorielle.</p> <p>Les principales activités concernant les femmes, la science et la technologie de même que celles ayant trait à l'UNISPAR devraient se dérouler au cours du dernier trimestre de l'année. Les chaires UNESCO sont en cours de préparation et les contrats correspondants seront signés très prochainement. En ce qui concerne la politique scientifique en Afrique, la principale activité aura lieu en décembre 2002, parallèlement à MINEDAF qui se tiendra en Tanzanie.</p> <p>Accord-cadre UNESCO/CIUS : la mise au point définitive du contrat qui sera exécuté au titre de cet accord est en cours.</p>
<p>II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie</p>		
<p>1 Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie</p>	<p>11,4</p>	<p>La plupart des activités prévues en 2002 devraient se dérouler en septembre/novembre.</p>
<p>3 Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement</p>	<p>11,5</p>	<p>Les retards intervenus dans les programmes relatifs à l'information et à la communication sont dus au détachement temporaire du spécialiste du programme chargé de cette action à l'UNU, Tokyo. Des dispositions sont prises pour remplacer cette personne.</p>

Axe d'action	Taux d'exécution %	Observations
		Renforcement des capacités et élaboration des politiques dans le domaine des énergies renouvelables : les efforts se sont concentrés sur la contribution de l'UNESCO en matière d'énergies renouvelables au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), mais ces activités auront atteint leur vitesse de croisière fin 2002.
II.2 Sciences, environnement et développement durable		
II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux		
4 Evaluation de la cinquième phase du PHI (1996-2001)	0,0	L'Equipe d'évaluation a été nommée et les contrats sont en préparation. Une réunion sera organisée à Paris en novembre 2002.
II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles		
2 Promouvoir l'action dans les domaines prioritaires des petits Etats insulaires en développement et contribuer efficacement à la mise en oeuvre de Barbade + 5 et d'autres accords et plans d'action multilatéraux	11,2	Au cours du premier semestre 2002, l'accent est mis sur l'axe d'action 1 et sur un des projets relatifs aux thèmes transversaux intitulé La voix des petites îles. La principale activité interrégionale est prévue pour le mois de novembre de cette année.
Projets relatifs aux thèmes transversaux		
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	7,0	Des négociations sont en cours avec les homologues scientifiques des différentes régions de même qu'avec les unités hors Siège de l'UNESCO.
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	15,4	Comme prévu à l'origine, la réunion de lancement pour la mise en place de laboratoires virtuels en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale se tiendra à Amman en novembre 2002.

Axe d'action	Taux d'exécution %	Observations
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES		
III.1 Ethique des sciences et des technologies		
2 Sciences humaines et philosophie	53,0	Les fonds disponibles ont été totalement engagés (i) pour les contrats conclus au titre de l'accord-cadre avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et (ii) pour la publication de la revue <i>Diogène</i> .
III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques		
2 Promotion de la paix et des principes démocratiques	5,8	L'exécution de la plupart des activités (représentant environ 70 % de l'allocation totale pour l'exercice biennal) est prévue au cours de l'année 2003.
III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives		
3 Promotion de la fonction de forum d'anticipation et du débat prospectif	13,4	L'exécution des activités représentant 58 % de l'allocation biennale est prévue pour 2003. La lenteur de la mise en oeuvre du programme est également due à la nécessité de procéder à des aménagements dans le personnel, des postes étant devenus vacants.
Projets relatifs aux thèmes transversaux		
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	11,8	Deux des projets correspondant à cette ligne sont orientés vers la coordination de l'ensemble des activités de programme mises en oeuvre au titre du thème transversal relatif à la pauvreté. Par conséquent, les dépenses concernant ces deux projets seront engagées au fur et à mesure que le programme relatif aux thèmes transversaux progressera. Les dépenses relatives à ces deux projets augmenteront donc lorsque les

Axe d'action	Taux d'exécution %	Observations
		<p>besoins en matière de coordination de ces projets relatifs aux thèmes transversaux auront été élucidés. Il s'agit notamment de faire rapport sur les résultats intérimaires, de la préparation de la stratégie pour le 32 C/5, de la présentation du programme relatif au thème transversal de l'élimination de la pauvreté aux Etats membres, etc. La mise en oeuvre de ces activités est prévue en octobre 2002.</p>
<p>o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et la construction d'une société du savoir</p>	<p>5,3</p>	<p>La première phase d'élaboration du Rapport mondial a surtout été consacrée à sa préparation intellectuelle (recherches bibliographiques, consultations informelles avec des experts, réunion d'un comité interne au Secrétariat, préparation du document de réflexion 164 EX/INF.6 sur la construction de sociétés du savoir à l'occasion du débat thématique du Conseil exécutif, contribution à l'organisation de ce débat, identification de thèmes de recherche et d'étude). Ces activités, essentielles pour la suite des travaux, n'ont pour l'instant entraîné que peu de dépenses, d'où le faible taux d'exécution budgétaire. Mais il va de soi que dès la deuxième phase des travaux, qui est d'ores et déjà entamée, le taux d'exécution budgétaire est appelé à s'accroître très rapidement, du fait notamment de l'importance du volume de services contractuels requis par la phase 2 et les phases ultérieures.</p>

Axe d'action	Taux d'exécution %	Observations
IV CULTURE		
IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture		
IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif		
1 Projet de convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique	12,3	Les travaux préparatoires sont en bonne voie pour la tenue de deux réunions régionales respectivement en novembre 2002 (Maputo) et janvier 2003 (Hong Kong). De plus, certaines activités mises en route au cours de la période à l'étude ont été financées à l'aide de contributions extrabudgétaires du Japon et des Etats-Unis.
3 Etablissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel	77,5	Quatre grandes réunions internationales d'experts se sont tenues pour faire avancer les travaux relatifs à l'élaboration de l'avant-projet de convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel		
IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel		
1 Sauvegarde du patrimoine culturel matériel	15,1	Les négociations concernant les contrats qui doivent être mis en oeuvre en vertu de l'accord-cadre avec l'ICOMOS et l'ICOM viennent de s'achever. Les fonds nécessaires à l'exécution de ces contrats seront engagés très prochainement. La préparation des n° 3 et 4 de <i>Museum International</i> est en bonne voie mais les fonds afférents à l'impression, qui constituent un élément de coût essentiel de cette activité, n'ont pas encore été engagés.

Axe d'action	Taux d'exécution %	Observations
V COMMUNICATION ET INFORMATION		
V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public		
V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir		
<p>1 Etablissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique par le biais du programme "Information pour tous"</p>	61,5	<p>Une réunion du Conseil et une réunion du Bureau du programme IPT ont déjà eu lieu.</p>
V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir		
<p>2 Renforcement de la radiotélévision publique</p>	7,1	<p>Un nombre important d'activités au titre de cet axe d'action doit être exécuté en 2003.</p>
<p>3 Renforcer le rôle des bibliothèques et archives, des services et réseaux d'information et des centres communautaires multimédias</p>	14,9	<p>Bibliothèques : L'exécution a démarré lentement étant donné qu'il a fallu procéder à des consultations préalables avec les partenaires du projet, essentiellement pendant le congrès de l'IFLA qui a eu lieu en août 2002.</p> <p>Archives : L'exécution a démarré lentement étant donné que les activités prévues doivent donner suite aux activités préparatoires incombant au partenaire du projet, le Conseil international des archives (CIA) et qu'il a fallu un certain temps au CIA pour exécuter les activités lui incombant et pour en rendre compte au cours du dernier exercice.</p> <p>Archives audiovisuelles : L'exécution a démarré lentement étant donné qu'il a fallu procéder à des négociations préalables sur les activités avec les ONG partenaires.</p>

Axe d'action	Taux d'exécution %	Observations
V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication		
V.2.2 Renforcer les capacités de communication		
2 Améliorer la formation professionnelle dans le domaine de la communication et des technologies de l'information	13,6	L'exécution a été lente en raison des consultations qui ont eu lieu avec les principales ONG partenaires sur des besoins de formation particuliers.
Projets relatifs aux thèmes transversaux		
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	15,6	<p>Préserver notre patrimoine numérique : Le Conseil exécutif (164e session, printemps 2002) a recommandé de procéder à des consultations approfondies en vue d'adopter la charte pour la préservation du patrimoine électronique, consultations qui ont eu lieu entre mai et septembre 2002.</p> <p>Universités virtuelles : Le taux d'exécution est resté en dehors de la marge indiquée précédemment en raison des consultations auxquelles il a été procédé avec 11 partenaires en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et dans les pays arabes avec l'appui des bureaux hors Siège.</p> <p>Mémoires et thèses électroniques : La charge de travail du chef d'équipe qui est aussi responsable du programme IPT est considérable.</p> <p>Portail UNESCO de la connaissance : Le démarrage a été long car il a fallu régler des problèmes délicats d'ordres technique, organisationnel et administratif se rapportant au projet.</p>

Axe d'action	Taux d'exécution %	Observations
Institut de statistique de l'UNESCO		
Projet relatif à un thème transversal	0,0	
B. Programme de participation	6,5	
C. Services liés au programme		
2 Programme de bourses	56,8	Les critères et conditions de soumission des demandes dans le cadre du Programme de la banque de bourses 2002-2003 ont fait l'objet d'une lettre circulaire (CL/3311) datée du 9 janvier 2002. La date limite pour la soumission des demandes relatives à 2002 et 2003 était le 30 avril 2002 et la plupart des demandes reçues des Etats membres concernaient des études qui devaient commencer avec l'année universitaire débutant en septembre/octobre 2002. Afin de répondre aux besoins exprimés par les Etats membres, la Section des bourses s'est employée à attribuer rapidement les diverses bourses. L'attribution des bourses restante est en cours.
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION		
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	13,9	
F. Administration		
1 Coordination et soutien administratifs	87,0	Ce taux élevé est dû essentiellement au virement de la totalité d'un montant de cinq millions de dollars au Compte spécial pour les nouveaux outils de gestion et de contrôle en vue de financer des besoins impérieux au titre du projet de FABS.

Axe d'action	Taux d'exécution %	Observations
G. Rénovation des bâtiments du Siège	0,0	<p>Le montant de 6.452.500 dollars prévu dans le 31 C/5 a dû être viré au Compte spécial pour la restauration et la valorisation du Siège de l'UNESCO, comme cela était envisagé dans le 31 C/5 approuvé (Règlement financier régissant le Compte - résolution 30 C/76, partie II, paragraphe 7 et décision 159 EX/6.5).</p> <p>Jusqu'à la fin de 2001, le Compte spécial a été géré à l'aide de l'ordinateur central. Il sera prochainement intégré à la comptabilité du FABS comme tous les autres comptes extrabudgétaires.</p> <p>Au 31 août 2002, le montant total de 6.452.500 dollars n'avait pas encore été viré du budget ordinaire au Compte spécial, l'examen approfondi des dépenses effectuées par prélèvement sur le Compte spécial pendant l'exercice précédent avant l'intégration à la comptabilité du FABS n'étant pas achevé.</p> <p>Dans l'intervalle, les dépenses relatives aux travaux de rénovation en cours ont été imputées au Compte spécial est prélevées sur les fonds disponibles.</p>

Cent soixante-cinquième session

165 EX/4 Annexes
PARIS, le 25 septembre 2002
Original anglais

Point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFERENCE GENERALE**

RESUME

Le présent document contient des informations sur l'exécution du programme de l'Organisation qui complètent celles figurant dans le document 165 EX/4, Partie I.

TABLE DES MATIERES

		Page
I.	Nouveaux arrangements contractuels dans la politique du personnel de l'UNESCO	162 EX/Déc., 3.1.2 1
II.	Répartition géographique du personnel	162 EX/Déc., 7.6 2
III.	Etat d'avancement du projet FABS, y compris les règles régissant le paiement des frais de voyage et autres dépenses des participants à des réunions	31 C/Rés., 50 et 162 EX/Déc., 7.12 9
IV.	Gestion financière du Bureau de Brasilia	164 EX/Déc., 6.9 15

ANNEXE I

NOUVEAUX ARRANGEMENTS CONTRACTUELS DANS LA POLITIQUE DU PERSONNEL DE L'UNESCO

HISTORIQUE

1. Dans le cadre de l'examen des arrangements contractuels entrepris par l'UNESCO, le Conseil exécutif a invité le Directeur général, dans la décision 160 EX/3.1.2, à accélérer l'introduction de nouvelles modalités permettant de recruter des experts au titre de contrats portant sur des projets de durée limitée. En application de cette décision, le Directeur général a soumis, à la 162e session, des propositions concernant l'introduction **d'engagements de durée limitée**, que le Conseil exécutif a accueillies avec satisfaction. Il a été convenu que les EDL seraient introduits à titre expérimental et auraient les principales caractéristiques proposées par le Directeur général.

ETAT DE LA SITUATION

2. Les engagements de durée limitée ont été introduits le 1er juillet 2002, à titre expérimental. La circulaire administrative élaborée à cet effet a été complétée par une série de "conditions générales" applicables au personnel titulaire de ce type de contrat, ainsi que par des "directives" destinées à aider le(s) responsable(s) et le personnel administratif intervenant dans la procédure de recrutement.

3. La lettre circulaire définit ainsi les principales caractéristiques du nouveau contrat :

L'EDL sera utilisé pour des fonctions du cadre organique ou de spécialiste de programme et s'appliquera à des projets ou activités de durée limitée ; le recours à l'EDL sera limité (a) à la coopération technique hors Siège et (b) à des postes financés par des fonds extrabudgétaires hors Siège et au Siège ; l'EDL est destiné à des engagements n'excédant pas trois ans, avec une possibilité de prolongation, à titre exceptionnel, pour une quatrième et dernière année ; l'EDL confère le statut de membre du personnel et offre une couverture sociale et une assurance maladie adéquates. La rémunération est définie sur une base forfaitaire utilisée par le Secrétariat des Nations Unies. La circulaire administrative précise également que les candidatures des membres du personnel EDL à des postes vacants au sein du Secrétariat seront considérées comme des candidatures extérieures (paragraphe 4 (b) de la décision 162 EX/3.1.2).

4. Lancé en juillet 2002, le système des EDL en est encore à un stade de mise en oeuvre trop précoce pour pouvoir faire l'objet d'une évaluation adéquate. Les chiffres semblent toutefois indiquer qu'il y a une demande pour ce type d'engagements, en particulier dans le cadre d'activités telles que le programme "Pétrole contre nourriture" en Iraq, mais aussi pour les besoins de projets limités dans le temps au sein des secteurs du programme. Une trentaine de contrats EDL sont en passe d'être attribués et l'on prévoit que ce nombre va continuer de croître dans un avenir à moyen terme.

ANNEXE II

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU PERSONNEL

Situation de la répartition géographique au 1er juillet 2002

1. Le présent document est soumis en application de la décision 162 EX/7.6 invitant le Directeur général à continuer de faire rapport au Conseil exécutif une fois par an sur la situation de la répartition géographique du personnel. Un tableau détaillé de la répartition géographique par pays pour le mois de juillet 2002 est joint en annexe au présent document (appendice I).

A. Evolution générale

Tableau 1

<i>Niveau de représentation</i>	1er juillet 2000	1er juillet 2001	1er juillet 2002	Variation par rapport au 1er juillet 2001
Supérieure à la normale (+)	29 (15,4 %)	29 (15,4 %)	27 (14,4 %)	- 2
Normale (=)	69 (36,7 %)	68 (36,2 %)	72 (38,3 %)	+ 4
Inférieure à la normale (-)	44 (23,4 %)	44 (23,4 %)	49 (26,1 %)	+ 5
Total représenté	142 (75,5 %)	141 (75,0 %)	148 (78,7 %)	+ 7
Non représentés (0)	46 (24,5 %)	47 (25,0 %)	40 (21,3 %)	- 7
Total Etats membres	188 (100 %)	188 (100 %)	188 (100 %)	0

2. La situation de la répartition géographique depuis le 1er juillet 2001 s'est globalement améliorée et les données fournies indiquent une évolution positive caractérisée par :

- **une nette augmentation du nombre total d'Etats membres représentés au sein du Secrétariat (de 141 à 148) avec une diminution correspondante du nombre d'Etats membres non représentés ;** les neuf pays suivants : Arménie, Lituanie, Moldova, Myanmar, Népal, Cambodge, Koweït, Zambie et Indonésie, sont désormais représentés tandis que Chypre et la Bolivie ne le sont plus ;
- **une diminution du nombre de pays surreprésentés (de 29 à 27).** L'Espagne, la Belgique, la Mauritanie, l'Ethiopie, le Togo et le Zimbabwe sont entrés dans cette catégorie ; en revanche, l'Australie, la Suède, le Chili, la Colombie, l'Argentine, le Costa Rica, Cuba et l'Iran sont passés à la catégorie des pays normalement représentés ;
- **une augmentation du nombre de pays sous-représentés et normalement représentés (respectivement de 44 à 49 et de 68 à 72).**

3. Suite aux modifications du barème des contributions au budget ordinaire et à leurs répercussions sur les limites inférieures et supérieures des quotas des Etats membres, deux pays (Chili et Colombie) sont désormais normalement représentés et deux autres (République de Corée et Israël) sous-représentés.

4. Le tableau reproduit à l'appendice II montre, pays par pays, le détail de l'évolution de la représentation entre juillet 2001 et juillet 2002. L'appendice III contient la liste des Etats membres surreprésentés (au-delà de la limite supérieure) et sous-représentés (en deçà de la limite inférieure).

B. Conclusion

5. La répartition géographique du personnel au sein du Secrétariat a incontestablement progressé depuis le 1er juillet 2001, surtout dans la catégorie des pays non représentés. Cette nette amélioration est due principalement au développement du Programme des jeunes cadres qui a débouché sur la nomination de ressortissants de pays relevant de cette catégorie. Les efforts seront poursuivis pour maintenir cette évolution positive et le rôle des responsables dans ce domaine devra être renforcé. A cet égard, le Conseil exécutif a approuvé, à sa dernière session, la mise en oeuvre d'une série de mesures visant à améliorer sensiblement la répartition géographique du personnel. Ces mesures, qui témoignent d'une attitude plus volontariste dans le processus de recrutement, concernent principalement les étapes de prospection et de sélection des candidats. Un rapport spécialement consacré à cette question sera soumis au Conseil exécutif à sa 166e session.

APPENDICE I

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Etats membres surreprésentés	Etats membres normalement représentés	Etats membres sous-représentés	Etats membres non représentés
Algérie	Albanie	Afrique du Sud	Afghanistan
Belgique	Andorre	Allemagne	Angola
Bénin	Argentine	Arabie saoudite	Antigua-et-Barbuda
Cameroun	Australie	Arménie	Azerbaïdjan
Canada	Bangladesh	Autriche	Bahamas
Danemark	Barbade	Bélarus	Bahreïn
Egypte	Bhoutan	Cambodge	Belize
Espagne	Brésil	Comores	Bolivie
Ethiopie	Bulgarie	Croatie	Bosnie-Herzégovine
Fédération de Russie	Burkina Faso	El Salvador	Botswana
France	Burundi	Erythrée	Cap-Vert
Guinée	Chili	Estonie	Chypre
Inde	Chine	ex-République yougoslave de Macédoine	Emirats Arabes Unis
Jordanie	Colombie	Fidji	Gambie
Liban	Congo	Finlande	Honduras
Mali	Costa Rica	Grenade	Iles Cook
Maroc	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Iles Marshall
Mauritanie	Cuba	Guinée équatoriale	Iles Salomon
Pérou	Djibouti	Israël	Iraq
Roumanie	Dominique	Jamahiriya arabe libyenne	Islande
Sénégal	Equateur	Japon	Kiribati
Soudan	Gabon	Kazakhstan	Lettonie
Sri Lanka	Géorgie	Koweït	Micronésie
Togo	Ghana	Lesotho	Mongolie
Tunisie	Grèce	Lituanie	Nauru
Uruguay	Guatemala	Luxembourg	Nioué
Zimbabwe	Guyana	Malaisie	Oman
	Haïti	Maldives	Palaos
	Hongrie	Monaco	Panama
	Indonésie	Myanmar	Paraguay
	Iran (République islamique d')	Népal	Qatar
	Irlande	Niger	République kirghize
	Italie	Norvège	Saint-Marin
	Jamaïque	Portugal	Saint-Vincent-et- les Grenadines
	Kenya	République centrafricaine	Tadjikistan
	Libéria	République de Corée	Tonga
	Madagascar	République démocratique populaire lao	Turkménistan
	Malawi	République de Moldova	Tuvalu
	Malte		Ukraine
	Maurice		Vanuatu

* Les symboles précédant le nom de certains Etats membres indiquent leur représentation le mois précédent.
(+ : surreprésenté ; = : normalement représenté ; - : sous-représenté ; 0 : non représenté).

Etats membres surreprésentés	Etats membres normalement représentés	Etats membres sous-représentés	Etats membres non représentés
	Mexique Mozambique Namibie Nicaragua Nigéria Nouvelle-Zélande Ouganda Ouzbékistan Pakistan Papouasie- Nouvelle-Guinée Pays-Bas Philippines Pologne République arabe syrienne République démocratique du Congo République populaire démocratique de Corée République-Unie de Tanzanie Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord Saint-Kitts-et-Nevis Sainte-Lucie - Samoa* Seychelles Slovénie Suède Suisse Tchad Thaïlande Trinité et Tobago Turquie Venezuela Yémen Yougoslavie	République dominicaine République tchèque Rwanda Sao Tomé-et-Principe = Sierra Leone* Slovaquie Somalie Suriname Swaziland Viet Nam Zambie	
27	72	49	40

TOTAL : 188

APPENDICE II

EVOLUTION DE LA REPRESENTATION DES ETATS
(1er JUILLET 2001 - 1er JUILLET 2002)

Groupe	ENTREES Situation au 1er juillet 2002				SORTIES Situation au 1er juillet 2001			
	+	=	-	0	+	=	-	0
I	SPA BEL	AUL SWE SWI	LUX ISR	CYP	AUL SWE	LUX ISR BEL SPA	CYP SWI	
II			BYE ARM LTA MOV			BYE		ARM LTA MOV
III		CHI/CUB COL/JAM ARG/TRI COS		BOL	CHI COL ARG COS/CUB		BOL JAM TRI	
IV		IRA SAM BHU INS	MYA KOR NEP CAM		IRA	KOR	BHU SAM	INS NEP CAM MYA
V (arabe)			KUW					KUW
V (afr.)	MAU ETH TOG ZIM	SEY	SIL ZAM			ETH TOG ZIM MAU SIL	SEY	ZAM

(+ : surreprésenté ; = : normalement représenté ; - : sous-représenté ; 0 : non représenté)

APPENDICE III

Mouvements du personnel influant sur la représentation géographique (1er juillet 2001- 1er juillet 2002)

Etats surreprésentés ou sous-représentés par niveau de représentation (situation au 1er juillet 2002)

		Etats membres surreprésentés au-delà de la limite supérieure de :			Etats membres sous-représentés en deçà de la limite inférieure de :		
		une unité	2 à 4 unités	5 unités et plus	une unité	2 à 4 unités	5 unités et plus
Etats membres en dehors des quotas minimums	Groupe I	Espagne	Belgique (2 unités)	Canada (10 unités) Danemark (5 unités) France (56 unités) Russie (10 unités)	Autriche Israël	Allemagne (2 unités) Finlande (2 unités) Norvège (2 unités) Portugal (3 unités)	
	Groupe II						
	Groupe III						
	Groupe IV						Japon (20 unités)
	Groupe V (arabe)					Arabie saoudite (3 unités) République de Corée (2 unités)	
	Groupe V (afr.)				Afrique du Sud		
Etats membres à l'intérieur des quotas minimums (4-2, 5-2, 6-2)	Groupe I				Luxembourg Monaco Suisse		
	Groupe II		Roumanie (2 unités)		Arménie Bélarus République tchèque Croatie Estonie Ex-Rép. Yougoslave de Macédoine Lituanie Moldova Slovaquie		
	Groupe III	Uruguay	Pérou (3 unités)		El Salvador Grenade République dominicaine Suriname		

		Etats membres surreprésentés au-delà de la limite supérieure de :			Etats membres sous-représentés en deçà de la limite inférieure de :		
		une unité	2 à 4 unités	5 unités et plus	une unité	2 à 4 unités	5 unités et plus
	Groupe IV		Inde (2 unités) Sri Lanka (3 unités)		Cambodge Fidji Kazakhstan République populaire démocratique lao Malaisie Maldives Myanmar Népal Viet Nam		
	Groupe V (arabe)		Algérie (4 unités) Egypte (2 unités) Liban (2 unités) Maroc (2 unités) Soudan (3 unités)	Jordanie (6 unités) Tunisie (6 unités)	Jamahiriya arabe libyenne Koweït		
	Groupe V (afr.)	Bénin Cameroun Guinée Mali Mauritanie Togo Zimbabwe	Ethiopie (2 unités)	Sénégal (9 unités)	Comores Erythrée Guinée équatoriale Guinée-Bissau Lesotho Niger République centrafricaine Rwanda Sao Tomé-et-Principe Sierra Leone Somalie Zambie		

ANNEXE III

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET FABS, Y COMPRIS LES REGLES REGISSANT LE PAIEMENT DES FRAIS DE VOYAGE ET AUTRES DEPENSES DES PARTICIPANTS A DES REUNIONS

1. Le remplacement des systèmes informatique "légés" de l'UNESCO progresse de façon satisfaisante avec l'installation et le démarrage des opérations interdépendantes de SISTER (Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats) et de FABS (Système financier et budgétaire). Ces deux systèmes étant complémentaires, le présent rapport inclura également des observations sur l'état d'avancement de SISTER.

Etat d'avancement de SISTER

2. Au cours de l'année écoulée, SISTER a été l'instrument obligatoirement utilisé pour l'ensemble des activités de programmation de l'UNESCO car il fournit aussi bien des informations détaillées sur le programme et sur les résultats que tous les codes budgétaires correspondant aux activités réalisées au Siège et hors Siège. L'expérience a confirmé la fiabilité des procédures de programmation, et un suivi quotidien a permis d'assurer la totale traçabilité de toutes les opérations.

3. Après une période d'essai correspondant à l'exercice 2000-2001 (30 C/5), le système est pleinement opérationnel depuis novembre 2001 pour l'exercice couvert par le 31 C/5, dans tous les secteurs et bureaux hors Siège. Il est en constante évolution grâce à l'intégration de nouvelles fonctions et améliorations visant à rendre son utilisation plus facile et à accroître son efficacité.

4. Puisque l'utilisation de SISTER est devenue obligatoire pour la mise en oeuvre du 31 C/5, les spécialistes du programme devront porter la même attention à l'exécution qu'au suivi des activités prévues car le Collège des ADG doit procéder à des examens périodiques axés sur les résultats.

5. Outre les plans de travail inscrits au budget ordinaire, ceux qui correspondent à tous les projets extrabudgétaires doivent désormais eux aussi être intégrés à SISTER avec le même format et le même contenu d'information. Les informations concernant les anciens projets extrabudgétaires sont encore incomplètes car il s'est révélé difficile de recueillir des données pertinentes et de les insérer dans la structure du plan de travail.

6. Avec l'expérience de l'utilisation quotidienne du système, on a pu déterminer les domaines dans lesquels il fallait améliorer la fiabilité, la sécurité et le fonctionnement du système proprement dit. Récemment, la priorité a été accordée aux évolutions demandées par les utilisateurs, par exemple la possibilité de disposer d'outils statistiques et d'établissement des rapports plus élaborés qui permettent d'exporter l'information vers des logiciels courants (Word, Excel, etc.).

7. Un groupe de travail présidé par DIR/BSP passe systématiquement en revue tous les aspects de SISTER, y compris la nécessité urgente de l'adapter aux nouvelles responsabilités et obligations redditionnelles liées au processus de décentralisation et à la consolidation des approches fondées sur les résultats. La nécessité d'apporter des améliorations constantes ayant été reconnue, et compte tenu de l'évolution rapide de tout ce qui touche à l'informatique, il a été décidé de mettre l'accent sur la consolidation du système avant d'envisager des ajustements et des changements significatifs. Les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en place d'un processus obligatoire d'exécution du programme et de programmation fondée sur les résultats doivent être confirmés à tous les niveaux de la mise en oeuvre, du suivi du programme et de l'établissement des rapports. Pour cela, BSP organise une formation très complète du personnel au Siège et hors Siège afin que les évolutions et améliorations futures reposent sur des bases solides.

8. Le Secrétariat a revu ses méthodes afin d'approuver plus tôt qu'auparavant les plans de travail prévus pour le 32 C/5. Bien que les plans de travail pour le 31 C/5 aient déjà été approuvés deux à trois mois plus tôt que lors de l'élaboration du 30 C/5, le Directeur général a indiqué qu'il souhaitait améliorer encore ces résultats pour le 32 C/5, la date de validation visée étant janvier 2004. Le calendrier correspondant a été examiné et approuvé par la Direction générale.

Etat du système FABS

9. Le Système financier et budgétaire (FABS) est très largement utilisé au Siège et gère désormais toutes les opérations afférentes aux voyages, aux achats, aux marchés et aux paiements, les plans de travail de l'exercice biennal 2002-2003 ayant été approuvés dans le système SISTER et les montants budgétaires correspondants ayant été transférés au système FABS.

10. Comme il a été signalé au Conseil exécutif à sa 164^e session, un certain nombre de retards importants ont été enregistrés en ce qui concerne le paiement de fournisseurs et d'autres tierces parties au cours du premier semestre. L'UNESCO a à présent résorbé le retard qui s'est accumulé pendant la mise en place progressive de SISTER et de FABS, période au cours de laquelle il a fallu effectuer les opérations manuellement.

11. Des progrès restent néanmoins à faire pour que les paiements soient effectués en temps voulu. Les retards sont à présent essentiellement imputables aux difficultés que les secteurs éprouvent à passer par toutes les étapes requises pour que le paiement soit effectué selon les nouveaux processus (réservation des fonds, accusés de réception des biens ou services). Ces difficultés sont variables et se règlent au cas par cas. La situation en ce qui concerne les paiements devrait continuer de s'améliorer par la formation, les réunions d'information avec les usagers et la maîtrise croissante du maniement des nouveaux systèmes.

12. Au cours de ces premiers mois de fonctionnement de FABS, les opérations se rapportant à la clôture des comptes de l'exercice biennal 2000-2001 ont été effectuées au moyen des anciens systèmes financiers et budgétaires de l'Organisation. Ce n'est qu'une fois ces comptes clos qu'il a été possible de passer au système FABS. Les dernières phases de ce processus de migration sont en cours et seront menées à leur terme avant la fin de septembre.

13. Comme on l'a déjà indiqué, le système FABS a d'abord été introduit uniquement au Siège. Les données relatives aux opérations effectuées dans les unités hors Siège sont communiquées au Siège, où elles sont entrées dans le nouveau système. Pour faciliter cette procédure, la Division du Contrôleur financier organise une formation concrète à l'intention de certains fonctionnaires de bureaux hors Siège afin qu'ils puissent entrer ces données dans FABS directement à partir desdits bureaux, ce qui permettra de réduire progressivement la charge de travail au Siège.

14. Parallèlement, l'équipe chargée du système FABS coordonne ses activités avec une équipe spéciale sur l'intégration des bureaux hors Siège pour établir une étude de portée géographique et fonctionnelle en vue de la mise en place d'un système qui permettra d'intégrer les plus grands bureaux hors Siège au système utilisé au Siège. Cette étude sera achevée à la fin de septembre 2002.

15. L'on prépare actuellement l'intégration de l'information financière émanant des trois instituts (IPE, ISU et BIE) qui sont actuellement hors FABS, en coordination avec les consultants de l'IPE.

16. Toutes les interfaces entre FABS et SISTER fonctionnent, si bien que toutes les opérations budgétaires (approbation d'activités au titre du Programme de participation, programmation d'activités à tous les niveaux, virements de fonds, etc.) introduites au moyen des codes budgétaires dans SISTER apparaissent immédiatement en tant que crédits disponibles dans FABS. De même,

toutes les dépenses entrées dans FABS au regard de ces crédits sont quotidiennement mises à jour dans SISTER.

17. La mise en oeuvre conjointe de SISTER et de FABS et la création d'interfaces entre les deux systèmes a provoqué des changements et des adaptations considérables dans tous les secteurs du Secrétariat, en ce qui concerne plus particulièrement la gestion directe de l'information financière et budgétaire et le respect des principes de responsabilité et de transparence inhérents au processus de réforme. Cela étant, cette plus grande implication a obligé à introduire dans le système des contrôles de l'accès des usagers afin que ces derniers disposent de droits d'accès correspondant exactement aux besoins des tâches qui leur sont confiées et aux données intéressant leurs fonctions. A ce propos, l'Office du contrôle interne est en train de préparer un examen des contrôles de sécurité du système FABS.

18. Afin de faciliter le maniement effectif du système FABS par les membres des différents secteurs du Secrétariat, des ateliers d'information ont été organisés et des guides de l'utilisateur spécifiquement destinés aux administrateurs de projets et aux responsables de l'administration ont été mis au point et distribués. Pour compléter cette documentation d'appui, de nouvelles sections ont été ajoutées au site FABS sur l'Intranet, notamment des rubriques "Foire aux questions (FAQ)" et "Trucs et astuces" donnant des conseils à jour sur l'utilisation du système.

19. Plusieurs problèmes recensés au cours de la phase de démarrage du système et dans les discussions avec les secteurs pendant les ateliers d'information ont été analysés, ce qui a permis d'apporter de nombreuses améliorations aussi bien au système lui-même qu'aux procédures opérationnelles liées aux opérations gérées par le système.

20. A compter du début de juillet 2002, 700 fonctionnaires ont été initiés à l'utilisation du système FABS (près de 1.600 séances de formation) et le travail de formation vise désormais à former des formateurs internes afin que l'Organisation dispose d'une capacité propre en prévision des besoins de formation futurs (nouvelles recrues, changements de rôles, cours de remise à niveau, etc.).

21. Compte tenu des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du système, l'équipe qui a été constituée à cette fin aura bientôt mené à bien sa mission et l'on est en train de constituer une unité permanente qui assurera l'appui et la coordination nécessaires pour la suite de l'introduction des nouveaux systèmes intégrés de gestion à l'UNESCO.

22. Cette nouvelle unité, baptisée Centre de compétences pour les systèmes de gestion, sera coordonnée par l'ADG/ADM et travaillera en étroite collaboration avec la DIT et les unités utilisatrices qui coordonnent l'introduction et l'évolution des systèmes d'information à l'UNESCO. Elle constituera le pivot des activités de coordination entre les systèmes, les processus opérationnels et les utilisateurs afin de maximiser les avantages que l'UNESCO peut escompter de la mise en oeuvre de nouveaux systèmes.

FABS - Financement et coûts

23. Par sa résolution 30 C/84, la Conférence générale a estimé le coût global du remplacement de l'ancien système informatique par des instruments modernes de gestion et de contrôle à 19 millions de dollars environ, dont 10,7 millions de dollars ont été alloués aux systèmes financiers et budgétaires. Sur ce total, un montant de 8,9 millions de dollars environ (donc inférieur au montant de 10,7 millions prévu) a été dépensé en 2000-2001 pour le projet FABS au cours de sa phase de mise en place au Siège.

24. Les ressources nécessaires pour FABS en 2002-2003, compte tenu des coûts de la maintenance du système et de l'intégration des bureaux hors Siège et des instituts, ont été estimées à 10,5 millions de dollars, comme le Conseil exécutif l'a noté à ses 162e et 164e sessions. Ce montant comprend 5,9 millions de dollars pour la mise en place et 4,6 millions de dollars pour la maintenance et l'appui au cours de l'exercice 2002-2003.

25. L'approche progressive qui a été adoptée pour limiter les risques et adapter le rythme de mise en oeuvre aux fonds disponibles a eu pour effet connexe d'accroître le coût total de cette mise en oeuvre. Les estimations actuelles quant aux coûts de l'intégration des bureaux extérieurs et des instituts, du surcroît de formation des usagers et des dépenses de personnel compte tenu de la durée plus longue de la période de mise en oeuvre représentent une large part des crédits qui demeurent nécessaires pour achever la mise en place du système.

26. Cela étant, la mise en place d'une capacité interne au sein du Centre de compétences pour les systèmes intégrés de gestion devrait permettre à l'Organisation de prendre davantage en charge les projets futurs tels que le système de gestion des ressources humaines, réduisant ainsi les frais de mise en oeuvre correspondants.

27. A ce jour, les fonds alloués au système FABS dans le budget ordinaire pour 2002-2003 se montent à 5,4 millions de dollars, auxquels il faut ajouter un montant supplémentaire de 1,1 million de dollars provenant des fonds reportés du précédent exercice biennal. Par rapport aux prévisions actuelles, il subsiste un déficit de l'ordre de 4 millions de dollars au titre des dépenses liées au système FABS pour l'exercice en cours.

28. En dépit des appels lancés au cours de la 162e session du Conseil exécutif et réitérés à la 164e session, aucune contribution volontaire n'a été versée par les Etats membres pour combler ce déficit de 4 millions de dollars.

Règles régissant le paiement des frais de voyage

29. L'introduction de FABS a permis d'analyser et d'améliorer les règles et procédures de voyage de sorte à simplifier les processus et à faciliter l'accès aux informations concernant les frais de voyage aux fins d'analyse et de présentation des comptes.

30. Les voyages du personnel sont actuellement gérés par le module voyages (module TV) de FABS qui offre les avantages ci-après :

- simplification du travail dans les situations usuelles ;
- disponibilité de rapports administratifs en temps réel ;
- calcul automatique de l'indemnité journalière de subsistance ;
- calcul automatique des dépenses à l'arrivée et au départ ;
- conversion automatique des devises ;
- accès instantané aux informations concernant les voyages ;
- plus grande facilité d'application des politiques en matière de voyages.

31. Le résumé ci-après énonce les règles régissant les voyages du personnel et les modifications apportées lors de la mise en oeuvre du système FABS.

(a) Voyages du personnel envoyé en mission

Conformément à la pratique en vigueur à l'ONU (circulaire de l'ONU ST/AI/2001/43), le montant des dépenses à l'arrivée et au départ a été fixé à 30 dollars des Etats-Unis (au

lieu de 24 précédemment) pour chaque trajet à faire par les transports publics entre l'aéroport ou tout autre point d'arrivée ou de départ et l'hôtel ou tout autre lieu de résidence du voyageur. Le taux réduit de 8 dollars des Etats-Unis pour chaque trajet de l'aéroport et vers l'aéroport en cas de transport gratuit a été supprimé.

Pour les nuits passées à bord d'un avion, ainsi que pour les missions de 10 heures ou davantage, mais qui n'exigent pas que le voyageur passe une nuit en dehors de son lieu d'affectation, il est versé une somme forfaitaire de 60 dollars des Etats-Unis. La règle antérieure, en vertu de laquelle un versement représentant respectivement 20 % et 40 % de l'indemnité journalière de subsistance a cessé d'être applicable.

Des plans de mission doivent être établis tous les deux mois et les voyageurs doivent prévenir par avance ERC et le Bureau hors Siège de l'UNESCO ainsi que la délégation permanente et la commission nationale du pays de destination. Il convient en outre d'informer le représentant du PNUD et le coordonnateur des Nations Unies responsable.

(b) Voyages statutairement autorisés

Le système de versement d'une somme forfaitaire, précédemment appliqué aux congés dans les foyers, aux visites à la famille et aux allocations de voyage des études uniquement a été étendu aux nominations, transferts, entretiens et voyages de rapatriement. Le montant de la somme forfaitaire a été porté à 60 % du plein tarif en classe économique, par avion, par le chemin le plus direct entre les points autorisés de départ et d'arrivée, afin d'encourager le personnel à accepter cette alternative, ce qui permet une gestion moins onéreuse de ces indemnités.

(c) Voyages des consultants

Les frais de voyage des consultants sont désormais inclus dans leur contrat. Une somme forfaitaire calculée sur la même base que pour les voyages de membres du personnel est versée au consultant, à charge pour lui de prendre les dispositions nécessaires à son voyage. Du moment qu'il présente des justificatifs de voyage, il n'est pas nécessaire de procéder à un contrôle complémentaire détaillé des documents de voyage.

(d) Voyages des participants à des réunions et conférences

Pour les participants à des réunions et conférences organisées par l'UNESCO à Paris, les paiements se font généralement par chèques tirés sur la Société générale au Siège. Pour les réunions hors Siège, on préfère généralement les transferts bancaires. En cas d'impossibilité, un chèque bancaire, voire des chèques de voyage, peuvent être établis.

32. Les nouveaux processus nécessitent moins de formulaires et visas. Le transfert de responsabilités de HRM et DOC aux unités administratives des secteurs et aux voyageurs a déjà fait baisser le coût administratif des voyages et accéléré les procédures. Le Guide des utilisateurs de FABS destiné aux attachés d'administration (FABS User Guide for Administrative Officers) a été élaboré et diffusé par l'équipe FABS à cette fin.

33. Les changements apportés aux règles et procédures régissant les voyages ne sont pas considérables puisque dans ce domaine l'UNESCO suit de près les pratiques des Nations Unies et d'autres institutions spécialisées. La version finale de la partie du Manuel administratif révisé consacrée à ce sujet sera publiée sous peu et remplacera par conséquent plusieurs circulaires administratives antérieures.

34. Après l'instauration de la budgétisation axée sur les résultats et conformément à la politique de l'Organisation en matière de délégation de pouvoirs, l'approbation des voyages reste à la discrétion des ADG auxquels il appartient de justifier chaque mission et de présenter les résultats.

ANNEXE IV

GESTION FINANCIERE DU BUREAU DE BRASILIA

1. Les préoccupations concernant la gestion financière du Bureau de Brasilia sont nées du fait que la capacité du bureau n'avait pas progressé au même rythme que l'augmentation spectaculaire du volume de ses activités (les dépenses gérées par le bureau étant passées de 6 millions de dollars en 1996 à 70 millions en 2001). Ces préoccupations ont été dans une large mesure levées mais il faut multiplier les efforts pour poursuivre les améliorations apportées à la gestion financière.

Antécédents

2. Un audit effectué au début de 2001 par l'Office du contrôle interne (IOS) a mis en évidence des faiblesses dans les contrôles internes du bureau. En conséquence, le Commissaire aux comptes a informé le Conseil exécutif, à sa 161^e session, que les problèmes constatés étaient graves et que, s'ils demeuraient sans solution, il pourrait être amené à formuler des réserves dans son opinion sur les états financiers de l'UNESCO pour l'exercice 2000-2001.

3. Le Directeur général a pris des mesures correctrices aussi bien au Siège qu'au Bureau de Brasilia. L'Office du contrôle interne, conjointement avec le Commissaire aux comptes, a pris des mesures complémentaires pour résoudre les problèmes posés et aider le Bureau de Brasilia à renforcer les contrôles. Des missions effectuées par des membres du personnel d'HRM au Siège ont mis en évidence un certain nombre de mesures à prendre pour renforcer et restructurer la capacité d'administration et d'exécution du programme. BSC a été désigné comme point focal au Siège pour assurer une communication efficace et faire en sorte que les secteurs du programme au Siège fournissent un appui technique en temps utile. Deux autres audits ont été effectués par IOS à la fin de 2001 et au début de 2002 afin d'examiner les comptes du dernier exercice biennal et d'évaluer les progrès accomplis dans les procédures de contrôle du bureau. Les résultats de ces travaux ont montré que les principaux contrôles s'étaient considérablement améliorés et que la comptabilité était correctement tenue. Les documents 163 EX/38 et 164 EX/34 font état des progrès réalisés.

Situation actuelle

4. Après avoir examiné les résultats des audits effectués par IOS, le Commissaire aux comptes a décidé de n'assortir d'aucune réserve son opinion sur les états financiers de l'UNESCO pour l'exercice biennal 2000-2001 (165 EX/29 Add.). Toutefois, comme indiqué dans le rapport du Commissaire aux comptes, le Directeur général reconnaît qu'il y a des enseignements à tirer de cette expérience, et notamment qu'il faut se doter des capacités administratives et d'exécution du programme voulues avant d'entreprendre de nouveaux programmes ou activités d'envergure, et instaurer une coopération et un dialogue permanents entre le Siège et les bureaux hors Siège afin qu'une aide adéquate puisse être fournie en temps utile par le Siège pour développer rapidement la capacité des bureaux hors Siège. De même, IOS a été invité à inspecter tous les autres bureaux hors Siège (il a pour mandat de le faire d'ici à 2004) et à continuer de suivre les procédures de contrôle en vigueur au Bureau de Brasilia et de coopérer avec le bureau pour achever les évaluations relatives à l'efficacité du programme.

5. Le Directeur général tient à assurer que les améliorations qui ont été apportées se poursuivront et qu'aucun effort ne sera épargné pour appliquer toutes les recommandations de l'audit. Plus de 50 % d'entre elles avaient été mises en oeuvre lorsque le Commissaire aux comptes a achevé son travail sur le terrain. Le Bureau de Brasilia a accepté de remettre périodiquement à IOS des rapports d'activité sur la mise en oeuvre de ces recommandations, et l'a fait en temps utile. Le Directeur général a clairement donné la preuve de sa volonté de renforcer la capacité administrative du bureau en y affectant pour de longues durées des spécialistes de haut rang en matière de finances et de ressources humaines.